Le Monde

Le nouveau guide de tous les écrans
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15858 – 7 F | DIMANCHE 21 - LUNDI 22 JANVIER 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La découverte de plusieurs charniers en Bosnie confirme les horreurs de la purification ethnique

Des centaines de victimes des Serbes seraient enfouis dans un champ près de Srebrenica

LES INFORMATIONS se multiplient dans la presse internationale sur l'existence de charniers, dans différentes zones de Bosnie conquises par les Serbes pendant la guerre. Notre correspondant à Sarajevo a pu se rendre, vendredi 19 janvier, sur l'un de ces sites, Glogova, à proximité de Srebrenica, en Bosnie orientale. Il y a découvert un champ de terre retournée d'environ 600 mètres carrés où sont ensevelis des corps. Cette fosse commune pourrait contenir plusieurs centaines de cadavres des victimes de l'assaut mené par l'armée serbe, en juillet 1995, contre l'enclave musulmane de Srebrenica.

D'autre part, selon des témoignages de réfugiés issus du nord-ouest de la Bosnie, publiés récemment dans la presse américaine, de nombreux corps seraient ensevelis dans la mine désaffectée de Ljubija, près de Prijedor. Il s'agirait de certaines des victimes de la campagne de purification ethnique menée dans cette région par l'armée serbe à partir du printemps 1992. Les autorités bosniaques ont de leur côté fait état ces derniers jours de nouveaux charniers contenant les corps de Musulmans, découverts à Sanski Most (nord-ouest) et à Vozuca (centre).



Interrogé sur ces informations, le porte-parole de la Maison blanche, Michael McCurry, a déclaré vendredi que Washington souhaitait que ces sites soient *« préservés en l'état et gardés »* afin que des enquêteurs puissent s'y rendre. C'est ce qu'a demandé également le procureur du Tribunal pénal international chargé de faire la lumière sur les crimes commis dans l'ex-Yougoslavie et d'en juger les responsables. Le procureur Richard Goldstone a insisté sur la nécessité de *« protéger les preuves matérielles »* de l'existence des charniers, notamment par la prise de photographies. Le chef d'état major de l'OTAN, le général George Joulwan, a cependant écarté l'idée que la force multinationale en Bosnie (IFOR) puisse *« garder »* les sites des charniers. L'IFOR, a-t-il dit, peut seulement assurer *« un environnement de sécurité »* pour permettre aux représentants du Tribunal international et d'autres organisations d'effectuer leur travail.

Lire page 2

Les francs-maçons du Grand Orient tentent de sortir de leur crise

LE CONVENT du Grand Orient de France, première obédience maçonnique, reprend, samedi 20 et dimanche 21 janvier, ses travaux interrompus depuis quatre mois par la mise hors jeu de son exécutif. Huit cent cinquante délégués tentent de sortir de la crise ouverte par l'échec du grand maître sortant, Patrick Kessel, battu en septembre 1995 par Christian Hervé. Ces deux protagonistes n'étant plus en mesure de s'affronter de nouveau, les délégués s'efforceront de porter à leur tête un homme neuf capable d'apaiser l'ordre et de le recentrer sur ses idéaux. Les passions ne sont pourtant pas éteintes, et des empoignades entre frères ennemis n'étaient pas à exclure au cours du convent, avec les risques de scission qu'impliqueraient des affrontements trop violents.

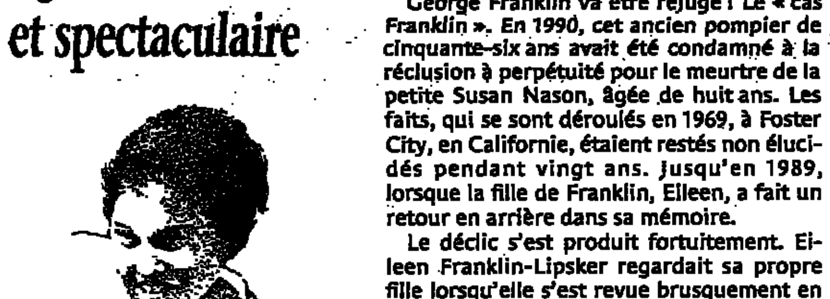
Lire page 6

● TELEVISION ■ RADIO ▼ MULTIMEDIA

A LA UNE de la nouvelle formule du cahier « Télévision-Radio-Multimédia » du *Monde*, Patrick Poivre d'Arvor. Ecarté provisoirement de la présentation du journal de TF 1, il symbolise l'effritement de l'audience de la « grand-messe » du 20 heures auquel une enquête est consacrée. Le son a-t-il une couleur ? Un reportage montre qu'à la radio, chaque station se distingue par son « habillage ».

Chaque semaine, ce supplément rénové de 40 pages propose aussi la chronique de Daniel Schneidermann et l'intégralité des films commentés par Jacques Siclier ainsi que des programmes plus complets et plus clairs incluant les numéros de *« show view »* et les tableaux de multidiffusion. Ce guide ludique de tous les écrans comporte également une rubrique vidéo régulière, davantage d'enquêtes, de reportages et d'analyses, avec la création de six pages Multimédia pour s'adresser aux initiés et aux néophytes de cette nouvelle culture qui naît sur les réseaux.

Un style agressif et spectaculaire



MONICA SELES

AVANT les Internationaux de France à Roland-Garros et les championnats de Grande-Bretagne à Wimbledon, Monica Seles retrouve les Internationaux d'Australie, *où elle est invaincue.* Elle fut trois fois championne en 1991, 1992 et 1993. Depuis sa rentrée au Canada en 1995, l'Américaine, qui souffrait du genou, a certes peu joué – elle dispute son cinquième tournoi à Melbourne – mais elle a impressionné par un talent encore plus fou. Steffi Graf est la seule joueuse à l'avoir battue. C'était en finale des Internationaux des Etats-Unis, en septembre. Les autres adversaires se sont heurtées à un jeu qui semble avoir encore gagné en puissance.

Vendredi 19 janvier, en un match intense contre Julie Halard, Seles a une nouvelle fois prouvé qu'elle était l'incontestable favorite, à Melbourne. Ancienne élève de Nick Bollettieri, elle démontre que le style agressif et spectaculaire prôné par le gourou américain du tennis est devenu une composante moderne de ce sport, tout comme sont indispensables la volonté et la rigueur. Des préceptes que Bollettieri reproche à Mary Pierce de ne pas appliquer.

Lire page 18

Eileen, la justice et les jeux de la mémoire

WASHINGTON
de notre correspondant

George Franklin va être rejugé ! Le « cas Franklin ». En 1990, cet ancien pompier de cinquante-six ans avait été condamné à la réclusion à perpétuité pour le meurtre de la petite Susan Nason, âgée de huit ans. Les faits, qui se sont déroulés en 1969, à Foster City, en Californie, étaient restés non élucidés pendant vingt ans. Jusqu'en 1989, lorsque la fille de Franklin, Eileen, a fait un retour en arrière dans sa mémoire.

Le déclic s'est produit fortuitement. Eileen Franklin-Lipsker regardait sa propre fille lorsqu'elle s'est revue brusquement en compagnie de son amie Susan, toutes deux assises à l'arrière du van Volkswagen de son père. La voiture familiale s'arrête dans un terrain vague, son père viole Susan, et la tue, parce qu'elle n'arrête pas de pleurer, en la jetant contre des rochers. Puis, rien : un trou noir, une absence de souvenirs durant vingt ans. Jusqu'au déclic. Et cette « mémoire retrouvée » qui parle, accuse, donne une foule de détails, le jour du procès de George Franklin.

Les jurés n'ont pas hésité. Ils ont misé sur la précision des souvenirs d'Eileen. Celle-ci en a tiré un livre, un film de télévision, des invitations dans les talk-shows et des conférences. Mais les choses se sont compliquées récemment.

Le juge Lowell Jensen, sans se prononcer sur la validité de « preuves » qui ressurgissent du subconscient, a pris en compte le fait que les journaux, à l'époque du crime, avaient publié tous les détails avancés lors du procès par Eileen Franklin-Lipsker.

Celle-ci prétend bien sûr qu'elle n'a rien lu, ce que conteste aujourd'hui sa propre famille. Si la justice décide que son amnésie n'était qu'affabulation, nul doute qu'un verdict d'innocence fera jurisprudence.

Avant ce rebondissement, le « cas Franklin » était fréquemment cité. Au fil des années, d'autres cas similaires se manifestèrent... Une mode ? Une aubaine, en tout cas, pour la profession d'avocat.

En quelques années, les prétoires ont vu défiler une foule d'adultes ou d'adolescents bizarrement victimes d'une amnésie effacée par un psychologue attentif... Prétendant souvent avoir été victimes dans leur enfance d'agressions sexuelles de la part de parents ou de proches, les victimes demandent réparation à la justice, sous forme de compensations financières. Certaines ont gain de cause, d'autres se rétractent, des escrocs sont confondus, y compris des praticiens qui abusent de l'hypnose.

En novembre 1993, à la faveur d'une psychothérapie, Steven Cook s'est « rappelé » que, dix-sept ans plus tôt, alors qu'il fréquentait une école catholique, il avait été molesté sexuellement par le cardinal de Chicago, Joseph Bernardin. Il réclamait 10 millions de dollars (environ 50 millions de francs) de dommages et intérêts. L'affaire a fait grand bruit, mais le cardinal a été lavé de tout soupçon.

Depuis, la « mémoire retrouvée » est sur la sellette. Est-il exact, comme le prétendent bon nombre de médecins et de psychologues, que le traumatisme d'un abus sexuel peut « bloquer » des années la mémoire d'un enfant ?

La justice le pense. Près de la moitié des Etats américains autorisent l'ouverture d'une action judiciaire fondée sur le témoignage de la « mémoire retrouvée » de plaignants.

Laurent Zecchini

Le nouveau combat des Palestiniens

LA TENTATION est grande, au moment où les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza se dotent d'institutions élues au suffrage universel, d'y voir le bout du chemin, de se dire qu'ils sont désormais seuls responsables de leur sort. Ce serait une grave erreur, car si beaucoup a été fait, le plus difficile reste à faire. L'OLP et Israël le savaient bien en signant, le 13 septembre 1993, la Déclaration de principes fondant leur reconnaissance mutuelle. N'avaient-ils pas renvoyé à 1996 les questions les plus sensibles ?

Nul, hormis les rabat-joie de l'opposition palestinienne et arabe, ne contestera le changement qualitatif qui s'est opéré dans l'histoire du peuple palestinien depuis ce fameux 13 septembre 1993. Nul ne niera non plus qu'il vaut mieux être *« gouverné »* par les siens que subir le joug de l'occupation. C'est pour ne pas avoir compris cela que les formations de l'opposition ont perdu de leur audience. Voter ou se faire élire était un geste hautement symbolique, une revendication d'identité et l'affirmation de droits trop longtemps usurpés. Si, selon toutes les prévisions, Yasser Arafat et ses hommes sont assurés d'un succès magistral, l'opposition ne devra s'en prendre qu'à elle-même.

Plus habituée, depuis les années 80, à critiquer qu'à agir, elle n'aura ni proposé une solution de rechange au processus de paix ni participé au scrutin pour empêcher que les dés en soient pipés. Et si son refus systématique de la négociation israélo-palestinienne rencontre un écho parmi les réfugiés du Liban et de Syrie, c'est seulement parce que, en l'état actuel des choses, ces derniers demeurent sans perspective d'avenir.

Le scrutin du 20 janvier n'en aura pas moins révélé les limites de l'expérience en cours. Les cas de Jérusalem-Est et de Hébron en sont presque une caricature : les soixante-dix mille électeurs – sur une population totale de cent soixante mille – de la partie orientale de la Ville sainte étaient autorisés à voter, mais Jérusalem-Est demeure partie intégrante de la *« capitale unifiée et éternelle »* de l'Etat juif. Ce paradoxe aura été à l'origine de tensions insupportables, de discussions en apparence byzantines mais en réalité lourdes de signification politique : sur la forme des « réceptacles » – surtout pas des urnes, exigeaient les Israéliens –, sur les lieux de vote – l'écrasante majorité des quarante mille électeurs inscrits aura voté en banlieue – et sur les déplacements des candidats. Et au coeur d'Hébron, où quatre cent cinquante colons juifs rendent la vie impossible à une population de cent vingt mille habitants, le vote se sera déroulé pratiquement à l'ombre des fusils israéliens. Hébron, la seule grande ville de Cisjordanie que Tsahal n'a pas encore évacuée.

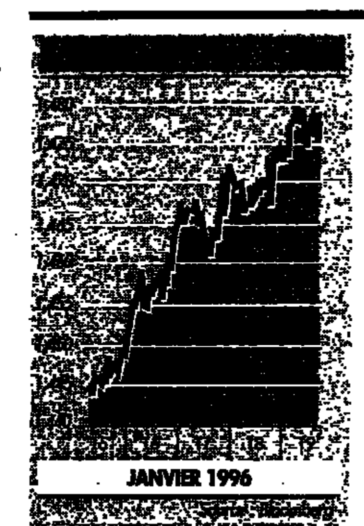
Jérusalem et Hébron illustrent une partie seulement des difficultés à venir, celles qui vont se poser dès le mois de mai, lorsque commenceront les négociations sur le statut définitif des territoires palestiniens.

Jérusalem, parce qu'Israël et les Palestiniens, qui sont convenus dès 1993 d'en discuter, demeurent sur des positions tellement antagonistes qu'on voit mal comment ils pourraient s'accorder. Pour les Palestiniens, la partie orientale de la ville doit être la capitale de leur futur Etat. Pour l'Etat juif, elle est une partie indivisible de sa propre capitale.

Mouna Naïm

Lire la suite page 13 et nos informations pages 5 et 12

Trois pages « Placements »



LE MONDE consacre désormais trois pages aux placements et aux marchés financiers. Une première page traite de l'épargne avec des rubriques pratiques sur l'immobilier et la fiscalité. Une deuxième page regroupe les performances des sicav et une revue des actions à la Bourse de Paris. Enfin, la dernière page fait le point sur les évolutions de la semaine sur les marchés de change et de taux, les grandes places boursières et les matières premières.

Lire pages 15, 16 et 17

■ Un Forum du PCF

Robert Hue a rassemblé à Marseille l'extrême gauche, les Verts et le PS. p. 7

■ Un rapport sur l'exclusion

Le Monde révèle le contenu du rapport Fragonard commandé par le premier ministre sur la « fracture sociale ». p. 8

■ Les records des banques américaines

L'année 1995 a permis aux établissements financiers d'engranger des bénéfices exceptionnels. p. 14

■ La mort Richard Baquié

Ce sculpteur marseillais de 43 ans, créateur de machines improbables qui fonctionnent comme des pièges à souvenirs, est décédé le 17 janvier. p. 10

■ Haute couture : l'éclat du crépuscule

Peur du fisc, crise d'identité, absence de repères. Chaque saison fait redouter la mort de ce luxe à la française. p. 11

■ Styles de vie

Deux articles sur deux objets qui sont aussi des phénomènes de société : la Swatch et le Solex. p. 19

■ 400 lettres de René Magritte

Ces témoignages des dix dernières années de la vie du peintre seront dispersés à Drouot le 24 janvier. p. 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 0121 - 7,00 F

BOSNIE Alors que se multiplient les informations sur l'existence de charniers en diverses zones serbes de Bosnie, la Maison Blanche a souhaité vendredi 19 janvier que ces sites soient protégés, afin que des enquêteurs internationaux puissent s'y rendre. C'est également la demande que formule le tribunal international sur l'ex-Yougoslavie. Notre correspondant en Bosnie a pu constater, près de Srebrenica, l'existence d'un de ces charniers. ● CETTE PRESSION internationale pour établir la réalité des crimes commis en Bosnie intervient alors que la première étape du plan de paix s'achève de façon satisfaisante. Les aspects militaires des accords de Dayton avaient été respectés à l'échéance de vendredi soir. Les ex-belligérants se sont retirés de part et d'autre de la ligne de démarcation. ● LA RÉUNIFICATION des villes de Sarajevo et Mostar se heurte en revanche à des difficultés.

Près de Srebrenica, un carré de terre retournée où plane une odeur de mort

Le charnier de Glogova, en zone serbe de Bosnie orientale, pourrait contenir plusieurs centaines de corps. C'est l'un des sites où des enquêteurs internationaux veulent aller rassembler les preuves des massacres commis par l'armée serbe lors de sa campagne de « purification ethnique »

SREBRENICA
de notre envoyé spécial

L'os d'une jambe émerge de la terre givrée. Des bouts de tissu pourraient indiquer le bas d'un pantalon. Le champ est boueux à certains endroits, et des plaques de glace recouvrent des ornières humides. Dès que la glace est brisée, dès que la terre est légèrement remuée, une forte odeur de mort provient du sol et flotte longtemps dans l'air. Des résidus humains en état de décomposition apparaissent. Une chaussure traîne encore dans un coin du champ, oubliée par les fossoyeurs. D'autres os gisent dans la terre.

Le charnier est situé au lieu-dit Glogova, à quinze kilomètres au nord de Srebrenica. Des recherches plus approfondies, afin de mesurer l'ampleur du charnier, nécessiteraient l'emploi d'outils de travaux publics. A cette époque de l'année, le sol est gelé en profondeur. L'aspect de l'endroit est toutefois explicite. La terre a été retournée sur une surface d'environ 600 mètres carrés, au milieu de champs où l'herbe subsiste. La route départementale n'est qu'à cent mètres du champ, où l'on arrive par un étroit sentier forestier. Sur le chemin, et au bord de la fosse commune, des traces d'engins de chantier sont nettement visibles.

Le charnier n'a apparemment pas été visité depuis longtemps. Les pressions internationales s'accentuent pour que les Serbes de Bosnie autorisent des enquêteurs étrangers à se rendre sur les lieux de massacres présumés, et Elisabeth Rehn, le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme, a annoncé sa prochaine arrivée en Bosnie-Herzégovine, vraisemblablement au début du mois de février, afin d'enquêter sur l'existence de charniers dans la région de Srebrenica (est) et de Ljubija (nord-ouest). Mais aucune agitation n'est perceptible dans la région, aucun signe n'indique que les Serbes auraient la volonté de dissimuler les corps, en les transférant loin de Srebrenica.

LE RÔLE DU GÉNÉRAL MLADIC

Autour de Srebrenica, des massacres ont été commis en juillet 1995, après la chute de l'enclave. Le général Ratko Mladic, le commandant de l'armée serbe en Bosnie, menait lui-même l'assaut, et de nombreux réfugiés ont certifié qu'il était ensuite présent aux différents endroits où plusieurs milliers d'hommes ont été assassinés. Les Etats-Unis estiment que 10 000 hommes ont été massacrés à Srebrenica, et le Comité international de la Croix-Rouge confirme qu'au moins 6 000 Musulmans ont disparu.

La fosse commune de Glogova aurait été creusée le 13 juillet 1995, deux jours après la victoire serbe, et elle pourrait receler plusieurs centaines de cadavres. Des journalistes occidentaux avaient recueilli, en juillet dernier, le témoignage d'un Musulman de Srebrenica, Hakija Husejnovic, réfugié à Tuzla, dont le récit a également été diffusé par la télévision bosniaque. L'homme faisait partie d'un groupe de fuyards tombés entre les mains des soldats serbes, en présence du général Mladic, qui a donné des consignes avant de disparaître. Hakija Husejnovic et les autres prisonniers ont été amenés dans une usine désaffectée à Kravica, à trois kilomètres de Glogova. « *Dès que nous sommes arrivés à l'entrepôt, nous nous sommes assis et ils ont commencé à tirer* », a raconté le rescapé. La tuerie, menée à la mitrailleuse lourde, aurait duré plusieurs heures, et des centaines de prisonniers auraient été abattus.

M. Husejnovic est resté vingt-quatre heures dans l'entrepôt, miraculeusement indemne, allongé dans une mare de sang, parmi les corps de ses compagnons. Ensuite, les soldats serbes sont revenus avec des camions, et ont commencé à transporter les cadavres vers Glogova. Lui a réussi à s'enfuir et à rejoindre les lignes bosniaques. D'autres témoignages, recueillis par des journalistes et des organisations humanitaires, font état de captures massives de Musulmans entre Srebrenica et Kravica. La plupart des témoins confirment avoir vu le général Ratko Mladic diriger personnellement les opérations. Durant trois jours, entre 5 000 et 10 000 hommes auraient ainsi été saisis par l'armée serbe, et fusillés à différents endroits.

Les Etats-Unis ont provoqué les premières enquêtes sur les massacres de Srebrenica, en diffusant début août 1995 des photos prises par des avions espions. Les clichés montrent des champs dont la terre a été fraîchement retournée, près du stade de Srebrenica (au lieu-dit Nova Kasaba), où des milliers de combattants bosniaques avaient été rassemblés, sous les yeux des « casques bleus » hollandais de la Forpronu. Dès le 16 août, grâce à des indications des services américains, un reporter du quotidien *Christian Science Monitor* retrouvait des fosses communes près de Nova Kasaba, à l'ouest de Srebrenica, et des traces de tuerie dans un entrepôt de Bratunac, non loin de Glogova. Un rapport militaire hollandais a confirmé plus tard que les « casques bleus » avaient effectivement entendu des tirs de mitrailleuse durant la nuit du 13 au 14 juillet, en provenance du stade.

Le voile se lève peu à peu sur le martyre des fuyards et des prisonniers de Srebrenica, qui avaient cru vivre dans une « *zone protégée* » par l'ONU. Les nations occidentales et leurs soldats présents sur le terrain ne sont pas intervenus afin d'empêcher le carnage. Depuis l'été 1995, l'ONU a reconnu l'ampleur des massacres de Srebrenica, grâce au travail de l'ancien rapporteur spécial sur les droits de l'homme, Tadeusz Mazowiecki. Aux Pays-Bas, les commissions d'enquêtes parlementaires se sont succédé afin de déterminer la responsabilité des « casques bleus » dans l'agonie de Srebrenica.



LA FRANCE CRITIQUÉE

La France a également été la cible de violentes critiques bosniaques et américaines, à cause du rôle joué par le commandant des forces de l'ONU, le général Bernard Janvier. L'officier français s'était opposé à des raids aériens de l'OTAN pour assurer la protection de Srebrenica, et les diplomates des Nations unies affirmaient que le général Janvier avait reçu l'aval de Paris, résolu à abandonner une enclave condamnée.

La lumière sera peut-être bientôt faite sur les massacres commis dans le pays. Les Bosniaques rappellent chaque jour aux Occidentaux que le temps presse, et qu'il faut envoyer des équipes d'enquêteurs sur le terrain au plus vite. Dans le nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine, où des milliers de Musulmans ont également disparu au fil de la guerre, les Serbes seraient en train de dissimuler les cadavres dans une mine près de Ljubija (*voir ci-contre*).

A Srebrenica, le calme règne. Vidée des Musulmans qui y ont vécu assiégés durant trois ans, la ville est désormais peuplée de Serbes venus d'autres régions. Selon plusieurs sources, près de 10 000 Serbes de Krajina, chassés de leurs maisons par l'offensive croate d'août dernier, ont été amenés là. Ils s'installent dans les maisons désertées. Des échoppes proposent des légumes et des produits de Serbie. Sur les trottoirs sales, des marchands vendent de l'essence. Des vêtements sèchent sur les balcons. Srebrenica, perdue au fond d'une vallée, a été rudement endommagée par les bombardements serbes. Après la « purification ethnique », la vie reprend cependant.

Un charnier surveillé, mais accessible

La région de Srebrenica est soumise à un contrôle attentif des forces de police de Pale. Pour parvenir à Srebrenica, vendredi 19 janvier, nous avons emprunté des chemins détournés par les montagnes. Cet itinéraire traverse d'anciennes lignes de front, à l'ouest de l'enclave de Srebrenica, où le paysage garde les traces d'intenses combats. Cette zone n'a pas encore été déminée et aucun paysan serbe n'est venu s'y installer. Le fait d'arriver jusqu'à Srebrenica (où une équipe de journalistes anglo-saxons s'est rendue il y a quelques jours) est toutefois surprenant, car ces chemins pourraient être également barrés par l'armée serbe. Sur la route de Glogova, en revanche, non loin du site, des voitures de police patrouillent. Après avoir découvert et inspecté le charnier, nous avons été arrêtés et conduits à un poste de police. Un officier nous a interrogés, puis a reçu l'ordre d'expulser les trois intrus de la « République serbe ». Le charnier de Glogova est donc surveillé, mais reste étrangement accessible.

La ville est désormais en « République serbe » et, selon la carte de partage du pays signée à Dayton, elle demeurera serbe. Des drapeaux de l'armée du général Mladic ornent certaines façades. La région est incontestablement devenue serbe. Mais il plane encore, au détour d'un chemin, à Glogova et dans d'autres coins perdus, une odeur de cadavres.

Rémy Ourdan

Washington demande que les sites des massacres soient gardés

LA MAISON BLANCHE a demandé, vendredi 19 janvier, par la voie de son porte-parole, Michael McCurry, que les sites de massacres en Bosnie soient « *préservés en l'état et gardés* » le temps que puissent y être effectuées des enquêtes internationales. De son côté, le Tribunal pénal international (*TPI*) pour l'ex-Yougoslavie a déclaré avoir besoin d'aide pour « *protéger les preuves matérielles* » de l'existence de charniers en Bosnie. Son procureur, Richard Goldstone, a évoqué cette question avec le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, qu'il a rencontré vendredi 19 janvier à Bruxelles, pour fixer les principes de la coopération entre le TPI et les forces de paix de l'OTAN (IFOR).

Si l'OTAN accepte d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement des personnes chargées d'enquêter sur les massacres et les crimes de guerre commis en Bosnie, elle se refuse toutefois à « *garder* » les charniers, estimant qu'il s'agit d'« *une tâche civile et policière* », a précisé le commandant suprême des forces alliées en Europe, le général américain George Joulwan. Richard Holbrooke, le secrétaire d'Etat adjoint et négociateur américain des accords de Dayton, interrogé sur cette question, a estimé qu'elle « *ne pouvait pas être ignorée* » ; il a indiqué que les accords de paix contiennent « *une clause fourre-tout autorisant les commandants de l'IFOR à prendre toute décision supplémentaire dans l'étendue de leur commandement* ».

Les autorités bosniaques ont déclaré jeudi avoir découvert de nouveaux charniers contenant les corps de Musulmans tués par les Serbes à Sanski Most (nord-ouest) et à Vozuca (centre), a rapporté la télévision bosniaque. Le procureur adjoint de Zenica, la principale ville de la région, a déclaré que les autorités avaient découvert « *six emplacements avec treize corps, ceux de dix hommes et trois femmes* ». « *Il y a d'autres fosses* », a-t-il dit.

En début de semaine, le Pentagone avait annoncé avoir placé des satellites afin de surveiller la mine de Ljubija, située à une vingtaine de kilomètres de Prijedor, dans le nord-ouest de la Bosnie, où se trouverait un charnier contenant les corps de nombreuses victimes de la campagne de purification ethnique, menée à partir du printemps 1992 par les Serbes dans cette région. Un site que les enquêteurs du TPI entendent visiter « *très prochainement* », sous escorte des troupes britanniques de l'IFOR, déployées depuis peu dans la région.

Le Comité Helsinki de Croatie a estimé, sur la base de témoignages, que plusieurs milliers de corps pourraient se trouver dans un des puits de la mine de fer de Ljubija. Il précise que de la poudre de charbon était jetée par-dessus les corps pour accélérer leur décomposition et empêcher une éventuelle identification des victimes.

F. H.

La première étape des accords de Dayton a été respectée, mais la paix est fragile

SARAJEVO
de notre correspondant

La première étape du calendrier des accords de Dayton, fixée au vendredi 19 janvier à minuit, a été respectée dans sa majeure partie. Mais la paix bosniaque est fragile. Marginalisés par l'arrêt des combats, des chefs de guerre tentent néanmoins de ruiner les efforts occidentaux. A Sarajevo, les séparatistes serbes mettent en péril le plan de paix en continuant de prôner une division de la capitale bosniaque. De leur côté, les indépendantistes croates essaient de saboter la Fédération croato-bosniaque en refusant une réunification de la ville de Mostar.


ANALYSE

La visite de Bill Clinton la semaine dernière est intervenue au bon moment. La paix repose indéniablement sur les épaules américaines, après cinq années d'échec de la diplomatie européenne. Le président américain, qui a pris le pari risqué d'envoyer 20 000 GI en Bosnie-Herzégovine, a donc rappelé les exigences de Washington. Il a prié le président serbe Slobodan Milosevic de calmer les assiégeurs de Sarajevo, qui préparent un exode médiatique en brûlant des maisons et en vidant les cimetières. Il a signifié aux présidents bosniaque et croate, Alija Izetbegovic et Franjo Tudjman, qu'ils devaient œuvrer afin de sauver une Fédération croato-bosniaque très mal en point.

Sur le plan militaire, l'IFOR – la force multinationale de l'OTAN – peut se vanter d'un succès incontestable. Le cessez-le-feu est respecté. A travers le pays, des routes sont ouvertes chaque jour, des champs de mines sont nettoyés et, quelques heures avant l'échéance de vendredi minuit, les belligérants avaient reculé comme prévu leurs hommes et leurs canons à 2 kilomètres de part et d'autre de la ligne de démarcation.

FAISEURS DE GUERRE

En revanche, le volet politique de Dayton a l'allure d'un condamné qui aurait déjà la corde au cou. Serbes et Croates ne parviennent pas à calmer leurs extrémistes, qui continuent de régner sur leurs fiefs respectifs. A Pale et à Mostar-ouest, les faiseurs de guerre tirent de plus en plus sur la corde du pendu, espérant enterrer l'accord de paix. Ils continuent de prêcher la haine et la division ethnique, sans être désavoués par Belgrade et Zagreb, qui hésitent à se couper d'une base nationaliste qui les a fidèlement servis depuis l'éclatement de la Yougoslavie.

Slobodan Milosevic et Franjo Tudjman paraissent vouloir écarter les seigneurs de la guerre en douceur, au fil des ans. Or, pour Bill Clinton, le temps presse. Il lui faut convaincre l'Amérique du bien-fondé de sa politique balkanique et du climat de sécurité dans lequel les GI évoluent. L'élection présidentielle américaine aura lieu en novembre 1996 et le bilan de l'aventure bosniaque pèsera lourd. Conscient que les risques d'échec sont forts à Sarajevo et Mostar, M. Clinton incite ses diplomates à batailler ferme afin de ramener les extrémistes dans le droit chemin.

Les récentes décisions américaines sont une nouvelle humiliation pour l'Europe. Dès la naissance de la Fédération croato-bosniaque, au printemps 1994, il avait été admis que la ville de Mostar serait administrée par l'Union européenne. Près de deux ans plus tard, le constat d'échec est cinglant. Si le cessez-le-feu a tenu, c'est grâce aux constantes pressions de Washington, qui a incité Croates et Musulmans à former un front commun contre la puissance serbe. Au niveau local, malgré sa volonté et son incontestable charisme, l'Allemand Hans Koschnick, chargé d'administrer la ville au nom de l'Union européenne, n'est pas parvenu à créer un climat de confiance propice à une réunification de la cité. M. Koschnick a désigné les coupables à maintes reprises en dénonçant les chefs croates « *d'un cru particulièrement nationaliste* ». L'Europe est peu crédible face à des seigneurs de la guerre sans état d'âme. D'où l'annonce par Bill Clinton de la nomination du diplomate américain Roberts Owen au poste d'« *arbitre* » à Mostar.

L'administration américaine reste persuadée que la clé de la paix réside en une puissante Fédération croato-bosniaque, afin d'instaurer un équilibre face à la « Grande Serbie » de Slobodan Milosevic (Serbie, Monténégro, et 49 % de la Bosnie-Herzégovine). L'objectif n'est pas une Bosnie unifiée, au moins dans l'immédiat, mais une ex-Yougoslavie à deux têtes. Face au pôle serbe, l'alliance croato-bosniaque pose toutefois un réel problème, car Sarajevo n'a aucune raison de se sentir plus proche de Zagreb que de Belgrade.

FÉDÉRATION À INVENTER

La tâche des Etats-Unis n'est donc pas aisée. L'accord de Dayton entérine le partage du pays en deux entités, alors qu'il contient en fait trois territoires, contrôlés par trois armées différentes. La « République serbe » existe : il suffit de la réduire un peu et de restituer entièrement Sarajevo aux Bosniaques. En revanche, la Fédération croato-bosniaque n'existe pas et il va falloir l'inventer. Les Bosniaques et les séparatistes croates ont chacun leur gouvernement, et le gouvernement fédéral n'est qu'une illusion. Ils ont chacun leur armée, et l'armée fédérale se limite à un état-major conjoint de pacotille.

Si les séparatistes serbes réussissaient à maintenir la division de Sarajevo et les indépendantistes croates celle de Mostar, il ne fait aucun doute que la guerre reprendrait. La réunification de ces villes est donc indispensable. Les Etats-Unis devront en outre obtenir de Belgrade et Zagreb la mise à l'écart des chefs nationalistes qui, sur le terrain, tentent de maintenir un état de tension propice à une division future.

En pactisant avec les véritables chefs de guerre, Slobodan Milosevic et Franjo Tudjman, les Américains ont fabriqué une paix qui tire un trait sur la morale et la justice. Les présidents serbe et croate ne répondront vraisemblablement jamais des crimes commis par leurs lieutenants en Bosnie.

Washington doit maintenant forcer les deux hommes forts d'ex-Yougoslavie à éliminer leurs acolytes, région par région, ville par ville. La morale et la justice serviront cette fois d'alibis. Le péril qui guette l'accord de Dayton réside dans le calendrier. L'« arbitre » américain n'a pas la même notion du temps que les ex-belligérants, et il devra souvent leur rappeler qui impose désormais sa loi dans les Balkans.



R. O.

Les libérations de prisonniers ont commencé

Ce sont 225 prisonniers de guerre qui ont été libérés, vendredi soir 19 janvier, à quelques heures de l'expiration du délai fixé par le premier volet des accords de Dayton. Les libérations à l'aéroport de Sarajevo de quelque 150 Serbes par les Bosniaques et les Croates et de 75 Bosniaques par les Serbes se sont déroulées sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge et avec l'assistance de l'IFOR. Les libérations devraient continuer. Initialement, elles devaient porter sur 900 prisonniers, mais les autorités bosniaques ont retardé le début de l'opération, en exigeant comme préalable des informations sur le sort des Musulmans disparus. – (AFP.)

هكذا من الإهمال

Les pays du G 7 s'efforcent de relancer la croissance mondiale

La détente concertée des taux d'intérêt en Europe vise à soutenir l'activité

Réunis à Paris samedi 20 janvier, les ministres du G 7 vont s'efforcer de trouver les moyens de soutenir l'activité économique, qui a fortement faibli en Europe, après s'être ralentie aux Etats-Unis. Le recul est particulièrement marqué en France et en Allemagne, et Paris préconise une action concertée de Paris et Bonn. Les Sept devraient également commenter les évolutions de la politique économique russe.

LA COÏNCIDENCE n'est sans doute pas fortuite mais elle reste la bienvenue. A l'approche de la réunion, à Paris, le 20 janvier, des ministres des finances des sept principaux pays industrialisés (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni), les banques centrales allemande, britannique, française et néerlandaise ont procédé à une baisse ordonnée de leurs taux d'intérêt. Une détente dont certains commentateurs dénoncent le caractère homéopathique au regard de l'effet escompté : la relance d'une activité tombée en panne en Europe alors qu'elle s'est fortement ralentie aux Etats-Unis et que le Japon a bien du mal à faire redémarrer sa propre économie.

Qualifié de *« réunion de routine »* destinée à préparer le sommet annuel des chefs d'Etat et de gouvernement des Sept à Lyon, du 27 au 29 juin, ce rassemblement limité à une demi-journée devait permettre aux pays membres d'évoquer les instruments et les politiques qui, à leurs yeux, sont susceptibles de doper une croissance singulièrement rétive. C'est ce qu'a confirmé le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, en indiquant que la réunion de samedi fournirait aux participants *« l'occasion d'examiner quelles politiques sont les plus appropriées pour renforcer la reprise et établir ainsi une base plus solide pour les changements structurels nécessaires au Japon et sur le continent européen »*. Au passage, M. Rubin a souligné que *« les excellentes performances réalisées sur le front de l'inflation aux Etats-Unis, en Allemagne et au Japon laissent une certaine marge pour répondre au ralentissement de la croissance si cela s'avère nécessaire »*. Un propos qui s'adresse aux pays européens, vivement encouragés à accélérer le processus de réduction du loyer de l'argent, lequel a été déjà fortement abaissé aux Etats-Unis et plus encore au Japon.

L'EFFICACITÉ DU « REPLI »

Faute de pouvoir utiliser l'arme budgétaire en raison des déficits publics qu'ils se sont engagés à comprimer, les pays européens ne disposent plus, en effet, pour l'instant, que de l'instrument monétaire pour essayer de relancer l'activité. En ayant en tête qu'il ne faut pas en attendre d'effet trop rapide sur la croissance et, par corollaire, sur l'emploi, mais en sachant aussi que la stabilité constatée actuellement sur les marchés des changes est un élément positif. Pour la première fois depuis l'automne 1995, le dollar est repassé au-dessus des 5 francs, la devise française continuant par ailleurs de gagner du terrain face au mark. Dans le même temps, le billet vert se situe désormais à ses plus hauts niveaux par rapport au yen depuis le milieu de l'année 1994, ce qui semble combler d'aise à la fois Washington et Tokyo. Et démontre au passage l'efficacité du *« repli ordonné »* suggéré par les Sept à l'occasion d'une précédente réunion.

Dans ce contexte, le G7, réuni à Bercy, s'efforcera de mettre en pratique la *« large concertation »* préconisée par Jean Arthuis, le ministre de l'économie et des finances, à l'adresse de ses homologues en matière de *« politique fiscale, de politique financière et de soutien à l'activité économique »*. Il est vrai qu'il y a urgence. A l'exception, peut-être, de l'Italie qui bénéficie encore d'une croissance relativement soutenue dans un environnement politique hautement instable, la quasi-totalité des autres pays européens ont été contraints de revoir à la baisse leurs prévisions d'activité pour l'année en cours. La croissance, qui s'établissait encore à 3,7 % en moyenne en Europe au dernier trimestre 1994, n'était plus que de 2,7 % à la mi-1995 et serait actuellement très inférieure à 2 %. La France et l'Allemagne pâtissent d'un ralentissement très marqué, ce qui a incité le président Chirac à proposer au chancelier Kohl un difficile exercice conjoint destiné à donner un coup de fouet aux économies de part et d'autre du Rhin, mais dont nul ne se hasarde à dire encore quelle forme il pourrait prendre. Pour l'heure, Bonn a simplement manifesté un intérêt poli à l'égard de la suggestion française. Les rencontres bilatérales qui se déroulent traditionnellement en marge du G 7 permettront certainement à M. Arthuis et à son homologue allemand, Theo Waigel, de s'entretenir du sujet, mais cette enceinte, limitée aux « grands argentiers », n'est pas propice à l'éventuelle annonce d'une décision commune dont le caractère reste hautement politique.

Serge Marti

Boris Eltsine « otage » de l'économie de marché

EN PRENANT ses distances avec les réformateurs, au lendemain d'un succès communiste aux élections législatives de décembre, Boris Eltsine a-t-il l'intention de modifier radicalement sa politique économique, voire de tourner le dos à l'économie de marché ? Les principaux observateurs de l'économie russe pensent que non, et ont réagi avec calme à l'annonce de la démission forcée d'Anatoli Tchoubaïs, l'homme fort des privatisations. Certes, ils avaient eu plusieurs semaines, depuis les élections législatives du 17 décembre, pour se préparer à la nouvelle. Le président Eltsine n'avait pas manqué une occasion de dénoncer les erreurs de son équipe économique, qu'il jugeait responsable des retards de paiement des salaires, ou des abus des privatisations. Vendredi 19 janvier, il a encore affirmé sans ambages : *« Pourquoi Notre maison Russie* [le parti du pouvoir] *n'a-t-il fait que 10 % ? C'est à cause de Tchoubaïs. Si je l'avais remplacé plus tôt, on aurait fait 20 %. »*

Officiellement, ni le Fonds monétaire international (FMI) ni les principales chancelleries n'ont manifesté de grande inquiétude. Tout au plus le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, a-t-il demandé au gouvernement russe, après le départ de M. Tchoubaïs, de confirmer sa volonté de réformes. Le limogeage est intervenu alors qu'une nouvelle mission du FMI se trouve à Moscou. Les experts de Washington, qui sont prêts à débloquer un crédit de 9 milliards de dollars (45 milliards de francs), continuent actuellement leurs négociations, presque comme si de rien n'était. Le nom d'Alexandre Livchits, conseiller économique de M. Eltsine, paraît avoir déjà remplacé celui de M. Tchoubaïs, qui dirigeait la délégation russe.

Sur les marchés financiers, les titres de la dette russe, tout comme ceux des quelques entreprises cotées à la Bourse de Moscou, ont à peine accusé la nouvelle. Mercredi 17 janvier au matin, les *blue chips* moscovites, Lukoïl et Rostelekom, ont accusé un brusque repli, avant de se redresser rapidement.

N'y a-t-il donc aucune raison de redouter un changement majeur du cap des réformes économiques ? Même s'il le voulait, Boris Eltsine le pourrait difficilement. A court terme, c'est-à-dire jusqu'à l'élection présidentielle de juin, il doit faire face à plusieurs échéances internationales importantes : l'octroi du crédit du FMI, la négociation d'un rééchelonnement à long terme de la dette extérieure publique du pays, qui se monte à 120 milliards de dollars, la mise au point d'un réaménagement de la dette commerciale avec quelque 600 banques créancières (*le Monde* du 18 novembre 1995). Le président pourrait bien sûr tourner le dos à ses interlocuteurs étrangers, mais la Russie perdrait alors toute capacité d'emprunts internationaux, alors même que son budget en dépend. S'il veut améliorer le paiement des salaires, ainsi qu'il l'a promis, maintenir un taux de change relativement stable, le gouvernement doit poursuivre ses engagements en matière de contrôle de la masse monétaire et de limitation des crédits à l'économie.

Scrutin présidentiel mis à part, le départ d'Anatoli Tchoubaïs a prouvé, plus encore que ceux d'Egor Gaïdar et Boris Fiodorov, en 1992-93, que le principe de la transition est acquis, quelles que soient les difficultés, et les lenteurs. Le démantèlement de la planification, la multiplication des partis politiques, les mutations de la société, l'insertion dans l'économie mondiale, paraissent exclure un retour aux principes de l'économie socialiste. Et il est probable que même les communistes, majoritaires à la Douma, ne voudraient pas d'un tel retour. D'une part, ils ont aujourd'hui une chance de renforcer leurs pouvoirs locaux, notamment par l'intermédiaire des entreprises. Ils sont d'autre part, tout comme Boris Eltsine, *« déjà otages de l'économie de marché »*, remarquait un observateur : s'ils activent la planche à billets pour financer les dépenses, l'inflation s'envolera (elle atteint encore près de 100 % en rythme annuel), et la population protestera.

Boris Eltsine se contentera probablement tout au plus de poursuivre sa stratégie des derniers mois. L'économiste Jacques Sapir rappelle que la stabilisation a déjà été infléchie : le système soviétique de livraisons obligatoires a été partiellement rétabli, et, depuis le 1er octobre 1995, les prix de l'énergie ont été gelés, contribuant au ralentissement de l'inflation. Les privatisations seront certainement mises en sourdine. Mais même les économistes très libéraux, comme le premier vice-président de la Banque centrale, Sergueï Aleksachenko, estiment que certaines privatisations récentes, fermées aux étrangers, et opérées en dehors de tout cadre législatif cohérent, *« nuisent au progrès économique »*. Il faudra certainement attendre l'été pour voir se dessiner à Moscou les contours d'une nouvelle politique.

Françoise Lazare

Un élargissement difficile

Les « sherpas », les conseillers personnels des chefs d'Etat et de gouvernement du groupe des sept principales puissances économiques mondiales (G7), se creusent la tête. Depuis la disparition de l'URSS, la Russie est admise à participer à une partie des discussions des Sept, mais cherche à adhérer pleinement. Il était entendu qu'à partir du sommet de Lyon, du 27 au 29 juin, le G7 accueillerait la Russie et se transformerait officiellement en G8.

Or l'élection présidentielle russe se tient en juin. On voit mal comment les Sept prendraient le risque d'accepter en leur sein un Etat à direction communiste, opposé de surcroît à l'extension géographique de l'OTAN. Mais attendre une année de plus pour transformer le G7 en G8 reviendrait à donner aux Etats-Unis, qui prendront la tête du Groupe en 1997, le bénéfice politique de l'opération. Une perspective peu séduisante pour Paris.

La prise d'otages sur un ferry turc s'est achevée sans violence

Cinq pirates pro-tchétchènes ont été arrêtés

ISTANBUL
de notre correspondante

Le suspense a duré soixante-douze heures, le temps d'un long périple en mer Noire, mais la patience des autorités turques a été récompensée. Les militants pro-tchétchènes qui avaient piraté un ferry-boat et ses 200 passagers et membres d'équipage – russes et turcs – dans le port de Trébizonde ont jeté leurs armes à la mer à l'entrée du Bosphore et se sont rendus, vendredi soir 19 janvier, mettant ainsi fin à une prise d'otages peu commune.

La croisière de l'Avrasya n'est pas tout à fait terminée. Le navire, ayant fait le plein de nourriture et d'eau fraîche, est reparti vers le port d'Eregli, situé à 200 kilomètres à l'est du Bosphore, où il devrait arriver samedi dans la journée et où les passagers seront vraisemblablement interrogés.

Quatre militants se sont rendus vendredi soir, un cinquième a été arrêté à bord plus tard, alors que le nombre des militants avait été estimé à sept ou huit par les autorités turques. Des journalistes se trouvant à bord ont déclaré qu'ils étaient probablement une quinzaine, y compris des complices inscrits parmi les passagers.

Au cours de cette prise d'otages, la voix de Muhammed Tokcan, qui dirigeait le commando, est devenue familière aux téléspectateurs turcs, car ces militants très médiatiques, la tête couverte de cagoules et la taille ceinturée d'explosifs, n'avaient pas oublié leurs téléphones cellulaires, qui leur ont permis de s'exprimer sur les diverses chaînes de télévision turques. Le ton cordial de ces conversations a probablement influencé le choix des autorités turques, qui ont opté pour le dialogue, malgré l'impatience de Moscou, qui souhaitait une intervention rapide.

Une opération armée, sur une mer houleuse, aurait été risquée. Contrairement à beaucoup de Turcs d'origine caucasienne, sympathisants passifs de la cause tchétchène, Muhammed Tokcan – très religieux – était un combattant expérimenté et potentiellement dangereux. Après son service militaire dans le Sud-Est anatolien, au sein des commandos, il s'était rendu en Abkhazie – le pays de ses ancêtres –, où il avait pris les armes contre les Géorgiens aux côtés de Chamil Bassaev, le commandant tchétchène qui a dirigé la première prise d'otages en Russie, l'an dernier, avant de continuer la lutte en Tchétchénie.

SYMPATHISANTS ISLAMISTES

La prise d'otages a fourni aux partisans des minorités caucasiennes l'occasion de s'exprimer publiquement. Sur la place de Beyazit, quelque 5 000 manifestants islamistes ont brûlé le drapeau russe après la prière du vendredi. A Riva, où l'*Avrasya* était ancré au large vendredi, quelques dizaines de sympathisants – islamistes soutenant leurs frères musulmans, ultra-nationalistes récupérant la cause des Tchétchènes pourtant non turcophones – ont crié leur soutien, tandis qu'un groupe de joyeux Turcs d'origine abkhaze, coiffés de toques de fourrure, dansaient des rondes effrénées en brandissant le drapeau aux douze étoiles du Caucase unifié.

La résolution pacifique de cette crise a provoqué un intense soulagement en Turquie. Le pays, à la recherche d'un gouvernement depuis les élections législatives du 24 décembre dernier, a été secoué par plusieurs événements violents au cours des dernières semaines, notamment des émeutes meurtrières dans les prisons, la mort d'un journaliste arrêté par la police, l'assassinat d'un industriel important.

Nicole Pope

■ **Le président Suleyman Demirel a désigné vendredi 19 janvier le premier ministre sortant, Mme Tansu Ciller, pour tenter de former un nouveau gouvernement, après les tentatives infructueuses du vainqueur des récentes législatives, Necmettin Erbakan, le dirigeant islamiste du Parti de la prospérité.**

L'artillerie russe bombarde des villages tchétchènes

MOSCOU. *L'artillerie russe tire contre des villages tchétchènes situés près de la frontière daghestanaise, a rapporté, samedi 20 janvier, une journaliste du quotidien russe *Segodnia*, qui a rencontré des blessés. Boris Eltsine avait affirmé la veille que *« les terroristes vont être détruits »* en Tchétchénie, mais que *« cela sera fait sans bruit »*. Les forces russes y interdisent, en effet, tout déplacement aux correspondants. De même qu'elles interdisaient, vendredi, à la presse tout accès au village daghestanais de Pervomaïskaïa, *« détruit à 95 % »* selon des habitants qui ont pu y retourner.

Malgré de vives réactions dans les médias russes, relevant le *« flot de sang et de mensonges »* auquel s'est résumée l'opération contre ce village, M. Eltsine a répété qu'elle avait *« été bien préparée et bien réalisée »*, évitant toujours de parler d'otages tués dans l'assaut. – *(Corresp.)*

L'Irak accepte de discuter de « la formule pétrole contre nourriture »

BAGDAD. Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a annoncé, vendredi 19 décembre, que l'Irak avait accepté son invitation à des discussions sur *« la formule pétrole contre nourriture »*. Il a exprimé l'espoir que ces discussions commenceraient *« dès que possible »* à New York. Ladite *« formule »* est prévue par la résolution 986 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en avril 1995 et prévoyant la vente limitée de brut pour satisfaire les besoins urgents de la population, la totalité de l'opération devant se faire sous strict contrôle de l'ONU. Bagdad avait, jusqu'à présent, rejeté cette résolution. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **GENÈVE-ONU : la conférence sur les mines antipersonnel,** dont une session technique s'est achevée, vendredi 19 janvier, à Genève, à l'Organisation des nations unies, a abouti à un compromis qui devra être entériné en mai. Selon ce compromis, les mines antipersonnel devront s'autodétruire dans les trente jours après leur pose. – *(AFP.)*

■ **ESPAGNE : Antonio Gutierrez a été réélu,** vendredi 19 janvier, secrétaire général du syndicat Commissions ouvrières (CC. OO), tandis que la candidature à la présidence du dirigeant historique de la centrale, Marcelino Camacho, a été largement repoussée. Le congrès des CC. OO, l'une des deux grandes centrales syndicales, est marqué par une bataille entre partisans et adversaires d'une alliance avec le Parti communiste. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ ***ÉTATS-UNIS : le diplomate de carrière John Kornblum a été nommé,*** vendredi 19 janvier, pour remplacer, au poste de secrétaire adjoint aux affaires européennes et canadiennes, Richard Holbrooke. L'architecte des accords de paix de Dayton sur la Bosnie a démissionné pour reprendre ses activités dans le secteur privé. M. Kornblum a notamment été ambassadeur à Bonn en 1993 et 1994. – *(Reuter.)*

■ **Une nouvelle tempête, de neige** ou de pluie suivant les régions, a fait, vendredi 19 janvier, quatre morts, dans le nord et le centre des Etats-Unis. A New York, le vent a emporté un pan de tôle du toit de l'Assemblée générale de l'ONU. – *(AFP, Reuter.)*

■ **MEXIQUE : le gouvernement et les représentants de la guérilla zapatiste** du Chiapas (sud) sont parvenus, jeudi 18 janvier, à une série d'accords de principe sur les droits des communautés indigènes, après neuf journées de négociations. Ils se sont notamment entendus pour que le droit à l'autonomie et à l'autodétermination des communautés indiennes devienne un droit constitutionnel. – *(AFP.)*

■ **HAÏTI : un soldat du contingent de l'ONU a tué un de ses camarades,** vendredi 19 janvier, dans la ville des Cayes (sud-ouest du pays), a indiqué le porte-parole des Nations unies en Haïti, Eric Falt. On ignore le motif du meurtre. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : le plus ancien prisonnier politique** d'Iran, Abbas Amir Entezam, a eu droit seulement à une liberté provisoire de quelques jours, la semaine dernière, pour des visites médicale et familiale, avant d'être remis en résidence surveillée, a précisé au *Monde*, un militant iranien des droits de l'homme, Abdolkarim Lahidji. De précédentes informations avaient fait état de la libération de M. Entezam *(Le Monde* du 19 janvier*)*.

ASIE-PACIFIQUE

■ **MALAISIE : un Vietnamien a été tué par la police** lors des violences qui ont éclaté, jeudi 19 janvier, dans un camp proche de Kuala Lumpur. Les 4 300 boat people du camp de Sangei Besi s'opposent à leur rapatriement au Vietnam prévu d'ici à juillet par le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations unies, qui les considère comme des réfugiés économiques et non politiques. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE : un ferry transportant plus de deux cents personnes** a fait naufrage, samedi 20 janvier, au large de la côte de Banda Aceh, à l'extrême nord-ouest de l'île indonésienne de Sumatra. Un premier bilan fait état de vingt-neuf personnes noyées et cent quatre-vingt-deux portées disparues. – *(AFP.)*

■ ***AUSTRALIE : Amnesty International a dénoncé,*** jeudi 18 janvier, les conditions de détention des aborigènes dans les prisons australiennes. *« L'année 1995 a été la pire de toutes pour ce qui concerne les morts d'aborigènes en détention »*, déplore Amnesty, qui relève que 25 % des décès en prison sont d'ethnie aborigène, alors que cette dernière ne représente que 1,3 % de la population carcérale.

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : le secrétaire d'Etat chargé des transports, Anne-Marie Idrac,** a été chargé par Alain Juppé de la relance du dialogue avec Alger, a-t-on appris, vendredi 19 janvier, dans son entourage. Dans ce cadre, Mme Idrac devrait effectuer une visite à Alger, dont la date n'a pas encore été fixée. Les ministres des affaires étrangères français et algérien, Hervé de Charette et Ahmed Attaf, qui s'étaient rencontrés à l'issue des obsèques de François Mitterrand, avaient convenu de renverser *« le cours anormal »* des relations entre les deux pays. – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : le nouveau chef de l'Etat,** le général Julius Maada Bio, a procédé, vendredi 19 janvier, à un double remaniement du Conseil national provisoire de gouvernement (NRPC, junte militaire) et du cabinet. Ce dernier compte une majorité de nouveaux venus, pour la plupart inconnus. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ÉTATS-UNIS : le taux de chômage est resté inchangé en décembre** par rapport à novembre, à 5,6 % de la population active, a annoncé le département du travail, vendredi 19 janvier. 151 000 créations nettes d'emplois ont été enregistrées en décembre, notamment dans le secteur manufacturier. – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : la Banque mondiale a accordé deux prêts importants** à la Roumanie, l'un d'un montant de 280 millions de dollars (1,4 milliard de francs) pour restructurer son système financier et bancaire, et l'autre de 120 millions de dollars pour la modernisation de ses chemins de fer. – *(AFP.)*

Le premier ministre polonais de plus en plus fragilisé par le scandale de l'espionnage

Le président Kwasniewski prône l'ouverture des archives du ministère de l'intérieur

Le scandale provoqué par les accusations d'espionnage contre le premier ministre post-communiste, Jozef Oleksy, au profit de l'URSS et de la Russie fragilise le gouvernement de Varsovie et empoisonne de plus en plus la vie politique polonaise. Longtemps discret sur l'affaire, le nouveau président, *Alexandre Kwasniewski*, vient d'évoquer la possibilité d'élections anticipées et la publication des dossiers du ministère de l'intérieur.

VARSOVIE
de notre correspondant

Un mois après avoir été publiquement accusé par le ministère de l'intérieur d'espionnage au profit de l'URSS puis de la Russie, le premier ministre polonais, Jozef Oleksy, refuse toujours de démissionner. En dépit des appels de l'opposition, pour une fois quasi unanime, et de presque tous les grands journaux, le premier ministre déploie une activité considérable pour sa propre défense. Dans le même temps, ses amis politiques engagent une vaste *contre-offensive, essentiellement* destinée à gagner du temps et à éviter que le scandale n'affecte trop profondément l'ensemble du camp post-communiste.

Le signal de cette remobilisation a été donné par le président Alexandre Kwasniewski, remarquablement discret depuis le début de la crise, mais qui vient de prendre deux initiatives. D'une part, il a évoqué la possibilité de provoquer des élections anticipées, lançant par-là un avertissement au Parti paysan, partenaire des post-communistes dans l'actuelle coalition, et qui auraient, d'après les sondages, beaucoup à perdre. La plupart des responsables paysans préfèrent s'en tenir à une tactique qui leur a bien réussi *jusqu'à présent (profiter des circonstances* pour obtenir le maximum de postes) mais certains caressent l'idée d'un renversement d'alliances. La menace d'élections anticipées est destinée à les dissuader de poursuivre dans cette voie, mais aussi à les convaincre de ne pas se montrer trop gourmands dans les négociations qu'ils mènent parallèlement avec les post-communistes à propos de la *formation d'un nouveau* gouvernement.

« FUITES »

La seconde initiative du président Kwasniewski *a été plus originale* : elle consiste à proposer la révélation au public de tous les dossiers détenus par le ministère de l'intérieur, jusqu'en 1995. L'intention proclamée est d'empêcher que les citoyens soient constamment menacés de « révélations » sur leur passé. Cependant, la suggestion a aussitôt été présentée par l'opposition comme impraticable (il y a plus de trois millions de « dossiers personnels » au ministère de l'intérieur), et surtout comme une manœuvre destinée à détourner l'attention *du cas Oleksy*.

En principe, le premier ministre devrait être fixé sur son sort d'ici à la fin du mois, lorsque le procureur militaire décidera s'il y a ou non matière à l'ouverture d'une instruction. Les manœuvres engagées par le nouveau ministre de l'intérieur, M. Konieczny, nommé par M. Oleksy pour mettre en doute les résultats du travail de ses propres services, et la présence *au gouvernement d'un ministre* de la justice post-communiste devraient théoriquement grandement faciliter la tâche du premier ministre.

Mais il faut aussi compter avec la presse, qui fourmille de « fuites » concernant le contenu des documents accusant M. Oleksy et les circonstances tout à fait rocambolesques dans lesquelles ils auraient été obtenus, et avec la commission parlementaire, dont au moins certains membres sont tout à fait décidés à ce que l'affaire ne soit pas enterrée. En attendant la décision du procureur, de nouvelles « révélations » apparaissent chaque jour (un hebdomadaire a ainsi affirmé connaître le nom de deux autres hauts responsables post-communistes également répertoriés comme des agents du KGB).

Dans le camp d'en face, on allume sans cesse de nouveaux contre-feux pour étendre la suspicion à l'ensemble de l'opposition. *Par une étrange coïncidence*, un ancien diplomate soviétique en poste à Varsovie dans les années 80 vient d'ailleurs d'affirmer, dans un article publié, vendredi 19 janvier, à Moscou, que des responsables de Solidarité entretenaient à l'époque des relations avec des diplomates soviétiques et le KGB, et que Lech Walesa lui-même, à la veille des négociations qui devaient permettre à l'opposition d'accéder au pouvoir en 1989, avait rencontré en secret l'ambassadeur soviétique à Varsovie. De contre-feu en contre-feu, la fumée risque d'envahir l'ensemble du paysage politique et d'empêcher d'y voir clair : c'est peut-être précisément l'effet recherché.

Jan Krauze

Dix réfugiés, dont six enfants, ont péri brûlés à Lübeck

Beaucoup d'Allemands ne veulent pas croire à un crime xénophobe

LÜBECK
de notre envoyé spécial

Jean-Daniel Makudila, un Zaïrois de quarante-trois ans, a perdu sa femme et ses cinq enfants dans l'incendie qui a ravagé un foyer de demandeurs d'asile de Lübeck dans la nuit de mercredi à jeudi *(Le Monde* du 20 janvier). Lui était absent de la ville. Une autre *femme, originaire d'Angola, a sauté dans le vide avec* son enfant de trois ans dans les bras. Les deux sont décédés. Deux autres personnes, des Libanais, ont également péri dans les flammes.

Il était toujours impossible de savoir, samedi 20 janvier, *si l'incendie était d'origine criminelle ou* non. La police a relâché vendredi quatre suspects qui avaient été arrêtés sur place au moment du sinistre. *« Les personnes appréhendées disposent d'un alibi solide et n'ont rien à voir avec les faits »*, ont déclaré les autorités policières au cours d'une conférence de presse. Le foyer calciné au 52 de la Neue Hafenstrasse, dans le port de Lübeck, continuait à faire l'objet d'une fouille détaillée. Les fonctionnaires de la police criminelle sont à la recherche d'indices permettant d'identifier une piste. Une information selon laquelle le feu se serait déclaré à trois endroits *en même temps a été démentie*.

Comme les autres survivants qui n'ont pas été blessés, Jean-Daniel Makudila a été accueilli dans un autre foyer tout proche, où vivaient déjà une majorité de Zaïrois. Malgré sa douleur il accepte de recevoir la visite du ministre-président du Land de Schleswig-Holstein, qui tente de le réconforter un peu. Dans le hall et sur les marches de l'escalier, des dizaines de réfugiés africains sont réunis. Ils protestent, disent que ce foyer n'était pas protégé et que cet été déjà des jeunes avaient essayé de mettre le feu à la maison (information démentie par la police). Ils réclament qu'on cesse de les forcer à vivre dans des foyers – *cibles idéales pour des gratteurs d'allumettes* – et demandent le droit au travail. Certains d'entre eux, comme la famille Makudila, sont en Allemagne depuis sept ans. Leur demande d'asile n'a toujours pas été étudiée. Leur statut est complètement flou : ils renouvellent *leurs papiers tous les trois mois et savent* que leur demande d'asile a peu de chance d'être couronnée de succès. Un renvoi au Zaïre ? La politique des charters ne s'applique pas à ceux qui, comme eux, sont là depuis plusieurs années.

Les habitants de Lübeck, *eux, ne veulent pas que* le nom de leur ville devienne un symbole d'infamie. Une manifestation antiraciste devait avoir lieu dans la ville hanséatique samedi 20 janvier. Mais beaucoup ne veulent pas croire à l'hypothèse d'un crime xénophobe, qui, s'il était avéré, serait le plus grave commis en Allemagne depuis la guerre.

Des jeunes lycéens de Lübeck expriment leur dégoût : *« Nous en avons assez des bonnes paroles de nos politiciens. Il faut des actes pour que cette Europe cesse de se barricader contre les immigrants du tiers-monde »*. Ils disent que les *skinheads* d'extrême droite *« viennent plutôt de l'Est, à 10 kilomètres d'ici »* pour *« se défouler du côté de chez nous »*.

Le journal local, les *Lübecker Nachrichten*, consacre plusieurs pages à l'événement. Dressant la liste des graves incendies qui ont touché la ville depuis quelques années, le journal cite, pêle-mêle, *« le hangar d'une entreprise de bois, l'incendie d'une ferme en 1988 »* et enfin *« les deux attentats contre la synagogue (25 mars 1994 et 7 mai 1995) »*.

Lucas Delattre

Vers un nouveau gouvernement Dini en Italie ?

ROME
de notre correspondante

Au terme d'une semaine de consultations pour résoudre la *crise politique en Italie, le président de la République*, Oscar Luigi Scalfaro, pourrait, si l'on en croit les indiscrétions, charger le président du conseil démissionnaire, Lamberto Dini, de tenter de former un gouvernement.

Cette décision ne serait pas une surprise, car avant même que le gouvernement Dini remette formellement son mandat, le 11 janvier, le nom de cet économiste qui fut le ministre du Trésor de Silvio Berlusconi avant de lui succéder il y a un an à la présidence du conseil pour diriger un gouvernement de « techniciens » revenait *dans beaucoup de pronostics*. Le premier avantage de cette candidature serait d'assurer stabilité et continuité au moment où commence le semestre de présidence italienne de l'Union européenne. De plus, M. Dini, qui n'est pourtant guère charismatique, a vu sa cote monter dans les sondages : selon l'institut CIRM, il est, en effet, le président du conseil le plus estimé des Italiens avec 25 % de suffrages contre 18 % à Silvio Berlusconi et 4 % à Giulio Andreotti, actuellement en procès pour *« association mafieuse »*. En outre, 45 % des Italiens pensent que son gouvernement a été *« vraiment au service du pays et non de tel ou tel parti politique »*, ce que les personnes interrogées semblent considérer comme une nouveauté absolue.

Quoi qu'il en soit, Lamberto Dini, s'il est bien *désigné* pour former le gouvernement, n'aura pas la tâche facile. Car quelle que soit la formule adoptée, qu'il s'agisse d'un gouvernement *« de trêve »*, d'un gouvernement *« technico-politique »* ou de *« sursaut national »*, il lui faudra, cette fois, se chercher une vraie majorité au sein de formations politiques qui, en dépit du système majoritaire, n'ont eu que trop tendance à se multiplier – on en est à au moins 26. Seule certitude, à gauche comme à droite semble se profiler un réel désir de mener à bien de grandes réformes constitutionnelles, aptes à clarifier une situation politique des plus confuses. Mais entre tous les projets avancés jusqu'ici les uns parlant de féréralisme, d'autres de présidentialisme, d'autres enfin d'élection directe du premier ministre, les avis sont toujours très partagés.

Marie-Claude Decamps

Polémique au Mexique après l'expulsion aux Etats-Unis d'un « capo » de la drogue

MEXICO
de notre correspondant

Le plus puissant des trafiquants de drogue mexicains, Juan Garcia Abrego, *aurait-il négocié* sa reddition et son extradition aux Etats-Unis en échange de son silence sur les complicités de la classe politique mexicaine dans le commerce de la cocaïne colombienne ? Depuis l'arrestation, dimanche 14 janvier, du chef du cartel du golfe du Mexique et principal correspondant du cartel colombien de Cali, la presse consacre une large place à cette controverse et reproche au président Ernesto Zedillo d'avoir invoqué la *« raison d'Etat »* pour se débarrasser d'un *prisonnier encombrant* et protéger ainsi les *« intérêts du système »* et de la formation au pouvoir, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI).

« Une fois de plus, l'Etat mexicain a abdiqué ses responsabilités », s'insurgent les commentateurs de la presse, *qui reprochent à M. Zedillo* de ne pas avoir eu le *« courage »* de juger sur son territoire un homme soupçonné d'être le principal fournisseur de cocaïne du marché américain (70 % de la drogue colombienne destinée aux Etats-Unis *transite par le Mexique*) et d'avoir fait assassiner plus d'une centaine de personnes.

L'attitude de la Maison Blanche, qui s'est empressée de féliciter chaudement le président Zedillo et se trouve désormais en meilleure position *face au* Congrès *pour accorder* à Mexico, le 1er mars, l'indispensable certificat de bonne conduite dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, a contribué à aggraver le malaise *dans la mesure* où personne n'est dupe du rôle joué par les Etats-Unis. Pour légaliser la déportation de Garcia Abrego, les autorités des deux pays ont convenu que le détenu avait automatiquement perdu sa nationalité mexicaine en obtenant un passeport américain, bien qu'il ait été naturalisé aux Etats-Unis sur la base de documents frauduleux.

Le gouvernement mexicain reconnaît *ainsi qu'il n'est pas en mesure* de démanteler, seul, les puissants cartels qui ont les moyens d'acheter, à coups de millions dollars, la protection des autorités (chefs de la police, juges, dirigeants du PRI). Garcia Abrego avait, selon la presse, installé son quartier général à Monterrey, la deuxième ville du pays, et gérait en toute tranquillité, avec ses associés, les quelque 4 milliards de dollars investis dans *soixante-dix entreprises* légales qu'il utilisait pour blanchir l'argent de la drogue.

En extradant un des *« dix délinquants les plus recherchés »* par les Etats-Unis, le président Zedillo cherche sans doute aussi à désamorcer une bombe politique qui pourrait donner le coup de grâce à son parti, déjà très mal en point à la suite du scandale déclenché autour des activités du frère de l'ancien président Carlos Salinas. Le nom de Raul Salinas, détenu depuis près d'un an et accusé d'avoir ordonné, en septembre 1994, l'assassinat du secrétaire général du PRI, Francisco Ruiz, est de nouveau cité à propos de la protection accordée au cartel du Golfe, qui, en contrepartie, aurait participé au financement des campagnes électorales du parti au pouvoir.

Bertrand de la Grange

Trois Palestiniens tués par l'armée israélienne à la veille du scrutin

Les colons protestent contre les premières élections en Cisjordanie et à Gaza

Plusieurs milliers de colons israéliens et de militants de droite étaient appelés à manifester, samedi 20 janvier, à Jérusalem et à Hébron, pour protester contre les élections palestiniennes organisées le même jour. La veille de ce scrutin, trois Palestiniens ont été tués par l'armée israélienne, à Djénine, dans le nord de la Cisjordanie.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Pour la première fois depuis l'assassinat d'Itzhak Rabin, le 4 novembre 1995, plusieurs milliers de colons juifs et leurs sympathisants de droite et d'extrême droite s'apprêtaient à manifester, samedi 20 janvier, à Jérusalem et à Hébron contre les premières élections palestiniennes dans les territoires autonomes et occupés. Un peu plus d'un million d'électeurs sont inscrits pour ce scrutin, d'ores et déjà décrété *« globalement honnête »* par les différents groupes d'observateurs – près d'un millier au total – déployés dans les territoires.

Déjà survoltée, l'atmosphère s'est brutalement tendue, vendredi soir, après que des soldats israéliens, en poste sur un barrage militaire à la sortie de la ville arabe autonome de Djénine, en Cisjordanie, eurent tué trois Palestiniens à bord d'un véhicule. Selon la version de l'armée, ce n'est qu'après avoir essuyé un tir qui aurait légèrement blessé un soldat, et qui venait *« sans doute du véhicule »*, que les Israéliens ont ouvert le feu, tuant sur le coup les trois occupants. Un journaliste présent sur les lieux quelques minutes après a déclaré ne pas avoir remarqué de traces d'échanges de coups de feu.

Deux des trois victimes palestiniennes, résidant à Djénine, étaient, semble-t-il, connus pour leur appartenance au Mouvement de la résistance islamique, Hamas, qui boycotte les élections. Peu après le transport des corps à l'hôpital de la ville, plusieurs dizaines de résidents ont manifesté leur colère dans les rues, arrachant les affiches électorales et se heurtant à la police de Yasser Arafat.

DES SOLDATS ET DES URNES

De Gaza, où il recevait au même moment l'ancien président américain Jimmy Carter, venu à la tête d'une délégation d'observateurs américains, le chef de l'OLP a déclaré qu'une enquête israélo-palestinienne était en cours.

Atmosphère tendue également à Hébron, où, après la mort de deux soldats israéliens, tués mardi au nord de la ville par des Palestiniens, les colons juifs de la région entendaient protester contre *« l'élection terroriste »*. Contrairement aux autres villes palestiniennes autonomes, ici, les soldats israéliens, chargés de la protection des quatre cent cinquante colons juifs retranchés au cœur de la cité, ne se sont pas retirés. Leur présence a même été renforcée en prévision d'éventuels troubles. Plusieurs dizaines de milliers d'électeurs, habitant le centre-ville, étaient ainsi invités à se rendre aux urnes en présence des soldats israéliens.

A Jérusalem-Est, seuls quatre mille à cinq mille électeurs, sur plus de quarante mille inscrits, ont été autorisés par Israël à exercer leur droit civique dans neuf établissements postaux – les autres devant se rendre dans des villages voisins, en dehors de la partie orientale de la Ville sainte annexée par Israël. Aucun moyen de transport n'a été prévu. Mais en prévision des manifestations de la droite, qui incluent une prière de masse au mur des Lamentations et un défilé dans la vieille ville arabe, plus de quatre mille policiers ont été déployés.

Patrice Claude

Les dirigeants chinois entendent contrôler le marché de l'information économique

Le rôle de « supervision » confié à l'agence officielle Chine nouvelle relève moins de la censure politique que du souci de tirer profit d'un secteur très lucratif

PÉKIN
de *notre correspondant*

Le 16 janvier 1995 s'est produit à Pékin un épisode hautement révélateur de l'hiatus profond existant entre l'ouverture de la Chine au monde extérieur, sur le plan économique, et le caractère anachronique du système politique qui entend se perpétuer. Cela a pris la forme d'un vigoureux rappel à l'ordre du gouvernement au sujet de l'existence, bientôt cinquantenaire, d'un monopole absolu de la dissémination de l'information en Chine, en l'occurrence dans les domaines économique et plus particulièrement boursier et financier.

L'agence officielle Chine nouvelle a diffusé une circulaire du gouvernement indiquant qu'elle était désormais chargée de *« superviser »* tout le flux de l'information économique diffusée auprès des firmes chinoises par les services spécialisés étrangers. La mesure vise en particulier les grands réseaux d'information boursière et financière que sont devenus, ces derniers temps, l'agence Reuter, le service Dow Jones, ainsi que plusieurs autres dispensateurs de cotations et d'analyse économique : Bloomberg News Service, Bartech de Hongkong, une firme d'origine taïwanaise du nom d'Insertech, ainsi qu'une émanation du bras financier du régime de Pékin, la Citic. Ce marché de l'information économique en Chine connaît une telle croissance que sa rentabilité y est par endroits plus élevée que dans des bastions classiques du capitalisme mondial : un service fourni par Reuter à Shanghaï y rapporte plus qu'à Hongkong.

Il y avait là comme un paradoxe? dans un pays où les détenteurs traditionnels du monopole, établi en premier lieu sur le plan politique, n'ont pratiquement en rien relâché ce dernier à la faveur de l'ouverture économique : aucun journal chinois n'est en mesure de recevoir une information étrangère directe ; aucun citoyen chinois n'est officiellement autorisé à s'abonner à la presse étrangère (beaucoup le sont grâce à diverses combines) ; les agences de presse étrangères doivent confier à l'agence Chine nouvelle le soin de répercuter leurs services d'informations générales, en sorte que celles-ci soient filtrées.

INTERROGATIONS SUR HONGKONG

Tout au plus a-t-on vu s'ouvrir de minces brèches dans ce système. Notamment quand, en 1995, l'Agence France Presse a été la première agence occidentale à pouvoir diffuser auprès de la presse chinoise (un bon millier de titres importants) son service photographique du moment qu'elle passait pour ce faire par les bons offices du monopole. Principale préoccupation de ce dernier : partager les bénéfices. D'autant que l'affaiblissement de l'Etat a eu pour conséquence une chute spectaculaire des subventions aux organes de la presse officielle. Même au *Quotidien du peuple* on se plaint haut et fort des restrictions budgétaires. Ce qui n'empêche nullement le même journal d'annoncer, le lendemain de la mise au point de Chine nouvelle, son arrivée sur Internet. L'opération a été réalisée avec l'aide d'une firme locale intitulée Jisi Commercial Development Company.

Dans ce contexte, la tentative de reprise du contrôle du marché intérieur de l'information économique prend un caractère assez surréaliste : il s'agit bien de gros sous, que le monopole s'inquiète de voir lui échapper totalement. Selon des chiffres officieux, Reuter aurait réalisé en Chine, en 1993, un chiffre d'affaires de 2 millions de livres sterling. Mais le pouvoir étant incapable d'avouer son appétit en la matière, il déguise son discours sous une admonestation de nature politique. La circulaire évoque explicitement la nécessité de parer à la diffusion d'informations *« interdites par les lois chinoises, qui peuvent calomnier et mettre en péril les intérêts nationaux de la Chine »*.

Le réflexe sécuritaire traduit néanmoins une inadéquation inhérente aux méthodes de gouvernement. En cela il est juste que s'en inquiètent des hommes comme Martin Lee, le parlementaire chef de file des critiques de Pékin à Hongkong : comment les choses peuvent-elles bien se passer dans la future ex-colonie britannique quand en prendront le contrôle les mêmes apparatchiks qui émettent des édits tels que celui de Pékin ces derniers jours ?

Francis Deron

■ **La police chinoise a arrêté le frère de Mme Zhang Shuyun**, le médecin dont le témoignage avait fourni la matière du rapport de Human Rights Watch Asia dénonçant les conditions de vie dans les orphelinats de Shanghaï, a annoncé, jeudi 18 janvier, l'organisation de défense des droits de l'homme. Zhang Jian a été interpellé à son domicile, le 9 janvier, par des agents de la sécurité d'Etat pour *« sédition »*, selon Human Rights Watch. – *(AFP)*

Heurts entre manifestants et forces de l'ordre à Bahreïn

L'opposition réclame le rétablissement de la Constitution

DES AFFRONTEMENTS ont opposé, vendredi 19 janvier, les forces anti-émeutes et des manifestants à Bahreïn, au lendemain de plusieurs *« actes de sabotage »* – selon les termes du ministère de l'intérieur –, incendies et attentats à l'explosif dans des agglomérations chiites.

Les affrontements ont eu lieu après que les forces de l'ordre – qui ont utilisé des balles en caoutchouc et des grenades lacrymogènes – eurent empêché le principal dirigeant de l'opposition, Cheikh Abdel Amir El Jamri, de diriger la prière dans une mosquée des environs de la capitale, Manama. C'est le troisième incident du genre depuis le début de janvier, les chefs religieux, en particulier cheikh El Jamri, reprenant sans se lasser dans leurs prêches des revendications devenues un leitmotiv depuis un an : rétablir la Constitution et le Parlement dissous en 1975, adopter des réformes démocratiques, libérer les personnes arrêtées lors des émeutes qui ont secoué le pays en décembre 1994 et avril 1995, autoriser *« le retour au pays des exilés »*.

L'ARME DE L'EXPULSION

Car le gouvernement de Bahreïn, qui accuse les chiites – lesquels représentent 65 % de la population environ – d'*« agir au profit de quelques parties étrangères »* (allusion à l'Iran, qui s'en défend), recourt, depuis plusieurs années, à une pratique singulière : l'expulsion de ses citoyens. Depuis 1993, Amnesty International n'a pas cessé de dénoncer cette mesure et de demander *« instamment »* au gouvernement de Manama de *« mettre fin à l'exil forcé de ses propres ressortissants »*. Les personnes ainsi exilées, soulignait Amnesty, *« n'ont souvent pas la possibilité de contester cette décision ou sa légalité devant un tribunal »*.

Selon l'une des formations de l'opposition, le Mouvement pour la liberté de Bahreïn, le gouvernement a parfois autorisé les opposants à revenir dans leurs familles, après plusieurs années d'exil, *« mais seulement après qu'ils eurent accepté des conditions humiliantes »*. La déportation est aussi un moyen de chantage contre les opposants, sommés de cesser leur activisme s'ils ne veulent pas être forcés de partir.

En règle générale, d'après le Comité de défense des droits de l'homme à Bahreïn, les expulsés sont détenteurs de passeports d'une durée d'un an, que le gouvernement peut, s'il le souhaite, ne pas renouveler. Les autorités interviennent même parfois auprès des pays où les déportés élisent domicile pour leur demander de leur refuser le droit d'asile.

En décembre 1995, à l'occasion de la fête nationale, l'émir, Cheikh Issa Ben Salmane Al Khalifa, a amnistié quelque cent cinquante prisonniers et décidé d'autoriser un certain nombre d'opposants à rentrer au pays, mais il était d'ores et déjà entendu que l'un des plus célèbres d'entre eux, Cheikh Ali Salmane, expulsé vers Dubaï en janvier 1995 et qui, depuis, s'est installé à Londres, n'était pas autorisé à revenir au pays.

Cheikh Salmane et l'opposition dans son ensemble n'en déclarent pas pour autant forfait. Le 14 janvier encore, il bénéficiait d'une tribune de choix pour se faire entendre de l'ensemble de la population bahreinie, voire de plusieurs Etats du Golfe très frileux vis-à-vis de leurs propres opposants.

En compagnie d'un autre exilé, Cheikh Mansour El Jamri, le fils du prédicateur qui donne aujourd'hui des migraines aux autorités de Bahreïn, Cheikh Salmane a en effet participé à un débat à la télévision d'Etat qatarie. Le Qatar entendait, sans doute, rendre à Manama la monnaie de sa pièce pour avoir reçu en grande pompe l'ancien émir du Qatar, déposé par son propre fils en juin 1995, et en raison d'un conflit territorial qui oppose les deux pays depuis plusieurs années.

Mouna Naïm

Le président sud-africain cherche à désamorcer la crise au Kwazulu-Natal

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le président Mandela effectue actuellement une tournée de bons offices dans le Kwazulu-Natal dans l'espoir de mettre fin aux violences qui opposent, dans cette province de l'est, son parti, le Congrès national africain (ANC), à l'Inkatha, le parti zoulou dirigé par Mangosuthu Buthelezi. Le chef de l'Etat a rencontré, vendredi 19 janvier, le roi des Zoulous, Goodwill Zwethilini. Le souverain s'est déclaré favorable à un grand rassemblement du peuple zoulou afin de promouvoir la réconciliation de ses sujets.

Le président Mandela doit rencontrer, dans les prochains jours, Mangosuthu Buthelezi afin de l'associer à cette initiative de paix. Le chef de l'Inkatha, ministre de l'intérieur dans le gouvernement d'union nationale, ne cesse de dénoncer l'allégeance du roi Zwethilini, son neveu, au pouvoir central dominé par l'ANC. Mais il ne peut s'opposer ouvertement à l'autorité royale sans perdre, en partie au moins, le soutien des chefs zoulous, très attachés au respect des traditions.

Il y a un mois, le chef de l'Etat et M. Buthelezi étaient d'accord pour œuvrer en commun à la fin des violences politiques qui ont fait, depuis le milieu des années 80, près de quinze mille victimes. Mais la fin de l'année a été marquée par une recrudescence de la violence avec, en particulier, le jour de Noël, le massacre de dix-neuf habitants d'un village favorable à l'ANC.

DÉTOURNEMENT DE FONDS

L'année 1996 n'a guère mieux commencé, avec des incidents impliquant des responsables des deux partis. Jeudi, le ministre de la santé de la province, le docteur Zweli Mkhize (ANC), a affirmé avoir été pris en embuscade par des membres de l'Inkatha.

Malgré les négociations avec l'ANC, l'Inkatha n'a pas abandonné ses manières militaires. Un audit des finances de la province vient de révéler que l'entraînement et la rémunération des forces paramilitaires du parti zoulou ont été financés illégalement sur des fonds publics, à hauteur de 11,5 millions de francs. Ce détournement serait le fait d'éléments radicaux du parti de M. Buthelezi, opposés à toute concession. Cette tendance aurait organisé les violences à la fin de l'année dernière.

Elle aurait reçu l'appui de nostalgiques de l'apartheid. Le président Mandela a évoqué, à ce propos, *« des éléments qui n'appartiennent ni à l'Inkatha, ni à l'ANC et qui orchestrent la violence car ils ont intérêt à ce que reviennent les jours sombres de l'apartheid »*. Pour l'instant, l'enquête policière n'a pas livré ses conclusions mais le caractère organisé du massacre perpétré le jour de Noël plaide en faveur de cette thèse. Quoi qu'il en soit, la recrudescence de la violence fait planer une menace sur les élections municipales fixées, dans le Kwazulu-Natal, à la fin du mois de mai prochain.

Frédéric Chambon

FRANCS-MAÇONS Le convent du Grand Orient de France s'est réuni samedi 20 et dimanche 21 janvier pour tenter de sortir de la crise ouverte à l'automne 1995 par la mise en minorité du grand maître sortant, Patrick Kessel. Le conflit porte sur la gestion de l'ordre, mais il met aussi en cause les dérives de certains membres et oppose des camps qui s'accusent d'arrière-pensées politiques. ● LES OBÉDIENCES maçonniques françaises n'en connaissent pas moins un regain d'intérêt dans les milieux de cadres, de professions libérales et d'universitaires. Leur recrutement est en hausse, notamment parmi les femmes, avec un avantage pour les petites organisations. ● LE SECRET qui fait partie des règles maçonniques a favorisé un certain affairisme, que les obédiences concernées ont entrepris de combattre par des exclusions et d'autres mesures disciplinaires.

Le Grand Orient veut revenir aux sources et se cherche un « patron »

La crise ouverte par la défaite de Patrick Kessel devrait déboucher sur la désignation d'un grand maître plus proche de la « base » et qui aura pour tâche de réformer le fonctionnement de la première obédience française en retrouvant ses fondements spirituels

PREMIÈRE OBÉDIENCE maçonnique française, avec quelque trente-cinq mille membres, le Grand Orient de France (GODF), tentait, samedi 20 et dimanche 21 janvier, d'élire un nouveau grand maître (ou président) à l'occasion de la reprise des travaux du convent (ou assemblée générale) suspendus le 10 septembre 1995 dans une atmosphère de crise (*Le Monde* du 20 septembre). Patrick Kessel, ancien grand maître, et son challenger, Christian Hervé, ne figurent plus parmi les candidats susceptibles de diriger le futur exécutif du Grand Orient, ce qui laisse très ouvert le jeu successoral dans une obédience en mal d'apaisement.

Personne ne s'attendait au coup de théâtre qui a ouvert les travaux du convent annuel, le 6 septembre 1995 : M. Kessel, ancien journaliste, grand maître depuis un an, sollicitait son renouvellement, mais il avait été battu devant le conseil de l'ordre, n'obtenant que quatorze voix contre dix-huit en faveur de Christian Hervé, un professeur de médecine spécialiste de bioéthique. Choquée par la contradiction de ce désaveu survenant après l'adoption à plus de 90 % des voix du rapport moral de M. Kessel, une petite majorité du convent entrait en rébellion et demandait la démission du conseil, ce que ce dernier refusait.

Le conflit entre le « législatif » et l'« exécutif » de l'obédience tournait vite à un happening digne des assemblées soixante-huitardes, les deux camps s'invectivant et s'accusant de manipulations. Les partisans de M. Kessel reprochaient à leurs opposants et, notamment, aux amis des anciens grands maîtres Jean-Robert Ragache et Gilbert Abergel, d'avoir mélangé les comptes et les affaires, la maçonnerie et le copinage. Leurs ennemis répliquaient qu'un groupe « gaullo-trostkiste » tentait un coup de force pour prendre le contrôle de l'ordre en violant les règlements maçonniques.

QUERELLES D'HÉRITIERS

Derrière cette empoignade entre « purs » et « démocrates » se perpétuait, par héritiers interposés, la querelle des deux anciens grands maîtres, Roger Leray, aujourd'hui décédé, et Paul Gourdot. Les connaisseurs des arcanes maçonniques expliquent cette amplification pathologique des questions de personnes par la « sécularisation » du GODF, qui a beaucoup fréquenté les allées du pouvoir avec l'avènement de la gauche et qui a ainsi laissé en jachère une partie de son activité spirituelle, introduisant dans le Temple les divisions et les maux du monde profane.

Au terme de trois jours d'empoignades homériques, le convent suspendait ses travaux, le 10 septembre, au milieu d'un champ de ruines. M. Kessel, démissionnaire du conseil, M. Hervé, démissionnaire de son poste de grand maître, où il n'avait pu être installé, le conseil destitué par le convent : il ne restait plus qu'à constituer un exécutif provisoire, présidé par Gaston Costeaux, pour expédier les affaires courantes.



Dans l'attente de la désignation d'un nouveau législatif par les régions, M. Costeaux n'est pas resté inactif. Il a interrogé les membres de l'ordre sur les réformes nécessaires pour redonner équilibre et tonus au GODF. Il a commandité trois « audits » sur l'organisation et les finances (cabinet Brossard), sur la situation de l'ordre au regard du fisc (Me Laurent) et sur la comptabilité (cabinet Mazars), qui ont été remis au mois de décembre. Ils semblent infirmer les craintes de manipulations exprimées par M. Kessel, mais ils confirment que le Grand Orient souffre, depuis des lustres, d'une gestion archaïque et peu rigoureuse, dont un salarié a profité pour se livrer à des malversations et qui provoque pertes d'énergie et dysfonctionnements.

L'exécutif provisoire a aussi pris position dans la querelle procédurale qui opposait M. Kessel et ses ennemis sur la validité de sa candidature au conseil de l'ordre. Il a estimé que celui-ci était en droit de postuler. Saisie du dossier, la justice maçonnique a conclu à son incompétence... tout en jugeant anormale la candidature de l'ancien grand maître. Finalement, ennemis et amis de celui-ci sont tombés d'accord, au sein du congrès régional de Paris, auquel il appartient, pour le laisser se présenter.

ASSAINIR L'INSTITUTION

Le 16 janvier 1996, les deux protagonistes du mois de septembre quittent la scène : M. Hervé renonce à se présenter comme membre de l'exécutif et M. Kessel est battu. Les partisans du « ni Kessel ni Hervé » l'ont emporté. Des régions comme le Sud-Ouest ou l'Ile-de-France sont demeurées « kesseliennes » ; d'autres, comme le Nord-Nord-Est, ont viré de bord. Le sentiment dominant parmi les membres du GODF est qu'il faut profiter de la crise pour en finir avec les querelles d'hommes, pour assainir l'institution dans le respect du règlement général et pour remettre celle-ci en état de participer à la modernisation de la cité.

Autrement dit, il faut remettre les maçons au travail. Car, comme le déclarait récemment à Strasbourg Jean-Claude Bousquet, grand maître d'une obédience sœur, la Grande Loge de France (GLF), la franc-maçonnerie tout entière doit faire face à une crise philosophique. *« Selon la conception prométhéenne née au siècle des Lumières, il était possible d'user et d'abuser de l'Univers. Cela a donné nos frères Montesquieu, Voltaire, La Fayette, Schœlcher et Ferry. Aujourd'hui, cet universalisme n'est plus adapté, et il nous faut repenser un humanisme »*, estime M. Bousquet. Cet humanisme, plus humble et plus précautionneux, se méfierait des conséquences de l'application des techniques et des idées.

Qui sera chargé de conduire ces adaptations institutionnelles et philosophiques au Grand Orient de France après quatre mois de vacance du pouvoir ? Les candidatures de Roger Virybabel, de la région de Nancy, et de Jacques Lafouge, de la région de Bordeaux, sont fréquemment citées. On prête à la majorité des huit cent cinquante membres du convent le désir d'éviter les affrontements et de trouver une personnalité neuve qui apaiserait les tensions.

La pluie de procès en cours devant la justice interne pour violation du secret maçonnique (au profit de la presse) ou des règlements laisse à penser que les passions ne sont pas maîtrisées et que le GODF court toujours un risque d'explosion et de scission. Un membre de l'exécutif provisoire ne soupirait-il pas, à propos de la remise en route des institutions de l'obédience : *« A supposer que nous ne soyons pas encore là au mois de septembre 1996 »* ?

Al. F.

Les colosses anglo-saxons

Née dans les îles britanniques vers 1717, la franc-maçonnerie y a conservé une emprise exceptionnelle. La Grande Loge unie d'Angleterre se veut la plus ancienne et la seule à décider de la régularité des loges du reste de la planète. Elle veille au respect de la croyance en un *« grand architecte de l'univers »* et de l'interdiction d'initier les femmes.

Il y aurait environ un million de membres de la maçonnerie britannique, qui demeure proche de l'establishment et de la cour. Le grand maître de la Grande Loge unie d'Angleterre est le duc de Kent. Férue des mêmes principes, la maçonnerie américaine est très active dans les œuvres de bienfaisance, et ses membres affichent volontiers leur appartenance. Ils sont environ quatre millions, soit la moitié des effectifs mondiaux.

Les effectifs des cinq grandes obédiences augmentent fortement

LA CRISE du Grand Orient a tendance à dissimuler que la franc-maçonnerie se porte bien. En 1900, quand les francs-maçons semblaient tout-puissants, les effectifs atteignaient 25 000 membres. Aujourd'hui, les cinq grandes obédiences en rassemblent trois ou quatre fois plus, c'est-à-dire entre 80 000 et 100 000 membres.

● **Le Grand Orient de France (GODF)** : rameau principal de la maçonnerie française, il a été créé en 1773. En avril 1995, on comptait 38 271 adhérents dont 2 639 « honoraires » dispensés de cotisation, soit 35 632 membres actifs (plus 1,4 % par rapport à 1994). Le nombre des loges est passé en un an de 814 à 840 (plus 3,2 %). Le développement est sensible dans le sud de la France et à Paris.

● **La Grande Loge de France (GLF)** : deuxième obédience par ordre d'importance et fondée en 1894, elle annonce 22 937 membres dans 604 loges. Déiste et plus tournée vers le rituel que le GODF, elle a un taux de croissance de 3 % par an. Comme le GODF, elle recrute chez les cadres moyens et supérieurs, les professions libérales, les enseignants et semble « percer » chez les ingénieurs. *« Nous nous portons bien parce que nous ne nous sommes pas impliqués dans la vie politique »*, analyse Gilbert Schulsinger, premier grand maître adjoint.

● **La Grande Loge féminine de France (GLFF)** : seule obédience exclusivement féminine, fondée en 1945, elle est très proche du GODF. Elle annonce 10 000 membres. La trois centième loge a été inaugurée le 28 décembre 1995. Le nombre des initiées progresse de 8 % à 9 % par an depuis cinq ans. La GLFF recrute surtout parmi les avocats, les médecins, les écrivains, les fonctionnaires, les journalistes et les cadres.

● **Le Droit humain** : fondé en 1893, cette obédience se distingue des autres sur deux points : elle est mixte et internationale. Elle est présente dans soixante-dix pays. Sa Fédération française annonce 13 250 membres répartis dans 450 ateliers. Ses effectifs ont doublé en dix ans et croissent à la cadence de 10 % par an, notamment en Bretagne ou en Alsace. Très féminin pendant longtemps, le Droit humain connaît un afflux d'adhésions masculines. *« Les valeurs et les certitudes se sont effondrées*, explique Danièle Juette, présidente de la Fédération française. *Des hommes et des femmes qui se défient des appareils se tournent vers nous afin de trouver un épanouissement personnel tout en œuvrant pour la société. »*

Ces quatre obédiences se rattachent à la maçonnerie dite « libérale », par référence à leur attachement à la liberté de conscience. Elles sont encore appelées « non régulières », parce qu'elles ne sont pas reconnues par les franc-maçonneries anglo-saxonnes, qui exigent la croyance en un Dieu révélé et qui refusent l'initiation des femmes. La seule obédience française « régulière », reconnue par les Anglo-Saxons, est :

● **La Grande Loge nationale française (GLNF)** : créée en 1913, la GLNF a été longtemps animée par les militaires britanniques et américains venus combattre sur le sol français durant les deux guerres mondiales.

L'obédience compte 21 162 membres au 31 décembre 1995. La Grande Loge nationale française se développe, notamment, dans le monde de l'entreprise et vise les élites. *« Notre enseignement n'a rien à voir avec l'humanisme*, précise Yves Trestournel, son grand secrétaire. *Nous essayons d'expliquer la spiritualité et d'appliquer les trois principes : responsabilité, travail, respect du sacré. »*

A l'évidence, les obédiences les plus petites se développent mieux que les grandes. Les ordres les plus attractifs sont ceux qui sont ouverts aux femmes (GLFF, Droit humain), les plus internationaux (Droit humain, GLNF) et le plus traditionnel (GLNF).

Al. F.

Marie-France Coquard, grande maîtresse de la Grande Loge féminine

« La maçonnerie française se sent blessée par la crise du Grand Orient »

« Le convent de votre ordre a-t-il été sensible aux disputes qui ont empêché le Grand Orient de désigner un grand maître ?

– Les turbulences internes qui traversent des obédiences ne sont pas sans effets sur la Grande Loge féminine de France, car c'est la maçonnerie entière qui se sent blessée par la crise du Grand Orient.

– Pourquoi ?

– Parce que nous fonctionnons selon les mêmes principes, nous défendons les mêmes valeurs, nous travaillons sur des rites semblables, qui s'appuient sur la même pratique des symboles. Je souhaite que l'équilibre et la sérénité nécessaires à nos travaux soient retrouvés. Nous regrettons que la maçonnerie soit l'objet d'attaques. Je rappelle la nécessité d'une union entre nos obédiences afin d'être un rempart contre les désordres et les dérives d'une société profane déstabilisée.

– Les attaques sont souvent d'origine intestine et, parmi les thèmes de querelle, figure le problème de la mixité des obédiences. Quelle est votre position sur ce sujet ?

– Nous rappelons notre fidélité au protocole d'accord de 1982 qui nous lie au Grand Orient et qui stipule que celui-ci n'initie pas les femmes et que la Grande Loge féminine s'engage à ne pas initier d'hommes.

– Pourquoi ?

– La Grande Loge féminine est une obédience spécifiquement féminine. Compte tenu des handicaps des femmes tant au niveau des libertés civiques et sociales qu'en matière d'accès à la profession, nous pensons que le fait de travailler entre femmes permet davantage de rattraper les inégalités et les retards dont elles sont les victimes. Par exemple, la mixité n'aurait pas permis d'avancer aussi loin dans nos réflexions sur la contraception, l'interruption de grossesse, l'emploi et la formation professionnelle des femmes. Même chose pour la bioéthique ou la place des femmes dans la société.

– Qu'est-ce que la maçonnerie a encore à dire à la société « profane » ?

– Notre convent a marqué sa volonté d'un recentrage sur les valeurs de notre idéal. Nous devons prendre conscience que nous sommes les derniers initiés à pratiquer des rites dans un monde occidental qui privilégie le superficiel et l'instantané. Notre réflexion s'inscrit dans la durée et donne toute leur place aux transcendances spirituelles, dans le respect de nos mythes et de nos symboles fondateurs.

– Vous voulez témoigner de vos convictions tout en préservant un secret certain. N'est-ce pas contradictoire ?

– Nous avons besoin de sérénité et de recul dans nos temples afin de mieux préserver notre exigence de justice, notre devoir initiatique de rassemblement et nos idéaux humanistes.

– Pourquoi ne pas proclamer ceux-ci sur la place publique ?

– C'est ce que nous faisons à travers nos communiqués, nos conférences et nos colloques publics, ainsi qu'au travers de nos publications.

– Sur quel thème travaillerez-vous cette année ?

– Nous entendons rappeler les valeurs qui fondent notre idéal. Nous voulons donc développer la solidarité, débattre de la montée des intégrismes, de l'arrivée au pouvoir d'équipes municipales du Front national, de la place des femmes dans le monde. Avec la nécessité de gérer notre expression de façon équilibrée...

– Pourquoi la maçonnerie attire-t-elle autant de candidats ?

– Parce qu'elle apporte des réponses à la crise des valeurs et à la perte des références. Elle est porteuse d'une vision globale et planétaire et permet de tenter une explication cohérente dans la grande pagaille que nous connaissons.

» Les candidates sont de plus en plus jeunes. Ce sont des battantes qui en veulent et qui sont présentes sur tous les terrains. On les retrouve conseillers municipaux ou cadres dans les entreprises. Elles attendent de la maçonnerie un enrichissement personnel, une meilleure connaissance de l'humanité et de ne pas y rencontrer leur double comme dans un parti politique... »

Propos recueillis par Alain Faujas

Un secret parfois propice au mélange de la politique et de l'argent

L'OPINION a tôt fait de retenir les noms des francs-maçons mêlés aux « affaires » qui mélangent l'argent et la politique. Pourtant, les obédiences interdisent à leurs membres de parler de politique ou de leurs croyances religieuses dans les loges, et plus encore de se mettre en réseau d'affaires sous couvert d'activités maçonniques.

Il n'empêche que certains « frères » succombent à la tentation. Le Grand Orient a dû mettre en sommeil la loge Echo 2 de Nîmes après la condamnation, le 24 mai 1995, à des peines de prison ferme de deux de ses membres dans l'affaire des HLM de la ville, Claude Pradille, sénateur et vice-président (PS) du conseil général du Gard, et son beau-frère Max Blondin, vénérable de la loge. Michel Reyt, PDG de la Sages et pourvoyeur de fonds de plusieurs partis, dont le PS, a été suspendu du Grand Orient après avoir été condamné, le 15 mai 1995, à une peine de prison ferme pour enrichissement personnel. Le même sort a été réservé par la GLNF à Didier Schuller (RPR), sous le coup d'un mandat d'arrêt international lancé dans le cadre de l'affaire des HLM des Hauts-de-Seine.

Aux accusations, les maçons répondent que tout groupe humain comporte des brebis galeuses et que la justice maçonnique est là pour les chasser de l'ordre lorsque le délit est avéré. Ils s'indignent qu'on cite l'appartenance maçonnique d'une personne placée en garde à vue, comme Patrick Le Lay, PDG de TF 1, alors qu'on ne dit rien de la religion de Michel Noir ou de Jacques Médecin lorsque ceux-ci sont condamnés.

En fait, la franc-maçonnerie donne prise aux soupçons en raison de sa pratique obstinée du secret, qui inquiète le profane et qui favorise le risque d'affairisme. On comprend que ce secret soit nécessaire face aux persécutions, comme sous Vichy ou en Union soviétique. Les maçons font valoir, en outre, que les rituels symboliques pourraient être mal interprétés par des esprits non avertis. Mais les accusations d'anthropophagie et d'infanticide portées contre les premiers chrétiens n'étaient-elles pas tombées d'elles-mêmes lorsque tout un chacun avait pu constater la réalité de l'eucharistie et du baptême ?

Al. F.

Le premier « forum » du Parti communiste met en évidence le pluralisme de la gauche

Robert Hue veut obliger le PS à tenir compte de la volonté d'union du PCF

Devant trois mille Marseillais réunis pour un « forum national », les communistes, les Verts, Radical, le Mouvement des citoyens (MDC) et la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) ont montré au PS qu'il existe une gauche plurielle. Robert Hue, secrétaire national du PCF, tente de rebondir sur le mouvement social et d'occuper le créneau du débat, sans occulter les divergences criantes qui existent aujourd'hui sur l'Europe.

MARSEILLE
de notre envoyée spéciale

Place du Colonel-Fabien, ils avaient décidé d'organiser la soirée comme une émission de télévision. *« Le truc de Delarue, vous voyez ? »*, explique Robert Hue, calme et confiant, quelques heures avant le rendez-vous marseillais. Dans la salle du Dôme, il y a deux micros baladeurs, trois écrans géants, des animateurs de *la Marseillaise* à l'accent chantant et même un standard SVP, un vrai, où l'on met le ton en disant : *« Eh bien, ce soir, je peux vous dire que nous avons énormément de questions ! »*. Il y a aussi un titre, choisi tout exprès pour le premier des six « forums nationaux » lancés par le Parti communiste (*le Monde* du 19 janvier). *« C'est quand qu'on va où ? »*, disent les badges après Renaud.

Pourtant, ce qui se passe, vendredi 19 janvier, à Marseille, ce n'est pas de la télé. Pendant quatre heures, trois mille personnes écoutent, sans coupures publicitaires ni génériques cinglants. Trois mille Marseillais, en majorité communistes – mais pas seulement : dehors, les Verts tractent contre les essais nucléaires, les Citoyens de Jean-Pierre Chevènement interpellent les arrivants : *« Qui décide aujourd'hui ? La République ou les marchés ? »*

La salle est pleine. Des « anonymes » ? Les communistes n'aiment pas ce mot socialiste, inventé à l'occasion de la mort de François Mitterrand. Ici, chaque fois qu'on s'empare du micro, on décline respectueusement nom et titre de gloire. C'est qu'on est à *« Marseille la rebelle »*, capitale du mouvement social, rappelle Jean-Louis Donaccuo, un des dirigeants des traminots, l'orateur le plus applaudi de la soirée.

UNE « PREMIÈRE »

Enfin, il y a l'estrade. Autour d'une table, un brillant aréopage de cinq personnes, qui se regarde et s'étonne lui-même à mesure qu'on lui répète : *« Vous réunis côte à côte, c'est une grande première à Marseille, c'est un événement politique ! »* Membre du secrétariat national du PS, Jean-Christophe Cambadélis se lance : *« Cette soirée, je l'espère, va infléchir les rapports entre le Parti communiste et ses partenaires*, dit-il. *C'est une première, et nous sommes heureux d'y participer. »* Christian Piquet, du bureau politique de la LCR, se félicite que *« des murs tombent et que, pour la première fois, on trouve à la même tribune un responsable trotskiste et un responsable du Parti communiste »*.

A côté de Catherine Lalumière, député européen et membre de la direction provisoire de Radical, Guy Hascoët, porte-parole national des Verts, rappelle qu'il a forcément la mémoire politique plus courte, mais qu'il est content d'être là.

A l'exception de Lutte ouvrière (LO), qui n'a pas répondu à l'invitation du PCF, chacun semble en effet de bonne volonté. *« Nous n'avons pas la vie devant nous »*, dit la Ligue. *« Nous sommes disponibles pour l'union, nous sommes prêts au renouveau »*, prévient M. Cambadélis. M. Hue parle de *« situation historique après vingt ans de déferlante libérale »*. Le secrétaire national choisit de ne pas citer François Mitterrand, mais il sait qu'avec la mort de l'ancien président de la République une page est tournée.

Voilà pour les bonnes intentions. Très vite, dans la salle, fusent les applaudissements et les sifflets. Mme Lalumière est huée pour oser dire que *« la construction européenne a apporté la paix »* ou qu'elle a permis de *« moderniser notre agriculture »*. En militant expérimenté, M. Cambadélis navigue à vue entre le *« contrat »* de Lionel Jospin (silence), les critères de convergences et Maastricht (huées), la réduction du temps de travail *« sans baisse des salaires »* (applaudissements). *« Excuse-moi, camarade, mais vous aviez deux septennats pour faire ce que tu défends »*, accuse un trotskiste, dans la salle, sous les applaudissements communistes.

L'historien Michel Vovelle prend la parole : *« Un mouvement social a besoin d'être relayé par des programmes. Nous avons des engagements à vous demander. Jusqu'où êtes-vous prêts à aller »* ? M. Hue parle pour la première fois, en public, de sa certitude qu'il faut une monnaie unique qui coifferait les autres et reconnaît qu'un référendum sur l'Europe de Maastricht *« n'est pas le moyen le plus démocratique pour permettre aux gens de s'exprimer »*.

Sur le fond, on le sent bien, rien n'est résolu. Il y a bien deux gauches, l'une radicale, l'autre de gestion. *« Nous ne réussirons pas si nous ne prenons en compte la diversité de la gauche française. Il ne faut pas qu'une force soit en situation hégémonique, comme dans le passé »*, continue le secrétaire national en évoquant le programme commun. M. Hue veut *« un débat à mille voix »*, pour ouvrir véritablement une *« nouvelle union »*. La salle applaudit, fière d'avoir participé à... une si belle émission.

Ariane Chemin

La lutte contre le chômage divise sous-préfets et directeurs départementaux

LYON
de notre envoyée spéciale

Place à l'imagination ! Les commissaires départementaux pour l'emploi ne doivent pas être des gestionnaires de dossiers, mais des animateurs locaux. Jean-Luc Lebuy, commissaire interministériel, le leur a vivement rappelé, vendredi 19 janvier, à Lyon, où ils étaient réunis pour la première fois depuis leur désignation (*Le Monde* du 20 janvier). Les intéressés n'ont pas publiquement exprimé leur désaccord, mais ils étaient loin de souscrire à ce propos, comme l'ont manifesté plusieurs réactions d'impatience.

L'imagination ne sert à rien quand la croissance n'est pas au rendez-vous, estiment la plupart des commissaires pour l'emploi. On ne peut pas tout attendre de la croissance, objecte M. Lebuy. Il a insisté pour que les commissaires partent à la découverte des *« emplois dormants »* de leur département. *« Nous faisons ce qu'il faut depuis vingt ans »*, maugréaient, en privé, les commissaires départementaux.

Faites mieux ! Il existe encore des marges de manœuvre, a laissé entendre M. Lebuy, citant en exemple leurs collègues du Jura, qui ont obtenu des promesses de création d'emplois grâce à un efficace réseau de prospection. *« Certains d'entre vous sont blasés, parce qu'ils ont affaire à leur douzième plan de réforme pour l'emploi. D'autres se plaignent que les plans successifs aient créé une panoplie d'outils dans laquelle ils se perdent »*, a concédé le représentant du gouvernement, avant d'ajouter fermement : *« Je fais appel à votre sens des responsabilités et à votre déontologie de serviteurs de l'Etat pour travailler, sans états d'âme, dans le cadre des moyens alloués ! »*

DES « CADRES POUR L'EMPLOI »

M. Lebuy a insisté pour que les commissaires départementaux réservent un bon accueil à la centaine de « cadres pour l'emploi » que vient de recruter, pour trois ans, le ministère. Ces cadres, qui doivent être des chômeurs de plus de cinquante-cinq ans ayant une bonne connaissance des entreprises, sont censés enrichir la fonction publique de leur expérience. Les commissaires se seraient bien passés de leur présence. *« Nous connaissons déjà les entreprises, puisque nous démarrons notre carrière comme inspecteurs du travail ! Plutôt que de créer cent postes de catégorie A, le ministère aurait mieux fait de nous attribuer deux cent cinquante agents d'exécution supplémentaires! »*, protestent-ils.

La cohabitation avec ces cadres, qui sont souvent des hommes à poigne (anciens chefs de petites entreprises, anciens directeurs des ressources humaines, anciens consultants), ayant de l'administration une vision quelque peu critique, s'annonce difficile. *« N'oubliez pas que, eux ils ont vécu l'expérience du chômage, alors que les fonctionnaires ne savent pas ce que c'est! »*, a sévèrement prévenu M. Lebuy.

Les commissaires départementaux pour l'emploi réagissent différemment aux exhortations qui leur sont faites selon qu'ils sont directeurs départementaux du travail ou sous-préfets. *« Les sous-préfets ont le petit doigt sur la couture du pantalon, parce qu'ils peuvent être mutés à tout moment! »*, ricanent les directeurs. Ceux-ci ajoutent qu'ils ont eux-mêmes *« une sensibilité sociale et votent plutôt à gauche, alors que les sous-préfets sont majoritairement conservateurs »*. Les directeurs départementaux précisent souvent qu'ils n'étaient pas volontaires pour devenir commissaires pour l'emploi, mais, *« dans l'administration, lorsqu'on est choisi, on ne peut pas dire "non"! »*.

Rafaële Rivais

Que reste-t-il du modèle français face à la mondialisation de l'économie?

Réunis par « Le Monde », politiques et experts s'interrogent sur l'identité nationale

PEUT-IL encore exister une exception française dans le monde d'aujourd'hui ? C'est sur ce thème que se sont exprimés, vendredi 19 janvier, responsables politiques et hauts fonctionnaires internationaux lors d'un colloque organisé au Sénat par *Le Monde* à l'occasion de la publication de la nouvelle formule de son bilan économique et social pour 1995.

A l'évidence, l'idée même d'une « exception française » n'a pas la même signification pour tous, Henri Guaino, commissaire au Plan, exprimant des vues différentes de celles Jean-Pierre Fourcade, président (UDF) de la commission des affaires sociales du Sénat, ou de Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre socialiste : ici, méfiance vis-à-vis des grands équilibres économiques et financiers, qui ignorent trop souvent le tissu social ; là, souci extrême de décentralisation.

L'exception française suscite donc jugements et attentes divers. Pour Edouard Balladur, l'originalité de la France est qu'à plusieurs reprises elle ait pu montrer au monde des voies, même si celles-ci ont été différentes, depuis la centralisation de la monarchie, de la Révolution et de l'Empire jusqu'au service public et à la justice sociale de l'après-guerre, en passant par l'égalité juridique, la primauté de la loi et de l'intérêt général, la laïcité. Ce modèle est aujourd'hui menacé, selon l'ancien premier ministre, par un autre modèle d'universalité, celui des pays anglo-saxons, *« appuyé sur une prééminence économique et une puissance linguistique, et qui devient culturelle »*. La concurrence est d'autant plus forte qu'en France même le modèle est menacé par les revendications identitaires et communautaires et par l'importation de pratiques extérieures, telles la *« juridictionnalisation »* à outrance pratiquée aux Etats-Unis et en Italie.

Malgré la difficulté à s'adapter éprouvée par la France, prise dans un mouvement de mondialisation, M. Balladur reste relativement optimiste. Il estime que la France ne doit pas renoncer à inventer des modèles valables pour tous les hommes à travers le monde. *« Je crois que les idées que nous défendons d'une liberté qui ne peut pas être sans contrôle, d'une liberté qui doit s'exercer dans un ordre, ces idées sont justes*, a-t-il dit. *Il n'y a ni compétition ni paix possibles dans le monde sans le respect d'un minimum de principes communs. »* Ce message d'optimisme est tempéré par une mise en garde : le combat à mener ne doit pas servir de prétexte aux Français pour refuser les réformes indispensables.

Pour Florin Aftalion, professeur d'économie, la notion d'exception française est beaucoup plus réductrice. Limitée au seul domaine économique, elle est le droit que s'attribuent en France les autorités *« à accorder des protections qui abritent de la concurrence des catégories particulières »*, fonctionnaires, agriculteurs, petits commerçants, *« toutes catégories que les réglementations mettent, au moins partiellement, à l'abri des forces du marché »*. La question est donc maintenant de savoir si protection et globalisation mondiale sont compatibles. *« C'est la compétitivité de notre économie dans son ensemble qui est atteinte par les privilèges de quelques-uns »*, a affirmé M. Aftalion.

« SORTIE PAR LE HAUT »

Pour Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international, *« l'exception française n'est plus ce qu'elle était, mais elle demeure, pour le meilleur ou pour le pire »*. Cette exception n'empêche pas la France *« d'être affrontée aux mêmes défis que les autres grands pays industriels mais elle nous offre une chance sérieuse de sortir par le haut. »* Facteur d'espoir : la France a pu s'ouvrir sur le monde en renforçant sa compétitivité et son crédit extérieur, une véritable *« culture de compétition »*. Chemin faisant, le pays *« s'est doté d'une démocratie apaisée, pratiquant l'alternance et redécouvrant, de temps en temps, combien est forte son union sur ce qui fait l'essentiel de son identité »*.

Il existe aussi une exception française très négative : le chômage, au niveau où il persiste, aux alentours de 3 millions, avec un taux de 11,7 % de la population active, le plus élevé du groupe des Sept avec l'Italie. Le chômage peut diminuer pour des raisons démographiques, mais la dégradation de nos finances publiques et du secteur public, les excès du colbertisme et l'inaptitude au dialogue social *« pourraient continuer à miner durablement notre économie et la conduire au déclin »* si rien n'était changé, estime M. Camdessus.

Deux exceptions françaises peuvent cependant, selon M. Camdessus, permettre au pays une « sortie par le haut » : la culture et l'ouverture dans le monde, notions recouvrant des qualités aussi différentes que l'imagination en matière de droit des gens, la capacité de rebond après l'épreuve, la rage de bien faire. Cette culture et cette ouverture doivent *« s'intégrer dans le message d'une Europe unie »*, faute de quoi de telles contributions risqueraient fort de *« devenir anecdotiques dans un monde de grands ensembles »*.

Alain Vernholes

★ ***Bilan du monde. L'année économique et sociale 1995*** **; préfacé de Michel Camdessus ; 192 pages, 50 francs.**

M. Balladur oppose à M. Juppé le « dialogue » dans la majorité

L'ANCIEN PREMIER MINISTRE Edouard Balladur a de nouveau fait entendre sa différence vendredi 19 janvier à l'occasion de la présentation de ses vœux aux élus et militants RPR du 15e arrondissement. Selon lui, un prélèvement de 0,25 % sur les revenus, au lieu des 0,5 % décidés par le gouvernement, aurait suffi pour le remboursement de la dette sociale. De même, il aurait été opportun de décider un report partiel ou un allégement du premier tiers provisionnel de l'impôt sur le revenu. Il souhaite que le Parlement puisse faire sur le sujet des propositions en février.

« Le débat au sein de la majorité n'est pas seulement légitime, mais indispensable », a ajouté M. Balladur. Il doit être *« loyal et clair »*. Les réformes réclament *« innovation, imagination et esprit d'invention »*. *« Nous ne gagnerons les élections législatives*, a-t-il dit, *que si nous avons un bon projet. Il faut proposer une ambition pour l'avenir, et il n'est pas trop tôt pour en débattre* (...). *Le dialogue que nous devons entretenir avec les Français, nous devons l'entretenir aussi entre nous. »*

DÉPÊCHES

■ **MÉDECINS : trois syndicats de médecins libéraux**, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), la Fédération des médecins de France (FMF) et le Syndicat des médecins libéraux (SML), ont demandé, vendredi 19 janvier, une *« confirmation écrite explicite »* du premier ministre à la suite du compromis intervenu avec le gouvernement sur les pénalités financières à l'égard de la profession. Les médecins auront à acquitter une *« contribution exceptionnelle »* d'environ 1 milliard de francs en 1996, mais elle ne sera pas affectée à la résorption des déficits de la Sécurité sociale. Elle ira à un fonds de reconversion de la profession.

■ **ASSIGNATION : le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT) de Paris** a assigné pour *« voies de fait »* la confédération CFDT et conjointement l'Union départementale CFDT et l'Union régionale Ile-de-France CFDT, devant le juge des référés de Paris. Mis sous tutelle le 15 décembre par le bureau national de la CFDT et menacé éventuellement de radiation, le SGEN-CFDT Paris est accusé par la confédération d'avoir participé à la bousculade dirigée contre Nicole Notat lors de la manifestation intersyndicale du 24 novembre contre le plan sur la Sécurité sociale.

■ **DIFFAMATION : Charles Pasqua a été débouté** par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, vendredi 19 janvier, dans un procès qu'il avait intenté, pour injures et diffamations, à Christopher Harrold, directeur de la revue *Socialisme international*, à propos d'un article intitulé *« Pasqua, le pourri de Balladur »*. Le tribunal, présidé par Jean-Yves Monfort, a jugé que cet article s'inscrivait dans le cadre d'un *« débat acceptable et même souhaitable dans une société libre »*.

■ **ÉCOLOGISTES : Convergences écologie solidarité (CES)**, le mouvement de Noël Mamère et Andrée Buchmann, a décidé *« d'entamer des discussions »* avec la Convention pour une alternative politique (CAP), qui regroupe les anciens membres d'Alternative pour la démocratie et le socialisme (ADS), comme Marcel Rigout ou Claude Poperen, et quelques ex-communistes, comme Charles Fiterman. CES avait rencontré une délégation du PCF, en novembre 1995, puis, en décembre, une délégation du PS.

■ **CHAMBRES DES MÉTIERS : Pierre Séassari**, vice-président de l'Union professionnelle artisanale (UPA) et président de la chambre des métiers de Haute-Corse, a été réélu président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM), jeudi 18 janvier, par 58 voix contre 26 voix pour Michel Teilleux, président de la chambre des métiers d'Eure-et-Loir.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jacques Attali

A la suite de notre information sur le refus opposé par l'entourage de François Mitterrand à sa venue, le 10 janvier, dans l'appartement où reposait l'ancien chef de l'Etat (Le Monde *du 12 janvier*) *et de son démenti* (Le Monde *du 13 janvier*), *Jacques Attali nous écrit :*

Contrairement à ce que *Le Monde* a écrit à la suite de mon démenti, personne, ni par téléphone, ni par aucune autre voie, ne m'a interdit de me rendre avenue Frédéric-Le Play. Il semble que ne pas vérifier une information reste, pour certains journalistes, la meilleure façon d'éviter de se voir contredit.

INSERTION Commandé par le premier gouvernement Juppé au début de l'été 1995, le rapport officiel qui doit servir de base à l'élaboration *du projet de loi d'orientation contre* l'exclusion a été remis au premier ministre le 20 octobre dernier. ● **INÉDIT** *à ce jour, il est l'œuvre d'un groupe* de hauts-fonctionnaires dirigé par Bertrand Fragonard, délégué inter*ministériel au RMI. Ce document de* quelque 300 pages – dont nous révélons le *contenu* – comporte de multiples propositions. ● **PARMI LES PRINCIPALES MESURES** recommandées, *figurent la complète refonte du* dispositif institutionnel de lutte contre l'exclusion, le principe de l'assurance-maladie universelle, la révision de certains minima sociaux, l'instauration d'une taxe d'inhabitation, l'embauche de chômeurs de longue durée dans la fonction publique et la modernisation des centres d'hébergement et de réadaptation sociale.

Le rapport Fragonard propose un vaste plan contre l'exclusion

Estimant « impérative » la mise en œuvre d'un arsenal de mesures destinées à lutter contre la pauvreté, un document remis au premier ministre réclame, pour réduire « la fracture sociale », d'importants moyens budgétaires

INÉDIT à ce jour, un rapport intitulé *Propositions pour un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, remis au premier ministre le 20 octobre 1995, sert actuellement de base à la réflexion des deux membres du gouvernement, Jacques Barrot (travail et affaires sociales) et Xavier Emmanuelli (action humanitaire d'urgence), qui ont été chargés par Matignon d'élaborer le *projet de loi d'orientation* contre l'exclusion. Ce projet doit être soumis au Parlement au printemps prochain.

Rédigé par Bertrand Fragonard, délégué interministériel au revenu minimum d'insertion (RMI), nommé au début de l'été dernier par Eric Raoult, alors ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, à la tête d'une commission composée de hauts fonctionnaires, ce document – dont nous révélons le contenu – fourmille de propositions. Leur coût financier est, dans la plupart des cas, chiffré. Ces propositions s'appuient *« sur le rapport du Conseil économique et social* – relatif à la grande pauvreté et présenté par Geneviève de Gaulle-Anthonioz (*Le Monde* du 12 juillet 1995) – *et les contributions des grandes associations »*, ainsi que sur le travail spécifique de *« l'ensemble des administrations ou presque »*. Fort de quelque trois cents pages (annexes et notes techniques comprises), ce rapport comporte neuf chapitres.

● DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le nombre des exclus, chômeurs exceptés, est d'autant plus mal connu que le terme même d'exclu recouvre des situations très diverses. D'où la nécessité, selon le rapport Fragonard, de créer un observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion. Cet outil statistique serait à la disposition d'un conseil national de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Ce nouvel organisme, composé de *« personnalités qualifiées »* et placé auprès du président de la République, regrouperait les compétences d'instances appelées alors à disparaître : quatre conseils nationaux (politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, missions locales, villes, insertion par l'activité économique) et le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées. Pour assurer la représentation des populations démunies, des organismes comme les caisses d'allocations familiales et d'assurance-maladie, l'Unedic, l'ANPE, les HLM ouvriraient, sur les plans national et local, leurs conseils d'administration aux représentants d'associations de solidarité.

Constatant *« l'enchevêtrement »* de multiples dispositifs, le rapport préconise *« la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat »*, avec l'installation, dans les préfectures, d'un secrétaire général adjoint *« chargé du développement social »* (de la lutte contre la pauvreté à la prévention de la délinquance) et de deux directions, l'une traitant l'ensemble des affaires sociales et l'autre l'aménagement du territoire.

Toujours au niveau départemental, un conseil de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion se substituerait aux organismes existants (conseils d'insertion du RMI, de l'habitat, pour l'emploi et la formation, etc). Il élaborerait un plan, *« outil de la programmation des actions et des moyens »*. Pour financer ce plan et *« sortir de la cogestion »*, jugée trop complexe, en particulier entre l'Etat et le conseil général, serait créé un fonds départemental d'insertion (FDI), piloté par un directeur sous la coresponsabilité du préfet et du président du conseil général.

Le FDI, qui aurait le statut de groupement d'intérêt public, rassemblerait *« les contributions obligatoires »* de l'Etat, du conseil général et de la caisse d'allocations familiales et il intégrerait les fonds de solidarité logement (FSL) et d'aide aux jeunes (FAJ).

Réorganiser les services déconcentrés de l'Etat

Pour *« mobiliser davantage les élus locaux »*, seraient instituées des commissions cantonales d'insertion chargées du *« suivi »* des bénéficiaires du RMI et des jeunes en difficulté. Différents services (agences locales pour l'emploi, missions jeunes, cellules d'appui RMI) pourraient être regroupés dans une Maison de l'emploi et de l'insertion (MEI).

Afin de *« dynamiser la vie associative »* dans le combat contre l'exclusion, deux cents centres de développement de l'insertion (CDI), financés par l'Etat, pourraient voir le jour : animés par des associations ou des collectivités, ils développeraient de nouvelles activités, créant des emplois d'utilité sociale. Dans le but d'augmenter le budget des associations de solidarité, le rapport demande une nette revalorisation des dispositions de la « loi Coluche », relative aux déductions fiscales des dons des particuliers. Cette question est actuellement examinée à l'Assemblée nationale.

● MINIMA SOCIAUX

La commission Fragonard avait envisagé, dans un premier temps, de *« réunifier »*, dans un dispositif unique, les minima sociaux : RMI, allocation de parent isolé (API), allocation de solidarité spécifique (ASS) et assurance-veuvage. Devant *« les risques politiques »* mis en avant par plusieurs ministères, le rapport n'a cependant pas abandonné l'idée d'*« activer les dépenses passives d'indemnisation »*. Il a présenté deux autres scénarios, qui garantissent l'autonomie des prestations, mais avec une *« pression »* – c'est-à-dire une diminution – sur l'API et l'ASS.

● INSERTION PROFESSIONNELLE

Elément *« central »* de la lutte contre le chômage de longue durée, le contrat initiative-emploi (CIE) ne profitera cependant pas aux *« publics les plus fragilisés »*. Afin de corriger cet *« effet prévisible »*, il est suggéré de développer *« massivement »* les évaluations en milieu de travail (EMT), qui consistent à mettre des exclus en situation effective de travail dans des entreprises : 100 000 EMT en 1996.

Les plus démunis devraient aussi bénéficier d'une partie des 100 000 embauches récemment dégagées par les partenaires sociaux de l'Unedic, après un accord sur les départs en retraite. Surtout, l'Etat employeur devrait *« donner l'exemple »* en imposant un quota de chômeurs de longue durée et de RMIstes dans les emplois de vacataires de la fonction publique. L'Etat devrait également *« s'engager sur un programme pluriannuel »* de développement et de financement des entreprises d'insertion et des associations intermédiaires et maintenir son aide – actuellement en baisse – aux chômeurs créateurs d'entreprises.

Dans le secteur non marchand, le contrat d'initiative locale (CIL), encore appelé emploi d'utilité sociale, remplacerait le contrat emploi consolidé (CEC). Il serait conclu pour cinq ans et serait rémunéré à 80 % du SMIC. Bénéficiaires potentiels : 300 000 titulaires de minima sociaux et 50 000 jeunes et femmes isolés et sans ressources. Le rapport n'aborde pas la question de la réduction de la durée du travail.

● LOGEMENT

« Il ne nous appartient pas de repenser la politique du logement », estime la commission Fragonard, qui rappelle la réalisation en cours de 20 000 logements d'insertion et d'extrême urgence. Néanmoins, elle se prononce pour le paiement de la taxe d'habitation *« pour tout propriétaire en l'absence d'occupant redevable »* (sauf dans les zones rurales de développement prioritaire) et l'attribution d'une prime (modulable) pour tout logement vacant remis en location. Les recettes comme celles procurées par les surloyers en HLM seraient utilisées pour *« solvabiliser »* les plus démunis dans leur logement.

● ACCÈS AUX SOINS

Il s'agirait d'instituer, dans la loi, *« le principe de l'assurance universelle pour tout Français et tout étranger en situation régulière »*. De plus, il conviendrait d'*« assurer la gratuité des soins, avec l'exonération du ticket modérateur et la dispense de l'avance des frais aux ménages les plus modestes »* (sur la base d'un plafond de ressources de 3 322 francs pour une personne seule).

Généraliser l'accueil social à l'hôpital, développer les réseaux de santé de proximité, prévenir les maladies et les accidents (saturnisme, intoxications...) liés aux conditions de logement sont les autres pistes indiquées dans ce chapitre.

● JEUNES

Outre les dispositions prévues par ailleurs, le rapport suggère d'intégrer le fonds d'aide aux jeunes au fonds départemental d'insertion – pour toute initiative en leur faveur – et de le doter d'une subvention d'Etat de 1,5 milliard de francs *« indexée par la loi sur le nombre de chômeurs de moins de vingt-cinq ans »*. Cette approche *« est la seule permettant de traiter clairement le problème des jeunes en difficulté et d'éviter ainsi toute dérive vers un RMI-jeunes »*.

● FEMMES ISOLÉES

Pour ce qui concerne les femmes isolées assumant ou ayant assumé des charges de famille et qui pourraient être affectées par une réforme de l'API, elles auraient *« la priorité des mesures d'appui à l'embauche et aux mesures d'aide à la réinsertion professionnelle »*.

● ÉGALITÉ DES CHANCES

« Il ne s'agit pas ici de transformer l'ensemble du système éducatif et culturel », prévient le rapport, qui, dans ce court volet, se contente de réclamer *« le doublement en trois ans »* de l'effort financier fait en direction des zones d'éducation prioritaire et de *« consolider pendant trois ans »* les crédits alloués à la lutte contre l'illettrisme.

● ACCÈS AUX DROITS

Il faudrait *« élargir les missions »* des centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) et accroître leur financement de 500 millions de francs pour *« pérenniser le dispositif »* et de 125 millions de francs par an sur trois ans pour *« moderniser »* un certain nombre d'entre eux.

Des mesures de *« prévention »* sont déclinées, concernant l'endettement locatif, le surendettement et les procédures d'expulsion. Enfin, l'aide juridictionnelle et juridique doit être *« réactualisée »*.

M. C.

COMMENTAIRE

LA FACTURE DE LA FRACTURE

Le rapport rédigé par Bertrand Fragonard est moins technocratique et plus ouvert aux vues des associations de solidarité qu'on ne l'attendait de la part de ce haut fonctionnaire, qui n'a pas cru bon d'intégrer le monde associatif dans le groupe de travail qu'il dirigeait. L'ancien proche collaborateur de Simone Veil, alors ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, écrit notamment : *« Les objections théoriques, idéologiques ou même budgétaires doivent aujourd'hui s'effacer devant l'impératif national de la lutte contre l'exclusion. »* Il insiste même : *« Nous avons le sentiment que* [les] *propositions* [formulées] *permettraient d'améliorer le dispositif de lutte contre l'exclusion et pour l'insertion, à condition que les arbitrages budgétaires ne viennent pas en remettre en cause les fondements. »*

Or ce rapport a été remis au premier gouvernement Juppé le 20 octobre 1995, quelques jours avant que le président de la République, Jacques Chirac, n'annonce la nouvelle priorité donnée à la réduction des déficits publics. La commission Fragonard, dont les travaux constituent le document de base devant servir à l'élaboration du projet de loi d'orientation contre l'exclusion, ne demande pas à l'Etat d'engager des dépenses exorbitantes. Pour autant, les mesures qu'elle recommande ne sont pas gratuites non plus et l'on remarque souvent, dans ce rapport, *« la réserve »* ou *« l'opposition »* du ministère du budget. Dès lors, le gouvernement puis le Parlement dégageront-ils vraiment les moyens financiers nécessaires à la *« réduction de la fracture sociale »*, tant préconisée par Jacques Chirac avant et après le 7 mai 1995 ?

Michel Castaing

La Cogema produirait un combustible au plutonium pour l'Allemagne

RIEN NE VA PLUS au royaume du nucléaire allemand aux prises avec une contestation sans cesse renouvelée. *Nos voisins d'outre-Rhin* ont successivement renoncé à retraiter sur leur territoire les combustibles irradiés de leurs centrales nucléaires dans l'usine de Wackersdorf, puis à mettre en service le réacteur surgénérateur de Kalkar. Enfin, la firme Siemens a abandonné l'idée de mettre en route son unité de production de combustibles mixtes d'uranium et de plutonium (Mox) de Hanau, *située dans le land de Hesse*, au centre de l'Allemagne. Or, le Mox, qui est réutilisé dans les centrales nucléaires pour économiser l'uranium naturel, est fabriqué à partir de l'uranium et du plutonium déjà irradiés produits lors du retraite*ment des combustibles*.

C'est ainsi que les Allemands auraient, selon le journal *Libération* daté du 20 janvier, signé avec la société Cogema, filiale du CEA et numéro un mondial du cycle du combustible, un contrat évalué à 1,3 milliard de francs pour la transformation en Mox de douze tonnes de plutonium. Ces matières proviennent des quelques milliers de *tonnes de combustibles irradiés* allemands retraités dans les installations de la Hague. Toujours selon le quotidien, cette fabrication de Mox devrait avoir lieu dans la toute nouvelle usine (Melox) d'une capacité de 120 tonnes que la Cogema vient de démarrer à Marcoule (Gard).

Les industriels allemands *n'avaient guère le choix*, dans la mesure où le nombre des usines capables de fabriquer de telles matières se compte sur les doigts d'une main. En effet, avant que l'usine Melox n'entre en production, n'étaient disponibles sur le marché que les capacités des ateliers de la Belgonucléaire (35t/an) à Dessel (Belgique) et de Cadarache (15t/an) et celle d'une petite installation britannique (8t/an) située à Sellafield.

Au Japon, pays fortement nucléarisé et intéressé par l'utilisation de plutonium et donc de Mox dans ses réacteurs (comme en témoigne le retour contesté d'une tonne et demie de ce radioélément fabriqué à la Hague), ce type de recyclage n'est encore *qu'expérimental*. Mais Tokyo envisage la possibilité de construire une usine d'une capacité de 100t/an en liaison avec son futur centre de retraitement de Rokkasho-Mura, dont les coûts s'envoleraient et auraient même doublé selon le quotidien *Yomiuri Shimbun*.

Cette situation – qui fait le jeu de la Cogema – conduit de par le monde à un certain embouteillage *sur le marché de ce plutonium* civil dont la valeur marchande est aujourd'hui parfois contestée. D'autant plus que, comme l'affirmait récemment Bernard Estève, délégué aux combustibles d'Edf, dans une déclaration reprise par le mensuel *La Recherche* : *« Le surcoût de l'usage du Mox ne compense pas l'économie en uranium qu'il permet. »* Un propos qui ne manquera pas de susciter des commentaires dans la mesure où EDF brûle, depuis 1987, des assemblages Mox dans six des seize réacteurs de son parc autorisés à le faire.

Certains font d'ailleurs remarquer que l'introduction du Mox, en partie motivée par l'échec des surgénérateurs, *« n'aboutira qu'à une économie globale de 10 % de l'uranium naturel »* nécessaire à ces centrales comme le précisait dans nos colonnes le physicien Jean-Paul Schapira (*Le Monde* du 20 juin 1990). Et il ajoutait qu'en l'état actuel des contrats de retraitement, *« le stock de plutonium non recyclé en France cumulerait* [à un niveau] de 20 à 30 tonnes *d'ici la fin du siècle. »* A moins que les recherches engagées par le CEA avec le programme Capra ne parviennent à démontrer que l'on peut faire passer en toute sécurité la proportion de plutonium des assemblages Mox de 15 à 20 % actuellement à 30, 45, voire un jour peut-être 60 %. Dans ce domaine, les Suédois ont fait un autre choix : ils ont décidé de ne pas retraiter ni recycler le plutonium en l'enfouissant directement dans des déchets.

J.-F. A.

Un dérapage verbal conduit Michel Bon en correctionnelle

LE PRÉSIDENT de la 17[e] chambre correctionnelle, Jean-Yves Montfort, est *« ennuyé »*. Le substitut du procureur, François Cordier, évoque son *« malaise »*. Les témoins de la défense eux-mêmes ne cachent pas leur embarras. L'association plaignante n'a rien de surprenant : ce n'est ni la première ni la dernière fois que le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) se constitue partie civile et dénonce une *« discrimination raciale »*, rejoint pour l'occasion par la Confédération démocratique martiniquaise des travailleurs.

Ce vendredi 19 janvier, au tribunal de Paris, le prévenu s'appelle Michel Bon. *« Un homme que je connais depuis des années, qui a toujours lutté contre l'exclusion sous toutes ses formes »*, assure Jean-Baptiste de Foucault, ancien commissaire au plan. *« Un ami de trente ans, ancien militant de gauche à Grenoble aux côtés de Pierre Mendès France »*, précise son avocat, Georges Kiejman. Un haut-fonctionnaire, inspecteur des finances, aujourd'hui président de France Télécom après avoir été PDG de Carrefour et, au moment des faits qui lui sont reprochés, directeur général de l'ANPE, chez qui personne n'a jamais décelé la moindre trace de xénophobie.

Mais il y a ces propos, tenus au cours d'un colloque sur l'exclusion organisé par la Fondation de France, le 12 octobre 1994. *« Malheureusement, il y a des gens avec qui on a du mal à se sentir de plain-pied. C'est quoi ? C'est les étrangers, et plus la couleur est foncée, plus on a du mal à se sentir de plain-pied ; les gens qui ont des problèmes personnels un peu lourds, parce que toutes les sociétés en ont ; notre lot de débiles légers, de neurasthéniques et d'acariâtres, d'alcooliques, etc. »* L'ancien patron de Carrefour avait alors ajouté : *« Ces gens-là, hier, dans un processus industriel, on pouvait les intégrer. A la chaîne de Renault, la couleur de la peau n'avait aucune importance. A la caisse d'un supermarché, elle en a. »*

LE MALAISE DE LA SALLE

Face au président Montfort, Michel Bon s'explique. Il n'a pas voulu dire que les caissières noires étaient moins bonnes que les caissières blanches. Ni que les étrangers, comme les *« débiles légers »*, possèdent des handicaps qui les rendent inaptes à ce type d'emploi. *« J'ai simplement constaté que certains employeurs, dont je réprouve d'ailleurs le comportement, pensaient cela. J'ai d'ailleurs eu le sentiment de m'être bien fait comprendre. Nous étions dans un colloque sur l'exclusion, le public était composé de spécialistes de cette question : s'il y avait eu le moindre doute, ils auraient réagi. Or, il n'y a pas eu un mouvement, pas une question. »*

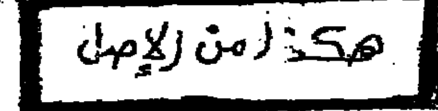
Ce que confirment Jean-Baptiste de Foucault, présent ce jour-là, de même que Bertrand Wallon, chef de bureau au ministère de la justice. Pour eux, l'exposé de Michel Bon tentait d'expliquer la façon dont le fléau du chômage risquait d'être aggravé par la discrimination raciale. Certes, reconnaît M. Wallon, les mêmes mots auraient sans doute soulevé des applaudissements dans un meeting du Front national. Mais dans un tel colloque, *« leur sens était clair »*. *« C'est encore plus grave ! s'exclame* l'avocat du MRAP. *On est arrivé à une telle banalisation du racisme que plus personne ne réagit. »*

Dans la salle, le malaise est presque palpable. Faut-il traquer chaque dérapage verbal, au risque d'en épuiser les effets, ou ne faire appel à la justice que dans des cas extrêmes, en laissant se multiplier les propos xénophobes ? M[e] Kiejman n'hésite pas. *« Vous vous faites plaisir*, lance-t-il au MRAP. *Vous ne traquez pas les employeurs racistes mais un homme dont le nom est assez connu pour que l'on en parle. »* En face, M[e] Meyer, lui aussi, a tranché : *« Un tel discours n'est-il pas encore plus dangereux dans la bouche de quelqu'un dont on ne suspecterait justement pas le racisme ? »*

Le substitut, François Cordier, a considéré que le texte *« laissait bien apparaître une certaine xénophobie »*, mais il a laissé au tribunal le soin de décider s'il était constitutif du délit de *« diffamation raciale »*.

Jugement le 16 février.

Nathaniel Herzberg



La Mosquée de Paris et ses dissidents se disputent sur la date de début du ramadan

La formation et le contrôle des imams font l'objet d'un véritable conflit

Deux réunions concurrentes devaient décider de l'ouverture – dimanche 21 ou lundi 22 – du mois du jeûne, alors que la Mosquée de Paris et le nouveau Haut Conseil des musulmans de France se disputent de plus en plus le contrôle des imams. La *« professionnalisation »* d'un corps d'imams pour diriger une communauté divisée, exposée aux dangers de l'intégrisme, devient une priorité.

LA COMMUNAUTÉ musulmane aborde dans un climat de rare division la période de jeûne et de pénitence du ramadan, l'un des cinq « piliers » de l'islam, qui exige pourtant le rassemblement des fidèles. L'an dernier encore, on avait sauvé les apparences en réunissant des scientifiques et des théologiens de diverses obédiences, dans le cadre symbolique et historique de la Mosquée de Paris, pour attendre l'apparition de la nouvelle Lune et décider si, comme le veut la tradition, le ramadan pouvait commencer dès le lendemain ou, s'il y avait *« doute »*, le surlendemain. Attendue par les fidèles, cette annonce du début du ramadan est immédiatement répercutée par les radios communautaires. Or, cette année, au moins deux instances religieuses vont en découdre.

Et encore ont-elles failli être trois. Il a fallu, en effet, de laborieuses tractations pour que la Coordination nationale – regroupant l'Union des organisations islamiques de France, Foi et Pratique, l'Union islamique des étudiants, etc. – accepte de se rendre, samedi soir 20 janvier, à la rencontre convoquée par Dalil Boubakeur, le recteur de la Mosquée de Paris.

Mais, à la même heure, au bureau parisien de la Ligue islamique mondiale, le nouveau Haut Conseil des musulmans de France, groupant principalement des dissidents de la Mosquée de Paris, a décidé de réunir séparément son organe théologique, un Conseil national d'une centaine d'imams, opportunément créé le 7 janvier pour fixer les dates de début et de fin du ramadan et des fêtes religieuses. Outre la course au leadership, c'est un nouveau bras de fer qui commence portant sur la question des imams. Il en va, en effet, du contrôle religieux de la communauté.

Il y a, dit-on, autant d'imams en France que de mosquées et de salles de prière. Combien exactement ? Mille, mille cinq cents ? Nul ne le sait dans la communauté, pas plus que dans l'administration. Les imams ne disposent d'aucun statut. La très grande majorité d'entre eux ne vivent que de la charité de leurs fidèles. Compte non tenu des imams « autoproclamés », des retraités ou des gardiens de foyers de travailleurs immigrés qui se dévouent pour diriger la prière, presque tous viennent de l'étranger – notamment du Maroc et de l'Algérie –, ne parlent pas français, et leurs titres de séjour sont soumis aux caprices d'une administration de plus en plus pointilleuse.

De l'avis général, le sort fait à ce personnel religieux sans sécurité, sans formation, sans salaire régulier, sans protection sociale, est *« indigne »* d'un pays comme la France, qui se flatte de vouloir acclimater l'islam, devenu numériquement sa deuxième confession. Il faut dire que ni la tradition ni les textes ne facilitent la tâche : pour peu qu'il parle l'arabe (la langue sacrée), qu'il sache par coeur une bonne partie des soixante chapitres du Coran – ou au moins qu'il en sache plus que les autres ! –, qu'il mène une vie exemplaire et dévote et qu'il soit reconnu dans sa communauté, tout fidèle peut devenir « imam ». Il n'a pas besoin de diplôme ni d'une ordination, comme pour les ministres du culte chrétiens.

C'est l'imam qui dirige la prière, prononce le prône du vendredi, visite les familles et les malades, remplit des tâches d'éducation, d'aide sociale, d'assistance aux jeunes et aux prisonniers, préside les obsèques et bénit les mariages. Or, la situation est devenue *« catastrophique »*, affirme Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris. D'un côté, les élus, les administrations, les associations font de plus en plus appel à des imams pour encadrer une communauté qui a quadruplé en vingt ans. De l'autre, dans un climat d'amalgame avec l'intégrisme, ce personnel religieux est livré à toutes sortes de pressions et de manipulations, au gré des majorités changeantes, dans les associations qui gèrent les lieux de prière. *« Dans le meilleur des cas, leur titre de séjour ne dépasse jamais trois mois et leur renouvellement demande une bagarre constante »*, ajoute Dalil Boubakeur.

Les imams sont devenus, de fait, un enjeu de pouvoir dans la communauté musulmane en France. C'est la conséquence directe de cette « réislamisation » attestée par les chiffres de pratique en hausse, les témoignages, le retour du religieux chez les jeunes beurs et les conversions. Le nouveau Haut Conseil des musulmans de France l'a bien compris : son premier acte a été de créer un Conseil national d'imams, « débauchant » au passage certains amis de la Mosquée de Paris, comme Kamel Mansour, président d'une grande association de jeunes, principal porte-parole de M. Boubakeur dans la région lyonnaise.

Le texte fondateur de ce Conseil national invite les imams à *« s'inscrire dans la stricte orthodoxie de l'islam et dans le respect scrupuleux des valeurs républicaines »*. Mais son objectif parallèle est plus terre à terre : il est de priver la Mosquée de Paris de toute légitimité, y compris religieuse. Celle-ci a immédiatement riposté. Huit jours après la création du Conseil national des imams, le recteur Boubakeur réunissait le ban et l'arrière-ban des cent cinquante imams et muftis (imams régionaux, la France en compte sept) de son ressort pour vérifier leur fidélité et prévenir toute hémorragie.

PROFESSIONNALISATION

Cette bataille pour les imams va de plus en plus se jouer sur le terrain de la formation. Le cycle d'études supérieures ouvert par Dalil Boubakeur dans le cadre de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris, inauguré en grande pompe le 5 octobre 1993 par Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur, est en piteux état. Il ne compte que dix-sept inscrits et n'a toujours pas de conseil scientifique. La raison de ce semi-échec est financière. Sans subventions de la République laïque – et celles de l'Algérie tendant à fondre –, la Mosquée de Paris ne peut plus couvrir les frais de fonctionnement d'un établissement de formation, estimés à 30 000 francs par élève et par an.

Disposant de plus de moyens – grâce à ses amitiés chez les Frères musulmans et dans quelques pays du Golfe, notamment les Emirats –, l'institut de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), à Bouteloin (Nièvre), « vivote » aussi, avec moins de cent étudiants. Il est confronté à l'instabilité de ces futurs imams, dont 10 % à peine feront le cycle d'études complet. La troisième filière de formation est l'Institut d'études islamiques de Paris, ouvert en 1993 grâce à un jeune converti, Didier Ali-Bourg, qui compte cent quatre-vingt-sept inscrits et veut former, en cinq ans, des cadres associatifs, des enseignants et aussi des imams.

Après l'assassinat, en juillet, de l'imam Sahraoui, l'un des fondateurs du FIS en Algérie, après l'assignation à résidence de Larbi Kechat, le recteur très charismatique de la Mosquée Ed Dawa, dans le 19e arrondissement de Paris – contre qui aucun « dossier » consistant n'a pu être opposé –, la « professionnalisation » d'un corps d'imams pour diriger une communauté soumise à tous les vents de la division, exposée aux dangers de l'intégrisme et assoiffée d'intégration devient une priorité.

Henri Tincq

Dalil Boubakeur contre-attaque

Au centre des polémiques, Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, dénonce aujourd'hui les *« haines attisées »* contre lui. La course à la représentation a fait *« tourner toutes les têtes »*, dit-il au *Monde*. Il rejette l'accusation selon laquelle la Mosquée de Paris aurait voulu monopoliser le marché de la viande *halal* à la suite d'un arrêté ministériel dont l'application a été suspendue.

Et il lance : *« Quand sortirons-nous de nos chikayas ? La Mosquée de Paris a une légitimité que les autres n'ont pas. Elle fait plus pour la communauté que n'importe quel Corif* [du nom d'un organisme créé par Pierre Joxe en 1990] *ou Haut Conseil. La vérité, c'est que nous n'avons pas les moyens de vivre. Quand l'Algérie était française, la religion était traitée de manière marginale dans des* "bureaux arabes". *Est-ce qu'on va encore laisser l'islam de France géré par des* "bureaux arabes" *? »* Il ne voit aucun dialogue possible avec le nouveau Haut Conseil des musulmans, mais ajoute : *« Si je doutais qu'on puisse s'entendre, je ne resterais pas une minute de plus à mon poste. »*

Le procureur Weisbuch a été mis en examen

La justice lui reproche la disparition d'un document relatif à l'affaire Noir-Botton

L'ANCIEN PROCUREUR ADJOINT de Lyon chargé de l'affaire Botton-Noir, Paul Weisbuch, a été mis en examen, le 10 janvier, pour *« destruction de pièces judiciaires, violation du secret de l'instruction et violation du secret professionnel »* par un juge d'instruction de Dijon, Frédéric Desaunettes. Cette mise en examen est la conséquence logique d'une plainte avec constitution de partie civile déposée en 1994 par Michel Noir. L'affaire remonte à l'année 1992. Le 11 décembre, alors que le dossier Noir-Botton vient de débuter, le parquet de Lyon procède à l'enregistrement informatique d'un document mettant en cause le maire de Lyon. Publié dans *L'Express* du 25 novembre 1993, puis, dans *L'Evénement du jeudi* du 30 juin 1994, ce texte, rédigé par un ancien collaborateur de M. Noir, Bernard Sarroca, détaille les relations *« complexes, passionnelles, affairistes, serrées et enchevêtrées »* entre le maire et son gendre.

Le bordereau de saisie de ce document a été retrouvé : transmis au juge de Dijon le 5 décembre 1995, il porte les références du cabinet de M. Weisbuch ainsi que les mentions *« Abus de biens sociaux, plainte du 11/12/92, mis en cause : M. Botton, M. Noir Michel »*. Toutefois, « [il] *n'a pas été retrouvé au secrétariat du parquet de Lyon*, note le procureur, Jean-Amédée Lathoud, dans une lettre adressée, le 26 octobre 1995, au juge de Dijon. *Le magistrat chargé des affaires financières à l'époque et moi-même n'avons pas souvenance de l'avoir réceptionné ou enregistré. »*

A l'époque, l'existence de ce document n'était pas sans incidence sur la procédure : supprimés le 4 janvier 1993, les privilèges de juridiction exigeaient que les dossiers concernant les élus soient *« dépaysés »* dans une juridiction éloignée du lieu de leur mandat. Si la note mettant en cause M. Noir avait figuré dans le dossier, l'affaire aurait pu être transmise à la Cour de cassation, qui aurait pu dessaisir Lyon et confier le dossier à une nouvelle juridiction. L'avocat de M. Noir estime que la note a été sciemment retirée du dossier afin d'éviter le dessaisissement. *« Il s'agit d'une manipulation de procédure »*, affirme Me François Saint-Pierre. Sa conviction s'appuie également sur un document adressé en octobre 1992 au procureur général de Lyon, Jean-Louis Nadal, par le procureur. *« Les enquêteurs*, écrit M. Lathoud, *ont exclu systématiquement du champ de leurs investigations, à la demande expresse de mon substitut, tous les faits susceptibles d'entraîner la mise en cause d'élus, notamment pour recel d'abus de biens sociaux. »*

Aujourd'hui avocat général à la cour d'appel d'Amiens, M. Weisbuch ne souhaite pas commenter sa mise en examen. *« Il n'est en aucun cas responsable de la destruction de la note de Bernard Sarroca, si destruction il y a eu*, affirme son avocat, Me Gilbert Collard. *Cette plainte n'est que l'un des innombrables épisodes de la guerre médiatico-juridique que mène Michel Noir contre M. Weisbuch depuis des années. »* Sauf hypothétique requête en révision, le sort de Michel Noir ne devrait pas être modifié par cette mise en examen. Condamné à dix-huit mois de prison avec sursis par la cour d'appel de Lyon, l'ancien maire de Lyon ne peut plus invoquer de nullités puisque l'instruction est terminée. Son pourvoi en cassation doit s'en tenir aux éléments contenus dans l'arrêt de la cour d'appel, qui n'évoque pas la disparition du document.

Anne Chemin

Sanction disciplinaire

En 1993, l'attitude de M. Weisbuch lors de l'instruction de l'affaire Botton-Noir lui avait valu une sanction disciplinaire. Saisie par le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, la commission de discipline du parquet avait regretté, dans un avis rendu le 14 juin 1993, que M. Weisbuch ait *« continué à s'immiscer* [dans l'affaire Noir-Botton], *dont il avait été déchargé »*. *« Il a laissé croire, en s'affranchissant des règles de la procédure pénale et sans en conférer avec sa hiérarchie ou le juge d'instruction, qu'il pouvait faire progresser par des contacts officieux une information confiée à un magistrat »*, notait la commission. M. Weisbuch avait été déplacé d'office à Amiens.

Le dépannage automobile veut se faire une nouvelle réputation

APRÈS les pompes funèbres et les sociétés de déménagement, c'est aujourd'hui au tour d'une troisième activité de service, le dépannage automobile, de chercher sa réhabilitation dans une norme. Définissant le niveau de prestations qu'un consommateur est en droit d'attendre, ce document a été élaboré par l'Association française de normalisation (Afnor) grâce à la large mobilisation des associations de consommateurs et des dépanneurs eux-mêmes, conscients de la nécessité de redorer leur image de marque en faisant le ménage dans leurs propres rangs.

Pour les artisans du dépannage automobile, auxquels échappe chaque jour davantage le marché annuel de 4 millions d'interventions (selon la Fédération nationale du commerce et de l'artisanat automobiles), d'un montant moyen de 500 francs, il s'agit désormais d'une question de survie. Les réseaux d'assistance des constructeurs automobiles, mais aussi des assureurs et des pétroliers, grignotent du terrain : *« Les consommateurs apprécient d'avoir ce filtre de qualité »*, note Antoine Bottalico, de l'Association Force ouvrière consommateurs (AFOC).

L'autre risque, pour les dépanneurs indépendants, est de voir un jour prochain débarquer en France l'un des grands du dépannage en Allemagne ou en Grande-Bretagne, émanations des clubs d'automobilistes, capables d'offrir un service de haute qualité. *« Les Européens qui tombent en panne en France s'étonnent d'ailleurs de ne pas trouver un système aussi bien organisé que chez eux, ce qui est gênant pour un grand pays touristique*, souligne Raymond Feyssaguet, dépanneur, qui a présidé les travaux de normalisation. *Nous sommes devant la nécessité de clarifier et d'améliorer l'offre. »*

Si, sur autoroute, les tarifs de dépannage sont encadrés par décret et les entreprises sélectionnées, ailleurs le marché prend parfois des allures de jungle où tout est permis pour capter le client. *« Avec force gratifications distribuées aux chauffeurs de taxis, gérants d'hôtels, de stations-service, et même parfois aux forces de l'ordre, les dépanneurs tissent leur toile. Le client, lui, est otage, car, contrairement aux autres achats, il ne peut pas faire le tour du marché avant de se décider. Il est bien content quand quelqu'un lui répond à minuit... »*, rappelle M. Feyssaguet. Une fois pris dans la toile, le consommateur est parfois délesté de sommes peu en rapport avec le service rendu, comme en témoignent les nombreuses plaintes reçues par la DGCCRF (répression des fraudes). *« Les tarifs hors autoroute varient énormément pour un même type de panne*, poursuit Raymond Feyssaguet. *En cas de fuite d'huile, par exemple, certains dépanneurs n'hésiteront pas à faire payer 120 francs en plus des 500 francs de prise en charge sur le camion parce que ce dernier aura été sali par l'huile. »*

Autre problème : la confusion des rôles entre dépanneurs et réparateurs. Hors des grandes villes, les dépanneurs sont le plus souvent des garagistes, évidemment fort tentés de ramener la voiture jusqu'à leur atelier de réparation... *« Or, une fois le véhicule dans l'atelier, les factures s'alourdissent : le diagnostic s'aggrave, on aboutit parfois à une immobilisation assez longue avec coûts de gardiennage de la voiture lorsqu'on ne peut passer la reprendre que quelques jours après*, dénonce Antoine Bottalico. *Les gens ne savent pas qu'ils ne sont aucunement obligés d'aller dans le garage du dépanneur ni que, dans 90 % des cas, leur assurance leur donne droit à une assistance gratuite ! »*

« ÉVITER TOUTE SURPRISE »

La norme Afnor pose donc comme principe premier de *« privilégier le dépannage sur place »*, et fixe même à 60 % le taux moyen des réparations devant s'effectuer sur le lieu de la panne. Il s'agit d'aider le conducteur à poursuivre son voyage, pour lui laisser la liberté de faire effectuer la réparation définitive par son garagiste habituel. Ainsi, en Allemagne comme en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas, 90 % des dépannages se déroulent en bord de route. Dans le cas où l'évacuation s'avérerait indispensable, la norme prévoit que la réparation en atelier s'effectue *« dans un délai maximum de deux heures après enregistrement de l'appel de l'usager »*.

Dès l'appel de l'automobiliste, le dépanneur devra désormais *« collecter des informations permettant d'évaluer le type de panne »*, et donc s'équiper des outils appropriés. Afin d'*« éviter toute surprise »* à l'usager, *« le coût du déplacement et les conditions générales de prise en charge »* devront être indiqués dès cette communication. A son arrivée, le dépanneur devra annoncer le nom de son entreprise et son adresse, et rappeler à l'usager sa couverture éventuelle par une compagnie d'assistance. Il fournira *« gratuitement une description des travaux et des pièces à remplacer, et une estimation des coûts »*. Il n'engagera de réparations *« qu'avec l'accord de l'usager, cet accord étant garanti par la signature d'un bon d'intervention »*. Si l'intervention sur place est impossible, le dépanneur sera tenu de présenter la liste des réparateurs dans un rayon de 50 kilomètres.

Arrivé à son atelier, il indiquera *« sur le bon les délais d'intervention et les frais d'entreposage »*, et informera l'usager sur l'origine des pièces utilisées afin que l'occasion ne se vende plus au prix du neuf... La norme implique donc un profond changement de mentalité. Sera-t-elle adoptée ? Dans les mois à venir, pourrait se généraliser un système testé actuellement dans cinq départements, qui s'inspire de celui des autoroutes : une commission départementale d'agrément sélectionne des dépanneurs respectant un cahier des charges, qui seuls peuvent être appelés par les forces de l'ordre suite aux appels des usagers. Bien évidemment, le respect de la norme Afnor sera exigé, ce qui devrait achever de convaincre les artisans encore hésitants.

Pascale Krémer

Détention provisoire du PDG de Dumez-Kamel International

ANDRÉ KAMEL, président de Dumez-Kamel International et de Dumez Nigeria Ltd, a été mis en examen, vendredi 19 janvier, pour abus de biens sociaux dans le cours de l'enquête sur les comptes suisses de Pierre Botton (*Le Monde* du 19 janvier). Il a été placé en détention provisoire par le juge d'instruction lyonnais Philippe Courroye. Le parquet avait requis un mandat de dépôt à l'encontre du chef d'entreprise, soupçonné d'avoir versé 6 millions de francs entre juin 1989 et le printemps 1991 sur des comptes suisses ouverts par l'homme d'affaires Pierre Botton.

Un débat contradictoire doit avoir lieu lundi 22 janvier pour décider du maintien en détention d'André Kamel. *« Il reconnaît les faits du versement des fonds sur les comptes de Pierre Botton*, a indiqué l'un de ses avocats, Me Jean-Louis Denard, *mais il s'agit d'une société nigériane, de droit nigérian, et qui ne concerne en rien l'ordre public français. »*

■ **PRESSE : une information judiciaire contre X... visant des malversations au sein du groupe de presse VSD** a été ouverte, début janvier, pour abus de biens sociaux et escroquerie, par le parquet de Paris, a-t-on appris vendredi 19 janvier. S'intéressant à des faits remontant aux années 1993 et 1994, elle a été confiée au juge d'instruction Patrick Fiévet. Les finances du groupe, en redressement judiciaire depuis août 1995, faisaient l'objet d'une enquête préliminaire diligentée depuis juillet. La banque Worms a en outre déposé plainte, au début du mois de janvier, au sujet de mobilisations multiples de créances dont elle aurait été victime de la part de sociétés du groupe VSD.

■ **IMMIGRATION : quatorze mille étrangers ont été refoulés**, en 1995, à la frontière franco-italienne, au lieu des neuf mille six cents personnes, venues pour l'essentiel des pays de l'Est, qui avaient été l'objet d'un refus d'admission l'année précédente, selon la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration clandestine et le séjour irrégulier d'étrangers en France.

■ **LOGEMENT : dix mille prêts à taux zéro sont accordés chaque mois** en moyenne, a estimé, vendredi 19 janvier à Rennes, le ministre délégué au logement, Pierre-André Périssol. Le ministre s'est rendu chez un jeune couple rennais, installé dans un « logement d'urgence » mis en place au titre du plan de logement en faveur des plus démunis. Ce plan, lancé en mai 1995, prévoit de mettre en service vingt mille logements d'urgence et d'insertion sur toute la France avant la fin de l'année 1996.

DISPARITIONS

Richard Cobb

Un universitaire irrévérencieux

L'HISTORIEN britannique Richard Cobb, professeur d'histoire moderne à l'université d'Oxford, est décédé le 15 janvier à l'âge de soixante-dix-huit ans. Avec lui, c'est l'une des figures les plus excentriques du monde universitaire qui disparaît. Il affirmait lui-même relever de deux nationalités : anglaise de naissance et française de cœur. Il avait demandé sa naturalisation à plusieurs reprises jusqu'à ce que l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle et l'établissement de la Vᵉ République l'en dissuadent. Il comparait le Paris d'alors à Varsovie après le soulèvement de 1944, critiquant aussi l'évolution urbaine qui dénaturait la ville de ses années d'apprentissage.

Né le 20 mai 1917 à Frinton-on-Sea, il choisit très tôt la France pour sujet d'étude, comme pour lieu de résidence. Il suit les cours de Georges Lefebvre à la Sorbonne, il flirte avec le marxisme, travaille aux Archives nationales, tout en menant une vie agitée, qui lui vaut bientôt une réputation de scandale, qu'il ne démentira plus. Un passage obligé sous les drapeaux durant la deuxième guerre mondiale n'est qu'une parenthèse puisqu'il reprend sa carrière de chercheur à Paris (1946-1955). Il publie alors, dans une langue d'adoption qu'il maîtrise parfaitement, son premier ouvrage, *L'Armée révolutionnaire* (1952) – qui ne sera traduit en anglais qu'en 1987 –, premier jalon d'une œuvre consacrée à la violence populaire et institutionnelle en France à la fin de l'époque moderne.

De retour en Grande-Bretagne, il y poursuit une carrière d'un classicisme qui étonne chez ce provocateur impénitent : Aberystwyth (1955), Leeds (1961), le Balliol College of Oxford (1962-1972), la chaire d'histoire moderne de la prestigieuse université (1972-1984), avant de terminer sa carrière au Worcester College (1984-1987). Mais ce cursus ne traduit pas une capitulation de son irrévérence, et les anecdotes sont innombrables qui attestent le tempérament intempérent de l'universitaire. Chantre du dramatique et du quotidien le plus humble, Richard Cobb fut l'historien des échecs et des faits divers – il s'est penché sur le cas célèbre de Marie Besnard dans *A Second Identity* (1969) –, ces « foutaises », commme le disait Queneau, auquel il consacra de belles pages dans ses essais gourmands sur la culture contemporaine, *Promenades : A Historians's Appreciation of Modern French Literature* (1980). Promeneur curieux et infatigable, il parcourt la ville comme Restif de La Bretonne ou Mercier, théâtre mouvant aux couleurs souvent violentes. Il commente l'urbanisme de son temps sans aménité.

Sa fantaisie, son absence d'a priori, sa naïveté calculée et son humour corrosif (il fut longtemps un collaborateur du *Time Literatury Supplement*, TLS) lui valurent une popularité exceptionnelle auprès de ses nombreux étudiants. Mais aucun vrai disciple : l'homme ne pouvait faire école. Profondément individualiste, Cobb récusait les systèmes, semant l'anarchie à force de scandales joyeux, d'une course de chars improvisée dans la salle commune des anciens à Oxford à de provocantes déclarations d'ignorance, dont la hardiesse égalait la forfanterie. Ses ouvrages disponibles en France rendent mal justice à son regard ironique : *La Protestation populaire en France (1750-1820)* (Calmann-Lévy, 1976) et *La Mort à Paris* (Le Chemin vert, 1985).

Philippe-Jean Catinchi

Richard Baquié

Un fabricant de machines improbables

LE SCULPTEUR Richard Baquié est décédé à Marseille jeudi 17 janvier. Il était âgé de quarante-trois ans.

Né à Marseille en 1952, il y fait des études aux Beaux-Arts à partir de 1981 et y a accompli l'essentiel de son œuvre. Très tôt, dès ses premières participations à des expositions collectives, à partir de 1982, sa place est nettement définie : c'est celle d'un fabricant de machines improbables, d'un bricoleur de mécanismes étranges, à égale distance du Marcel Duchamp du *Grand Verre* et des constructions animées et cahotantes de Jean Tinguely. Bien plus que de sculpture au sens conventionnel du terme, il s'agit d'assemblage et de mise en scène : assemblage à l'aide d'éléments récupérés et détournés, mise en scène dans l'espace de la galerie ou du musée qui se métamorphosent tour à tour en garage, en laboratoire ou en champ de ruines.

Pour les galeries contemporaines du Centre Georges-Pompidou, où il est invité en 1987, il s'empare ainsi d'une Caravelle, qu'il désosse, découpe et transforme par l'adjonction d'innombrables pièces rapportées et de lettres fixées sur ce qui reste de la carlingue.

Quand il travaille dans un registre moins monumental, une carcasse d'automobile lui suffit, changée en reliquaire d'une aventure énigmatique. Dans les décharges, qu'il fréquente volontiers, il s'approvisionne en débris ménagers et ferrailles. Cet art de la récupération ne se borne pas cependant à l'emploi spectaculaire de vestiges, ni à l'inventaire d'une réalité moderne réduite à des fragments. Il n'est pas, non plus, une pure démonstration de virtuosité technique, même si Baquié est le plus adroit des manipulateurs d'objets trouvés et l'un de ceux qui excellent dans l'usage de la lumière et des matériaux. « *Quant à la mécanique, elle reste un moyen plus ou moins efficace* », déclarait-il en 1987, refusant d'être réduit au rôle de mécano bricoleur.

Ses installations, si elles ne racontent pas véritablement d'histoires ni n'illustrent des thèses, fonctionnent comme des pièges à souvenirs et des rébus. Ni l'ironie ni l'imaginaire n'en sont absents. Elles se réfèrent souvent à la ville natale de Baquié, à la mythologie marseillaise et méditerranénne, et s'intitulent *Amore mio, Dérive, Sud.* Tout au long des années 80, Richard Baquié a participé à de très nombreuses expositions en France, mais aussi en 1986 à French Art Today au Guggenheim Museum à New York et, en 1987, à la Dokumenta 8, à Kassel.

En 1990, le Musée d'art contemporain de Nîmes l'accueille, en 1991, la Fondation Cartier, en 1993, le CAPC de Bordeaux. Plusieurs de ses dernières œuvres figurent à l'exposition « Fémininmasculin » qui se tient au Centre Georges-Pompidou jusqu'au 12 février. A partir de 1988, l'artiste se fait professeur, à Nîmes d'abord, puis, l'année suivante, à Marseille. En 1993, il est nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts de Paris, dans le département sculpture, où il enseignait depuis lors.

Philippe Dagen

■ **JEAN RAFFARIN**, figure du monde agricole et ancien secrétaire d'Etat à l'agriculture dans le gouvernement de Pierre Mendès France de juin 1954 à février 1955, est décédé mercredi 17 janvier, à son domicile de Chasseneuil-du-Poitou (Vienne), à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il est le père de Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat et président (UDF) du conseil régional de Poitou-Charentes. Né le 23 mars 1914 à Vouzailles (Vienne), propriétaire exploitant, Jean Raffarin a dû son ascension politique à sa grande notoriété au sein du monde agricole de la Vienne. Directeur de la coopérative des agriculteurs du département, maire de Vouzailles de 1947 à 1979, il a été conseiller général de 1949 à 1979. Elu député (Indépendant et paysan) de la Vienne en 1951, il entre en juin 1954 dans le gouvernement de Pierre Mendès France, où il est directement associé à la politique de distribution du lait qui marquera des milliers d'écoliers à cette époque. Membre du Conseil économique et social de 1960 à 1979, il a présidé plusieurs organisations professionnelles, dont la Confédération française de la coopération agricole (1966-1972), le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière et les Caisses mutuelles de réassurance agricoles.

NOMINATIONS

Défense

Le conseil des ministres du mercredi 17 janvier a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Terre.** Est élevé au rang et à l'appellation de général d'armée, le général de corps d'armée **Pierre de Percin Northumberland**, nommé inspecteur général des armées.

Sont nommés : conseiller du gouvernement pour la défense, dans le cadre de l'application du plan de paix en ex-Yougoslavie, le général d'armée **Guillaume de Sauville de Lapresle** ; inspecteur de l'infanterie, le général de division **Jean-Pierre Meyer** ; sous-chef d'état-major « relations internationales » à l'état-major des armées, le général de brigade **Alain Faupin** ; adjoint au général commandant la force d'action rapide, le général de brigade **Jean Wabinski** ; chef de la division « relations extérieures » de l'état-major des armées, le général de brigade **Jean-Pierre Morane**.

● **Air.** Sont élevés : au rang et à l'appellation de général d'armée aérienne, le général de corps aérien **Bernard Norlain** ; au rang de général de corps aérien, le général de division aérienne **Jean-Georges Brévot**.

Est nommé chef de la mission militaire française auprès du comité militaire du conseil de l'Atlantique nord, le général de division aérienne **Pierre Wiroth**.

Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne **Jean-Paul Trapy** ; général de brigade aérienne, le colonel **Luc Robin**.

● **Marine.** Sont nommés : adjoint au commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique, et commandant les sous-marins d'attaque, le contre-amiral **Bernard Capart** ; adjoint au préfet maritime pour la Méditerranée, chargé de la division « action de l'Etat en mer », le commissaire général de deuxième classe **Patrice Guerquin**.

Est promu commissaire général de deuxième classe, le commissaire en chef de première classe **Michel Bressier**.

Académie des sciences morales et politiques

Jean-Marc Varaut, avocat, a été élu, lundi 15 janvier, membre de l'Académie des sciences morales et politiques au fauteuil laissé vacant par la disparition du bâtonnier Albert Brunois.

[*Né le 18 février 1933 à Neuilly-sur-Seine, Jean-Marc Varaut a prêté serment d'avocat à la cour d'appel de Paris en 1956. Professeur à l'Institut de criminologie de Paris et chargé d'enseignement de philosophie politique et morale à l'université Paris-IV, il s'est notamment illustré dans l'affaire Georges Boudarel, ancien instructeur politique dans un camp vietminh, en agissant au nom de deux anciens prisonniers de ce camp. Mᵉ Varaut a été l'avocat de Maurice Papon, l'un des hauts fonctionnaires du gouvernement de Vichy à Bordeaux. Il a également été le conseil de François Léotard dans l'affaire de Port-Fréjus. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels* Le Droit au droit, pour un libéralisme institutionnel *(1986),* Le Possible et l'Interdit *(1989) et* Le Procès de Nuremberg : le glaive dans la balance *(1992).*]

N. T. Rama Rao

Un demi-dieu de l'arène politique indienne

AVEC Nandamuri Taraka Rama Rao, mort brutalement jeudi matin 18 janvier d'une crise cardiaque à l'âge de soixante-treize ans, disparait un demi-dieu de l'arène politique indienne : ce brahmane du sud de l'Inde était un ancien acteur et avait commencé sa carrière en jouant le rôle du seigneur Krishna dans l'une des superproductions en langue telugu de son Etat, l'Andhra Pradesh. Dieu sur les écrans – dans quelque 320 films –, il l'était resté en politique, comme bien d'autres qui, dans ce pays, se sont hissés aux plus hautes fonctions après une longue carrière de star.

Trois fois premier ministre de l'Andhra Pradesh, « NTR », comme on l'appelait, était le leader du parti Telegu Desam, une formation régionale, mais avait aussi dirigé le « Front national », une réunion de partis centristes qui avait fait un bref passage au pouvoir après la défaite de Rajiv Gandhi aux élections de 1989. Ses prises de position populistes et son charisme incontesté lui valaient une énorme popularité.

La fin de sa carrière avait cependant été marquée par la dissidence de quelques-uns de ses anciens alliés, et notamment de son gendre, qui avait mené une fronde à l'intérieur du Telugu Desam. Au mois d'août 1995, il était renversé et devait démissionner de son poste de premier ministre de l'Andhra Pradesh. Laxmi Parvathi, sa deuxième épouse, s'étais mis à dos une partie de la famille Rao et était accusée d'avoir pris trop d'ascendant sur son époux. Il n'est pas impossible qu'elle reprenne le flambeau politique du leader disparu...

Bruno Philip

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– *Inès et Hugues Bizot,*
ont la joie d'annoncer la naissance de

Coline,

le 17 janvier 1996.

24, rue Edouard-Vaillant,
92300 Levallois-Perret.

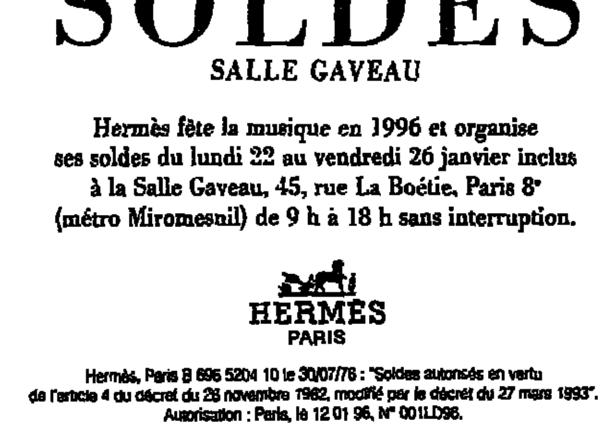
Eléna et Thomas
ont la très grande joie d'annoncer la naissance de

Paul

à Rouen, le 15 janvier 1996.

Fabienne et Alain COURTEL

Les Bruyères,
76220 Avesnes-en Bray.



Décès

– Mᵐᵉ Gaby Israël,
Et ses enfants,
ont la douleur de faire part de la disparition du

professeur Lucien ISRAËL,
professeur honoraire de la faculté
de médecine de Strasbourg,

décédé, à soixante-dix ans, le 18 janvier 1996.

6, avenue de la Forêt-Noire,
Strasbourg (Bas-Rhin).

– L'Association pour une instance tierce des psychanalystes (APUI)
a la tristesse de faire part du décès, à Strasbourg, d'un de ses fondateurs, le

professeur Lucien ISRAËL,
psychiatre, psychanalyste.

198, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

– Pauline, Mathilde et Marceau,
ses enfants,
Marc,
leur père,
Marie-Anne, Michèle et Elisabeth,
ses sœurs et leurs époux,
ont la douleur de faire part du décès de

Jeanne AZZOPARDI,
née *SCOTTO DI VETTIMO,*

survenu le 18 janvier 1996, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

– *Nancy Bouché et Jacques Bouché,*
ses enfants,
M. et Mᵐᵉ Michel Nicollon des Abbayes,
son frère et sa belle-sœur,
Les familles Charrière, Vichot et Fourneau,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Françoise BOUCHÉ,
née *NICOLLON des ABBAYES,*

survenu le 18 janvier 1996, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Ils rappellent le souvenir de son époux,

M. Maurice BOUCHÉ,

décédé le 30 septembre 1980,

de sa fille,

Catherine,
et son époux,

décédés le 8 août 1988.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 22 janvier, à 15 heures, en l'église d'Avenay-Val-d'Or (Marne).

Fontaine-sur-Aÿ,
51160 Aÿ.
2, *rue Pierre-Lescot,*
75001 Paris.

– Claude et Betty Duchâtel,
Françoise et Maurice Bellanger,
ses enfants,
Dominique, Pascal et Sandra,
Stéphane et Véronique Duchâtel,
Arnaud et Marguerite, Lucile Bellanger,
ses petits-enfants,
Ophélie, Célia et Sacha,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Suzanne DUCHÂTEL,
née MARSAUD,
qu'on appelait NANON,

survenu le 16 janvier 1996, à Paris.

Les obsèques auront lieu au crématorium du Père-Lachaise, le 23 janvier, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

F. et M. Bellanger,
72, boulevard Raspail,
75006 Paris.

– La communauté catholique de la Cité,
qui lui doit beaucoup,
vous invite à accompagner

François REGNAULT,

qui nous a *quittés, mardi, dans sa* quarante-sixième année.

Rendez-vous à 14 h 30, mardi 23 janvier, en l'église Notre-Dame-des-Anges, *102, rue de Vaugirard, Paris-15ᵉ.*

– *Mᵐᵉ* Martine Rey,
son épouse,
Isabelle, Jean-Louis, François Rey,
ses enfants,
Les familles Rey et Rambaud,
ont le regret d'annoncer le décès de

René REY,
ancien élève de l'ENA,
trésorier-payeur *général honoraire,*
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 8 janvier 1996.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité, le 11 janvier.

Famille Rey,
14, place Denfert-Rochereau,
75014 Paris.

– Jeanne Sibille,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Marc SIBILLE,

survenu le 17 janvier 1996, dans sa soixante-neuvième année.

« Dieu saura reconnaître les siens. »

Conformément à ses dernières volontés, les funérailles ont eu lieu, dans l'intimité familiale, en l'église Saint-François-de-Sales, à *Saint-Maur-des-Fossés.*

Famille et amis sont invités à participer, ou à s'unir d'intention, à la messe qui sera célébrée le samedi 27 janvier 1996, à 15 heures, en l'église Saint-François de Sales, *place J.-F.-Kennedy, à Saint-Maur-des-Fossés* (Val-de-Marne).

– Monique Toumarkine,
Patrick Toumarkine et Claude Ronda,
Françoise et Bruno Machado,
Alexandre Toumarkine,
Barbara K.-Toumarkine,
Claudine Locatelli-Toumarkine,
Les familles parentes,

ont l'*immense* tristesse de faire part du décès de

Mᵐᵉ Alice TOUMARKINE,
née LAUTHE,

survenu le 17 janvier 1996, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques religieuses se sont déroulées dans la plus stricte intimité, le vendredi 19 janvier 1996, *suivies de* l'inhumation au cimetière intercommunal de Clamart.

Remerciements

– Marie-Claude et Jean-Eric Chouchan,
Margaux et Léonard,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs envois de fleurs et leurs messages, se sont associées à leur grande peine lors du décès de

Mᵐᵉ Thérèse MAISEL,
née BLUM.

Anniversaires de décès

– Il y a quatre ans,

Paul GOURDAN,
chef mécanicien navigant,

nous quittait, sa famille se souvient.

Que ses amis ne l'oublient pas.

– La famille du

docteur Francis DAYAN

rappelle son souvenir à l'occasion du dix-neuvième anniversaire de sa mort.

Communications diverses

SOS-RONFLEMENT : 47-54-07-55

Cessez de ronfler après une seule séance de laser de quinze minutes, sans hospitalisation, rapide, indolore, efficace, grâce à *une technique* approuvée par la FDA aux Etats-Unis !

SOS-RONFLEMENT : association de formation médicale continue et *d'information* pour les malades.

Débats

– *Anciens élèves du Lycée Carnot-Tunis.*
Participez à nos activités. L'ALCT (*JO, 6 janvier 1993*) organise un dîner-débat le 30-01-96 avec Alain-Gérard Slama, *journaliste*, auteur de *La Régression démocratique* (Fayard).
Rens. : ALCT 18, avenue des Champs-Elysées *Paris 8ᵉ.*
Tél. : 40-74-35-75. Fax : 40-31-85-25.

Soutenances de thèse

– M. Pascal Nicolas-Le Strat a obtenu, le 18 janvier 1996, université Paris-VIII-Vincennes-Saint-Denis, sa thèse de doctorat en science politique.

Sujet : « Critique de l'implication (L'implication de l'usager, l'exemple des politiques d'*insertion*) » avec mention « Très Honorable » et félicitations du jury.

Jury : Jean-Marie Vincent, professeur, science politique, Paris-VIII, directeur de thèse ; Pierre Favre, professeur, IEP Paris ; Pierre Lantz, professeur, Paris-VIII ; *Michel Miaille*, professeur, Montpellier-I.

Pré-rapporteur : Alain Caillé, professeur, Paris-X.

HORIZONS

ENQUÊTE

Haute couture, l'éclat du crépuscule

Peur du fisc, crise d'identité, absence de repères. Chaque saison fait redouter la mort de ce luxe à la française. L'accessoire, parfums et cosmétiques, est devenu essentiel à sa survie

BLOUSE blanche, cheveux gris, Hubert de Givenchy essuyait une larme altière dans les coulisses du Grand Hôtel. C'était le 11 juillet 1995. « *La couture, ce ne sont pas des chiffons qui tournent dans tous les sens. Ce sont des robes bien faites...* », disait-il. Un couturier s'en va, un autre le remplace : John Galliano, nouvel étalon de l'écurie LVMH, leader mondial du luxe (Louis-Vuitton, Dior, Lacroix, Céline, Kenzo, Guerlain). Le 21 janvier, cet Anglais de trente-cinq ans présentera sa collection de haute couture griffée Givenchy. Une première, même si cet érudit excentrique, formé à la Saint Martin's School de Londres, connaît sur le bout de l'ongle l'art du biais de Vionnet et les volumes de Balenciaga.

En rupture avec l'imagerie « grunge », il a su proposer à la presse américaine ce qu'elle attend de la haute couture : du nouveau, qui n'est jamais aussi neuf que lorsqu'il symbolise l'éternel retour. Christian Dior a fixé pour toujours les règles de cette nostalgie avec le *new-look* de 1947. Yves Saint Laurent les a sublimées en 1976 avec sa collection « Opéra-Ballets russes ». En 1987, date de la création de sa maison, Christian Lacroix a incarné à sa manière le retour aux « racines », sur fond de métissages et de couleurs provençales. Aujourd'hui, l'arrivée de John Galliano coïncide avec ce retour à un idéal hollywoodien, ce culte d'une beauté irréelle, au bord de la disparition, comme cet ensemble du matin, « Décadence et fragilité ».

Pour ce défilé, attendu comme l'événement de la semaine des défilés de l'été 96, John Galliano a choisi un lieu inédit, le Stade français. « *La haute couture*, dit-il, *c'est d'abord le droit de rêver, la recherche du sublime...* » Qualifiant ses contacts avec les ateliers de « *fantastiques* », il promet : « *Je ne veux rien changer à cette maison. Juste garder vivant l'esprit de la couture. En portant une robe, une femme la réinvente. C'est ce qui me fait le plus plaisir...* »

MILLE journalistes et photographes de trente-neuf pays sont au rendez-vous. Les chasseurs des palaces parisiens sont au garde-à-vous. L'avenue Montaigne devient, pour quelques jours, un repaire d'Américaines en vison et de top models qui prêtent leurs corps aux derniers essayages. Dans le triangle d'or parisien, où sont situées les maisons Balmain, Dior, Givenchy, Laroche, Yves Saint Laurent, Jean-Louis Scherrer, Nina Ricci, Lapidus, Torrente, la tension monte. Certains modèles seront terminés dans la nuit qui précède le défilé. Et, pourtant, comme l'affirme une première d'atelier : « *Une robe réussie ne doit pas donner la sensation d'avoir été touchée...* » Les fers sont branchés en permanence. L'oeil sur le pli qui louche, le décolleté à arrondir, la manche tailleur à régler, on repasse, on picote, on roulotte, on dompte la gabardine « *nerveuse et sèche* », on caresse au fer la mousseline ou le crêpe et sa capricieuse tendance à « fondre », avec cette intimité de la main et de son modèle, qui fait dire à une première : « *Oh, cette année, je me sens bien dans mes croquis.* » Et à une autre, s'adressant à sa seconde : « *Vous grignez...* »

Chez Yves Saint Laurent, une plaque de laiton gravée indique, comme à l'entrée d'une loge de théâtre, le nom du premier ou de la première. Le travail sur un vêtement équivaut à un acte de haute chirurgie avec ce ruban de gros-grain que les ouvrières de l'avenue Marceau utilisent pour armer un tailleur ou ces baleines de fer destinées à « tenir » un bustier. « *Sinon, le bustier est mou, et le drapé s'écroule.* » Chez Dior, cette veste entièrement entoilée et comme préformée sur le corps aura exigé cent quinze heures de travail... L'intérieur, tracé de lignes et de zigzags en fil, est un vrai puzzle.

« *L'époque change, mais les exigences de la cliente restent les mêmes. Le travail également* », affirme Norbert Fortsman, le plus jeune premier d'atelier tailleur de Paris (vingt-sept ans), originaire de Hanovre. En jean et chemise-cravate, il succède à « Monsieur Claude », parti en décembre dernier. Entré chez Dior en 1957, toujours en complet-veston, ce maître du droit-fil avait une devise : « *Un beau vêtement doit se placer sur le corps. L'important, c'est la ligne, c'est l'aplomb.* » L'art de l'invisible se transmet d'oeil en oeil : des boutonnières cousues à la main, des ourlets posés sur du crêpe georgette, des biais cachés et, nouveauté de la saison, ce petit bourrelet qui marque la taille d'une jupe « toute simple ». « *Une somme de petits détails auxquels sont sensibles nos clientes et qui sont l'expression absolue de la haute couture* », dit Norbert.

Le silence de l'atelier tailleur, où l'on note une forte présence masculine, n'est pas le même que celui de l'atelier flou, où l'air est comme poudré de dentelles, de « chichis », de bustiers incrustés ou travaillés au petit pli. Les robes de bal sont pudiquement recouvertes d'une housse blanche. « *Les fantômes* », les appelait Monsieur Dior.



Une petite veste de tous les dangers à rubans frangés sur pantalon rayé.

« Décadence et fragilité » – Croquis de John Galliano pour la collection haute couture printemps-été 1996 de Givenchy.

D'autres sont encore là, flots de taffetas aux lauriers-roses interrompus par une rangée de fines épingles, blouses nuage d'organza suspendues au-dessus des ouvrières. « *Cette collection est un hommage au jardin de Christian Dior, qui comparait ses vêtements à des fleurs* », annonce Gianfranco Ferré en avant-première du défilé, prévu le 22 janvier au Grand hôtel. Œil qui frise et langue de bois, le Pavarotti de l'organdi promet des « *bustiers légers et tendres* ». La haute couture ? Jusqu'à trois cents heures de travail pour une minute sous les flashes, mille cinq cents pages de publicité gratuite, et parfois plus, le temps d'un *mea culpa* : en 1994, la maison Chanel, pour avoir montré une robe brodée de versets coraniques, dut présenter ses excuses à la communauté musulmane.

La haute couture n'échappe pas aux tourbillons de la conjoncture. Aux heures fastes de la fin des années 80, on l'a vue s'étourdir de volants, de paillettes et de broderies. Puis vint la crise, jetant une ombre sur un métier dont on ne finit pas d'annoncer chaque saison la mort. On comptait quinze mille clientes en 1947, trois mille dans les années 80. Les langues se délient : « *Les maris ont peur du fisc. La tendance, c'est plutôt profil bas et tailleur lambda.* » Bien sûr, il y a les mariages et les bals : « *Mais elle se font prêter les robes. Ce qui était une exception est devenu une habitude. On ne peut rien dire. C'est bien pour les relations publiques de la maison.* » On mesure l'écart avec l'époque où le général de Gaulle, auquel on faisait remarquer qu'une femme portait la même robe pour la deuxième fois, répliqua : « *Au moins, on est sûr qu'elle l'a payée.* »

Chanel, qui vend un vernis à ongles toutes les trente secondes dans le monde, échappe, comme d'autres marques soutenues par l'activité des parfums et cosmétiques, à la morosité ambiante. La reprise américaine, les nouveaux marchés d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine, des pays en reconstruction du Moyen-Orient ou d'Europe de l'Est, sont les signes annonciateurs des conquêtes à venir. Les nouvelles clientes envoient leurs mensurations par fax de Hongkong.

Tout se passe aujourd'hui comme si les prouesses des ateliers ne suffisaient plus à justifier cette activité désormais soumise à une autre nécessité que la sienne. C'est en dehors d'elle-même que la haute couture est censée trouver les raisons de son existence. « *L'art du fini, du parfait* », cher à Christian Dior, semble bien peu de choses à côté de cette formidable pression qui a fait du gestionnaire un nouvel arbitre du goût, et du couturier le VRP de sa griffe.

« *Nous sommes devenus des représentants de commerce* », se plaint Paco Rabanne. Une situation dont deux couturiers, par leur aura commercialo-médiatique, profitent mieux que tous : Gianni Versace ou Karl Lagerfeld (Chanel), à la fois mécènes et créateurs, qui figurent dans la rétrospective « Haute couture » organisée actuellement et jusqu'au 24 mars par le Metropolitan Museum de New York. Tout s'achète, même l'Histoire, et il devient de plus en plus difficile de distinguer la réalité esthétique du pouvoir dont elle est l'expression.

Dans un jeu de miroirs, l'original ressemble d'abord à sa copie. Le succès d'un couturier dépend davantage, aujourd'hui, de la « cohérence de l'image » et de la force de frappe publicitaire. Il s'impose dans l'art de marquer la surface d'une époque. Véritables stars, les mannequins ne se contentent plus de porter les robes, elles les signent, comme Carla Bruni et sa ligne de prêt-à-porter de l'été 96 pour les Trois Suisses, ou Elite Models, qui diffuse ce mois-ci aux Galeries Lafayette « La mode des tops » dans une ambiance « studio photo » et « cabine d'essayage ».

C'EST au moment où les maisons Versace et Chanel offraient un dîner de gala à New York qu'à Paris les employés de Guy Laroche – une vingtaine de personnes – apprenaient leur licenciement. A la place du défilé, quinze modèles seront présentés dans les salons de l'avenue Montaigne sur des mannequins créés par Andrée Putman. « *J'ai eu envie que les vêtements volent dans le noir comme des fantômes. Chaque modèle sera découpé, ciselé par la lumière* », explique Michel Klein, qui signe cette brève collection « Coup de crayon » en blanc et noir.

La haute couture est-elle en passe de devenir, comme le cinéma français, une « exception culturelle » ? « *La haute couture, c'est un rituel, comme l'opéra. Elle fait partie de la grande messe de la beauté, du luxe, du raffinement* », dit Emanuel Ungaro, à la tête d'une des dernières maisons de couture indépendantes. « *Il y a des règles, mais pas de loi.* » Le début de la décennie a été marqué par une suite de transferts, comme dans le football, sans qu'une véritable stratégie à long terme remplace la politique de « licences » (foulards, bijoux, cravates...) sur laquelle a reposé l'édifice de la haute couture depuis les années 50.

Les financiers ont aujourd'hui les yeux braqués sur les réussites de ces dernières années, qu'elles soient allemandes (Jil Sander), américaines (Calvin Klein, Donna Karan), italiennes (Prada, Gucci), maîtres à habiller d'une « nouvelle » élégance : noblesse des matières, simplicité des formes, qui sont souvent les parodies assez efficaces et « *light* » d'une histoire déjà écrite dans les années 60-70.

John Galliano arrive à point nommé pour défendre une haute couture « d'auteur » face à cette standardisation des images. Le souffle vient d'Angleterre, où des nouveaux paruriers, comme le corsetier Mister Pearl – qui travaille pour Thierry Mugler ou Christian Lacroix – ou le modiste Philip Treacy, réinventent le luxe à la française en marge du conformisme et de la « copie d'ancien ». Mais ces coups d'éclat ne suffisent sans doute pas à cacher une réelle crise d'identité, l'impossibilité de trouver ses repères, entre la tradition et la technologie, de s'affirmer réellement comme le « laboratoire » de la création. Les cosmétiques et les parfums français semblent avoir volé aux robes leur titre d'ambassadrices. Le nombre des emplois dans la haute couture est passé de trente-cinq mille dans les années 30 à quatre mille cinq cents aujourd'hui. Les couturiers n'ont pas formé de dauphins. L'absence de liens avec l'industrie condamne ce savoir-faire à mourir étouffé dans ses secrets, à laisser, sous des jardins artificiels, pourrir ses racines. Il serait dommage que, dans une course à la rentabilité, la haute couture parisienne sacrifie ce trésor de mémoire que le monde entier lui envie.

« La haute couture, c'est un rituel, comme l'opéra. Elle fait partie de la grande messe de la beauté, du luxe, du raffinement. Il y a des règles, mais pas de loi »

Laurence Benaïm

5/5/96 Givenchy Haute Couture

La longue édification de l'Etat palestinien

Depuis sa création, en 1964, l'OLP a incarné l'aspiration d'un peuple à posséder une terre et des institutions. Les élections qui se déroulaient samedi 20 janvier à Gaza et en Cisjordanie marquent le premier aboutissement d'une démarche qui a su surmonter les crises et les guerres

UN peuple, une terre et des élections. Ce samedi 20 janvier, à Gaza et dans sept villes de Cisjordanie, après cinquante ans de luttes, les Palestiniens peuvent enfin, pour la première fois, disposer de ces trois éléments fondamentaux sans lesquels il n'est pas de nation. On vote pour un *« Conseil palestinien »* et pour un *« chef de l'Autorité exécutive du Conseil »* constituant, jusqu'à nouvel ordre, une *« Autorité palestinienne autonome intérimaire »*. D'Etat palestinien, en effet, il n'est toujours pas question pour Israël, malgré les progrès du processus de paix engagé avec la poignée de main de Washington entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat, le 13 septembre 1993.

Depuis le découpage de la Palestine placée jusqu'alors sous mandat britannique, en 1948, et la création de l'État juif, les Palestiniens ont dû souvent se résoudre à composer avec l'Histoire lorsqu'ils ne pouvaient pas ruser avec elle. N'est-ce pas la perte de la plus grande partie de leur territoire au bénéfice d'Israël qui, paradoxalement, a précipité la renaissance de leur nationalisme ?

Le premier Congrès palestinien s'est réuni pour la première fois à Jérusalem en février 1919, pour protester – déjà – contre l'immigration juive et contre les achats de terres par les nouveaux colons. Mais la reconnaissance de la Palestine en tant que nation a dû attendre de très longues décennies. Ce n'est qu'en 1964 que l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP) voit le jour sous le patronage des voisins arabes. Seize ans après le partage, la génération de l'exil, celle des camps de réfugiés, bouscule l'élite palestinienne en place qui s'en est remis à ses parrains arabes pour recouvrer son territoire. La Ligue arabe autorise la création de l'OLP, qui impose la lutte armée que mèneront les fedayins. Placée de facto sous la tutelle égyptienne de Nasser, l'Organisation n'en est pas moins reconnue comme le représentant du peuple palestinien. En 1973, après la nouvelle guerre israélo-arabe d'octobre, est affirmé, au cours des sommets arabes d'Alger et de de Rabat, *« le droit du peuple palestinien à établir un pouvoir national indépendant sous la direction de l'OLP en sa qualité de seul et unique représentant du peuple palestinien, sur tout son territoire libéré »*.

La reconnaissance internationale va prendre encore plus de temps. Au lendemain de la guerre de six jours, en 1967, trois ans après la création de l'OLP, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte, à l'unanimité, la résolution 242, imprécise, qui prévoit l'évacuation par Israël *« des »* ou *« de »* territoires occupés, selon les versions française ou anglaise, en échange de la reconnaissance de tous les Etats de la région. Il se passe encore deux ans avant que l'Assemblée générale des Nations unies reconnaisse l'existence d'un *« peuple palestinien »*. En 1974, Yasser Arafat prononce un discours devant cette même Assemblée qui vote une résolution reconnaissant le droit des Palestiniens à l'autodétermination, la souveraineté et l'indépendance nationale. L'OLP est admise aux Nations unies en qualité d'observateur. Le Conseil européen, lui, attendra 1980 pour reconnaître l'existence d'un peuple palestinien, en dépit des positions pionnières adoptées par la France. Le 15 novembre 1988, la proclamation unilatérale – et totalement formelle – de l'indépendance de l'Etat de Palestine, au cours de la XIXe session du Conseil national palestinien (CNP) donnera l'occasion à des dizaines d'autres Etats de s'engager dans la voie de la reconnaisance diplomatique.

Avant d'être reconnu, encore faut-il exister. Divisés entre occupés, dans les territoires, et réfugiés, à la périphérie d'Israël, dispersés, les Palestiniens vont mettre sur pied un dispositif original. A partir de l'arrivée au pouvoir de la génération des fedayins, incarnée par Yasser Arafat qui prend la présidence du comité exécutif de l'OLP en 1969, une énorme machine chargée d'incarner cet Etat privé de territoire se met en place, conformément à la Loi fondamentale dont les Palestiniens se sont dotés. Elle comprend des organes législatifs : le CNP, composé pour un tiers par les organisations armées, et pour les deux autres tiers par les organisations – de jeunes, de femmes, d'ouvriers… – et par les indépendants. Un mini-Parlement, le Conseil central, tient lieu d'organe législatif entre deux sessions du CNP. L'OLP dispose aussi d'un organe exécutif dirigé par Yasser Arafat, le président du comité exécutif.

Dès la nomination de Yasser Arafat, les Palestiniens ont adopté le principe d'un Etat *« indépendant et démocratique »* qu'ils ont tenté d'appliquer au fonctionnement de leur organisation. Compte tenu de l'impossibilité de pouvoir recourir à des élections dans les territoires occupés par les Israéliens comme dans les pays d'accueil de la diaspora palestinienne, ce fonctionnement *« démocratique »* n'a jamais pu se fonder sur le vote. D'autant plus que la tendance des pays arabes à s'immiscer dans le dossier palestinien conduira Yasser Arafat à jouer des différentes factions de la résistance.

Celle-ci a cependant toujours été pluraliste. L'OLP a été conçue comme un cadre permettant d'assurer, vis-à-vis de l'extérieur, l'unité de la résistance palestinienne en rassemblant des composantes aux idéologies et aux choix d'action bien différents, représentés à la proportionnelle selon leur influence. Cela vaut particulièrement pour les fedayins. Le groupe le plus important sur lequel Yasser Arafat s'est appuyé pour prendre le pouvoir est le Fatah, créé en 1958. A celui-ci se sont ajoutés des organisations plus influencées par le marxisme comme le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) de Georges Habache, ou bien le Front démocratique pour la libération de la Palestine de Nayef Hawatmeh (FDLP). D'autres mouvements ont aussi participé aux institutions de l'OLP. C'est le cas de la Saïka, du Front de libération arabe (FLA) et du FPLP-Commandement général d'Ahmed Jibril.

AHMED JADALLAH/REUTER/MAXPPP

Le retour triomphal de Yasser Arafat dans la bande de Gaza, le 1er juillet 1994.

Face aux incertitudes de la lutte contre Israël, Yasser Arafat a toujours eu intérêt à ne pas heurter l'opposition qui se manifestait contre ses choix tactiques ou stratégiques. Pour pouvoir se présenter à l'extérieur comme le porte-parole de l'OLP, il a dû ainsi tenir compte des autres composantes.

Lente reconnaissance extérieure, organisation pluraliste intérieure, autant d'éléments qui ont permis à l'OLP de traverser sans trop de dommages trente années de guerre. Deux conflits menaceront particulièrement son existence : en Jordanie, en 1970, lorsque le roi Hussein décide de chasser les fedayins – devenus un Etat dans l'Etat – qui harcèlent Israël à partir de son territoire ; au Liban, à partir de 1975, où les Palestiniens, pour des raisons en partie semblables, sont pris entre le feu israélien et celui des Syriens. Sur le terrain, en Cisjordanie, Israël a tenté, à deux reprises, en 1972 puis en 1976, de susciter une opinion palestinienne alternative à l'OLP par le biais d'élections municipales. Or, a contrario, celles-ci ont tourné en faveur des nationalistes, favorisant en même temps un mouvement islamiste naissant qui deviendra plus tard le Mouvement de la résistance islamique (Hamas).

Mais, surtout, l'OLP a survécu aux crises provoquées par les dissensions internes. C'est le cas à partir de 1974, lorsque l'OLP adopte le principe des *« étapes intermédiaires »*, c'est-à-dire l'acceptation d'un Etat palestinien sur tout territoire qui serait *« libéré »*. La résistance accepte ainsi de réduire ses ambitions territoriales à Gaza et à la Cisjordanie en attendant mieux. Le FPLP, fidèle à la doctrine du tout ou rien, claque la porte et constitue un Front du refus qui ne parviendra pas à empêcher, en 1977, la victoire du camp « réaliste », favorable aux étapes.

C'est aussi le cas lors de l'invasion du Liban par Israël qui lance une grande offensive jusqu'à Beyrouth, en 1982, intitulée « Paix en Galilée », pour en chasser les Palestiniens. Après l'évacuation des combattants palestiniens, une minorité du Fatah, qui reproche à Yasser Arafat la politique des *« étapes »*, crée une dissidence qui s'oppose au fonctionnement de l'organisation, jugé peu démocratique, et à la gestion des moyens financiers octroyés par les monarchies pétrolières du Golfe. Utilisée par l'armée syrienne qui donne l'assaut contre Yasser Arafat et ses fidèles, à Tripoli, pour se débarrasser du chef emblématique de l'OLP, la dynamique de cette dissidence tournera rapidement court.

La permanence de l'identification des Palestiniens à l'OLP sera encore une fois manifeste à l'occasion de l'Intifada. La « révolte des pierres » qui éclate spontanément dans les territoires occupés, en 1987, aurait pu signifier l'usure de l'équipe dirigeante et mettre en évidence une nouvelle direction. Il n'en a rien été, bien au contraire. Les manifestants n'ont eu de cesse de se réclamer de l'OLP. Forte de cette mobilisation, l'Organisation a pu proclamer unilatéralement l'établissement tout théorique d'un « Etat » palestinien et accepter la résolution 242, qui reconnaît implicitement le droit à Israël à exister.

La défaite de Saddam Hussein, que Yasser Arafat avait soutenu après l'invasion du Koweït, en 1990, n'a pas non plus discrédité le chef de l'OLP, dont les négociateurs palestiniens venus des territoires continueront à se réclamer lors des conférences de Madrid et de Washington.

Cette histoire va trouver son premier terme avec l'installation du Conseil palestinien et du président de l'exécutif, samedi 20 janvier. Donné largement vainqueur de ces élections, Yasser Arafat devra relever le défi de la transparence et de la démocratie au quotidien, ainsi que celui de la coexistence entre les nouvelles institutions et celles de l'OLP. La longue marche des *« étapes intermédiaires »* continue. L'Etat palestinien n'est pas encore pour demain.

G. P.

ALFRED/SIPA PRESS

Des dizaines de milliers de Palestiniens fêtent à Ramallah, en décembre 1995, l'évacuation de la ville par l'armée israélienne, après vingt-huit ans d'occupation.

Chronologie

- **1948. 14 mai** : la Grande-Bretagne met fin à son mandat sur la Palestine. David Ben Gourion, président du Conseil national juif, proclame l'indépendance de l'Etat d'Israël. La première guerre israélo-arabe éclate. Elle durera jusqu'en octobre 1949. De nombreux Palestiniens se réfugient en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie, en Syrie et au Liban.
- **1950. 24 avril** : la Transjordanie annexe la Cisjordanie et forme un seul Etat : le royaume de Jordanie.
- **1964. 28 mai** : l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est créée.
- **1967. 5 juin** : Israël déclenche la guerre de six jours contre l'Egypte, la Syrie et la Jordanie, et occupe le Sinaï, la bande de Gaza, la Cisjordanie et le plateau du Golan. **22 novembre** : le Conseil de sécurité de l'ONU adopte, à l'unanimité, la résolution 242 qui prévoit l'évacuation par Israël « des » (ou « de », selon les traductions française ou anglaise) territoires occupés en échange de la reconnaissance de tous les Etats de la région.
- **1969. 4 février** : Yasser Arafat devient président de l'OLP.
- **1970. 17 septembre** : l'armée jordanienne attaque les Palestiniens après la destruction de trois avions de ligne occidentaux sur le territoire jordanien. La Résistance palestinienne fuit partiellement vers le Liban.
- **1973. 6 octobre** : l'Egypte et la Syrie déclenchent la quatrième guerre israélo-arabe. *28 novembre* : la Ligue arabe reconnait l'OLP en tant qu'*« unique représentant du peuple palestinien »*.
- **1974. 22 novembre** : l'Assemblée générale de l'ONU reconnaît le droit des Palestiniens *« à la souveraineté et à l'indépendance nationale »*.
- **1979. 26 mars** : l'Egypte et Israël signent un traité de paix à Washington.
- **1980. 13 juin** : le Conseil européen adopte une résolution affirmant que *« le peuple palestinien doit exercer son droit à l'autodétermination »* et que *« l'OLP doit être associée à toute négociation »*.
- **1982. 6 juin** : l'armée israélienne envahit le Liban dans le cadre de l'opération « Paix en Galilée », au cours de laquelle elle refoule les combattants de l'OLP vers le nord avant de contraindre Yasser Arafat à abandonner son bastion de Beyrouth.
- **1983. 24 juin** : Yasser Arafat est expulsé de Syrie.
- **1987. 7 décembre** : la « révolte des pierres » (Intifada) démarre dans les territoires occupés.
- **1988. 30 juillet** : le roi Hussein de Jordanie renonce à sa souveraineté sur la Cisjordanie en faveur de l'OLP. **15 novembre** : le Conseil national palestinien (CNP), qui tient lieu de Parlement en exil, réuni à Alger, reconnaît les résolutions 242 et 338 de l'ONU. Yasser Arafat proclame la naissance de l'Etat de Palestine. **13 décembre** : Yasser Arafat reconnaît, à Genève, à la tribune des Nations unies, le droit à l'existence d'Israël et déclare renoncer *« totalement »* au terrorisme.
- **1990. 2 août** : l'Irak envahit le Koweït. Yasser Arafat lui apporte son soutien.
- **1991. 30 octobre** : une conférence de paix israélo-arabe s'ouvre à Madrid. Palestiniens, Israéliens, Jordaniens et Syriens se rencontrent sous le coparrainage des Américains et des Soviétiques.
- **1993. 13 septembre** : Itzhak Rabin et Yasser Arafat participent, à Washington, à la cérémonie de signature de la Déclaration de principes sur l'autonomie des territoires occupés.
- **1994. 4 mai** : signature au Caire du traité sur l'autonomie de Gaza et de Jéricho.
- **1995. 28 septembre** : signature à Washington de l'accord de Taba sur l'extension de l'autonomie à la Cisjordanie.

Nader Saïd, Centre palestinien de recherches et d'études de Naplouse

« Tout dépendra encore une fois de Yasser Arafat »

« A partir du 20 janvier, les Palestiniens vont disposer de deux Parlements : celui de l'OLP, d'une part, le Conseil national palestinien (CNP) ; et celui élu dans les territoires, d'autre part. Comment vont-ils coexister ?

– Théoriquement, le Conseil national et celui émanant des territoires sont complémentaires. Le Conseil national doit en principe englober le second, et les tâches doivent être partagées. Mais, en fait, rien n'est clair. Personne ne sait comment cela va se passer. Il risque d'y avoir un conflit de légitimité entre les deux. Les élus du 20 janvier pourraient contester aux membres du CNP, qui, eux, ont été simplement nommés, le pouvoir de prendre des décisions. Tout dépendra, comme d'habitude, de la volonté de Yasser Arafat.

– Quel choix peut-il faire ?

– Il peut décider de mettre en avant le Conseil des territoires parce qu'il lui sera très favorable. Son parti, le Fatah, y aura une majorité écrasante, et il saura, de son côté, jouer des liens directs qu'il aura tissés avec de nombreux candidats qui se présentent sous une étiquette d'indépendants. L'histoire de l'OLP a déjà montré combien il savait utiliser les « indépendants », très présents au sein du CNP. Le problème de ces élections, c'est que l'opposition au processus de paix n'y participe pas, ou même appelle au boycottage. Dans ces conditions, on risque de n'avoir qu'une poignée d'élus critiques.

– Yasser Arafat aurait-il alors les mains libres pour obtenir l'abrogation de la Charte de l'OLP – qui préconise la destruction de l'Etat d'Israël – et que réclame Shimon Pérès, le premier ministre israélien ?

– A mon sens, l'OLP a déjà reconnu Israël. L'abrogation de la Charte n'est plus à présent qu'une simple question de rhétorique. Depuis le début du processus de paix, c'est Yasser Arafat qui dirige seul, pas le CNP.

– L'OLP risque donc de disparaître ?

– Non, elle risque simplement d'être réduite à sa plus simple expression, à ses représentations diplomatiques.

– Quels risques cela présente-t-il ?

– Si les choses tournent mal, on peut courir au désastre, à la rupture du lien entre les Palestiniens de l'extérieur, c'est-à-dire résidant hors des territoires autonomes, encore officiellement présents dans l'OLP, et qui tiennent déjà Yasser Arafat pour un traître pour avoir accepté le processus de paix, et ceux des territoires.

– Ce risque est-il sérieux ?

– Yasser Arafat peut profiter du fait que les contestataires de l'OLP n'ont pas de discours de rechange au processus de paix. Ils n'ont que des positions qui apparaissent comme dogmatiques et leur audience risque de baisser après ces élections. Le Front populaire de libération de la Palestine, dont les positions étaient partagées par environ 10 % de la population de Naplouse, est déjà tombé à 4 %. Même si on n'est pas d'accord avec Yasser Arafat, il est difficile de ne pas voter. »

Propos recueillis par Gilles Paris

هكذا من الإهمل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani

Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-60-30-10 Télex 261 311 F

Le Monde

ÉDITORIAL

Bienvenue, M. Simitis !

L'ÉLECTION, jeudi 18 janvier, par les parlementaires socialistes grecs, de M. Costas Simitis comme premier ministre ne peut que réjouir tous ceux qui voyaient avec crainte s'accentuer la dérive politique de la Grèce. La longue maladie puis l'hospitalisation de M. Papandréou avaient en effet créé une atmosphère de fin de règne où les intrigues de cour prenaient chaque jour davantage le pas sur la réalisation d'un quelconque projet.

En décidant de passer la main, le fondateur du Pasok sort grandi de sa dernière épreuve. Même si l'Histoire, en regard du rôle éminent qu'il a joué dans la lutte contre la dictature, devra porter à son débit ses foucades populistes exacerbées durant ses dernières années au pouvoir.

La tâche de M. Simitis est immense. Il devra essentiellement redonner du crédit à un pays qui s'est trop souvent discrédité sur la scène internationale, et notamment européenne. Certes, Athènes est revenu, essentiellement sous la pression américaine, à plus de raison dans la calamiteuse affaire macédonienne. Le nouveau drapeau de la jeune République flotte ainsi, depuis quelques jours et pour la première fois, dans la capitale grecque, et les négociations, aux Etats-Unis, sur son nom définitif semblent aller leur petit bonhomme de chemin. Avec l'Albanie, aussi, les rapports s'améliorent nettement.

Reste à transformer l'essai. Compte tenu de son histoire, mais aussi de sa position cruciale dans une des régions les plus sensibles du monde, la Grèce, au lieu d'être une source supplémentaire d'ennuis, est à même de jouer un rôle positif dans les Balkans. Seul pays de la zone à faire partie de l'Union européenne, ce qui assoit sa stabilité, la Grèce se doit d'être un des moteurs d'une politique de développement harmonieux.

Affirmer ses droits, notamment en ce qui concerne Chypre, par rapport à la Turquie, mais permettre aussi à Ankara d'être associé au concert européen. Défendre la minorité grecque d'Albanie, mais construire avec Tirana une coopération économique et politique d'envergure. Cesser enfin de conspuer l'« impérialisme » de la petite Macédoine, exsangue après tant d'années de guerre, et aider Skopje à s'arrimer à l'Europe.

Le bénéfice de cette nouvelle donne, que M. Simitis peut jouer s'il n'en est pas empêché par les caciques du Pasok et les extrémistes des autres partis, serait immense. Pour la Grèce, elle-même, qui deviendrait une réelle puissance régionale, avec les bénéfices économiques que cela pourrait entraîner.

L'Europe, elle aussi, a tout à gagner en voyant un de ses membres, qui s'est marginalisé, reprendre une place entière dans ses enceintes. La Grèce se doit donc maintenant d'avoir une réelle politique européenne, c'est-à-dire cesser de considérer Bruxelles uniquement comme une manne à subventions en oubliant les devoirs qu'implique sa participation à la Communauté. Mais les Européens, de leur côté, doivent aussi faire l'effort de comprendre un pays fragile, partagé entre deux mondes, et sans réelle expérience internationale. Bienvenue, monsieur Simitis !

Le nouveau combat des Palestiniens

Suite de la première page

« A Jérusalem, où l'histoire ancienne et contemporaine a concocté un imbroglio sans égal, il faut inventer, écrit Ilan Halevi dans le dernier numéro de *La Revue d'études palestiniennes. Il faut avoir la force d'imaginer une autre façon de vivre ensemble. Quelque chose d'obligatoirement plus civilisé que la simple juxtaposition de deux forteresses ethniques, de deux ghettos armés. »* Mais comment, s'interroge-t-il, pourrait-on y parvenir *« si les opinions publiques concernées restent barricadées à l'abri de toute idée nouvelle, dans la répétition monologuée de droits axiomatiques ? »*

Quant à Hébron, elle est l'exemple-type de la difficulté qu'auront Israéliens et Palestiniens à s'entendre aussi longtemps que seront maintenues les colonies de peuplement qui constellent encore la Cisjordanie. Comment imaginer une autonomie palestinienne effective alors que les implantations israéliennes bénéficient d'une impunité quasi totale et que pour les colons la Cisjordanie sera sillonnée de routes hautement protégées ?

Les difficultés sont aussi à l'intérieur de chaque camp. L'assassinat de l'ancien premier ministre israélien, Itzhak Rabin, mais aussi les manifestations de la droite et des colons prévues le jour même du scrutin sont là pour l'administrer. Les extrémistes palestiniens ont montré eux aussi que s'ils n'ont pas les moyens d'arrêter le processus en cours, ils n'en gardent pas moins une grande capacité de nuisance.

Dès mai 1996, se posera aussi le problème des « réfugiés », c'est-à-dire de tous ces Palestiniens expatriés en 1948 et en 1967 et qui ne sont pas directement concernés par l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza. Auront-ils le droit au retour, le droit à une identité, à ce passeport qui leur permettra de revendiquer leur nationalité ?

RESTER VIGILANT

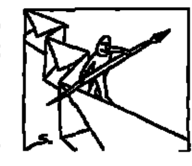
La solution de tous ces problèmes devra être incluse dans le statut définitif des territoires autonomes : un Etat, disent les Palestiniens, ce que les Israéliens refusent – pour le moment ?

D'ici là, « gouverner » les territoires autonomes ne sera pas une mince affaire. *« Nous devons,* expliquait le « ministre » du plan, Nabil Chaath aux pays donateurs dès le mois d'octobre, *mettre au point une législation, un système équitable qui engendrera une société saine et juste »,* construire des institutions financières, remettre une économie sur pied, gagner la confiance du peuple et mener *« le combat contre le terrorisme et la violence, parcourir le chemin qui va de l'affrontement à la conciliation »*, en même temps que continuer le processus de paix.

Pour tout cela, Palestiniens et Israéliens devront rester vigilants ; et la communauté internationale aussi. Au soir du samedi 20 janvier, Yasser Arafat savourera son investiture par le peuple, mais sa mission ne sera pas une sinécure.

Mouna Naïm

L'AVIS DU MÉDIATEUR



S'il fallait une preuve supplémentaire que la personnalité de François Mitterrand, son action politique, la place que l'une et l'autre occupent dans le débat public, ne laissent pas ses contemporains indifférents, le courrier des lecteurs la fournirait. Jour après jour, depuis la mort de l'ancien président de la République, des lettres sont parvenues au *Monde*. Les lecteurs livrent d'abord leurs sentiments sur le président disparu. Ils s'interrogent aussi sur la cérémonie religieuse parrainée par l'Etat, sur le traitement médiatique de l'événement, dans *Le Monde* notamment et, enfin, sur les révélations concernant l'ancienneté de sa maladie, alors même que s'amorçait une polémique à ce sujet qui, sans doute, provoquera d'autres réactions.

La mort et le débat public

par André Laurens

LA couverture médiatique de la mort de l'ancien président s'attire diverses sortes de critiques : sacralisation excessive du personnage, approche superficielle et réductrice de son rôle dans l'histoire contemporaine, commentaires jugés trop dithyrambiques par les uns, trop *« charognards »* par les autres. *Le Monde* reçoit sa part de reproches et de compliments.

Le destin a voulu que ce journal puisse annoncer et commenter dans la journée le décès survenu le matin même. La rédaction s'était évidemment préparée à l'éventualité d'une échéance qu'elle savait proche. Rappelons qu'une première livraison d'informations et de commentaires sur la personnalité, la carrière, le bilan du président sortant, avait été déjà été publiée après l'élection présidentielle du printemps. Son décès, si peu de temps après la fin de son mandat, n'en constituait pas moins un moment fort de la vie nationale, ne serait-ce que par l'émotion qu'il provoquait et parce qu'il replaçait dans l'actualité des questions déjà posées et des jugements déjà formulés en d'autres circonstances. Comme toujours, la mort donne un nouvel éclairage au cours d'une destinée et invite à la repenser.

Dans cette perspective, *Le Monde,* comme les autres médias, chacun à sa manière, a rendu compte de l'événement en l'accompagnant d'éléments d'appréciation, nouveaux ou renouvelés, qu'il était en mesure de proposer dans l'instant, mais avec ce minimum de recul que laisse une longue pratique du suivi quotidien de l'actualité. Bien que François Mitterrand ait déjà eu, en raison de sa longévité politique et de son double septennat, un pied dans l'Histoire, des lecteurs, sous le coup d'une émotion compréhensible et largement partagée, se sont émus de le voir aussitôt jaugé à cette aune, alors qu'il n'était pas encore dans la tombe. Ils ont vivement contesté le contenu critique de certains articles, notamment celui de Jean-Marie Colombani, « Le roman d'une vie » (*Le Monde* du 9 janvier), et la série de témoignages de Régis Debray sur son compagnonnage avec l'ancien président. A l'inverse, d'autres ont salué, même quand ils n'en approuvaient pas tous les termes, une franchise salubre qui leur paraissait trancher avec une retenue convenue.

Comme personne privée, chacun est en droit de privilégier la forme de son deuil, mais il s'agit, ici, d'autre chose, qui dépasse les convenances personnelles ou sociales, si respectables qu'elles soient. La mort n'arrête pas dans l'instant la trajectoire d'un homme public, surtout quand, comme François Mitterrand, il s'est voulu tel jusqu'au bout en continuant de révéler sa part de vérité. Ce faisant, il restait au cœur du débat public, dont le système médiatique est le vecteur naturel et, aussi, l'un des pourvoyeurs. Parallèlement à l'émotion collective et relancée par elle, l'échange entre lui et les autres s'est donc poursuivi au-delà de la mort, et la presse y a tenu son rôle. Les journalistes sont aussi là pour cela, sans prétendre s'ériger en juges de l'Histoire, sans se limiter à l'oraison, même si les journaux accueillent, parmi d'autres, ces deux formes de contribution à la mémoire.

AU COURRIER DU « MONDE »

S'il n'avait pas été là

De Gaulle représentait pour moi la France libérée de l'occupation et de la lèpre nazie. François Mitterrand représente la France libérée de la mainmise de la droite sur le pouvoir politique. Pendant quatorze ans il a été le rempart, parfois ultime, du peuple de gauche contre l'hégémonie politique et économique de la droite et de ses représentants.

Imaginez, ce n'est pas difficile, ce que serait l'état social de la France si Giscard, puis Chirac, avaient été au pouvoir pendant toute cette période, avec les thuriféraires de Mme Thatcher appliquant leur programme de libéralisme sauvage de l'époque, sans freins. Où en serait la fracture sociale ? Peut-être moins de chômeurs reconnus et soutenus, mais combien plus d'exclus, de traîne-misère et de sans-foyer ? Il n'est que de voir ce qui se passe en Angleterre et aux Etats-Unis.

Pierre Lafon
Louviers, Eure

Et les échecs ?

Si nul ne songe à nier l'exploit des quatorze années passées à l'Elysée, le courage devant la maladie, une culture rare, un savoir-faire politique exceptionnel, cela suffira-t-il à faire oublier les échecs mutiples et majeurs de l'ancien président ?

Car il semble bien que François Mitterrand ne soit parvenu à durer qu'à force d'habileté manœuvrière, de compromis, d'adaptation et de chance. Sa politique étrangère fut bien souvent cynique et manqua cruellement de clairvoyance (Allemagne, Russie, ex-Yougoslavie, Afrique).

Son action intérieure, marquée d'abord par une série d'échecs retentissants, fut caractérisée ensuite par la soumission aux lois d'un monétarisme aveugle et du capitalisme triomphant. (...)

Philippe Escalier
Saint-Hilaire de Brethmas
Gard

Nécrophagie

A coup de citations indiscrètes d'Attali ou de portraits assassins de Debray, on blesse un mourant et on tue un mort. C'est de la nécrophagie et ce n'est pas très joli ! Car, si personne n'est forcé d'encenser son bienfaiteur, on peut se taire. En publiant les pages de Régis Debray, *Le Monde* savait qu'elles ne pouvaient que se retourner contre leur auteur : *« Moi et le Prince qui m'a tant déçu ! »* Qu'un politique ne soit pas maître ès concepts, on l'avait deviné, et qu'un courtisan ne vive pas impunément tout près du soleil, fût-il rose ou rouge, aussi.

Mais que ce puissant, pendant tout son règne, se sache atteint d'un même mal que celui qui avait emporté, dans la souffrance, son père et son frère (et ayant frappé un autre frère) et que cette fatalité puisse conférer à notre prince la dimension tragique d'une force, non *« tranquille »*, mais désespérée, dépasse sans doute l'entendement des anciens élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, à jamais inoxydables depuis l'âge de vingt ans avec leur brillant, garanti français. Chaque système engendre sa perversion – pas forcément là où on la soupçonne le plus.

Ulla Culoli
Paris

Pas assez de recul

Je ne pense pas que les pages publiées par *Le Monde* le soir de la mort de François Mitterrand honorent ce journal. Le jour de sa mort, Mitterrand entre dans l'histoire de la France. On attendait du *Monde* une page d'histoire, d'histoire « politique »... et non ce portrait au vinaigre qui cède à l'air du temps, en ne montrant que ce qui intéresse les médias : les facettes d'un *« personnage »*.

Cédant, ce faisant, à ce qu'il prétend dénoncer, alors que pour cela même – *« juger »* un homme ! – la seule décence, toute polémique cessée, exige un peu de recul. Dommage ! Une lectrice très déçue.

Geneviève Guilhem
Vanves, Hauts-de-Seine

Parler net

Je tiens à dire au *Monde* combien j'estime l'article de Jean-Marie Colombani ainsi que les extraits de l'ouvrage de Régis Debray. Ces « papiers » font honneur au journal, chacun dans son registre. Il fallait vous le dire – d'autant que ce n'est pas tous les jours que *Le Monde* ose parler net.

P. Lauxerois,
Fontenay-le-Fleury, Yvelines

L'Etat français est-il laïc ?

On peut se demander si l'Etat français est véritablement laïc. Ne vient-on pas de voir, à l'occasion de la mort du président Mitterrand, le peuple, les personnalités et l'ensemble des chefs d'Etat du monde, catholiques, protestants, musulmans, de toute autre religion, ou incroyants, conviés à une messe célébrée en la cathédrale de Paris par le cardinal Lustiger ?

Si tout ce monde avait été invité à la cérémonie religieuse entourant l'inhumation même du président, il n'y aurait pas eu à s'étonner. N'est-ce pas ce qui se passe presque partout en pareil cas, quelle que soit la religion concernée ? Mais que, l'inhumation étant privée (ce qui est légitime), la cérémonie officielle organisée ailleurs ne soit rien d'autre que le rite d'un culte particulier me reste incompréhensible.

N'aurait-il pas fallu mettre sur pied une cérémonie officielle laïque ? A moins que, si l'on voulait du religieux, on ne fît intervenir les principales religions présentes en France ? L'Etat français serait-il donc officiellement catholique ?

Jean-Marc Prieur
Montpellier

Pourquoi l'Eglise ?

Pourquoi confier à l'Eglise catholique le soin d'organiser l'inévitable cérémonie ? Le gouvernement serait-il à ce point dépourvu de talent et d'imagination qu'il n'ait osé s'en charger ? La République laïque, l'Etat, même séparé de l'Eglise, ont pourtant montré naguère qu'ils pouvaient être fastueux, grandioses, rassembleurs. Qu'on se rappelle, dans des registres différents, l'entrée de Jean Moulin au Panthéon, ou le 14 juillet 1989.

Il est vrai que pour Mitterrand, pour Malraux, pour de Gaulle, la France était républicaine, la chose de tous, et qu'aucune Eglise ne pouvait prétendre à une place privilégiée.

Olivier Hatzfels
Montreuil

L'honneur du docteur Gubler

Laissons les casuistes débattre de ce qu'il y a de plus condamnable : un chef d'Etat qui ment effrontément à son peuple, pendant douze ans, après lui avoir promis solennellement la transparence sur sa santé, ou un médecin qui se libère enfin d'un secret devenu intenable, contraire aux intérêts de la nation, au risque courageusement assumé d'être mis au pilori par les hypocrites et les naïfs ?

Je voudrais seulement apporter mon témoignage sur le docteur Gubler, que j'ai bien connu il y a dix ans à l'Élysée, mais que j'ai perdu de vue depuis. J'étais alors chef du protocole. M. Gubler faisait simplement son métier loin des ambitions, des intrigues et des coquineries de la cour. Il me paraissait, à mon exemple, entièrement apolitique. Il tranchait dans ce milieu compassé, avec son allure paysanne, ses favoris d'opérette, son complet de garde-chasse. Il transportait cet attirail dans le monde entier, sous les lambris des palais officiels, en même temps que ses sacoches médicales modèle 1890. C'était sa coquetterie d'homme libre. Mais on apprenait vite à respecter sa discrétion, sa compétence, comme son dévouement absolu au président. A l'évidence, celui-ci lui faisait confiance.

L'indignation vertueuse de la gauche mondaine serait plus convaincante si cette dernière, durant les deux septennats, avait donné l'exemple de la rectitude morale et du désintéressement. Mais il serait cruel d'insister... Dans l'état actuel des choses, rien n'autorise à mettre en doute la pureté des intentions du docteur Gubler. Sans doute a-t-il enfreint la lettre de la loi sur le secret médical. Cela ne justifie pas de porter atteinte à son honneur, comme le font de façon ignominieuse ses accusateurs.

Jacques de La Ferrière
Paris

Nous sommes incurables

(...) François Mitterrand a trompé les Français. Nous le savons maintenant, cet homme a poussé la perfidie jusqu'à avoir le cancer, au moment même où nous l'élisions en toute confiance en 1981.

Depuis 1981, nous étions gouvernés par un mort-vivant qui nous a sciemment caché son état.

Nous avons donc vécu quatorze ans de manipulation froide, systématique, préméditée, diabolique. Nous avons vécu un rêve, tout n'était que rêve morbide. Il avait le cancer, il n'existait déjà plus, entré dès le 10 mai dans une agonie interminable, masquée par le mensonge et les faux-semblants. Voilà la vérité et le scandale qu'il faut avoir aujourd'hui le courage, nous, « peuple de gauche », de reconnaître et d'assumer, puisque *Paris-Match* les révèle. Camarade, si un jour tu as le cancer, ne vis pas quatorze ans en essayant de justifier la condition humaine, simplement humaine. Tu verras, c'est trop injuste.

Peut-être que tu le feras quand même... Je t'aurais prévenu. Mais si tu y vas, j'y vais avec toi. Nous sommes incurables, toi et moi.

Joseph Figueras
Nice

Un titre choquant

« Fin 1994 M. Mitterrand n'était plus capable d'assumer ses fonctions, selon son médecin. » Huit jours exactement après la mort de l'ancien président, j'ai été profondément choqué à la lecture de ce titre de votre journal.

D'abord à cause du grave manquement à la déontologie dont s'est rendu coupable le docteur Gubler. Ensuite, et surtout, en constatant qu'ainsi *le Monde* joignait sa voix aux aboiements des *« chiens »*. N'y a-t-il pas un délai de deuil à respecter ? Ne faut-il pas s'imposer un minimum de décence et de discrétion, devant la disparition d'un homme qui, tout en menant un douloureux combat contre le mal, a assumé pleinement et courageusement sa lourde charge ?

L'histoire le jugera. Mais pour nous, gens de commun et journalistes, le moment n'est-il pas celui du respect et du silence ?

Raymond Toraille
Arcueil, Val-de-Marne

RÉSULTATS Les banques américaines ont connu une croissance exceptionnelle de leurs bénéfices au quatrième trimestre de 1995, au cours duquel l'activité a été plus soutenue. Pour l'ensemble de l'année, et pour la quatrième année consécutive, la majorité des établissements bancaires ont affiché une progression à deux chiffres de leurs résultats. ● LA CITICORP, première banque du pays – *jusqu'à la fusion* prochaine de la Chase Manhattan et de la Chemical Banking –, est la seule des dix premiers établissements à voir son bénéfice reculer au quatrième trimestre, tout en affichant près de 3 % de hausse pour l'ensemble de l'année. ● LA *RESTRUCTURATION* du secteur bancaire bat son plein aux Etats-Unis. Elle se traduit par une vague de concentrations et de fusions inégalée, et s'accompagne de plans de licenciements massifs.

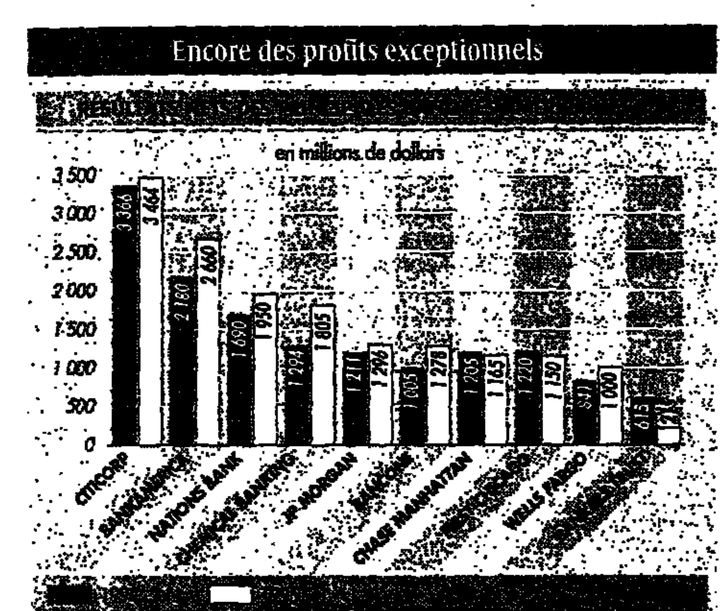
Les banques américaines annoncent des bénéfices records pour 1995

Après la crise de 1991-1992, provoquée par l'accumulation de mauvais risques, le secteur a recouvré la santé. Les établissements ont taillé sans états d'âme dans les effectifs et nettoyé leurs bilans

BANKAMERICA, 22 % de hausse ; Chemical, 29 % ; BancOne, 30 % : pour la quatrième année consécutive, les banques américaines narguent leurs consœurs européennes et japonaises en affichant des bénéfices record. La batterie de résultats délivrée au cours des derniers jours pour le 4e trimestre vient confirmer la santé éclatante du secteur bancaire aux Etats-Unis. Ces performances s'inscrivent dans un paysage bouleversé par un mouvement de concentration sans précédent avec plus de 340 fusions bancaires réalisées en 1995.

Parmi le peloton de tête des banques commerciales, seule la première d'entre elles, la Citicorp, a affiché une baisse de 9,5 % de ses bénéfices au dernier trimestre avec 905 millions de dollars (environ 4,5 milliards de francs). Et encore ce recul est-il dû à la présence d'avantages fiscaux importants dans les comptes du trimestre correspondant de l'année précédente. Pour l'année complète, la Citicorp – qui va laisser sa place de numéro un américain au groupe né de la fusion de la Chase Manhattan et de Chemical Banking – a affiché un résultat impressionnant de *3,46 milliards de dollars (+ 3 %)*.

Dans l'ensemble, les principaux établissements du pays ont présenté des résultats meilleurs que prévu. La Chase Manhattan et Chemical Banking ont chacune annoncé une hausse de 48 % de leurs bénéfices. Les autres grandes banques ont surpassé les prévisions des analystes. Elles sont parvenues à augmenter l'encours de leurs engagements pour compenser le rétrécissement de leurs marges et ont profité à plein de la bonne tenue des marchés financiers.



Pour la quatrième année consécutive, les banques américaines affichent des bénéfices records. La restructuration du secteur devrait se poursuivre en 1996.

L'une des seules notes discordantes est venue de NationsBank, la grande banque régionale du sud-est des Etats-Unis, qui s'est hissée au troisième rang national avec une politique de prêts agressive et de nombreuses acquisitions. Son bénéfice trimestriel a certes progressé de 26 %, mais le montant des provisions pour créances douteuses a doublé, à 142 millions de dollars contre 70 millions un an plus tôt, faisant craindre une multiplication du nombre de prêts à problèmes en cette période difficile pour les finances des ménages américains.

Quant à Bankers Trust, qui figure au huitième rang des banques américaines, elle émerge difficilement des difficultés rencontrées sur les produits dérivés. En 1995, elle a perdu 202 millions de dollars sur ce marché, alors qu'elle y avait gagné 259 millions de dollars l'année précédente. Mais pour son président sortant, Charles Sanford, le quatrième trimestre, qui a enregistré une croissance de 25 % de ses résultats, marque la fin des soucis.

Les résultats des banques américaines, qui ne se démentent pas depuis quatre ans, ne sont pas le fruit du hasard. Après la crise de 1991-1992, provoquée par l'accumulation de mauvais risques, le secteur a recouvré la santé. D'une part, la politique volontariste de baisse des taux menée par la Federal Reserve, qui n'a pas été suivie par une baisse des taux de base bancaire, a permis aux établissements de reconstituer un matelas de réserves important. D'autre part, toutes les banques ont ouvert la chasse aux frais généraux, taillant sans états d'âme dans les effectifs et nettoyant leurs bilans aux prix d'importantes provisions et de cessions de certaines de leurs activités.

Chemical Banking, par exemple, a ramené le ratio de ses coûts d'exploitation à 59 % de ses revenus contre 67 % il y a un an. Citicorp a vu ses dépenses de fonctionnement augmenter deux fois moins vite que son chiffre d'affaires. La fusion de la Chase et de Chemical va provoquer la suppression de quelque 12 000 emplois sur les 75 000 salariés de la nouvelle entité. Commentant les résultats de sa banque, le PDG de Chemical, Walter Shipley, a donné la recette des banques américaines : *« Bonne croissance de l'activité, dépenses d'exploitation en baisse et usage discipliné du capital »*.

« Qualité de crédit exemplaire, contrôle des coûts, gestion judicieuse du capital et croissance des revenus », a renchéri pour son compte le PDG de la banque californienne First Interstate, William Siart. Wells Fargo, la banque de San Francisco, qui tente de prendre le contrôle de First Interstate, a, de son côté, continué à montrer l'exemple sur le plan de la rentabilité. Son bénéfice net a bondi de 42 % au dernier trimestre à 306 millions de dollars, portant son rendement sur fonds propres à 35 % contre 24 % un an auparavant. La rentabilité sur actifs est tout aussi spectaculaire, à 2,47 % contre 1,64 % voici un an.

Malgré des résultats que le monde leur envie, les banques américaines n'ont pas fini de connaître des soubresauts. Elles restent trop nombreuses (11 000 sur l'ensemble du territoire) et se livrent une lutte acharnée en rognant sur leurs marges, alors que de nouveaux acteurs viennent chasser sur leurs terres par le biais des cartes de crédit. L'abolition du Glass Steagall Act, annoncée pour cette année, va encore bouleverser la donne en abolissant la frontière entre banque d'investissement et banque commerciale.

Babette Stern
(avec l'agence Bloomberg)

Le quatrième établissement mondial

La fusion de la troisième et de la sixième banque des Etats-Unis, Chemical Banking Corp. et Chase Manhattan Bank, va créer le premier groupe bancaire américain et le quatrième de la planète. Le nouveau géant disposera de 297 milliards de dollars d'actifs et d'une capitalisation boursière de 20 milliards de dollars.

L'opération devrait permettre de réaliser une économie de 1,5 milliard de dollars par an sur le coût de fonctionnement actuel des deux banques, soit 16 % des dépenses d'exploitation totales de 1995. Pour Walter Shipley, président de Chemical, qui va devenir PDG du nouveau groupe baptisé Chase Manhattan Corp, *« l'industrie des services financiers se trouve au milieu de la plus grande période de consolidation de son histoire, et nous nous saisissons d'une occasion vraiment sans égale de créer le premier groupe planétaire de services financiers »*.

Air Afrique coûte cher à la France

POUR COMBIEN de *temps* encore l'avenir d'Air Afrique sera-t-il intimement lié à la coopération franco-africaine ? La France, actionnaire à hauteur de 21,5 % de la compagnie aérienne – via Air France (12,5 %) et la Caisse française de développement (9 %) – aux côtés de onze Etats africains qui en détiennent 72 % – Bénin, Burkina, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo –, a encore été, à la fin 1995, la seule à accepter de refinancer la compagnie aérienne.

> Les Etats membres n'ont pas les moyens de subvenir aux besoins de la compagnie, estimés à 4,5 milliards de francs

Déficitaire (97 millions de francs de pertes prévus en 1995 pour un chiffre d'affaires de 2,5 milliards), surendettée (2 milliards de dettes à long terme pour 550 millions de francs de fonds propres), incapable de respecter ses échéances, Air Afrique était acculée en novembre dernier par ses créanciers, qui lui réclamaient plus de 100 millions de francs avant la fin de l'année, sous peine de saisie de ses avions. Devant l'urgence de la situation, les chefs d'Etat des onze pays africains actionnaires d'Air Afrique et le président Jacques Chirac ont discuté, à Cotonou (Bénin) le 3 décembre 1995, en marge du sommet de la francophonie, de l'avenir de la compagnie aérienne. *« La France s'est finalement engagée à nous fournir la somme de 92 millions de francs sous forme d'une aide aux différents Etats membres, qui souscriront à une augmentation de capital de la compagnie »*, explique Yves Roland-Billecart, président d'Air Afrique. Depuis 1989, la France lui a déjà apporté près de 850 millions de francs.

A court terme, la compagnie panafricaine est sauvée. A moyen terme, tout reste à faire. Le 25 janvier, Yves Roland-Billecart présentera le plan de sauvetage d'Air Afrique – le deuxième en sept ans – à ses administrateurs. Il s'agira, pour cet ancien président de la Caisse centrale de coopération économique, envoyé en 1989 par Michel Rocard à la rescousse d'Air Afrique alors au bord du dépôt de bilan, de les convaincre du bien-fondé de ses propositions. *« La compagnie doit nouer des alliances : elle pourra ainsi augmenter considérablement les taux d'occupation de ses avions, qui plafonnent à 62 % »*, estime Yves Roland-Billecart, qui discute actuellement avec Air France et United Airlines.

Le principal problème d'Air Afrique reste sa dette à long terme, contractée en 1990 pour renouveler une flotte qu'Yves Roland-Billecart considérait comme obsolète. *« Nous avons eu la chance d'obtenir dans des délais rapides quatre A-310, qui correspondaient à une commande qu'Air France avait annulée »*, commente le président de la compagnie. Les DC-10 et les A-300 ainsi remplacés avaient respectivement été achetés entre 1973 et 1975 et entre 1981 et 1983. *« Notre flotte n'était pas du tout obsolète. Nous avons été obligés d'acheter ces A-310 pour qu'Airbus ne perde pas ces commandes »*, estime M. Akwe, secrétaire général de l'Intersyndicale des travailleurs d'Air Afrique.

En 1992, la direction a tenté, sans grand succès, d'ouvrir le capital d'Air Afrique. Aujourd'hui, les Etats membres n'ont pas les moyens de subvenir aux besoins de la compagnie, estimés à 4,5 milliards de francs. *« Je crains surtout qu'ils ne soient plus convaincus de la nécessité de maintenir Air Afrique en vie et de lui conserver l'exclusivité des droits de trafic »*, affirme Yves Roland-Billecart, de plus en plus contesté. Les redevances que pourraient leur verser les compagnies aériennes concurrentes sont alléchantes. La privatisation d'Air Afrique apparaît comme la seule solution. Encore faut-il trouver des volontaires.

Virginie Malingre

Les Galeries Lafayette en quête d'une stratégie

LA DIRECTION des Galeries Lafayette a tenté, sans succès, les 18 et 19 janvier, de présenter aux élus des deux comités centraux d'entreprise *des grands magasins (28 Galeries Lafayette, 7* BHV et 61 Nouvelles Galeries) un nouveau schéma d'organisation de l'entreprise et des mesures de restructuration. Ceux-ci ont obtenu le report de l'examen de l'ordre du jour à une date ultérieure et demandé une expertise comptable indépendante sur la situation de l'entreprise.

Parmi les mesures envisagées figuraient la fermeture des Galeries Lafayette-Cordeliers à Lyon *et celle de quatre magasins* à Nevers, Avignon-centre, Valence et Evreux. Le plan se traduirait par 150 suppressions de postes au siège et plus *de 800 suppressions dans des magasins* de province, sur un total de 17 000 emplois.

Après un recul de 0,1 % du chiffre d'affaires en *1994 (29,5 milliards de francs)*, les neuf premiers mois de 1995 se sont traduits par une quasi-stagnation de l'activité. La vague d'attentats à Paris, les grèves de décembre et la dégradation de la conjoncture devraient faire replonger l'entreprise dans le rouge, avec une perte comprise, selon les analystes interrogés par Bloomberg, entre 38 et 96 millions de francs. En 1994, seule la *contribution positive* de l'activité de services (notamment financiers) et du « vaisseau amiral » du boulevard Haussmann à Paris avait permis au groupe de dégager un bénéfice de 14 millions.

CRITIQUES

Le contexte économique n'est pas facile. Le Centre d'observation économique (COE) constate que, dans le secteur des grands magasins, *« la baisse tendancielle se confirme »*, avec une chute de 12,7 % du volume global des ventes en 1995. Mais certaines enseignes, comme le Bon Marché à Paris, ont réussi à occuper un créneau profitable.

Les syndicats des Galeries Lafayette mettent en cause *« la gestion hasardeuse et le positionnement stratégique »* de l'entreprise. Les analystes financiers sont également sévères. *« On attend toujours l'énoncé et la mise en œuvre d'un positionnement commercial et d'une organisation crédibles »*, explique l'un deux. *« Les Galeries Lafayette de province n'offrent rien de plus que les hypermarchés ou les magasins spécialisés ; Monoprix n'a toujours pas fait le choix de la distribution alimentaire exclusive ; le BHV a raté ses diversifications, comme les disques, et n'est pas crédible dans le domaine du textile ; le groupe n'a toujours pas optimisé sa logistique et son approvisionnement »*, ajoute-t-il.

Pour les magasins populaires, qui représentent environ 40 % de l'activité du groupe Galeries Lafayette, le bilan apparaît moins préoccupant. Le COE enregistre dans ce secteur une moindre baisse (–2,5 % à fin 1995), qu'il explique par *« un relatif succès des repositionnements des commerces de centre-ville, grâce, notamment, au développement de leurs propres gammes de produits, relativement bon marché et de qualité »*. Le succès mondial du groupe Marks & Spencer, qui dégage une marge nette de 9 % à 10 % par an, illustre le potentiel des magasins populaires de centre-ville.

Christophe Jakubyszyn

Les banquiers d'Eurotunnel dévoilent leur projet de restructuration

LA RESTRUCTURATION financière d'Eurotunnel s'accélère. La société ayant annoncé qu'elle ferait un point sur l'état des négociations avec ses créanciers avant la mi-février, les banquiers d'Eurotunnel commencent à dévoiler leurs intentions.

Les banques partent d'un constat simple : quoi qu'il advienne, Eurotunnel ne pourra pas payer les intérêts de sa dette. Deux solutions se présentent : soit convertir une partie de cette dette en actions, et devenir propriétaire de la société, en espérant qu'elle sera un jour profitable ; soit attendre patiemment que la société dégage les liquidités suffisantes pour obtenir le remboursement, au moins partiel, de la dette.

Le plan des banquiers est, pour l'heure, un savant mélange de ces deux solutions. Les intérêts impayés seraient transformés en obligations convertibles en actions (*Le Monde* du 19 janvier). *« Ces obligations, probablement à coupon zéro* [ne versant pas d'intérêts], *seraient d'une durée très longue, de l'ordre de quinze à vingt ans »*, estime un négociateur. Cette manœuvre permettrait aux banquiers de ne pas provisionner intégralement les intérêts non payés.

Pour réduire le montant de ces impayés, les banquiers proposent d'utiliser trois outils supplémentaires, confirmant les informations parues dans *Le Figaro* du 19 janvier. Premier outil : la conversion immédiate de quelques centaines de millions de livres de dettes en capital. Ce montant est forcément limité, car la capitalisation boursière du tunnel, donc sa valeur, est inférieure à 7 milliards de francs, alors que la dette est de 65 milliards de francs (avec une livre britannique à 7,71 francs).

PRÊTS PARTICIPATIFS

Deuxième outil : Eurotunnel pourrait émettre des obligations, dites de chemins de fer, pour un montant de 1,5 milliard de livres. *Ces obligations seraient garanties* par les redevances que doivent verser à Eurotunnel les compagnies de chemins de fer (qui disposent de 50 % des droits de passage du tunnel sous la Manche). A terme, ces titres, liquides et peu risqués, pourraient être négociés sur le marché.

Troisième outil : une partie des dettes d'Eurotunnel pourrait être tranformée en prêts participatifs. Ces prêts paieraient un intérêt fixe très bas, majoré d'un intérêt variable en fonction des performances financières de la société.

La direction d'Eurotunnel se refuse à commenter ce plan peu favorable aux petits porteurs : les banquiers « pomperont » la société jusqu'au remboursement complet de leur dû, ce qui est logique, ce qui repoussera *ad vitam æternam* le versement de dividendes aux actionnaires. La direction du tunnel se bat toujours pour éviter la dilution de la participation des petits porteurs et demande aux banquiers de tirer dès aujourd'hui un trait sur une partie de leurs créances.

Les modalités des propositions des banquiers ne peuvent pas être précisées tant qu'Eurotunnel ne disposera pas de prévisions de recettes et de dépenses fiables. Les cabinets d'audit Mazars et Coopers & Lybrand doivent remettre vers la mi-février un rapport sur les liquidités que serait en mesure de dégager le tunnel. Ces prévisions seront cependant très incertaines, la société n'ayant qu'une année d'exploitation derrière elle.

Plus que jamais, les banquiers regrettent amèrement qu'Eurotunnel ait cessé de les rembourser depuis septembre 1995, les acculant à une restructuration immédiate. *« Si Eurotunnel avait attendu un an de plus, nous aurions eu une plus grande visibilité »*, se plaint un banquier.

Pis, les projections des banquiers dépendent totalement des hypothèses d'inflation et de taux d'intérêt. Dans ces conditions, l'hypothèse d'un report du plan de restructuration ou de la prise de contrôle de la société par les banques n'est pas à exclure totalement, même si elle paraît peu probable.

Une fois l'accord de principe trouvé avec Eurotunnel, ses 220 banquiers devront se mettre d'accord entre eux. Les banques japonaises et françaises, qui sont ensemble les principales créancières du tunnel avec 42 % de la dette, veulent une solution qui permette d'étaler dans le temps les provisions. Les banques anglo-saxonnes (16 % de la dette), qui affichent des bénéfices records, préféreraient passer de lourdes provisions au titre de l'exercice 1995.

Arnaud Leparmentier

هكذا من الإهمال

LE MONDE va publier dorénavant toutes les semaines un palmarès tournant de sicav qui concernera successivement : les sicav obligataires, les sicav actions, les sicav monétaires et les sicav diversifiées. Ces classements de performances offrent des informations précieuses pour l'épargnant, à condition de savoir les utiliser. ● CES PERFORMANCES sont d'abord et avant tout une photographie du passé. Les banquiers et assureurs cherchent aussi souvent à entretenir la confusion entre les différents classements qui existent. ● FRANCE-INFO, en association avec *Le Monde*, va également s'interroger dans les prochains jours sur la pertinence de ces classements en diffusant une série d'entretiens sur le sujet, deux fois par jour, à 8 h 27 et à 12 h 27, avec des gestionnaires, des organismes établissant des palmarès et des responsables de la COB.

Les palmarès de sicav sont utiles, mais à manier avec précaution

Ils permettent de se faire un jugement sur la qualité des gestions, à condition de savoir qu'ils sont avant tout une image du passé. Dans les pays anglo-saxons, cette évidence figure obligatoirement dans les messages publicitaires

« MEILLEURES performances sur un an. » « En tête des palmarès depuis cinq ans. » « Une hausse supérieure à celle de la Bourse de Paris »... La presse comme les boîtes aux lettres regorgent de slogans publicitaires vantant le mérite de telle ou telle sicav. Cette abondance déroute souvent l'épargnant. Comment choisir le bon « placement » parmi les quelque 3 000 sicav et fonds communs de placement (FCP) actuellement commercialisés ?

Banquiers et assureurs (les contrats dit « à unités de compte » sont investis dans des sicav) jouissent d'une grande liberté pour communiquer les performances de leurs produits. Ni la Commission des opérations de Bourse (COB) ni l'Association française des fonds d'investissement (ASFFI) n'ont daigné imposer aux gestionnaires des sicav un code de bonne conduite. Chaque établissement est libre de choisir la période qu'il souhaite pour afficher les performances de ses produits. La tentation est alors forte de choisir la durée la plus favorable...



On en arrive ainsi à une double aberration. D'abord, à l'exception des palmarès publiés par les journaux, comme le nouveau classement hebdomadaire du journal *Le Monde*, les performances, en l'absence de code de règles communes, sont rarement comparables entre elles. Ensuite, les périodes de calcul ne correspondent pas toujours avec l'« horizon de placement » conseillé dans la notice d'information (document qui doit être obligatoirement fourni au client lors de la souscription).

Il n'est pas rare de voir des publicités louant des performances sur un an d'une sicav actions française alors qu'il est recommandé sur la notice d'information, estampillée du label de la COB, de conserver celle-ci au moins trois ans. De même, les publicités sur les contrats d'assurance-vie investis en sicav n'affichent souvent que le rendement de l'année précédente. Or l'épargnant ne souscrit pas une assurance-vie pour un an ou deux ans mais pour huit ans, afin de bénéficier de l'exonération fiscale. Il faut donc exiger de son banquier ou de son assureur la publication de performances qui soient en phase avec la durée d'investissement recommandée dans les notices d'information.

Les professionnels français, qui se targuent d'être au deuxième rang mondial de la gestion collective avec 1 530 milliards de francs en encours, devraient s'inspirer de l'exemple américain. Aux Etats-Unis, une banque n'a pas le droit de publier les performances d'une sicav de moins d'un an d'existence. Pour les sicav plus anciennes, les performances sur un an, cinq ans et dix ans doivent obligatoirement être mentionnées dans les publicités. En France, c'est bien souvent le contraire qui se produit. Il est courant qu'une banque ou une compagnie d'assurances crée un FCP de petite taille réservé à une compagnie d'investisseurs, afin, le cas échéant, d'apparaître en tête de palmarès sur trois ou six mois... quitte à le dissoudre si lesdites performances ne sont pas au rendez-vous.

TROIS ÉCUEILS A ÉVITER

Autre contrainte imposée aux gérants anglo-saxons, et qui n'a pas son équivalent en France : l'obligation de publier dans toute publicité la phrase *« Les performances passées ne préjugent pas de celles à venir »*. Pour avoir oublié cette évidence, beaucoup d'épargnants, conseillés généralement par les grands réseaux, ont vendu en 1993 leurs sicav monétaires pour acheter des sicav obligataires dont les performances étaient plus alléchantes. Ils ont ainsi subi de plein fouet la remontée des taux d'intérêt en 1994.

Même mésaventure pour ceux qui ont investi dans les sicav ou investi sur les marchés en émergence. A la lecture des scores spectaculaires des places boursières de ces pays en voie de développement, beaucoup d'épargnants ont cru découvrir l'eldorado. Le hic, c'est que ces placements reposent sur un volcan. La crise du peso mexicain, en 1995, l'a montré. Mais il existe trois autres écueils à éviter pour tout lecteur attentif de palmarès de performances.

Si les performances du passé ne préjugent pas de l'avenir, elles sont en revanche fort utiles pour choisir son placement. Ainsi, une étude interne de la banque Cortal, qui commercialise les sicav de toutes les banques françaises, démontre que, en choisissant au hasard parmi les quelque 1 400 sicav actuellement commercialisées, on a par définition une chance sur quatre d'être dans le premier quart des placement futurs. Au contraire, si on choisit les sicav en tête du palmarès de l'année passée, on a une chance sur trois de sélectionner une sicav dont les performances de l'année à venir seront en haut du classement.

TENIR COMPTE DES FRAIS

La COB a longtemps réfléchi sur l'élaboration d'une classification rigoureuse des sicav et des FCP. Faute de volonté ou de moyens, elle a vite jeté l'éponge. Aussi, chaque gestionnaire choisit lui-même auprès des banques de données la catégorie de sicav dans laquelle il souhaite concourir. Pourtant, qu'y a-t-il de comparable entre une sicav obligataire investie sur des titres et échéances courtes et un placement qui spécule à la baisse des taux d'intérêt en achetant l'obligation assimilable du Trésor (OAT) – référence à dix ans –, voire des échéances plus lointaines ? Qu'y a-t-il de similaire entre les sicav investies et l'Asie-Pacifique, que les banques de données (Fininfo, Micropal et Europerformance) classent dans la même catégorie ? Certaines sont investies avant tout sur le Japon, d'autres au contraire privilégient les « dragons » asiatiques.

Enfin, il faut être conscient que les performances des sicav publiées dans les palmarès ne tiennent pas compte des frais, notamment des droits d'entrée. Pour un placement à court et à moyen terme, comme les sicav monétaires ou obligataires, les droits d'entrée ne doivent pas être négligés. Les professionnels de la gestion collective, en particulier les grands réseaux, se plaignent aujourd'hui d'une décollecte. De 2 000 milliards de francs en 1993, l'encours des sicav est tombé à 1 530 milliards de francs. On explique cette baisse par un « désinvestissement » des sicav monétaires. Mais les banques ne sont-elles pas prises à leur propre piège ? A défaut d'avoir mené une politique de communication rigoureuse ces dernières années, elles sont incapables d'inciter aujourd'hui les épargnants à recycler leur épargne, placée à court terme dans des sicav monétaires, vers des placements par nature plus risqués, comme les sicav obligataires ou les sicav actions françaises.

Jean-Pierre Savalle

Définition d'une sicav

Les sicav (sociétés d'investissement à capital variable), comme les fonds communs de placement (FCP), dont le nombre est d'environ 3 000 en France, sont des *« organismes de placement collectif en valeurs mobilières »*. Ils rassemblent des capitaux apportés par un grand nombre d'épargnants et les investissent principalement en valeur mobilière (actions et obligations cotées en Bourse ainsi que des titres du marché monétaire) selon des principes stricts de division des risques.

Les sicav et FCP constituent un portefeuille collectif dont chaque épargnant détient une quote-part en proportion de son apport. Il peut demander à tout moment le rachat de sa part de sicav ou de FCP. Les portefeuilles génèrent des revenus qui peuvent être soit distribués, soit capitalisés. Les sicav et FCP qui font appel public à l'épargne sont soumis à une réglementation détaillée et à un contrôle de la COB (Commission des opérations de Bourse).

Le prix des logements a-t-il suffisamment baissé ?

Certes, selon les statistiques officielles du marché immobilier, les prix parisiens ont retrouvé des niveaux proches de ceux de 1988. Soit, environ, 18 000 francs le m² pour un logement ancien. *D'autres statistiques font pourtant apparaître que*, [illegible] faute de pouvoir acheter leur résidence principale, les ménages sont de plus en plus nombreux à se résigner à conserver un statut de locataire. Ainsi, selon l'Insee, seulement 53,8 % des ménages possèdent leur résidence principale, cette proportion n'ayant progressé que de 0,2 % entre 1988 et 1992.


IMMOBILIER

La contradiction entre ces informations n'est qu'apparente, car la baisse des prix, tant évoquée, a essentiellement concerné les villes, les quartiers et les catégories d'appartements qui avaient fait l'objet d'une forte spéculation dans les années 80. La valeur des biens de catégorie intermédiaire, les plus demandés, a baissé dans une proportion bien moindre. Il suffit de consulter les vitrines des agents immobiliers pour s'en convaincre. Conclusion ? Si, en dépit de la baisse des taux de crédit, nombre de ménages hésitent toujours à s'endetter sur dix à quinze ans, par crainte de l'avenir, on voit mal ce qui pourrait briser cet attentisme, si ce n'est une nouvelle baisse des prix.

La situation semble bien plus confortable pour les propriétaires bailleurs. Dès son entrée en fonctions, le secrétaire d'Etat au logement, Pierre-André Périssol, a donné un petit coup de pouce à la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers, relevée de 10 % à 13 %. La baisse des prix a, par ailleurs, poussé le rendement des logements à la hausse, et il n'est pas exclu que, compte tenu de la sagesse des loyers, les mesures d'encadrement mises en place il y a quelques années soient levées un jour ou l'autre. Autant de signaux auxquels les investisseurs devraient être sensibles si l'ombre de la grande réforme fiscale annoncée pour la fin 1997 ne remet pas en cause le maintien des aides fiscales à la pierre.

Arnaud de Fréminville

Le déblocage de l'épargne en question

POUR FAVORISER la reprise de la consommation, le gouvernement a annoncé le 21 décembre une série de mesures destinées à encourager le déblocage de l'épargne. Voici leur contenu ainsi que leurs principaux avantages.


FISCALITÉ

1) Déblocage anticipé de l'épargne salariale

Déblocage, sans pénalités ni imposition jusqu'au 30 juin 1996, des réserves de participation constituées au titre des exercices 1991 et 1992 ainsi que des sommes investies dans un plan d'épargne entreprise, normalement disponibles en 1997 et 1998. Nécessité d'un accord de l'entreprise pour procéder au déblocage.

Avantage : disponibilité des sommes avant le délai légal de cinq ans. Aucune contrainte d'affectation.

2) Retrait anticipé sur le PEP (plan d'épargne populaire)

Retrait libre sans imposition ni pénalité fiscale jusqu'au 30 juin 1996 de tout ou partie de l'épargne constituée sur un PEP ouvert avant le 20 décembre 1995. Impossibilité, dans ce cas, d'effectuer un nouveau versement. Même possibilité offerte aux personnes non imposables et titulaires d'un PEP ouvert avant le 22 septembre 1993. Pas de limitation de date dans ce cas.

Avantage : dans les deux cas, aucune contrainte d'affectation pour les fonds retirés.

3) Exonération des plus-values d'OPCVM monétaires et obligataires de capitalisation sous certaines conditions

– Exonération des plus-values réalisées entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1996 si le produit de la cession est réinvesti dans un délai de deux mois dans l'achat, la construction ou les grosses réparations d'un logement (habitation principale, résidence secondaire, location).

– Exonération des plus-values réalisées entre le 1er janvier 1996 et le 30 juin 1996 si le produit de la cession est réinvesti dans le délai d'un mois dans la réalisation de travaux d'entretien ou d'amélioration du logement, ou dans l'acquisition d'équipements électroménagers et d'ameublement (minimum 3 000 francs et plafond de 100 000 francs).

Les cessions réalisées ne sont pas prises en compte pour apprécier le franchissement du seuil de cession de valeurs mobilières (200 000 francs en 1996).

Avantage : possibilité de bénéficier de l'exonération des plus-values latentes engrangées depuis plusieurs années. L'une des mesures les plus favorables.

4) Déblocage anticipé de l'épargne sur le PEL (plan d'épargne- logement) et assouplissement de ses règles de fonctionnement

– Jusqu'au 30 juin 1996, prélèvements possibles sans perte des avantages liés à l'épargne-logement si le PEL a été ouvert avant le 30 juin 1993, dans la limite de 100 000 francs par ménage. Affectation obligatoire des capitaux : électroménager, ameublement, travaux d'entretien ou d'amélioration du logement.

– Majoration des droits à prêt de 20 % jusqu'au 31 décembre 1996 pour les titulaires de PEL arrivant à échéance.

– Possibilité de financer l'acquisition d'une résidence secondaire ancienne avec un PEL jusqu'au 31 décembre 1996 alors que seul le financement de neuf était autorisé auparavant.

– Possibilité jusqu'au 31 décembre 1996 de fractionner les droits à prêt en les utilisant en plusieurs fois.

– Extension d'un an à deux ans du délai d'utilisation des droits à prêt sur le PEL à compter du 1er janvier 1996 et jusqu'au 31 décembre 1996.

Avantage : un montant de crédit à taux privilégié plus important grâce à la majoration des droits à prêt et des modalités d'utilisation considérablement assouplies.

5) Extension des prêts à taux 0 % à l'ancien

– Montant de travaux nécessaires pour pouvoir bénéficier du prêt à taux 0 % revu en baisse : 25 % au lieu de 54 % du coût de l'acquisition pour un achat d'un logement ancien. Mesure applicable jusqu'au 31 décembre 1996.

Avantage : net élargissement de l'accessibilité à ce prêt.

Laurent Edelmann



Intense spéculation autour du Crédit foncier

DOPÉE par la baisse des taux en Europe et en France, la Bourse de Paris a terminé la semaine en nette hausse, en gagnant d'un vendredi à l'autre 2,97 %. L'indice CAC 40 s'est maintenu au-dessus de la barre des 1 900 points, s'inscrivant en clôture à 1 964,28 points. Mais toutes les valeurs n'ont pas pris le train de la hausse.

VALEURS

Les plus fortes variations de cours ont été observées sur le Crédit foncier de France (CFF), qui, s'il termine la semaine en hausse de 5,3 %, a fait preuve tout au long des échanges d'une grande volatilité. Au cours des deux premières séances, le titre a perdu près de 15 %. S'en est suivie, mercredi, une timide reprise, inférieure à 3 %, avant que de reprendre plus de 18 % au cours des deux dernières séances. Tous les mouvements du titre ont été associés à de forts volumes de transactions. Les milieux boursiers avaient en fait dès jeudi anticipé un accord entre le CFF et la Caisse des dépôts pour l'obtention d'une ligne de refinancement de 20 à 25 milliards de francs sur quatorze mois. Cette ligne de crédit permet au CFF de se refinancer mais n'est pas une réponse définitive à ses graves difficultés.

Eurotunnel termine la semaine sur ses niveaux de vendredi dernier, à 6,15 francs, en hausse de 1,65 %. Eurotunnel continue de négocier avec ses banquiers un rééchelonnement de sa dette principale, qui atteint 64 milliards de francs. Selon la société de Bourse Meeschaert-Rousselle, le remboursement de cette dette est envisagé pour la fin de 2046, après rééchelonnement...

Du côté des compagnies d'assurances, seule AXA a tiré son épingle du jeu, la société de Bourse Cheuvreux de Virieu l'ayant épargnée en émettant par ailleurs un avis négatif sur l'ensemble du secteur. AXA termine la semaine à 328 francs, en hausse de 2,5 %. Le jour où la compagnie a annoncé le lancement de son augmentation de capital de 5,9 milliards de francs, la valeur avait enregistré une perte de 2,7 % pour 270 millions de francs de capitaux échangés.

Du côté des services, la Générale des eaux, qui a annoncé, jeudi 19 janvier, avant l'ouverture de la séance, les premières pertes de son histoire – comprises entre 3 et 3,5 milliards de francs – a terminé vendredi à 516 francs. Le recul atteint 3,37 % sur la semaine. Si l'existence de pertes était connue depuis le mois d'octobre, c'est l'ampleur de celles-ci qui a surpris les analystes, car à l'époque, Jean-Marie Messier, numéro deux du groupe, n'avait donné que la partie basse de la fourchette en évoquant *« au mieux quelques centaines de millions de francs »* de déficit. Le groupe de services aux collectivités a également annoncé le lancement d'une offre publique d'achat (OPA) sur CBC, une de ses filiales de BTP, qu'il détient à 64 % et qui va essuyer 500 millions de francs de pertes en 1995. Cette OPA simplifiée sera proposée au prix de 105 francs par action, soit une prime de 15 % par rapport au dernier cours coté, et de 19 % sur la moyenne pondérée des trois derniers mois.

Environ 80 % des sociétés françaises affirment que les avantages résultant de la cotation en Bourse sont conformes à leurs attentes, et 14 % considèrent même que celles-ci ont été dépassées, selon une enquête du groupe d'audit et de conseil Coopers and Lybrand, publiée cette semaine. Cette étude confortera sûrement les dirigeants de la société Ingenia, entreprise informatique spécialisée dans les technologies logicielles avancées. Celle-ci est, en effet, candidate au Nouveau Marché boursier pour accompagner un développement qui devrait la conduire de 100 millions de francs de chiffre d'affaires en 1995 à 231 millions de francs en 1998. Contrôlée à 69 % par ses dirigeants, fondateurs et salariés, l'entreprise table sur le recours au Nouveau Marché pour préserver son indépendance. Les actionnaires extérieurs sont actuellement Innovacom (14 %, du groupe France Télécom) et Priam, fonds commun de placement commun où se retrouvent le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) et la DGA (délégation générale pour l'armement).

F. Bn

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	19-01-96	Diff.
Bongrain	2840	−0,17
Danone	808	+3,06
Eridania Beghin	861	+2,62
Fromageries Bel	4620	+1,17
LVMH Moet Vuitton	1130	+9,17
Pernod-Ricard	310,20	+7,78
Remy Cointreau	158	+8,96
Saint-Louis	1449	+3,87
	—	
	—	

ASSURANCES	19-01-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	155	−0,78
Axa	327,40	+1,48
GAN	163	−8,68
SCOR SA	164	+4,45
UAP	114,50	+7,28
	—	
	—	

BATIMENT ET MATÉRIAUX	19-01-96	Diff.
Bouygues	515	+1,57
Ciments Fr.Priv.B	186	+1,58
Colas	872	+3,19
Eiffage	744	+1,91
Eurotunnel	6,25	−1,57
GTM-Entrepose	316	−0,62
Imetal	620	+5,08
Jean Lefebvre	286,20	+0,42
Lafarge	310,80	+1,07
Poliet	435	+7,69
Saint-Gobain	594	+5,31
SGE	105	+5,10
	—	—

CHIMIE	19-01-96	Diff.
Air Liquide	895	+4,67
Gascogne (B)	468	+13,56
Michelin	204,90	+5,07
Plastic-Omn.(Ly)	360	+7,36
Rhone Poulenc A	105,90	+4,32
Roussel Uclaf	894	+1,24
Sanofi	336,20	+6,12
Synthelabo	332,70	+4,45
	—	—

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	19-01-96	Diff.
Bertrand Faure	148,90	+13,23
BIC	535	+0,56
Chargeurs	1004	+0,60
Christian Dior	576	+4,53
Clarins	495	−0,98
DMC (Dollfus Mi)	216,10	+5,98
Essilor Intl	1070	+2,98
Groupe Andre S.A.	338	−4,78

L'Oreal	1411	+5,69
Moulinex	77,40	+9,63
Salomon (Ly)	3071	+3,57
S.E.B.	692	+10,89
Skis Rossignol	1459	+12,31
Sommer-Allibert	1420	+5,97
Zodiac ex.dt divid	897	+9,39
	—	—
	—	

CRÉDIT ET BANQUES	19-01-96	Diff.
Bancaire (Cie)	515	+2,18
B.N.P.	206,90	+1,67
C.C.F.	247,70	+5,26
Cetelem	985	+8,12
Comptoir Entrep.1	11,40	−2,56
CPR	407	+4,89
Cred.Fon.France	72,50	+8,37
Credit Local Fce	412	+0,19
Credit Lyonnais CI	233,10	−2,87
Credit National	355,60	−5,42
Societe Gale A	615	+5,30
Sovac	579	−0,17
UFB Locabail	414	−1,42
UIC	65	+1,24
Via Banque	150	−1,31

DISTRIBUTION	19-01-96	Diff.
Carrefour	3283	+4,92
Casino Guichard	159,80	+6,88
Castorama DI (Li)	888	+8,42
Comptoir Moder.	1750	+5,54
Damart	4000	+3,09
Docks France	850	+10,38
Galeries Lafayette	1200	−2,04
Guilbert	606	+5,75
Guyenne Gascogne	1529	+7,75
Pinault-Prin.Red.	1125	+5,48
Primagaz	434	+4,57
Promodes	1320	+6,02
Rexel	944	+0,74
	—	
	—	

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	19-01-96	Diff.
Alcatel Alsthom	428,50	+2,31
Alcatel Cable	361,50	−2,21
CS Signaux(CSEE)	222	+8,82
Intertechnique 1	430	−0,69
Labinal	604	+8,05
Legrand	843	+7,80
Matra-Hachette	105,70	+10,56

Radiotechnique	—	[illegible]
Sagem SA	2940	[illegible]
Schneider SA	193,80	[illegible]
Thomson-CSF	115,20	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	19-01-96	Diff.
G.F.C.	390	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	3700	+3,09
Sefimeg	335	+8,09
Simco	468,90	[illegible]
UIF	450,50	+2,90
Lucia	—	[illegible]
Olipar	2,04	+6,25
Silic	695	−2,79
Sogeparc (Fin)	609	[illegible]
	—	
	—	

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	19-01-96	Diff.
Bollore Techno.	446	−3,24
Cerus Europ.Reun	70,90	−6,61
CGIP	1064	+3,10
Eurafrance	1740	+3,39
Gaz et Eaux	1793	[illegible]

Lagardere (MMB)	108,10	[illegible]
Marine Wendel	370	[illegible]
Navigation Mixte	667	[illegible]
Nord-Est	121	−2,97
Paribas	268,70	[illegible]
Suez	188	[illegible]
Worms & Cie	244	[illegible]
Parfinance	190	+2,30
Montaignes P.Gest.	—	[illegible]
	—	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	19-01-96	Diff.
Carnaudmetalbox	224,20	[illegible]
Dassault-Aviation	340	[illegible]
De Dietrich	258	[illegible]
Fives-Lille	440	[illegible]
Legris Indust.	172	[illegible]
Metaleurop	44,30	[illegible]
Pechiney CIP	186,80	[illegible]
Pechiney Intl	85	[illegible]
Peugeot	714	[illegible]
Renault	151,30	[illegible]
Strafor Facom	298	[illegible]
Valeo	248,20	[illegible]
Vallourec	218	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	19-01-96	Diff.
Anglo American	357,90	+4,34
Buffelsfontein	30,10	[illegible]
De Beers	166,20	[illegible]
Driefontein	69,60	[illegible]
Gencor Limited	20,05	[illegible]
Harmony Gold	51	[illegible]
Randfontein	36,50	[illegible]
Saint-Helena	33,80	[illegible]
Western Deep	209	[illegible]
	—	

PÉTROLE	19-01-96	Diff.
Elf Aquitaine	376	[illegible]
Esso	585	[illegible]
Geophysique	181,90	[illegible]
Total	348,40	[illegible]
BP France	127	[illegible]
Erap-Elf CPet.	335	[illegible]
	—	

SICOMI OU EX-SICOMI	19-01-96	Diff.
Bail Investis.	860	[illegible]
Interbail	260	[illegible]
Klepierre	607	[illegible]
Locindus	825	[illegible]
Selectibanque	99	[illegible]
Unibail	508	[illegible]
Genefim	100	[illegible]
Immobail	101	[illegible]
	—	

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	19-01-96	Diff.
Accor	662	[illegible]
BIS	443,50	[illegible]
Canal +	1014	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	136	[illegible]
CEP Communication	450,20	[illegible]
Club Mediterranee	440	[illegible]
Eaux (Gle des)	518	[illegible]
Ecco	885	[illegible]
Euro Disney	11,20	[illegible]
Filipacchi Medias	790	[illegible]
Havas	409,70	[illegible]
Lyonnaise Eaux	468,90	[illegible]
Publicis	343	[illegible]
S.I.T.A	921	[illegible]
Sligos	437,90	[illegible]
Sodexho	1546	[illegible]
Technip	364	[illegible]
Scac Delmas(SVD)	741	[illegible]
Dauphin OTA	200	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin.	900	[illegible]
TF1-1	495	[illegible]
	—	

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	19-01-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,93	[illegible]
EDF-GDF 3%	7600	[illegible]
CNB TMO 82-97 (S)	—	[illegible]
CNB Parib.97TMO(S)	—	[illegible]
CNB Suez 97 TMO(S)	—	[illegible]
CNI TMO 1/82-97(S)	101,60	[illegible]

LES PERFORMANCES DES SICAV OBLIGATAIRES

FININFO

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 12 janvier

OBLIGATAIRES FRANÇAISES DE CAPITALISATION
Performance moyenne sur 1 an : 112,06 %, sur 5 ans : 132,91 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % sur 1 an	Rang	Perf. % sur 5 ans	Valeur liquid.
REFLEX PREMIERE (C)	SCAF	1	121,59	3	176,49	1845,05
REFLEX PREMIERE (D)	SCAF	2	121,58	2	176,50	1653
PARTNER OBLIGATIONS 2002	LA MONDI	3	121,32	21	168,17	19555,08
INDOSUEZ HORIZON 30 (C)	INDOSUEZ	4	120,70	—	—	13410,76
CPR OAT-PLUS	CPRGESTI	5	120,68	1	177,58	20099,76
INDOSUEZ HORIZON 30 (D)	INDOSUEZ	6	120,62	—	—	11729,72
OAT INDICE GESTION	CDC GEST	7	120,58	—	—	16587,40
SYNTHESIS	CNCA	8	119,91	—	—	15131,94
BIP OAT INDEX (C)	BIP	9	119,36	6	172,90	22474,76
BIP OAT INDEX (D)	BIP	10	119,28	7	172,83	18836,39
FRUCTI-PREMIERE (D)	CCBP	11	119,27	15	169,66	12156
FRUCTI-PREMIERE (C)	CCBP	11	119,27	15	169,66	12156
FIMINDEX PREMIERE	FIMAGEST	13	119,12	5	173,47	10042,17
SOGEPREMIERE (D)	SG	14	118,57	46	160,96	5346,71
SOGEPREMIERE (C)	SG	15	118,52	47	160,96	5478
PARIBAS CAPITALISATION	PARIBAS	16	118,48	11	171,29	2121,74
LION INSTITUTIONNELS	CL	17	118,47	31	164,68	41955,73
STATE STREET OAT PLUS	STATE ST	18	118,41	—	—	1440,08
PARTNER VT	LA MONDI	19	118,33	175	146,97	17190,56
OBLIPAR	PARIBAS	20	118,27	8	172,74	16259,39
BATI PREMIERE	INVESTIM	21	118,16	23	168,04	20765,08
PRIMANCE (D)	SG	22	118,06	—	—	10996,14
PRIMANCE (C)	SG	23	118,06	—	—	12212,76
LION TRESOR	CL	24	117,99	51	160,75	2361,17
BRED OBLI-PREMIERE	BRED	25	117,81	86	154,60	4316,08
PROFICIUS	CNCA	26	117,45	55	160,09	970,34
OBLIFUTUR	CNCA	27	117,43	78	155,38	3751,33
UAP ALTO	UAP	28	117,37	26	166,98	170,51
SELECTION VALEURS DU TRESOR	CCF	29	117,36	38	162,34	106036,19
CAPISCOR	SCOR	30	117,31	29	165,40	1156,25
SELECTION PREMIERE	CCF	31	117,30	54	160,22	13394,23
FRASECUR	PARIBAS	32	117,25	22	168,15	242656,60
UNI-GARANTIE (C)	CNCA	33	117,23	64	158,82	1616,74
UNI-GARANTIE (D)	CNCA	34	117,23	63	158,83	1403,38
MDM PREMIERE CATEGORIE	MDMASSUR	35	117,03	27	166,42	151,37
MORGAN PREMIERE CATEGORIE	JP MORGA	36	117,02	30	165,06	1523,21
PLACEMENTS REASSURANCE	SCOR	37	116,96	24	168,01	1079
INDOSUEZ OAT (C)	INDOSUEZ	38	116,91	14	169,91	23353,29
INDOSUEZ OAT (D)	INDOSUEZ	39	116,87	17	169,42	15928,18
AGF FRANCE TAUX FIXE	AGF	40	116,76	71	156,36	6155,68
MORGAN NET	JP MORGA	41	116,75	32	164,50	2099,35
OBLI-ASSOCIATIONS (C)	PARIBAS	42	116,70	12	170,18	217,08
OBLI-ASSOCIATIONS (D)	PARIBAS	42	116,70	12	170,18	217,08
OBJECTIF RENDEMENT	LAZARD	44	116,68	89	154,04	16140,42
AZUR-OBLIGATIONS	GROUPAZU	45	116,65	4	173,62	298,10
AXA SELECTION (D)	AXA	46	116,54	19	168,72	166,12
AXA SELECTION (C)	AXA	46	116,54	19	168,72	166,12
PLACEMENTS CAPITALISATION	NSM	48	116,52	56	159,95	17818,69
EPARGNE INSTITUTIONS	CDT NORD	49	116,46	40	162,25	10667,90
ECOFI PREMIERE	ECOFI FI	50	116,45	88	154,35	1452,84
UAP PREMIERE CATEGORIE	UAP	51	116,41	44	161,52	11990,97
FIMARENTE	FIMAGEST	52	116,34	62	158,90	17055,02
AXA OBLIG FRANCE	AXA	53	116,18	33	164,28	160,39
FINORD VALORISATION	CDT NORD	54	116,18	72	156,27	2340,65
NOVEPARGNE	CHOLET	55	116,13	75	155,81	12044,36
AIRES (C)	BGP	56	116,11	98	153,64	1018,60
AIRES (D)	BGP	57	116,10	99	153,59	820,43
SELECTION RENDEMENT	CCF	58	116,10	57	159,71	218,54
AXA PREMIERE (C)	AXA	59	116,05	36	162,52	124,80
AXA PREMIERE (D)	AXA	59	116,05	36	162,52	124,80
AXA CAPITAL	AXA	61	116,03	34	164,20	229,14
PYRAMIDES	VERNES	62	116,02	61	159,01	22972,73
LION PLUS	CL	63	115,94	60	159,11	1328,59
NATWEST LONG TERME (D)	NATWEST	64	115,98	—	—	1107,57
NATWEST LONG TERME (C)	NATWEST	65	115,91	—	—	1276,16
PLACEMENTS OBLIGATIONS (D)	NSM	66	115,90	41	161,90	15023,47
PLACEMENTS OBLIGATIONS (C)	NSM	67	115,90	42	161,90	17393,55
ARC EN CIEL	CDC GEST	68	115,78	68	157,29	180663,70
NATIO EPARGNE OBLIGATIONS	BNP	69	115,71	25	167,19	216,33
PYRAMIDES OBLIG PLUS (D)	VERNES	215	107,94	—	[illegible]	10850,12
VAUBAN	BRED	216	107,90	185	146,05	37160,38
PROVAL MT (D)	WORMS	217	107,85	212	140,82	11186,52
PROVAL MT (C)	WORMS	218	107,85	211	140,83	14681,89
BIP TRESORERIE	BIP	219	107,80	190	145,71	11740,92
MULTIASSOCIATIONS (C)	MULTIFON	220	107,72	195	145,59	20889,13
MULTIASSOCIATIONS (D)	MULTIFON	220	107,72	195	145,59	20889,13
SOPRANE COURT TERME (C)	BACOT	222	107,67	169	147,72	9345,54
SOPRANE COURT TERME (D)	BACOT	223	107,67	168	147,72	8661,77
OUEST OBLIG (C)	CIO	224	107,61	207	141,39	15125,31
OUEST OBLIG (D)	CIO	224	107,61	207	[illegible]	15125,31
CM EPARGNE COURT TERME (C)	CDT MUTU	226	107,57	205	[illegible]	845,45
CENTRALE COURT TERME	CCR	227	107,57	115	[illegible]	23638,96
CM EPARGNE COURT TERME (D)	CDT MUTU	228	[illegible]	206	[illegible]	821,67
INDOSUEZ REGULARITE	INDOSUEZ	229	107,41	156	[illegible]	18039,10
SUD DYNAMIQUE	LYONNAIS	230	[illegible]	158	[illegible]	14698,63
ALFI PREMIUM	ALFI GES	231	[illegible]	165	[illegible]	91139,71
OBC COURT TERME	OBC	232	107,16	—	[illegible]	108444,30
CYRIL PLUS	CYRIL FI	233	107,13	179	146,31	863,16
HAUSSMANN INSTITUTIONNELS	WORMS	234	107,08	210	140,98	1626,21
BTP MONEPLUS	B BTP	235	106,96	170	147,67	19380,63
COSMOS ELYSEES	ARJIL	236	[illegible]	198	[illegible]	185,02
FIMEPARGNE	FIMAGEST	237	[illegible]	164	[illegible]	16954,88
ABF COURT TERME	ABF	238	[illegible]	171	[illegible]	1844,61
NATWEST TAUX VARIABLE (C)	NATWEST	239	[illegible]	—		1069,38
NATWEST TAUX VARIABLE (D)	NATWEST	239	[illegible]	—		1069,38
EPARC CONTINENT	CONTINEN	241	[illegible]	216	[illegible]	63,29
VIA OBLIGATAIRE	VIA BANQ	242	[illegible]	162	[illegible]	7024,79
BFT COURT TERME	BFT	243	[illegible]	—	[illegible]	116062,59
ECOFI ARBITRAGE	ECOFI FI	244	[illegible]	163	[illegible]	1739,61
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (C)	SNVB	245	[illegible]	191	[illegible]	11325,48
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (D)	SNVB	246	[illegible]	192	[illegible]	10786,75
AA MOYEN TERME	GEREROPC	247	[illegible]	217	[illegible]	1453,95
ELAN SECURITE	ROTHSCHI	248	[illegible]	215	[illegible]	16556,83
ALFA LONG TERME (D)	GEREROPC	249	[illegible]	218	[illegible]	1114,83
ALFA LONG TERME (C)	GEREROPC	250	[illegible]	219	[illegible]	1444,05
ORSAY VALORISATION	ORSAY	251	[illegible]	141	[illegible]	18233,85
ORSAY PREMIERE	ORSAY	252	[illegible]	155	[illegible]	1838,60
ORSAY ARBITRAGE	ORSAY	253	[illegible]	177	[illegible]	16808,71

OBLIGATAIRES FRANÇAISES COUPONS MULTIPLES
Performance moyenne sur 1 an : 111,70 %, sur 5 ans : 114,47 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % sur 1 an	Rang	Perf. % sur 5 ans	Valeur liquid.
FRANCE TRIMESTRIELLE	CDC GEST	1	[illegible]	—	[illegible]	5535,24
EPAROBLIG	NATWEST	2	[illegible]	11	[illegible]	1269,17
NATIO REVENUS	BNP	3	[illegible]	4	[illegible]	1076,07
PARIBAS REVENUS	PARIBAS	4	[illegible]	1	[illegible]	103,96
NORWICH REMUNERATION	NORWICH	5	[illegible]	—	[illegible]	110,36
REVENU-VERT	CNCA	6	[illegible]	15	[illegible]	1174,90
FINORD TRIMESTRIEL	CDT NORD	7	[illegible]	7	[illegible]	1103,39
LAFFITTE OBLIGATIONS (D)	BARCLAYS	8	[illegible]	2	[illegible]	149,53
LAFFITTE OBLIGATIONS (C)	BARCLAYS	9	[illegible]	3	[illegible]	153,28
FRANCE RENDEMENT (C)	CORTAL	10	[illegible]	5	[illegible]	1146,51
ACTI 2 (D)	BBL FRAN	29	[illegible]	22	[illegible]	14168,24
SOLSTICE	SOGEPOST	30	[illegible]	17	[illegible]	2322,38
FRUCTIDOR	CCBP	31	[illegible]	8	[illegible]	256,83
INTERETS TRIMESTRIELS	CORTAL	32	[illegible]	23	[illegible]	1066,56
REVENU MENSUEL	GEREROPC	33	[illegible]	25	[illegible]	2079,62

OBLIGATAIRES FRANÇAISES INTERNATIONALES
Performance moyenne sur 1 an : 103,72 %, sur 5 ans : 99,89 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % sur 1 an	Rang	Perf. % sur 5 ans	Valeur liquid.
INDOSUEZ MULTIOBLIGATIONS	INDOSUEZ	1	[illegible]	14	[illegible]	638,22
MDM ECU	MDMASSUR	2	[illegible]	12	[illegible]	127,52
MDM OBLIG-INTER	MDMASSUR	3	[illegible]	16	[illegible]	118,57
BIP INTER-OBLIGATIONS	BIP	4	[illegible]	6	[illegible]	79801,48
VIVLONGTERME	FERRI	5	[illegible]	1	[illegible]	18401,99
GEOBILYS (D)	SOGEPOST	6	117,66	—		589,68
GEOBILYS (C)	SOGEPOST	7	[illegible]	—		604,74
SOPRANE OBLIG-INTER	BACOT	8	[illegible]	—		11397,90
VALEURS INTERETS PLACEMENTS	BIP	9	116,64	21	[illegible]	117587,33
CONVERGENCE EUROPE GESTION	CDC GEST	10	[illegible]	—		11626,35
OBLIG-EUROPE	CPRGESTI	11	[illegible]	11	[illegible]	16492,23
EUROPE PREMIERE	CDC GEST	12	[illegible]	—		1091,38
OBJECTIF CAPITALISATION	LAZARD	13	[illegible]	19	[illegible]	17952,13
OFIMA EUROPE	OFIVALMO	14	[illegible]	28	[illegible]	15746,51
ATHENA OBLIGATIONS	ATHENA B	15	[illegible]	24	[illegible]	249,80
GROUPAMA CAPITALISATION	GROUPAMA	16	[illegible]	8	[illegible]	1796,87
EPARGNE REVENU	CDT NORD	17	[illegible]	15	[illegible]	473,38
AGF ECU	AGF	18	[illegible]	37	[illegible]	974,48
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (D)	PARIBAS	19	[illegible]	4	[illegible]	423,57
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (C)	PARIBAS	20	[illegible]	5	[illegible]	423,56
CPR MOBIDIV	CPRGESTI	50	[illegible]	20	[illegible]	88250,10
AXA OBLIG INTERNATIONALES	AXA	51	[illegible]	46	[illegible]	136,65
DROUOT SECURITE	AXA	52	[illegible]	47	[illegible]	211,48
CPR CASH SME	CPRGESTI	53	[illegible]	22	[illegible]	15674,83
EGFI-EUROTOP	CCCC	54	[illegible]	—		1103,52
ELAN OBLIMONDE	ROTHSCHI	55	[illegible]	—		12939,27
ECUPAR	AXA	56	[illegible]	35	[illegible]	124,93
AXA EUROPE	AXA	57	[illegible]	31	[illegible]	126,29
PRIMSET	SG	58	[illegible]	—		5382,38
VALEURS GESTION	DEMACHY	59	[illegible]	41	[illegible]	468,96
CHASE INVESTISSEMENT	CHASE	60	[illegible]	30	[illegible]	17027,43
UNI-OBLIGATIONS	SANPAOLO	61	[illegible]	45	[illegible]	2904,32
MONDOBLIG (C)	BGP	62	[illegible]	43	[illegible]	137,89
MONDOBLIG (D)	BGP	63	[illegible]	44	[illegible]	125,30
ORSAY INTERNATIONAL BONDS	ORSAY	64	[illegible]	—		10894,90

Une année exceptionnelle pour les obligations

PERFORMANCE MOYENNE : DES OBLIGATIONS FRANÇAISES / DES SICAV OBLIGATAIRES FRANÇAISES

Source : Fininfo

Des progressions qui ne devraient pas se renouveler

■ **LES DOUZE** derniers mois ont été particulièrement favorables aux sicav obligataires, qui affichent en moyenne pour les sicav de capitalisation françaises un gain de 12,06 %. Un rebond d'autant plus impressionnant que 1994, année du krach obligataire, avait été catastrophique.

Cette performance, supérieure à celle de toutes les autres catégories de sicav, s'explique par la très forte détente des taux d'intérêt à long terme observée un peu partout dans le monde, laquelle a permis une vive hausse des cours des obligations (les prix des titres à taux fixe montent quand les taux baissent).

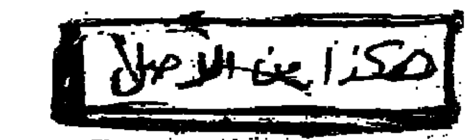
Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'est ainsi replié de 8,40 % à 6,31 %. Cette détente correspond à une hausse des cours d'environ 12 %. Si l'on y ajoute le versement des coupons (7 %), la performance d'un emprunt d'Etat français à dix ans ressort autour de 19 %.

■ Les meilleurs résultats ont été obtenus par les gestionnaires les plus audacieux ou par ceux dont les sicav sont par nature composées d'obligations à long terme, très sensibles aux mouvements de taux d'intérêt.

Au sein des sicav de capitalisation, et sur les douze derniers mois, l'écart de performance entre les premières et les dernières n'est pas négligeable. Il ressort à plus de 20 % ! La sicav Reflex Première de la SCAF affiche un gain de 21,59 %, et Orsay Première et Orsay Arbitrage, de la Banque d'Orsay, gagnent respectivement 3,81 % et 1,28 %. *« Nous anticipions en début d'année une baisse des taux importante, et la sensibilité de notre portefeuille à l'évolution des taux était forte »*, explique Sylvie Sénard, directeur général de Reflex Première. *« Pour cette année, le potentiel de baisse des taux est bien plus faible et les taux à dix ans sur les obligations d'Etat françaises pourront difficilement descendre sous les 6 % »*, ajoute-t-elle. Les gains à venir devraient donc être sensiblement inférieurs à ceux des douze derniers mois.

Orsay Première et Orsay Arbitrage, de la Banque d'Orsay, gérée par Yves Carnec, affichent des performances honorables sur cinq ans, proches de 50 %, et ont été parmi les meilleures en 1994, mais se trouvent dernières lors des douze derniers mois. *« Ces deux sicav sont des produits spécifiques qui s'adressent aux trésoriers d'entreprises et étaient plutôt investies en taux à court terme »*, explique M. Carnec. A ce titre, elles ont subi de plein fouet les fluctuations monétaires de l'année et ont dû solder des positions à risques.

E. L.



La détente monétaire s'accélère en Europe

La Banque de France et la Banque d'Angleterre ont réduit jeudi d'un quart de point leurs taux directeurs et la Bundesbank a fait un geste mercredi

Le redressement du dollar s'est poursuivi cette semaine. Le billet vert s'est notamment fortement apprécié vis-à-vis du deutschemark, pénalisé de son côté par le net ralentissement de l'économie allemande. Le mark a aussi cédé du terrain face à l'ensemble des devises européennes. La Bundesbank a baissé, mercredi, de 3,73 % à 3,65 % le niveau de ses prises en pension (Repo), mais elle a laissé inchangé, le lendemain, le niveau de son taux d'escompte et de son taux Lombard. Les banques centrales française et britannique ont en revanche réduit d'un quart de point leurs taux directeurs. Les marchés obligataires européens tirent profit de cette détente monétaire et se sont envolés cette semaine. Le taux de rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans s'est détendu à 6,3 %, son plus bas niveau depuis près de deux ans

ALIMENTÉE par le rebond du dollar, l'euphorie ne s'est pas démentie, cette semaine, sur les places financières internationales. Le billet vert a franchi, vendredi 19 janvier, la barre de 1,48 mark, son niveau le plus élevé depuis quatre mois face à la monnaie allemande. Il s'échangeait, par ailleurs, à 105,75 yens et 5,05 francs.

La monnaie américaine a bénéficié de l'annonce d'une contraction du déficit de la balance commerciale des Etats-Unis au mois d'octobre. Celui-ci s'est établi à 8,04 milliards de dollars après 8,25 milliards au mois de septembre. Le déséquilibre des comptes extérieurs américains est généralement considéré par les économistes comme la principale raison du déclin continu du billet vert observé depuis dix ans. A cet égard, le ralentissement actuel de la croissance outre-Atlantique, confirmé notamment par la baisse de 0,3 %, au mois de novembre, de l'indice précurseur d'activité économique, devrait offrir un soutien ponctuel au dollar. Il pourrait en effet se traduire par une baisse du rythme des importations.

Le dollar profite également de l'accès de faiblesse spécifique que connaît la monnaie allemande. Le deutschemark a cédé du terrain cette semaine face à l'ensemble des devises européennes. *Il cotait*, vendredi soir, 1 070 lires italiennes et 3,4125 francs. Le mark est affecté par les graves difficultés que connaît l'économie allemande, récemment reflétées par une envolée du taux de chômage (9,9 % en décembre) et par le dérapage du déficit public (3,6 % du produit intérieur brut en 1995, au-delà du *critère de convergence imposé par* le traité de Maastricht).

Forte remontée du dollar

JANVIER 1996

L'Allemagne perdant à leurs yeux son statut de pays modèle et refuge, les investisseurs préfèrent sortir les capitaux qu'ils avaient placés outre-Rhin pour les transférer vers des pays dont les monnaies présentent des rémunérations plus élevées et dont les performances économiques sont meilleures.

De surcroît, alors qu'elle est elle-même confrontée à de graves difficultés, l'Allemagne ne se trouve plus en position de force pour imposer à ses partenaires ses propres vues en matière de consturction européenne, *ce qui « ouvre la voie à une nouvelle lecture des critères de Maastricht, plus pragmatique sans être beaucoup moins rigoureuse sur le fond »*, estiment les économistes de Louis Dreyfus Finance. Pour les investisseurs internationaux, le ralentissement de l'économie allemande ne compromet pas l'Union monétaire européenne mais représente au contraire pour celle-ci une chance inespérée. Certains professionnels qui ont acheté des deutschemarks avec la conviction que l'euro ne verrait jamais le jour commencent à s'interroger sur la pertinence de leur stratégie d'investissement.

*Enfin, le recul marqué de l'activi*té économique outre-Rhin pourrait accélérer le processus de détente des taux de la Bundesbank, ce qui aurait pour effet de rendre le deutschemark moins attractif. La banque centrale allemande s'est toutefois contentée cette semaine de réduire de 0,08 % le taux de ses prises en pension hebdomadaire (Repo), coupant court aux espoirs qu'avaient placés certains dans une relance monétaire fran*co-allemande concertée*. Les analystes n'excluent plus, toutefois, un geste sur l'escompte et sur le Lombard au cours des prochaines semaines, si la croissance de l'agrégat monétaire M 3 demeure nettement inférieure à l'objectif que s'est fixé la Bundesbank (progression comprise entre 4 % et 7 %).

Prenant acte de la baisse de l'activité économique en France mais surtout de la bonne tenue du franc face au deutschemark, la Banque de France a réduit d'un quart de point, jeudi 18 janvier, ses deux taux directeurs. Le niveau des appels d'offres a été ramené à 4,20 % et celui des prises en pension de 5 à 10 jours à 5,60 %. La Banque de France a choisi de rester fidèle à sa politique des petits pas, qui fait d'ailleurs des émules puisque la Banque d'Angleterre a elle aussi abaissé, dans les mêmes proportions, jeudi, son taux de base à 6,25 %.

FINANCES PUBLIQUES ASSAINIES

Cette méthode douce permet à la Banque de France de ne pas épuiser trop rapidement le stock de baisse des taux dont elle dispose et d'entretenir ainsi quelques semaines encore une ambiance de détente monétaire appréciée par les investisseurs. Ces derniers font à nouveau confiance aux marchés financiers français, comme en témoigne la nette réduction de l'écart de taux d'intérêt à long terme entre la France et l'Allemagne qui est repassé sous la barre des 0,5 % (6,30 % pour l'obligation assimilable du Trésor français, 5,82 % pour le Bund allemand).

Les opérateurs redécouvrent certains atouts dont dispose l'économie française, en particulier l'excédent de sa balance courante. Celui-ci devrait s'être élevé à près de 100 milliards de francs en 1995 alors que l'Allemagne aura enregistré, au cours des douze derniers mois, un déficit d'un montant comparable. Après les frayeurs que leur avaient données les mouvements de grève du mois de décembre, les investisseurs internationaux goûtent également le retour au calme sur le plan social et politique.

Le maintien de la réforme de la Sécurité sociale les a rassurés sur la détermination du gouvernement à assainir les finances publiques.

Pierre-Antoine Delhommais

Mouvements à la Fed

***« C'est avec un profond regret que j'ai appris la décision d'Alan Blinder de ne pas demander un second mandat »*, a déclaré le président des Etats-Unis Bill Clinton après l'annonce du départ du vice-président de la Réserve fédérale américaine (Fed). Alan Blinder avait été nommé à la direction de la Fed au mois de juin 1994. Son retour à l'université de Princeton *« est un apport énorme pour une université respectée mais une perte considérable pour la nation »*, a ajouté Bill Clinton. Selon le quotidien économique et financier américain *Wall Street Journal*, la Maison Blanche pourrait choisir de nommer le banquier d'affaires Felix Rohatyn en remplacement d'Alan Blinder. Ami de longue date du président de la Fed Alan Greenspan et proche du Parti démocrate, Felix Rohatyn est directeur général de la banque d'investissement Lazard Frères Co. Les économistes estiment toutefois que le départ d'Alan Blinder ne devrait pas modifier l'orientation de la politique monétaire américaine.**

Le compartiment français revient en faveur

L'ÉVOLUTION du marché international des capitaux a bien montré, ces derniers jours, le *dilemme de la construction européenne*. Peut-on vraiment croire à l'introduction de la monnaie unique aux conditions prévues, dans un peu moins de trois ans ? Les sceptiques avancent pour justifier leur opinion à la fois le marasme du compartiment du franc suisse et les difficultés économiques de l'Allemagne.



EUROMARCHÉ

Ils sont persuadés que le carcan de Maastricht sera desserré et que cela videra de son sens le projet d'union monétaire. Pour eux, cette perspective explique pourquoi le franc suisse a récemment perdu beaucoup de son attrait. Si l'union monétaire ne doit pas se faire, il n'y a plus de raison d'abriter ses capitaux dans la seule grande devise de notre continent qui échappe aux contraintes de l'Union des Quinze.

A l'opposé, les optimistes se félicitent du rapprochement des taux d'intérêt pratiqués dans les différents pays européens, qui justifie leur confiance. Ils sont persuadés que l'Europe monétaire est inéluctable parce qu'elle est dans l'intérêt non seulement de la France, mais davantage encore de l'Allemagne, qui, sinon, risquerait d'assumer un rôle trop grand pour elle. Ce pays, expliquent-ils, ne peut pas assister passivement à l'internationalisation de son deutschemark, qui prend de plus en plus d'importance en tant que monnaie de réserve mondiale, au côté du dollar et du yen. Il lui faut épauler ses principaux voisins et se fondre dans un plus grand ensemble économique. Si l'Allemagne reste isolée, elle sera à la merci des fluctuations de change, ce qui, à terme, pourrait mettre en péril son développement.

Quoi qu'il en soit, les avis se rejoignent pour favoriser le compartiment français du marché international, qui recommence à attirer l'attention de certains des meilleurs emprunteurs du monde. On espère ainsi à Paris pouvoir accueillir prochainement des pays du gabarit de la Finlande ou de l'Irlande, et on cherche à persuader l'Espagne et la Belgique de se présenter bientôt.

Pour ce qui est des débiteurs français de tout premier plan, ils sont suffisamment rares cette année sur le marché international pour être très courtisés. Ceux qui ont un faible programme à remplir se montrent très exigeants. Les banques leur proposent des financements très avantageux que d'autres s'empresseraient d'accepter, mais auxquels ils peuvent se permettre de renoncer. La RATP est dans ce cas.

Cette entreprise a contracté son premier emprunt en devises en 1995. C'était pour elle l'occasion de commencer à se faire connaître des investisseurs étrangers, dont elle aura certainement besoin en 1998, car il lui faudra alors faire face à d'importantes échéances. D'ici là, elle n'entend faire appel au marché qu'à concurrence de 2 milliards de francs par an au maximum. Il est possible que cette année ses besoins soient plus faibles que prévu en raison de la grève de décembre, qui s'est traduite par une diminution de ses recettes de 700 millions de francs. Le déficit devrait être comblé par les pouvoirs publics, qui, en échange de leur aide, pourraient l'inciter à réduire ses dépenses. Cela fait qu'on table plutôt sur un montant d'emprunt de l'ordre de 1,5 milliard de francs pour 1996. C'est une somme que la RATP pourrait trouver assez rapidement si elle répondait à toutes les propositions d'emprunt émanant du privé qui lui sont faites, ce à quoi elle ne se résout qu'exceptionnellement.

Son but est, en fait, plus ambitieux. Il ne lui suffit pas d'obtenir des ressources à bon compte. Elle veut, en outre, atteindre le plus grand nombre de bailleurs de fonds pour imposer progressivement sa signature sur le marché. A cette fin, elle se réserve une marge de manœuvre suffisante pour procéder au moins à deux émissions publiques cette année, dont l'une sera libellée en francs et l'autre dans une monnaie étrangère.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Petit sursaut du cuivre

en dollars par tonne

18 janv.

décembre 1995 | janvier 1996

Source : Bloomberg

Le cuivre a été victime, au cours des dernières semaines, de l'annonce d'une augmentation de l'offre en provenance du Chili.

ON L'AVAIT CRU MORT, définitivement voué aux bas-fonds des matières premières à cause d'une offre mondiale trop généreuse. Cette chute vertigineuse s'est néanmoins arrêtée en milieu de semaine : les cours du cuivre ont enregistré une hausse de 34 dollars pour s'établir à 2 481 dollars la tonne. Un sursaut inespéré. *« Finalement, l'année 1996 ne sera pas aussi difficile que prévu »* se réjouit un professionnel du secteur.

Dans leur ensemble, les négociants restent sur la réserve. Ils croient surtout *« à un caprice des fonds d'investissement américains qui ont jeté leur dévolu sur le cuivre »*. Fondamentalement, les tendances restent baissières : *« L'offre dépasse la demande mondiale et cette tendance ira en s'amplifiant »*, affirment volontiers les opérateurs. Le Chili n'est pas étranger à cet état de fait. Ce pays conforte chaque année davantage sa position de leader sur l'échiquier mondial. La production chilienne devrait atteindre 2,8 millions de tonnes en 1997, soit une hausse de 40 % par rapport au niveau actuel. En l'an 2000, il assurera près de la moitié de l'offre mondiale.

Mais si le Chili nourrit des projets d'expansion variés – chacun dépassant le milliard de dollars, – les livraisons ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions de ce pays ni de la demande des industriels. Pour l'heure, cela importe peu à l'Europe, qui ne semble pas sortir d'une certaine léthargie : *« On s'attend à un premier trimestre au ralenti »*, prévoit Jean-Pierre Toffier, président de la maison de négoce Francomet. En revanche, aux Etats-Unis, la consommation de métal rouge, utilisé pour les tuyauteries et les fils électriques, a augmenté de 5,7 % au cours du mois dernier. Le Chili éprouve les plus grandes difficultés à respecter son calendrier. *« Le cuivre commandé au premier trimestre 1995 n'a été livré que six, voire neuf mois plus tard*, affirme un industriel. *De plus, nous nous sommes souvent heurtés à un problème de qualité. »* Une situation qui accentue la tension sur les prix.

Marie de Varney

La plupart des places boursières européennes ont battu de nouveaux records cette semaine

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ + 0,39%	↗ + 2,44%	↗ + 2,97%	↗ + 2,49%	↗ + 1,80%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

UNE FOIS n'est pas coutume, mais, de toutes les grandes places internationales, c'est la *Bourse de Paris qui*, avec un gain de 2,97 %, affiche cette semaine la plus belle progression. Mais, à la différence de ses consœurs européennes Londres, Francort, Amsterdam, Bruxelles et Madrid, elle n'a battu aucun record et se trouve encore très loin de ses sommets historiques.

Sur le Vieux Continent, cette hausse généralisée trouve son origine à la fois dans la poursuite de la baisse des taux d'intérêt et la remontée du dollar et la baisse du deutschemark. L'évolution de la place de Francfort est tout à fait significative. Des anticipations de baisse des taux et le repli du mark, synonyme d'une plus grande compétitivité des entreprises allemandes, lui ont permis de battre à nouveau des records. Francfort avait déjà terminé la semaine dernière au plus haut et après quelques prises de bénéfice au début de cette semaine a repris sa marche en avant et a terminé vendredi sur un nouveau record historique à un pas des 2 400 points de l'indice DAX 30, à 2 398,76 points (+ 1,8 %). Pour la première fois de son histoire, l'indice DAX a même franchi vendredi en séance le seuil des 2 400 points.

SANS SURPRISE

En trois semaines, les actions allemandes ont gagné près de 6,5 %. Pourtant, cette semaine, la Bundesbank n'a pas touché à ses taux directeurs principaux et s'est contentée d'un petit geste sur le Repo. Mais les prévisions de détente à venir du loyer de l'argent ont suffit pour propulser le marché des actions. Un espoir entretenu tout au long de la semaine par les déclarations des membres de la Bundesbank et de son président, Hans Tietmeyer. Ce dernier a expliqué qu'il y avait une marge pour une nouvelle baisse des taux cette année si la croissance de la masse monétaire M3 restait faible. Par conséquent, la décision de la Bundesbank de laisser ses taux inchangés jeudi n'a pas fait de tort à la Bourse de Francfort.

Les places de Londres et de Paris ont pu ne pas se contenter de vœux pieux. Les autorités monétaires sont passées à l'acte, mais les conséquences ont été différentes. Au Stock Exchange de Londres, l'annonce, jeudi, d'une baisse d'un quart de point du taux directeur de la Banque d'Angleterre a surpris agréablement le marché. L'indice Footsie s'est peu après l'annonce envolé de 1,2 %. Alternant les records et les consolidations, la Bourse de Londres a terminé vendredi en hausse de 2,49 % sur la semaine, à 3 748,40 points, inscrivant elle aussi un plus haut niveau historique en cours de séances, à 3 767 points.

Un diminution des taux directeurs de la Banque de France de la même ampleur (1/4 de point) n'a pas eu le même effet à la Bourse de Paris. Annoncée en milieu de journée, cette baisse n'a guère eu d'impact, pour la bonne et simple raison qu'elle était attendue et sans surprise. Tout comme la présentation des objectifs monétaires de l'Institut d'émission pour 1996. Ce jour-là, les valeurs françaises ont terminé sur un repli de 0,3 %, seule séance perdante de la semaine. Vendredi, au terme d'une séance hésitante, l'indice CAC 40 terminait pourtant sur une avance de 0,22 %, à 1 964,28 points, portant les gains de la place française à 4,93 % depuis le début de l'année.

La reprise de Wall Street a également contribué à la bonne tenue des places européennes. En une semaine, les valeurs américaines ont repris, pratiquement point pour point, le terrain qu'elles avaient cédé au cours de la semaine précédente. L'indice Dow Jones a terminé vendredi en clôture à 5 184,68 points, sur un gain hebdomadaire de 2,44 %. Cette progression s'est effectuée en partie grâce aux bonnes surprises révélées par la publication des résultats des entreprises américaines pour la fin de l'année 1995. Ed La Varnway, analyste chez First Albany, souligne qu'il était encore un peu tôt pour juger si les attentes prudentes, voire pessimistes, sur la rentabilité des entreprises au dernier trimestre de 1995 étaient injustifiées.

DÉTÉRIORATION INÉLUCTABLE

Depuis plusieurs mois, les analystes s'attendent à une détérioration, jugée inéluctable, de la performance des entreprises américaines en raison du net ralentissement de l'économie. Pour l'instant, les bonnes surprises semblent toujours l'emporter : 42 % des compagnies composant l'indice Standard and Poor's 500 ont annoncé des résultats meilleurs que prévu, et 19 % des résultats correspondant aux attentes.

Reste à savoir si les profits des entreprises seront suffisants pour faire oublier l'impasse budgétaire ? Quoi qu'il en soit, les analystes américains estiment qu'à moyen terme Wall Street devrait toutefois bénéficier des espoirs persistants de baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale (Fed), dont la prochaine réunion du comité de politique monétaire se tiendra à la fin du mois.

La plus faible performance de la semaine a été finalement affichée par la Bourse de Tokyo, qui n'a gagné que 0,39 %, à 20 365,76 points. La semaine boursière nippone n'a compté que quatre séances de cotation, lundi étant férié. Cette petite progression est directement liée à la poursuite de la hausse du dollar. Les analystes estiment que l'indice Nikkei pourrait *« progresser jusqu'aux 22 000 points »* si le dollar atteint les 110 yens, alors qu'il vaut actuellement 105 yens.

François Bostnavaron

AUJOURD'HUI

SPORTS

OPEN D'AUSTRALIE Un violent orage a perturbé, samedi 20 janvier, la sixième journée des Internationaux d'Australie. Seuls les matches du central pourvu d'un toit amovible s'y sont poursuivis. ● LE RUSSE Evgueni Kafelnikov, tête de série n° 6, s'est qualifié pour les huitièmes de finale en battant l'Australien Michael Tebbutt, ainsi que l'Espagnole Conchita Martinez (n° 2), qui a dominé l'Allemande Jana Kandarr. ● MARTINA HINGIS continue de faire sensation. Dans la matinée, la jeune Suissesse a balayé la Japonaise Mana Endo qui avait éliminé au tour précédent sa compatriote Kimiko Date (n° 5). ● LE CHOC de la journée devait se produire samedi soir. Le numéro un mondial, l'Américain Pete Sampras, rencontrait la coqueluche locale, Mark Philippoussis. Entraîné par son père et par Nick Bollettieri, il est l'un des grands espoirs du tennis mondial.

Nick Bollettieri, le gourou des courts, ne veut pas perdre la main

Fondant de grands espoirs sur le jeune Australien Mark Philippoussis, qui devait rencontrer Pete Sampras samedi soir à Melbourne, l'ancien mentor d'André Agassi prend ses distances avec Mary Pierce. Il reproche à la joueuse française, tenante du titre, son échec dès le deuxième tour

MELBOURNE
de notre envoyée spéciale

Il est là, comme d'habitude, peau brûlée par le soleil et Ray Ban sur le nez. A Flinders Park comme sur les grands tournois du monde, Nick Bollettieri, l'inoxydable gourou du tennis commando, se découvre au hasard d'un couloir, en grande conversation avec la terre entière. Il hèle Mike DePalmer, entraîneur de Boris Becker, l'un de ses anciens collaborateurs, il lance trois mots d'encouragement à un junior, distribue quelques sourires à la cantonade avant d'aller se promener près des courts. Tout à l'heure, il consentira à une séance d'autographes.

TENNIS

A soixante-quatre ans, Nick Bollettieri reste un des hommes parmi les plus importants des coulisses du tennis. L'ancien « marine » qui a formé dans son académie de Floride tous les Terminators du jeu moderne – Andre Agassi, Jim Courier ou Monica Seles – soigne son image et ses affaires. Et celles-ci vont bien. En 1995, l'Allemand Boris Becker venu ressourcer son tennis a ensuite passé quelques mois sur le circuit aux côtés de Bollettieri avant d'engager DePalmer. La Française Julie Halard s'est offert un stage pendant l'hiver et Monica Seles téléphone souvent. Là-bas, la championne junior russe Anna Kournikova attend l'âge pour venir écumer le circuit féminin.

Après sa séparation orageuse avec Andre Agassi en 1993, Nick Bollettieri a cessé d'être l'entraîneur d'un joueur. S'il s'attache à un athlète, il poursuit de nombreuses collaborations. Ainsi, son temps partagé à Melbourne entre Mary Pierce, qu'il n'entraîne plus personnellement depuis un an, et Mark Philippoussis, joueur dernier cri du tennis australien dont la destinée reste entre les mains de fer de son père, l'autre Nick. *« Travailler avec Mark est un plaisir. Il va venir passer quelques mois à l'académie et il s'en réjouit. C'est un grand joueur. Deux ans de travail sont nécessaires pour parvenir à quelque chose de bien. »*

Tutelle paternelle ou pas, à Melbourne, c'est Nick Bollettieri qui récolte quelques fruits de la popularité du champion. Dans un pays où la fierté nationale est un art, cet Américain apparaît comme le sauveur du tennis local.

L'idée le flatte, il ne s'en cache pas : *« Je suis ici pour aider le jeu. A la veille du tournoi, j'ai donné une conférence devant trois cent cinquante entraîneurs australiens. Je devais parler une heure, je suis resté trois heures. A la fin, ils m'ont dit qu'ils venaient d'assister à la conférence la plus inspirée qu'ils aient entendue et ils m'ont remercié d'être là et de m'intéresser à eux. »*

Jeudi, jour de la défaite de Mary Pierce, il est accouru du central où jouait Philippoussis, pour se rendre compte de l'étendue de la catastrophe. Il dit avoir souffert : *« A la veille de la finale des Internationaux d'Australie, en 1995, je lui ai annoncé que je rentrais. Elle s'est étonnée que je parte à ce moment précis. Je lui ai dit qu'elle pouvait prendre soin d'elle. Si elle n'a plus besoin de moi, il lui faut un coach à plein temps, et tout l'engagement indispensable pour devenir une grande joueuse. Je ne peux pas lui offrir tout mon temps. J'aime bien travailler avec les filles, mais elles sont tellement émotives et affectives... Et puis, j'ai arrêté de travailler avec Mary parce que cela devenait un boulot et plus un plaisir. C'était la première fois, en trente-huit ans de carrière que cela m'arrivait. »*

IMAGE DE MARQUE

Il cherche et trouve des mots durs à propos de la championne battue au deuxième tour : *« Parce que cela doit être un moment dont elle devra se souvenir. Je me suis séparé d'Andre Agassi de la même façon. Il devait connaître ses richesses. Comme lui, Mary est incapable de voir ce dont elle a besoin et les sacrifices qu'elle doit consentir. Il faut qu'elle admette que le tennis a besoin d'elle. En perdant au deuxième tour du tournoi dont elle était tenante du titre, elle a laissé tombé le tennis féminin. Elle s'était laissée tomber avant. »* En se démarquant avec grand bruit de l'ex-cinquième joueuse mondiale, aujourd'hui treizième, Bollettieri soigne son image de marque et veut rester fidèle à sa devise : pas de *loser* chez lui. Surtout en cette année 1996 qui est d'une capitale importance. En août sera publiée son autobiographie qu'il rédige avec un journaliste américain : *« J'en suis très fier car c'est le symbole d'une réussite. Oui, vous pouvez écrire que j'ai amené le tennis d'aujourd'hui très offensif et très spectaculaire. J'espère que je manquerai un peu au circuit le jour où je ne serai plus là. »*

En Floride, l'homme continue de bâtir sa légende. Dimanche 28 janvier, jour de la finale homme, un restaurant, le Bollettieri Sport Ground, va ouvrir ses portes. Il se dit heureux comme un gosse, à une exception : il ne sera pas à l'inauguration, il a promis, cette fois, d'assister aux finales. Et aujourd'hui, à Melbourne, consulté par la terre entière, Nick Bollettieri a le mal du pays.

Bénédicte Mathieu

La belle défaite de Julie Halard

L'illusion a duré vingt-quatre minutes. Julie Halard avait pris le service de Monica Seles dès le premier jeu, vendredi 19 janvier, lors du troisième tour du tournoi féminin. Mais elle n'a pu contenir plus longtemps le retour de l'Américaine. Celle-ci, qui n'aime décidément pas être menée au score, n'a pas pardonné. Après avoir repris son service, elle a gagné la première manche 7-5, puis a puni la Française d'un 6-0.

Curieux résultat pour un match d'une exceptionnelle intensité. Julie Halard, qui avait pris un set à Monica Seles lors de la dernière apparition de celle-ci à Melbourne, en 1993, était entrée sur le court avec un beau moral et une puissance dans le bras capable de laisser son adversaire à 2 mètres de la balle. *« Il y a trois ans, j'avais pris le set par miracle, cette année je l'ai inquiétée »*, a-t-elle constaté. Après une saison décevante, Julie Halard fait impression en ce début d'année : elle vient de gagner le tournoi de Hobart (Australie). Monica Seles, elle, poursuit son chemin en force.

La « proposition indécente » des Japonais au footballeur brésilien Tulio

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Partira ? Partira pas ? Les Brésiliens en général et les habitants de Rio en particulier étaient en émoi, ces derniers jours, à l'idée de perdre un de leurs plus célèbres joueurs de football, l'avant-centre Tulio, qui a fait gagner à son équipe, Botafogo, le championnat national de 1995. Un club japonais non identifié venait de proposer de racheter Tulio à Botafogo pour 35 millions de francs, et de verser 25 millions au joueur lui-même pour un contrat de trois ans. Tulio recevrait en prime une maison pour lui-même et sa famille au Japon, deux voitures, ainsi que douze billets d'avion aller et retour par an pour le Brésil. *« Il ne souhaite pas y aller. Mais comment refuser cette proposition indécente ? »*, s'interrogeait son épouse Alessandra, qui a l'habitude de gérer les affaires financières du couple. *« Trois ans, cela passe vite »*, ajoutait-elle.

Ce total de 60 millions de francs, la somme la plus élevée jamais atteinte pour une transaction de ce genre au Brésil, avait frappé les esprits. Tulio Humberto Pereira da Costa est, à vingt-six ans, l'attaquant qui a marqué le plus grand nombre de buts, ces dernières années, pour la sélection brésilienne.

PARRAINAGE DE PEPSI

Il a en outre l'image d'un bon garçon sans histoires, à l'opposé de celle de Romario, l'attaquant du club rival Flamengo, héros de la Coupe du monde de 1994. Alessandra étudiait les détails du contrat avec un émissaire japonais. Tulio s'inquiétait bien des risques de tremblement de terre au Japon, mais semblait prêt à l'exil, conformément aux conseils de sa femme. La déprime s'emparait des supporters de Botafogo, auxquels Tulio accordait ses ultimes autographes...

Le coup de théâtre, peut-être un peu trop bien orchestré, a eu lieu jeudi 11 janvier à Rio, dans les bureaux de Pepsi-Cola, la société qui apporte son parrainage à Botafogo. Pepsi-Cola a offert 5,5 millions de francs à Tulio pour qu'il reste, jusqu'au 31 décembre 1996, dans l'équipe de Botafogo. Le joueur a fait monter les ventes du producteur de boissons gazeuses, qui était désespéré par son départ. Une canette de Pepsi à la main, le sourire aux lèvres, Tulio a donc annoncé jeudi que, dans ces conditions, il continuerait à jouer pour Botafogo. Il a l'intention d'aller à Tokyo... mais seulement afin d'y disputer cette année la Coupe intercontinentale, et sous les couleurs de Botafogo. Un autre joueur du club, Donizete, qui avait déjà signé un contrat avec une équipe japonaise, décidait lui-aussi le même jour de rester au sein de Botafogo. Il préférait gagner 100 000 F par mois au Brésil que 600 000 F au Japon.

Tout se termine donc bien, trop peut-être au goût de certains, qui ont du mal à croire à ce conte de fées. Le club japonais qui souhaitait tant acquérir les services de Tulio n'a pas été nommé.

Toute l'affaire n'était-elle qu'une opération allègrement menée pour obtenir davantage d'argent de Pepsi-Cola ? Carlos Augusto Montenegro, le président de Botafogo, s'est défendu de toute manipulation. Quant à Tulio, il est désormais le joueur de football le mieux payé du Brésil.

Dominique Dhombres

■ **RUGBY : Bernard Lapasset, le président de la Fédération française (FFR), a annoncé, vendredi 19 janvier, à l'issue d'une rencontre avec les représentants des quarante clubs de l'élite, la création d'une Ligue des clubs, à l'image de celles du football ou du basket-ball. La Fédération et les dirigeants des équipes concernées ont retenu le principe d'une convention entre les deux parties dans laquelle la FFR se verrait confirmer la haute main sur le domaine sportif. Bernard Lapasset s'est félicité de ce résultat, qui écarte selon lui *« les dangers d'une scission »*. Séraphin Berthier, le président de l'Union des clubs, a parlé, quant à lui, d'*« une réconciliation avec la FFR »*, qui entérine ainsi la naissance d'une ère open, où les équipes du championnat auront la possibilité d'opter pour un statut professionnel.**

■ **FOOTBALL : la commission européenne a donné six semaines, vendredi 19 janvier, à l'Union européenne de football (UEFA) pour modifier les règlements afin de faire respecter les conclusions de l'arrêt rendu le 15 décembre par la Cour européenne de justice dans le cadre de l'affaire Bosman. L'UEFA, qui avait fait savoir au cours de la semaine que ses règlements restaient en vigueur dans ses compétitions inter-clubs, s'expose à des sanctions financières si elle ne s'incline pas.**

COMMUNICATION

Accusés de malversations financières, les héritiers de l'empire de presse Maxwell ont été acquittés

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Un tribunal londonien a acquitté vendredi 19 janvier Kevin et Ian Maxwell. Âgés de trente-neuf et trente-six ans, les deux frères étaient accusés d'opérations frauduleuses aux dépens des caisses de retraite de l'empire de presse britannique – comptant quelque quatre cents sociétés – qui avait été fondé par leur père, Robert Maxwell, mort par noyade en 1991 aux Canaries dans des circonstances qui n'ont toujours pas été élucidées.

Le procès le plus coûteux de l'histoire judiciaire britannique – plus de 170 millions de francs –, qui a duré huit mois, a permis de faire la lumière sur l'incroyable complexité de la structure financière de cette pieuvre médiatique, qui étendait ses tentacules partout.

Accusés de fraudes, Kevin Maxwell, son frère Ian et l'ancien conseiller financier de leur père, Larry Trachtenberg, ont été acquittés au terme de huit jours de délibérations. Selon la cour, le trio n'a pas été mêlé au détournement de millions de livres d'actions appartenant au fonds de pension, utilisés par la suite comme caution d'un prêt destiné à renflouer la société holding, à l'époque, au bord de la banqueroute.

Le scandale Maxwell avait éclaté fin 1991, après la faillite du groupe, que les deux fils tentèrent de sauver après la mort de Robert Maxwell. Pour essayer de renflouer ses affaires en perdition, « Captain Bob » avait puisé en toute illégalité plus de 3 milliards de francs dans les caisses de retraite de ses employés.

Ce procès a imposé une remontée dans le temps et une relecture attentive de la déréglementation de la presse et de l'audiovisuel intervenue au cours des années 80 et qui a vu l'éclosion de grands groupes de communication internationaux comme Berlusconi, Murdoch, ou Maxwell – en 1987, Robert Maxwell était même devenu le second actionnaire de TF 1, il a revendu ses parts en 1991. Mais la presse, activité à haute visibilité, est également à grande opacité pour ses aspects financiers, en particulier ceux de la galaxie Maxwell.

« PARFOIS TYRANNIQUE »

La présence au sein d'une même entité de compagnies cotées en Bourse et de sociétés privées, le tout chapeauté par une myriade de trusts et de fondations charitables, a permis à Bob Maxwell de s'adonner au jeu dangereux de bascule financière, au nez et à la barbe des commissaires aux comptes.

Cette absence de transparence, alliée à la forte personnalité d'un homme qui avait l'art de brouiller les pistes, avait incité bien des banquiers de la City à baisser leur garde en matière de critères normatifs quand il s'était agi de prêter à cette personnalité mégalomane. Piégés, ceux-ci ont découvert trop tard l'ampleur des dégâts provoqués par le fringale d'acquisitions et de lancements de nouveaux produits de la part de ce fleuron de la revanche sociale chère à Mme Thatcher.

Le portrait d'un Robert Maxwell omnipotent, autoritaire, doublement exigeant avec ses fils, dirigeant sans partage, s'est imposé au fil des audiences. *« Il me faisait peur quand j'étais enfant... Sa domination était en partie physique – c'était un homme imposant –, mais aussi verbalement très brutal en réunion. Il était parfois tyrannique »*, a expliqué Kevin, qui fut aux commandes entre le décès du magnat et la faillite, et le seul des trois accusés à déposer devant la cour. Acquittement de Kevin et Ian, récupération par les quelque 23 000 retraités et employés de l'essentiel des sommes détournées par l'escroc depuis la conclusion, en février dernier, d'un accord à l'amiable avec les banques, sauvetage du *Mirror Group of Newspapers* et de l'hebdomadaire *The European* : comme on le voit, la page de l'affaire Maxwell semble définitivement tournée. Pour tenter de faciliter la tâche des jurés, le juge leur a demandé de ne retenir que la version officielle de la mort mystérieuse de Robert Maxwell, à savoir celle de l'accident.

Marc Roche

RÉSULTATS

FOOTBALL
CHAMPIONNAT DE FRANCE D1
Vingt-quatrième journée
Match avancé
Le Havre-Paris SG 1-1

SKI ALPIN
COUPE DU MONDE
Première descente hommes de Veysonnaz
1. B. Kernen (Sui.); 2. W. Besse (Sui.); 3. D. Mahrer (Sui.)
Classement provisoire de la Coupe du monde de descente : 1. L. Alphand (Fra.), 352 pts ; 2. G. Mader (Aut.), 250 ; 3. P. Ortlieb (Aut.), 239.
Classement général provisoire de la Coupe du monde : 1. L. Kjus (Nor.), 956 pts ; 2. M. Von Gruenigen (Sui.), 690 ; 3. Alberto Tomba (Ita.), 616.
Première descente dames de Cortina-d'Ampezzo
1. P. Street (E-U); 2. P. Wiberg (Suè.); 3. I. Kostner (Ita.).
Classement général provisoire de la Coupe du monde : 1. M. Ertl (Aut.), 784 pts ; 2. A. Wachter (Aut.), 717 ; 3. K. Seizinger (All.), 709.

TENNIS
INTERNATIONAUX D'AUSTRALIE
Troisième tour
SIMPLE MESSIEURS
T. Enqvist (Suè., n7) b. H. Gumy (Arg.), 6-2, 7-6, 3-6, 6-1; B. Becker (All., n4) b. M. Larsson (Suè.), 7-6, 6-3, 6-3; M. Washington (E-U) b. M. Hadad (Col.), 6-4, 6-2, 6-3; Y. Kafelnikov (Rus., n6) b. M. Tebbutt (Aus.), 7-5, 5-7, 6-4, 6-2.
SIMPLE DAMES
M. Hingis (Sui.) b. M. Endo (Jap.), 6-1, 6-1; E. Likhovtseva (Rus.) b. R. Grande (Ita.), 6-3, 6-1; A. Huber (All., n8) b. L. Richterova (Rép. tch.), 6-2, 6-1; L. Davenport (E-U, n10) b. N. Dahlman (Fin.), 6-4, 7-5; C. Martinez (Esp., n2) b. J. Kandarr (All.), 6-3, 6-0.

Le club des mordus de la Swatch

Véritable phénomène de société, cette montre fait naître les passions les plus étranges

LOOKA ET SMILLA sont deux montres Swatch. *« Le concept est celui d'un univers joyeux, où les planètes et les étoiles dansent dans le temps et dans l'espace. Au centre, une immense horloge autour de laquelle gravitent douze visages qui expriment des humeurs changeantes à différents moments de la journée. Il en résulte une sorte de représentation abstraite de la continuité, exprimée par la métamorphose de Looka. Looka n'aura jamais l'air triste à votre poignet, parce que Smilla est apparue pour lui préparer son repas favori »*, écrit leur créateur, le jeune designer milanais Stefano Pirovano, dans le *Swatch World Journal* daté hiver 95. Ces montres-là, pourtant, ne seront pas sur les présentoirs des revendeurs de la marque.

Pour acquérir la première, il faut et il suffit d'acquitter une inscription annuelle de 500 F, le montant du ticket d'entrée au Swatch The Club pour l'année 1996. Outre cette montre colorée et gaie joliment emballée, l'impétrant se voit remettre un cartable noir et souple contenant aussi une brochure du club, le *Swatch World Journal*, le catalogue Swatch ainsi qu'une carte de membre au format carte de crédit, lui ouvrant droit, au cours de l'année, à la participation à des jeux-concours, à des réductions sur des spectacles, des invitations aux activités du club, des offres de produits spécifiques (vêtements griffés à la marque, etc.), aux deux éditions semestrielles du journal et à quatre « Newsletters ».

Aux clubs déjà existant en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en France, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Italie et en Suisse, viendront s'ajouter cette année ceux de Hongkong, Singapour, du Japon et de la Grèce. Regroupés en un Swatch The Club international, ils ont pour but, selon sa responsable Marianne Egli, *« de réunir des membres du monde entier afin de sentir vibrer l'air du temps et d'échanger idées et opinions, dialoguer par-dessus les frontières »*. L'ouverture, le mois prochain, sur la « toile » Internet du site web officiel de la marque devrait d'ailleurs faciliter ces échanges transnationaux.

Né le 1er janvier 1996 de la refonte du Swatch Collectors of Swatch lancé au début des années 90, le nouveau club entend élargir le cercle jugé trop fermé des collectionneurs à d'autres publics : *« Les collectionneurs, des fous parfois et souvent des gens exceptionnels, sont notre oxygène. Mais le club n'est ni « snobby » ni élitiste. Il doit être ouvert à ceux qui acceptent de payer un membership, aux amateurs qui achètent souvent nos montres et qui aiment la marque et sa philosophie, et à tous ceux qui souhaitent des informations sur Swatch. »*

Quand Smilla manque à Looka

Fabriquée à 90 000 exemplaires de façon à satisfaire tous les membres du club dans le monde, Looka ne devrait pas susciter de vent de panique chez les Swatchmaniaques. En sera-t-il de même si ces derniers désirent apparier Looka avec Smilla ? En effet, seuls les membres inscrits avant le 2 mars 1996 auront une chance, et non la certitude, de recevoir l'un des 15 000 exemplaires produits. *« Si vous n'avez pas cette chance, nous vous indiquerons comment obtenir Smilla et réunir le couple d'amoureux. Soyez attentifs ! Surtout début mars 1996 ! »*, écrit le *Swatch World Journal*, révélant ainsi l'ampleur de l'opération de marketing.

En fait, le chronométreur officiel des prochains Jeux olympiques d'Atlanta, qui s'est toujours gardé d'organiser les échanges des collectionneurs, a tiré la leçon du passé, de ces années folles au tournant des années 90 qui ont vu les prix de certaines montres produites en série limitée atteindre des sommets vertigineux. *« Vendue 500 F au départ, la montre signée Kiki Picasso a dépassé 100 000 F lors d'une vente aux enchères en Italie »*, rappelle Jean-Claude Lambert, le responsable du Swatch Store de la rue Royale, à Paris, l'une des dix-neuf boutiques à l'enseigne de la marque dans le monde.

Cet observateur privilégié du phénomène y discerne deux raisons : *« D'une part, la demande était à l'époque supérieure à l'offre, ce qui a créé un engouement pour la marque et certains de ses produits, comme le chronographe étanche, vendu 500 F. D'autre part, Swatch a réussi à faire d'une montre pas chère un produit mode, avec deux collections par an. Une collection chassant la précédente, Swatch a créé l'envie de retrouver un modèle qu'on avait aimé. Avec cette « mania » sont arrivés aussi des spéculateurs qui n'avaient d'autre but que gagner de l'argent, ce qui n'était pas sain et contraire à la politique suivie par la maison. »*

« Tout homme ou femme doit pouvoir se constituer sa collection Swatch, renchérit Marianne Egli. *Nous avons donc augmenté les quantités produites, ce qui a eu pour effet de faire baisser un peu les prix. Aujourd'hui, les prix des montres auprès des collectionneurs ont retrouvé un niveau que l'on juge normal : une montre de Noël ou provenant d'une série limitée se paye entre cinq et dix fois son prix de vente initial, au lieu des vingt à trente fois son prix, comme c'était le cas dans le passé. »*

MODÈLES EN PLATINE

En témoigne la vente aux enchères de vingt-cinq montres parmi les plus recherchées que Swatch a organisée en septembre dernier, à San Francisco, au profit des malades atteints du sida : la Blue Pasta, signée Miralda, s'y est enlevée à 675 dollars, la montre de Noël, Xmas by Xian Lax, à 500 dollars, seuls Hollywood Dream et Trésor magique (en platine) culminant à 1 600 et 1 900 dollars. En tout cas, collectionneurs et amateurs, confirmés ou en herbe, auront fort à dépenser dans les prochains mois avec la mise sur le marché de la montre de la Saint-Valentin baptisée « Roméo et Juliette » (vendue 300 F), du nouveau coffret de montres d'artistes (Constantin Boym, Eduardo Arroyo, Kenny Scharf, Frédéric Bruly Bouabré, Bridget Mutjo et Yue Min Jun) en séries limitées, et du coffret consacré aux Jeux olympiques d'Atlanta (une montre en or, une autre en argent, la troisième en bronze).

Véronique Balizet

★ Swatch Store, 10, rue Royale 75008 Paris. Tél. : 42-60-58-38.

ILLUSTRATIONS AURORE DE LA MORINERIE

Solex, le retour

C'est à son succès passé que le Vélosolex doit le regain d'intérêt dont il est aujourd'hui l'objet. Ni tout à fait vélo ni vraiment motocyclette, l'engin ne manque pas de qualités. Notamment sa sobriété et sa fiabilité : il ne consomme qu'un litre et demi de carburant aux 100 kilomètres, et sa durée de vie flirte avec ce qui s'apparente à l'éternité dans notre société de consommation, où les mouchoirs sont jetables. Cependant, il est aussi réputé pour son manque de stabilité : le poids du moteur à galet, posé sur la roue avant, amplifie le moindre mouvement. Zigzag garanti pour utilisateur non aguerri. Par ailleurs, les freins se font régulièrement désirer. La conjonction de ces deux inconvénients fait passer pour suicidaire l'utilisateur des jours de pluie.

En dehors de son esthétique particulière (son phare carré, encadré par des oreillettes de tôle et son énorme selle montée sur ressort), l'increvable Vélosolex se distingue à l'origine par sa discrétion sonore et son faible coût, aussi bien à l'achat qu'à l'entretien. Il carbure au deux-temps, dosage spécial d'essence et d'huile. Pour réparer l'engin jusque dans les campagnes les plus reculées, le constructeur développe le concept des stations-service Vélosolex. Il en existera jusqu'à un millier en 1962.

Sa silhouette noire se confond dans notre imaginaire avec les austères soutanes d'antan, qui sillonnaient la campagne de baptême en extrême-onction. A tel point que le Vélosolex devra son déclin au fait de n'avoir su séduire durablement une jeunesse de plus en plus attirée par la vitesse et le bruit. Et qui ne supporte pas le port du casque obligatoire. L'âge d'or des ventes intervient en 1964, mais, deux ans plus tard, les premières rides apparaissent. Le Vélosolex tente de maquiller son image vieillotte sous quelques couleurs, fait de l'oeil aux jeunes générations avec le modèle S3800. Les publicités lui prêtent 50 % de capacités supplémentaires en côte, mais cela ne suffit pas à lui rendre un second souffle... Alors, il se vend. A Renault, d'abord, en 1974, qui le cède à Motobécane ensuite, absorbé par Yamaha en 1988. Rien n'y fait. La même année, le Vélosolex est enterré. Mais pas mort. Car il nous revient sous sa dernière forme commerciale, le S3800, seule appellation qu'il est autorisé à porter. Construit en Hongrie, il est commercialisé par la société française Impex Products. Comme au bon vieux temps, 1 500 modèles sortent des chaînes de fabrication chaque jour. A Paris, il s'en vend une quinzaine par mois. En attendant de conquérir à nouveau les plus nostalgiques des Français, il pétarade dans les pays en voie de développement. Fin d'éclipse pour le Vélosolex ?

Aude Dassonville

★ Vélosolex Saint-Michel : 119, bd Saint-Michel, 75005 Paris. (Tél. : 43-54-00-07) ; prix : 4 070 F.

Ventre plat et fesses hautes

Le nouvel arsenal de la femme moderne est arrivé

APLATIE, pigeonneante, naturelle, dénudée, moulée, remontée, la poitrine aura connu au cours du siècle diverses fortunes, suivant l'évolution des modes et d'un corps à transformation. En 1908, Paul Poiret, *« au nom de la liberté »*, supprime le corset, l'un de ces *« appareils maudits »*, qui classent selon lui le corps *« en deux massifs distincts : d'un côté le buste, la gorge, les seins ; de l'autre, le train de derrière tout entier, de sorte que les femmes, divisées en deux lobes, avaient l'air de tirer une remorque.... »*.

En 1946, Marcel Rochas lance la guêpière, et annonce le retour de ces *« femmes fleurs aux épaules douces »* chères à Dior, le maître du new look. *« Je voulais que mes robes fussent « construites », moulées sur les courbes du corps féminin dont elles styliseraient le galbe. J'accusai la taille, le volume des hanches. Je mis en valeur la poitrine... »* En 1956, le Balconnet soutient les starlettes. En 1966, Twiggy, la Brindille au corps androgyne, s'envole, buste plat, blouse transparente, affranchie des tabous de la bourgeoisie de l'après-guerre.

Le XIXe siècle n'en finit pas de mourir et de renaître. En 1996, la technologie a rattrapé les caprices de l'air de la coquetterie, au gré des microfibres, ces renforts secrets, mousses ampliforme et antiglisse, qui transforment la contrainte en plaisir, et l'armature en soutien virtuel. L'heure est aux dessous qui remodèlent en lissant la silhouette, sans l'aplatir, et la sculptent, sans effet de prothèse... De la culotte « remonte-fesses » au collant « massant » (Dim Jambes fines et légères), voici l'ère du sous-vêtement caméléon, interactif. Au-delà du noir fatal et du blanc virginal, les nuances exaltent l'art de la métamorphose, avec, ici, des foncés élaborés, du « paon », « scarabée », « saphir », là, des effets nacrés, perlés, irisés ou poudrés comme le stuc. Ni carcan ni chiffon, léger et anatomique, le dessous de l'an 2000 se rend utile en douceur, comme le confirment les tendances du Salon international de la lingerie prévu à Paris, à la porte de Versailles, du 27 au 30 janvier.

EFFETS DE SECONDE PEAU

La lingerie a échappé à la baisse des dépenses d'habillement : en 1994 le marché a connu une croissance de 3 % en valeur. Sur le thème « toujours plus haut », le soutien-gorge, inventé par Herminie Cadolle en 1889, a bien sûr été aux avant-postes de cette révolution en dentelle... extensible. En 1994, les ventes en ont augmenté de 10,5 % en quantité, la moyenne d'achat étant en France – le deuxième marché européen après l'Allemagne – de deux par femme et par an. Commercialisé depuis 1994 par Playtex (Sara Lee), le Wonderbra a connu, malgré son confort improbable, un succès de taille.

Après le corps-vitrine-et-tentateur, voici le corps-patrimoine, celui qui réconcilierait le bien-être et le paraître, dans une mise en scène intime du confort. Les matières déterminent les formes, l'absence de couture (« Nuage » de Lejaby), alors que les fibres de plus en plus fines permettent d'obtenir des touchers soyeux, lisses, veloutés, légers (le nouveau « Peau d'ange » de Lou, « Fleur à fleur » de Rosy), des effets de seconde peau. Même les pigeonnants se font satinés. Moins rétros, plus technos, les tendances du prêt-à-porter de l'été 96, et la silhouette graphique, minimale, consacrent le règne annoncé de la lingerie « nue » : c'est en mars que sera diffusé le nouveau « *Glossies* » (Gossard), soutien-gorge « invisible », moulé, en version opaque, adapté aux nouvelles matières glissantes, transparentes, enduites.

La nostalgie se conjugue désormais au futur, l'objectif étant de gommer les centimètres (collants « Profil Minceur » et « Diam's Ventre Plat » de Dim). A l'heure du fétichisme *light*, on célèbre le grand retour du panty des années 70, au mieux de sa forme : tulle élastique bandes de soutien, plastron à plat-ventre, dos moulé, composent le « Wonder Pants » ampli-fesses, et le « Magic Pant » de Bella. Dédié aux séants plats ou en goutte d'huile, voici le « Panty Up » de la firme espagnole Empératriz (pas moins de onze pièces !), ou encore le slip-gaine « Corolle » (Lejaby), avec petit noeud et ruban stretch au milieu... Plus insoupçonnable, la culotte « Good up Girdle » de Wacoal, permet, toute en élasthanne à plus ou moins forte tension, d'épouser et de mémoriser la fesse : lancée pour le marché asiatique en 1992 (650 000 vendues en 1994), elle est à nouveau disponible en France, les tests de vente confirmant la demande.

Sein « ganté », ventre plus plat qu'un CD, jambes fuselées, fesses hautes, les mirages futuristes viennent hanter la haute technique corsetière. Ce mois-ci, Du Pont de Nemours, le géant du Lycra, devrait présenter les premiers collants en Tactel Diabolo (Christian Dior), une fibre qui réfléchit la lumière. Reste le Tactel Aquator, un concept de lingerie climatique, qui protège l'hiver, et rafraîchit l'été : une fibre expérimentée par Warner et son nouveau body au doux nom de « Muse ». Enfin, c'est au Salon de la lingerie 96 que sera lancé le nouveau fil à prouesses de Du Pont de Nemours : doté d'une mémoire thermique, et tricoté en trois dimensions, il permettra enfin de réaliser des collants d'été, préformés, très transparents, et « teintés soleil ».

Laurence Benaïm

LIEU

A l'enseigne de la mode et du design

COLLECTIONNEUR, il lui faut affronter l'oeil froid des antiquaires de la rue Jacob. Femme d'intérieur, elle doit se prendre par la main, souvent accompagnée d'une confidente-conseil, pour hésiter devant de lourdes liasses de tentures, autour de la place Furstenberg. Le *« magasinage »*, comme disent les Québécois, est un dur métier autour de Saint-Germain-des-Prés, dans ce 6e arrondissement qui affiche au compteur le plus fort pouvoir d'achat de la capitale. Plus fort que le 7e, plus haut que le 16e.

Un quartier où l'on viendrait pour s'habiller dans le ton, pour se meubler dans la note. Un quartier qui, à l'annonce du rachat du drugstore Publicis par le créateur de mode Armani, se mobiliserait autour de l'idée du style des commerces et de la protection du « paysage » des terrasses de café les plus célèbres. Un quartier qui aurait une certaine idée de son image. Celle que privilégie le marcheur, le curieux, bientôt chaland, et possible acheteur.

Aucune rue, aucune ruelle ne se contente de laisser passer le passant. Toutes cherchent à distraire son regard, à retenir son attention : ainsi, entre le passage de la Petite-Boucherie et la rue de l'Echaudé, qui se glissent derrière le jardin de l'abbaye et débouchent au carrefour Mabillon. Une enseigne : L'Eclaireur. Pierres mises à nu, hautes fenêtres, c'est toute la maison, de la cave à l'étage, qui tient boutique. Austère, strict, un décor de commanderie, d'où la couleur semble exclue : le métal des portants répond au cuir des vêtements, aux teintes sombres, brun, noir, anthracite, que privilégient les créateurs aujourd'hui. Ici, on propose une sélection des stylistes de mode italiens, belges ou japonais. Issey Miyaké côtoie Ann Demeulemeester, Dolce d'Habana, Comme des garçons ou Romeo Gigli.

Ouvert en 1994, ce magasin est l'antenne rive gauche de L'Eclaireur installé rue des Rosiers, dans le Marais, qui, depuis six ans, a retenu une formule mixte : rassembler différents arts visuels en montrant aussi bien le prêt-à-porter signé que des objets, des meubles ou des expositions de peinture. Dispersés dans la maison, les sièges de Frank Gehry le Californien ou de Philippe Starck le Parisien ne sont pas destinés au repos du client mais proposés à la vente. Mode et design logés à la même enseigne.

Si le passant garde sa liberté – regarder ou pas, entrer ou pas –, c'est que la rue garde son caractère. Même entièrement commerçante, elle reste un lieu de passage, ouvert. Chaque vitrine tente sa chance, aucune ne s'impose en force. C'est tout le contraire dans le centre commercial qui s'est ouvert il y a quelques mois à l'intérieur du nouveau marché Saint-Germain, reconstruit, après bien des années de bataille entre les riverains, les défenseurs du patrimoine, les élus successifs, les demandeurs de services collectifs, les réclameurs de vérité architecturale. Le résultat est là, désormais : avec la démolition du bloc de la Maison des examens, le quadrilatère a retrouvé son intégrité d'origine quand Blondel, en 1813, construisait son marché couvert à l'antique, à la demande de Napoléon.

Silhouette « romaine », arcades, soulignées par l'étroite ligne de l'étage, sous la toiture, l'impression extérieure est d'abord plaisante. Mais là où il y avait à l'origine quatre galeries entourant une cour intérieure, c'est un volume plein, densément rempli, qui a dû répondre à toutes les exigences complémentaires de ce casse-tête parisien. Et la galerie marchande, éclairée trop vivement, avec sa musique imposée, ses commerces stéréotypés, ressemble à un fragment d'aéroport, largué au coeur du vieux quartier.

Michèle Champenois

★ L'Eclaireur, 24, rue de l'Echaudé, 75006 Paris. Tél. : 43-29-58-01. De 11 heures à 19 heures. Le lundi à partir de 14 heures.

★ Marché Saint-Germain : 25 boutiques sur deux niveaux, marché couvert, auditorium, conservatoire de musique, gymnase, piscine, parking public.

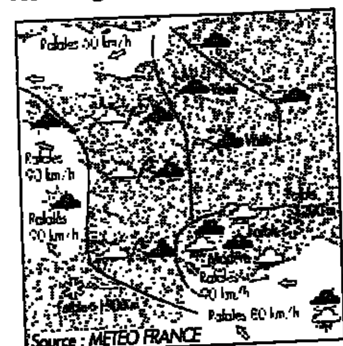
Précipitations dans le Sud-Est

LE SYSTÈME dépressionnaire au large du Portugal engendre un flux de sud qui se charge en humidité sur la Méditerranée et provoque des pluies dans le sud-est du pays. Les autres régions bénéficieront d'un temps plus sec, encore assez froid sur le nord-est du pays, à proximité de l'air froid véhiculé par l'anticyclone scandinave.

Dimanche, des Flandres aux Ardennes, au nord de la Lorraine et à la plaine d'Alsace, le temps restera gris, brumeux et froid, avec des bancs de brouillard le matin. Du Pas-de-Calais et de la Haute-Normandie au Bassin parisien, à la Bourgogne, la Franche-Comté et la Savoie, les bancs de nuages bas se disloqueront rapidement en matinée et la journée se passera ensuite avec un ciel nuageux mais assez lumineux et qui laissera par moments apparaître le soleil. De la Bretagne et du Cotentin au bassin aquitain en passant par le Centre, le Poitou-Charentes et le Limousin, de belles éclaircies agrémenteront ce dimanche. Toutefois, le littoral atlantique et les versants sud des Pyrénées connaîtront une journée plus maussade avec des ondées localement orageuses en mer et de faibles chutes de neige au-dessus de 1 600 mètres sur les Pyrénées. Autour de la Méditerranée, mis à part le Roussillon, qui verra le soleil, le temps sera perturbé avec un ciel couvert et des précipitations fréquentes, localement abondantes sur les Cévennes et les Alpes du Sud (neige au-dessus de 1 200 mètres) et l'on pourra entendre le tonnerre en mer.

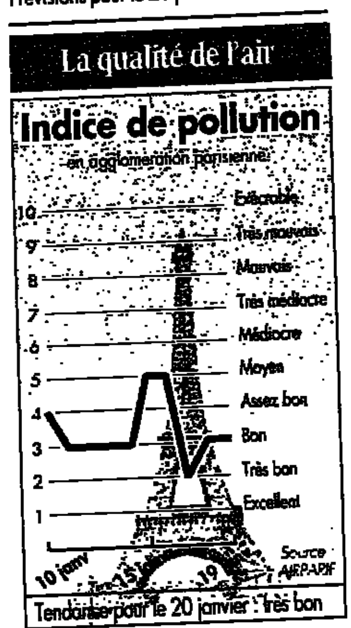
Les côtes seront ventées : vent d'est atteignant 60 km/h sur la Manche, de sud-est atteignant 80 km/h sur l'Atlantique et le golfe du Lion, voire 100 km/h en matinée sur le golfe de Gascogne et des rafales qui atteindront 100 à 120 km/h l'après-midi sur les hauteurs cévenoles. Les températures minimales seront légèrement négatives dans le Nord et le Nord-Est (jusqu'à – 4 dans le Nord-Est), la douceur sera sensible sur l'Ouest et le Sud avec 4 à 10 degrés. L'après-midi, le mercure restera proche de zéro près des frontières belge et allemande, il fera 3 à 5 degrés sur le Bassin parisien, 7 à 10 sur l'Ouest, 10 à 13 dans le Sud-Est, 12 à 15 dans le Sud-Ouest (17 sur le Pays basque).

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

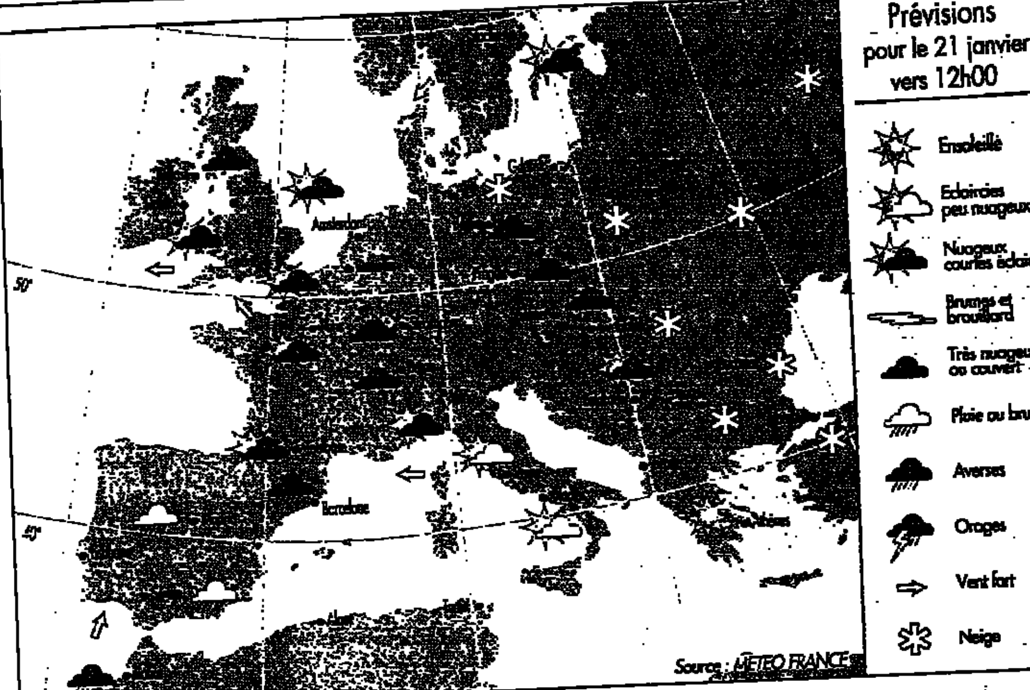


Prévisions pour le 21 janvier vers 12h00

La qualité de l'air

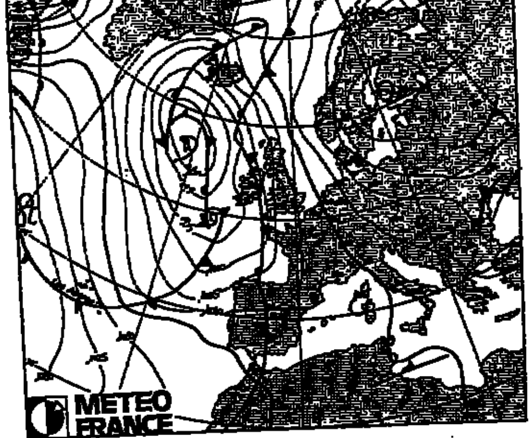


Tendance pour le 20 janvier : Très bon

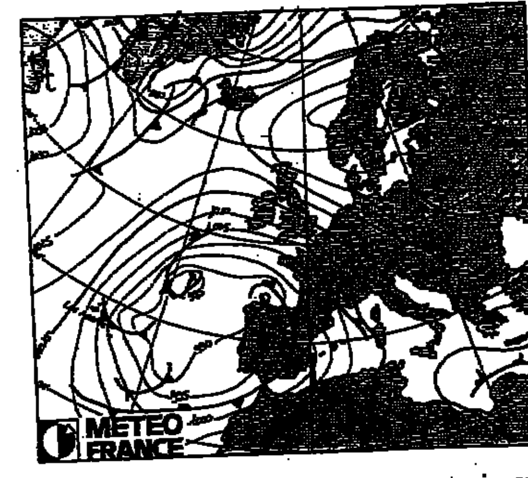


TEMPÉRATURES du 19 janvier maxima/minima

Ville	Max/Min
FRANCE	
AJACCIO	13/6
BIARRITZ	17/11
BORDEAUX	11/6
BOURGES	2/– 2
BREST	12/8
CAEN	11/1
CHERBOURG	11/3
CLERMONT-F.	9/– 2
DIJON	– 2/– 3
FORT-DE-FR.	29/23
GRENOBLE	2/– 5
LILLE	2/– 2
LIMOGES	11/– 1
LYON	4/– 2
MARSEILLE	13/4
NANCY	– 2/– 4
NANTES	12/4
NICE	12/6
PARIS	5/– 1
PAU	18/4
PERPIGNAN	13/1
POINTE-À-PIT.	31/24
RENNES	12/2
ST-DENIS-RÉUNION	28/23
ST-ÉTIENNE	7/– 1
STRASBOURG	– 1/– 2
TOULOUSE	12/6
TOURS	11/0
ÉTRANGER	
ALGER	16/9
AMSTERDAM	– 2/– 3
ATHÈNES	11/5
BANGKOK	34/22
BARCELONE	13/4
BELGRADE	2/– 4
BERLIN	1/– 7
BOMBAY	28/13
BRASILIA	28/22
BRUXELLES	4/– 2
BUCAREST	– 2/– 6
BUDAPEST	– 4/– 4
BUENOS-AIRES	27/16
CARACAS	28/22
CHICAGO	– 13/– 16
COPENHAGUE	1/– 2
DAKAR	25/20
DJAKARTA	28/23
DUBAI	25/16
DUBLIN	9/6
FRANCFORT	– 1/– 3
GENÈVE	1/– 2
HANOI	14/11
HELSINKI	– 3/– 6
HONGKONG	18/14
ISTANBUL	7/2
JÉRUSALEM	11/8
KIEV	– 6/– 10
KINSHASA	28/25
LE CAIRE	16/6
LIMA	26/20
LISBONNE	13/7
LONDRES	8/6
LOS ANGELES	14/12
LUXEMBOURG	– 3/– 5
MADRID	10/5
MARRAKECH	15/7
MEXICO	24/6
MILAN	2/– 2
MONTRÉAL	8/– 2
MOSCOU	– 3/– 6
MUNICH	– 2/– 5
NAIROBI	26/12
NEW DELHI	18/8
NEW YORK	15/– 3
PALMA DE MAJ.	15/3
PÉKIN	3/– 8
PRAGUE	– 4/– 5
PRETORIA	25/18
RABAT	16/11
RIO DE JAN.	34/27
ROME	12/5
SAN FRANC.	13/9
SANTIAGO	26/12
SÉVILLE	16/6
ST-PÉTERS.	– 5/– 5
STOCKHOLM	– 1/– 2
SYDNEY	30/21
TENERIFE	20/15
TOKYO	5/1
TUNIS	15/4
VARSOVIE	– 4/– 11
VENISE	2/– 1
VIENNE	– 2/– 3



Situation le 20 janvier, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 22 janvier, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La démission du général

LE GÉNÉRAL de Gaulle a fait connaître hier aux ministres, convoqués extraordinairement rue Saint-Dominique, qu'il ne pouvait plus assurer la direction du gouvernement. Cette décision, que le général de Gaulle semble avoir prise après mûres et sereines réflexions, cause dans le pays plus de tristesse et d'appréhension que de véritable surprise.

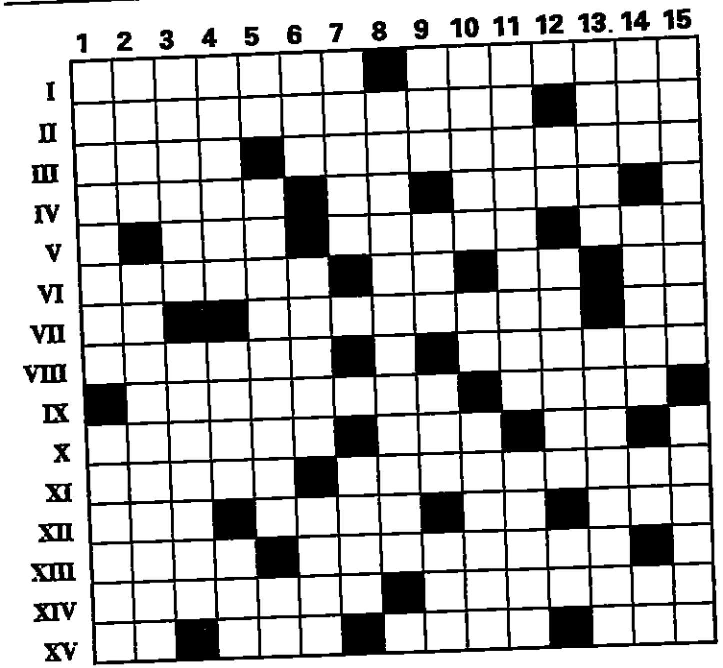
Plus jaloux de sa gloire et de son repos, de Gaulle eût annoncé sa retraite au lendemain des élections à l'Assemblée constituante. Ce jour-là, en effet, face aux représentants du peuple librement élus, face aux adversaires et aux alliés qui si souvent l'avaient méconnu, il pouvait proclamer que la France avait recouvré sa pleine souveraineté à l'intérieur comme à l'extérieur, que l'empire rassemblé entrevoyait déjà son rajeunissement et son développement dans le cadre nouveau de l'Union française. La France, trop longtemps subjuguée, pouvait assumer librement son destin. La solennelle promesse du 18 juin était magnifiquement tenue.

Mais, à lui seul, ce prodigieux résultat n'était encore qu'une incroyable épopée. Il ne suffisait pas de rendre la France à elle-même, il fallait maintenir, assurer pour l'avenir l'intensité de la vie, le goût de la liberté et celui de la discipline, le sens de la fraternité et de la grandeur, l'amour du travail et le service du bien public. Personne mieux que le général de Gaulle, avec ses qualités et ses défauts, ne pouvait jouer cette partie difficile. Mais il entendait la jouer et entreprendre la reconstruction française en restant sur le même terrain qui lui avait permis de jouer et de gagner la Libération, en se plaçant au-dessus des partis. Sa retraite fera craindre au dehors que, dans des circonstances extraordinairement difficiles, cet échec ne puisse être aussi celui de la France elle-même.

(22 janvier 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6739



HORIZONTALEMENT

I. Peut rétrécir au lavage. Qui est comme du cuir. – II. N'aime pas beaucoup le cassis. Ne fit pas circuler. – III. Traité comme du chanvre. Faire des avances. – IV. Certain contribua à assurer la célébrité d'une ville sur la Marne. Partie de la Tunisie. S'éleva contre l'idolâtrie. – V. Pronom. Coule dans une île. Une fondation solide. – VI. Un certain piquant. La troisième personne. Elément d'une grande rivière. Participe. – VII. Symbole. Rendras plus lourd. Un peu d'ail. – VIII. Une façon de naviguer. Où il y a plusieurs niveaux. – IX. Trouve ses ressources dans la mer. Ville de Hongrie. – X. Un homme généreux. Fit preuve d'attachement. Pronom. – XI. Diminue la surface d'une voile. Eventuellement mis à la porte. – XII. Attendu après un petit repas. Remorqué. Un peu d'essence. On y vit des défilés de pénitents. – XIII. Anglaise, n'est pas plate. C'est parfois s'échapper du peloton. – XIV. Etre en train de flotter. Peut se glisser dans le creux de l'oreille. – XV. D'un auxiliaire. Qui a besoin de repos. Un vrai rapace. Peut revenir à la Saint-Martin.

VERTICALEMENT

1. Ne se laisse pas impressionner par les chiens. Fut longue pour les communistes chinois. – 2. Une grande agitation. Se voient souvent par séries. – 3. Mettre du vin dans son eau. Pas dits mais entendus. – 4. Peut être assimilée à la fraise des bois. Fortunées, ont changé de nom. Quand on le perd, on ne suit plus. – 5. Lie. Un petit débit. Possessif. – 6. Peut servir de coussin. Evoquée par les seins des vierges dans *Les Orientales*. Ne sont pas toutes héroïques. – 7. Très fatigant. Ne pas être comme de l'argent. – 8. Dont les traits sont très fins. – 9. C'est le pied en Bourgogne. Un mot du Fils. Sur une côte bretonne. Se remet à circuler. – 10. N'est pas un galant homme. Dans une série de sept. Qui peuvent faire leur trou. – 11. Mit beaucoup de chaleur pour se rendre immortel. La beauté pour Hugo. – 12. Démonstratif. Un client pour le service public. D'un auxiliaire. – 13. Un air de poète. Un homme de la légion. – 14. Qui a peut-être été approuvée. Pour créer des liens solides. Symbole. Conjonction. – 15. Est très utile dans le vestibule. Frappe fort.

SOLUTION DU N° 6738

HORIZONTALEMENT

I. Irascible. – II. Notaire. – III. Circaètes. – IV. Ode. Ont. – V. Lé. Iéna. – VI. Lutins. – VII. Arasement. – VIII. Rome. KO. – IX. Leste. Tir. – X. Etêtement. – XI. SO. Ut.

VERTICALEMENT

1. Incollables. – 2. Roideur. Et. – 3. Atre. Tarses. – 4. Sac. Risotto. – 5. Ciao ! Némée. – 6. Irénisme. Mu. – 7. Bette. Têt. – 8. Nankin. – 9. ENSBA. Torts.

Guy Brouty

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet :	http:// www.lemonde.fr
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province :	36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg. 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **MAROC.** La compagnie Air Liberté vient d'être autorisée par les autorités françaises à exploiter la ligne Paris-Casablanca, qui devrait ouvrir le 20 février à raison de quatre rotations par semaine. – *(AFP.)*

■ **FRANCE.** Pour relancer à l'étranger le trafic vers Paris, Air France propose, du 19 février à la fin mars, des tarifs incitatifs pour les fins de semaine. Pour le prix d'un billet week-end aller et retour, la clientèle européenne et nord-américaine peut ainsi bénéficier de deux nuits en chambre double avec petit déjeuner dans un hôtel trois étoiles de la chaîne Mercure. – *(AFP.)*

■ **PORTUGAL.** La compagnie aérienne portugaise Transportes Aeros Portugueses assurera des vols bihebdomadaires Lisbonne-Macao, *via* Bruxelles, à partir du 2 avril. TAP sera la première compagnie aérienne européenne à desservir la colonie portugaise. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Lundi 22 janvier

■ **MONTPARNASSE,** du journal *Le Monde* à la place de Catalogne en passant par le jardin Atlantique (50 F), 10 heures, sortie du métro Falguière (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : « Les primitifs italiens et le Quattrocento, 11 h 30 ; « Les objets d'art du Moyen Age », 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DE L'ORANGERIE :** « Cézanne » (50 F + prix d'entrée), 14 heures, devant l'accueil (Institut culturel de Paris).

■ **DU PONT-NEUF** à l'enceinte de Philippe-Auguste (50 F), 14 h 30, sortie du métro Pont-Neuf côté Samaritaine (Paris autrefois).

■ **L'HÔTEL MEZZARA** et promenade Guimard à Auteuil (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue La Fontaine (Didier Bouchard).

■ **L'INSTITUT PASTEUR** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, 25, rue du Docteur-Roux (Isabelle Hauller).

■ **MARAIS :** le quartier juif (55 F), 14 h 30, sortie du métro Hôtel-de-Ville côté rue Lobau (Europ explo).

■ **PASSAGES COUVERTS** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Louvre-Rivoli (Christine Merle).

■ **LE QUARTIER FAISANDERIE-DAUPHINE** et le Musée de la contrefaçon (50 F), 14 h 30, sortie du métro Rue-de-la-Pompe (Emilie de Langlade).

■ **LE QUARTIER DE LA MOUZAIA** (37 F), 14 h 30, sortie du métro Botzaris (Monuments historiques).

■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE** (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 6, place Paul-Painlevé (Approche de l'art).

Mardi 23 janvier

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** (50 F), parcours n° 2, 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **THÉÂTRE DE L'ODÉON** (37 F), 11 heures, parvis du théâtre (Monuments historiques).

■ **PAVILLON DES ARTS :** exposition « Visages de l'icône » (50 F + prix d'entrée), 12 h 15, 101, rue Rambuteau (Christine Merle).

■ **MUSÉE D'ORSAY :** « Le triomphe de l'esthétique coloriste » (55 F + prix d'entrée), 13 h 30, aux pieds de l'éléphant (Paris et son histoire) ; visite par thème, « Les impressionnistes » (34 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE GUSTAVE-MOREAU** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 14, rue de La Rochefoucauld (Institut culturel de Paris).

■ **LES SALLES DE L'OPÉRA DE PARIS** avant Garnier (40 F), 14 heures, square Louvois (Sauvegarde du Paris historique).

■ **L'HÔPITAL LAENNEC** et son quartier (37 F), 14 h 30, 42, rue de Sèvres (Monuments historiques).

■ **LA MAISON DE VICTOR HUGO** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 6, place des Vosges (Musées de la Ville de Paris).

■ **MARAIS :** de l'église Saint-Gervais à l'hôtel de Sens (40 F), 14 h 30, devant le portail de Saint-Gervais (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LA MONNAIE DE PARIS** (45 F + 20 F), 14 h 30, 11, quai de Conti (S. Rojon-Kern).

■ **MUSÉE CARNAVALET :** « Menuisiers et ébénistes parisiens » (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE SENTIER,** du Mail à la fontaine Molière (50 F), 14 h 30, sortie du métro Sentier (Emilie de Langlade).

■ **L'ARCHITECTURE NOVATRICE DU 16e ARRONDISSEMENT** de Guimard à Le Corbusier (55 F), 15 heures, sortie du métro Ranelagh (Paris et son histoire).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (60 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Daru (Isabelle Hauller).

■ **LE CHÂTEAU D'EAU** de Marie de Médicis (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 42, avenue de l'Observatoire (Didier Bouchard).

■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE COGNACQ-JAY** (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 6, rue Elzévir (Découvrir Paris).

هكذا من الأصل

CULTURE
LE MONDE / DIMANCHE 21 - LUNDI 22 JANVIER 1996

VENTES Quatre cents lettres environ écrites et illustrées par le peintre René Magritte, envoyées au jeune poète André Bosmans, seront vendues, mercredi 24 janvier, à Drouot. Habituellement banale, l'admiration d'un jeune poète pour un vieux peintre l'est moins lorsqu'elle suscite une correspondance abondante, la création d'une revue, et rend compte des activités artistiques comme des positions éthiques et politiques d'un des plus célèbres artistes surréalistes. ● DISPERSÉS sur ordonnance du tribunal de commerce de Paris, c'est-à-dire sans prix de réserve, mais sans braderie non plus, les 151 lots de la vacation révèlent un peintre à l'attention sans cesse en éveil, soucieux de la postérité. ● LA CORRESPONDANCE témoigne aussi de la vitalité du mouvement surréaliste après guerre en Belgique, le seul pays sans doute à assumer l'héritage d'André Breton.

Les bons conseils de René Magritte à un jeune poète

Témoignage des dix dernières années de sa vie, près de quatre cents lettres – dont certaines illustrées – du peintre surréaliste, envoyées à André Bosmans, seront dispersées à Drouot, mercredi 24 janvier

« RENÉ MAGRITTE, CORRESPONDANCE A ANDRÉ BOSMANS DE 1958 À 1967 », Mᵉ Calmels et Thierry Bodin, expert. Vente à Drouot Richelieu, salle 3, le mercredi 24 janvier, à 14 h 30. Exposition publique les mardi 23 et mercredi 24 janvier. Tél. : 47-70-38-89.

Que faire lorsqu'on a vingt ans et pour horizon les murs d'une caserne belge ? Jeune conscrit, André Bosmans est poète et rêve de devenir instituteur, à moins que ce ne soit le contraire. À qui confier son désarroi ? Le jeune homme penche pour un peintre, connu déjà, célèbre bientôt, et écrit une première lettre à René Magritte. C'était en 1958. L'artiste a soixante ans. Nul ne sait ce qui le toucha, dans la lettre de son admirateur, mais il répondit, et répondit encore. La correspondance s'étale jusqu'en 1967, année de la mort du peintre. Près de quatre cents lettres, à sens unique. Car on ignore aujourd'hui encore où sont passées les missives de Bosmans à Magritte, même si certains les verraient bien au fond des caves d'une fondation, au Texas.

Les réponses de Magritte à Bosmans sont connues. Elles ont été publiées par Francine Perceval en 1990, une édition conjointe entre Seghers et le galeriste belge Isy Brachot qui a récemment fait faillite. Les lettres sont à vendre le 24 janvier, chez Mᵉ Calmels, sur ordonnance du tribunal de commerce de Paris. À les lire, on découvre en filigrane un jeune homme respectueux, qui soumet ses vers au maître, subit ses critiques, goûte ses compliments : *« J'aime beaucoup :* « Le néant est la seule grande merveille du monde. » *Ce qui suit dans votre poème souffre, à mon sens, de voisiner avec ce premier vers qui est magnifique... »*, écrit Magritte en commentant *Terre sans nuage*, un des premiers essais de Bosmans. L'artiste console son jeune ami : *« Sans doute le « métier » des armes ne peut embellir la vie. Le temps qu'il vous faut passer dans des casernes est-il du temps perdu ?... j'aime autant vos vingt ans dans une caserne que mes soixante ans dans une maison... J'ai passé par là, mais sans prendre au tragique l'expression de la stupidité épaisse qui règne dans les casernes... »*

Six mois à peine après le début de leurs relations épistolaires, et après une visite de Bosmans permissionnaire chez les Magritte, le peintre cherche une utilité au poète : *« Que trouveriez-vous comme titres, au pluriel ou au singulier s'il est le titre entre tous, pour ce tableau qui montre une pierre sur la montagne... ? »* Bosmans propose *Les Cordes d'une vitre*. Magritte craint que le mot « cordes » ne fasse penser à des montagnards et précise : *« Il faut éviter qu'un titre se prête trop aisément à une interprétation stupide. »* Mais leur relation prend ainsi une nouvelle dimension : le bidasse est embrigadé dans la légion des fournisseurs de titres. Magritte en a connu bien d'autres : Louis Scutenaire, Marcel Mariën, Paul Nougé (biochimiste mais surtout la figure dominante du surréalisme en Belgique), et *« ce poète très grand et très inconnu »*, Paul Colinet. Tous ont ensemble, et brouilles mises à part, le goût de Magritte, et celui des phrases courtes, des aphorismes, des fragments. Leur rôle est primordial. Magritte en effet n'abandonne une œuvre qu'après avoir trouvé son titre. *« Le meilleur titre,* dit-il, *c'est un titre poétique, autrement dit un titre compatible avec l'émotion plus ou moins vive que nous éprouvons en regardant un tableau. Le titre poétique n'a rien à apprendre, mais il doit nous surprendre et nous enchanter. »*

La correspondance, à sens unique, de Magritte à Bosmans

ARCHIVISTE

Magritte met ses poètes en concurrence. Bosmans reçoit ainsi des lettres enluminées de dessins, reproduisant des tableaux, faits ou à faire. L'une d'elles reproduit un soulier et une jambe de pantalon coupée au niveau de l'aine. Magritte propose quelques titres et signale l'idée de Scutenaire : *Le Blocus*, mais, *« si le sens de ce titre est excellent, le mot est insupportable »*. Il retient finalement une de ses propres propositions, *Le Puits de Vérité*.

Bosmans, cependant, va prendre une place grandissante : de laudateur il devient archiviste. Conscient de son propre désordre, Magritte lui expédie tous les papiers d'importance. Vient alors, en 1961, l'aventure de *Rhétorique*, revue fondée et financée par Magritte, théoriquement dirigée par Bosmans.

« Je vous fais parvenir un peu de nerf de la guerre pour les premiers frais de Rhétorique. *« Le Nerf de la guerre » serait possible aussi comme titre à mon texte. Qu'en pensez-vous ? »* Il semble que Bosmans ait trouvé le titre équivoque. Magritte y renonce mais précise les rôles : *« Je vous propose d'indiquer au sommaire votre nom comme étant celui de la rédaction et de le faire suivre de la mention « éditeur responsable, René Magritte... ».* *Rhétorique* connaîtra treize livraisons, de 1961 à 1966. Toutes publiées sous la boulette de Magritte et dédiées à sa gloire. La revue a intensifié la correspondance entre les deux hommes. Et Magritte, qui connaissait bien ses poètes et imaginait peut-être déjà les chasseurs d'autographes, d'écrire à Bosmans ces mots rétrospectivement si lucides : *« Vous préférerez sans doute ce papier peu luxueux à un papier de millionnaire sans dessins au verso. »* Mᵉ Calmels attend près de 800 000 francs de l'ensemble de ces lettres. Les illustrées valent deux fois plus que les autres.

Harry Bellet

Les faux-monnayeurs

Au moment de sa rétrospective de Knokke-Le Zoute en 1962, un tract fut distribué, attribué à Magritte mais réalisé anonymement par Marcel Mariën, dans la pure tradition surréaliste. Illustré d'un billet de 100 francs où le portrait du roi des Belges avait été remplacé par celui du peintre, il proclamait une *« grande baisse »* sur sa peinture, pour la *« mettre à la portée de toutes les bourses »*. Suivait une liste de prix où le tableau *La Condition humaine* variait de 5 000 à 4 000 francs belges (autour de 700 francs), selon qu'elle avait vue sur la mer, la campagne, ou la forêt. Une commande de douze exemplaires de *Magie noire* donnait droit à une treizième gratuite. Pointant la manie pas vraiment innocente qu'avait Magritte de décliner sans fin les mêmes sujets, le tract causa au peintre quelques tracasseries policières, qu'il décrit dans une lettre à Bosmans : *« L'affaire du prospectus m'a valu ce matin la visite d'un inspecteur de la police judiciaire : la Banque de Belgique porte plainte, étant convenu, paraît-il, que la reproduction, même fantaisiste, d'un billet de banque est interdite. »*

DANS LES GALERIES

GEORGES CONDO
Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg, 75003, Paris. Tél. : 42-72-14-10. Du lundi au samedi de 10 h à 19 h. Jusqu'au 21 février.

Georges Condo ne manque ni d'audace ni de sang-froid : peintre, il s'attaque à Picasso en personne, sans craindre d'aller jusqu'au pastiche. Il exécute des dessins dans la manière de la Crucifixion de son grand rival sans oublier d'y adjoindre des ratures, des compositions cubistes et d'autres, quasi abstraites, qui pourraient être datées de 1930 ou 1940, de la période de Boisgeloup. La virtuosité est convaincante, mais pourquoi ces imitations ? Pour le marché, sans doute. Elles semblent cependant avoir pour leur auteur une valeur pédagogique : il s'instruit. Les œuvres où il ne parodie pas Picasso – trop peu nombreuses – suggèrent que Condo pourrait être plus qu'un virtuose de la citation. Quand il se laisse aller à inventer des figures hybrides et des scènes grotesques, quand il s'essaie au portrait dans le genre burlesque, il a des inventions plaisantes. La crudité des couleurs et le style caricatural garantissent l'intensité des images et justifient pour partie sa réputation d'enfant terrible de la peinture américaine. ***Ph. D.***

THOMAS STRUTH
Galerie Marian Goodman, 7, rue Debelleyme, 75003, Paris. Tél. : 48-04-70-52. Du mardi au samedi de 13 h à 19 h. Jusqu'au 24 février.

Avouons que ce qui est donné à voir est un peu maigre par rapport à l'ampleur de l'œuvre et la réputation flatteuse de Thomas Struth. Car cet Allemand de quarante-deux ans, ancien élève de Klaus Rinke et de Bernd Becher, a beaucoup exposé en Allemagne et ailleurs, mais a été peu montré en France. Il développe depuis qinze ans une œuvre qui décline les genres historiques de la peinture – architecture, paysage, portrait, nature morte – au moyen d'images très précises, proches du constat, dont le format rappelle le tableau de chevalet, en noir et blanc et en couleur. Struth se demande comment un travail photographique peut prendre le relais de la peinture pour représenter le monde. D'où sa série – charnière – sur la façon dont le public observe les tableaux au musée. Son dernier travail « Photos de Chine » (1995), qu'expose Marian Goodman, peut sembler académique. Il n'en n'est rien. Le format, le cadre large et d'une précision clinique, la banalité apparente, les couleurs de la modernité, la multitude de signes urbains, le tout forme un travail paradoxal et étrange. ***M. G.***

De l'usage des blancs par Dürer, Rubens, Michel-Ange et autres Poussin

Quatre-vingts œuvres du Louvre rassemblées autour de la notion de réserve

RÉSERVES, hall Napoléon, Musée du Louvre. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours, sauf mardi, de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 19 février.

Réserver est, pour le peintre, le dessinateur ou le graveur, la technique qui consiste, dans le temps de l'esquisse ou de l'exécution, à laisser blanche telle partie de l'œuvre alors que les surfaces qui l'entourent ont été, quant à elles, traitées. Réserver signifie ainsi épargner. Ce procédé s'emploie quand l'artiste étudie séparément les éléments qui constituent sa composition. Dans ce cas, la mise au point d'une figure ou d'un détail fait l'objet d'un dessin séparé, dont les autres parties sont absentes ou n'apparaissent qu'en réserve, fantômes à peine définis par leur contour.

Il s'agit donc d'une question de méthode. En faire l'histoire sous forme d'exposition est une bonne idée didactique. Encore faut-il trouver nombre de dessins qui témoignent de l'efficacité du procédé. Il semble que tel ne soit pas le cas du Cabinet des dessins du Louvre, car rares sont, dans l'exposition, les exemples de réserve à proprement parler, empruntés à Rubens, Vouet, Le Brun, Lépicié et Flandrin. Dans ces feuilles destinées à des compositions monumentales, l'artiste travaille par morceaux détachés. Dans cette catégorie peuvent aussi entrer les études de draperie, qu'elles soient – admirables – de Dürer ou – plus molles de trait – de Le Brun. Elles sont conçues afin de s'intégrer à un ensemble où elles n'auront plus qu'un rôle subalterne, ce qui n'empêche pas l'artiste de les « pousser » et d'en faire des œuvres dignes d'être signées et datées, ce qui est le cas de Dürer. Alors se posent les questions du fragment et de son autonomie.

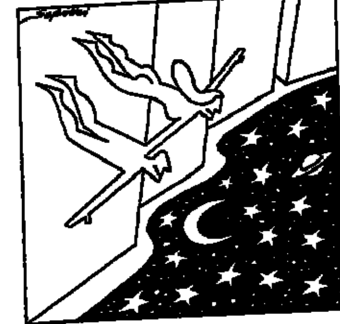
A ces cas incontestables de réserves méthodiques, l'exposition en associe d'autres, qui se sont pas de même ordre. Pour le visiteur, cet élargissement a pour heureuses conséquences d'étoffer l'exposition – elle compte près de quatre-vingts pièces – et de permettre la présentation de dessins de premier ordre, nus de Michel-Ange et du Tintoret, incomparable *Extrême-Onction* de Poussin, lavis de Claude Lorrain, fantasmagories de Goya et paysages français de la première moitié du XIXᵉ siècle. Cet enrichissement s'opère cependant aux dépens de la rigueur de l'analyse. La réserve n'est plus alors un moment de l'exécution, mais le moyen d'indiquer l'espace et la lumière en laissant des blancs dans un dessin achevé et complet. Le propos n'est plus de composer par morceaux raccordés, mais d'obtenir par des contrastes intenses soit un clair-obscur dramatique, soit un effet de plein jour.

Paysagistes, Huet, Michallon, Granet, Valenciennes tiennent le blanc du papier pour l'équivalent le plus juste du soleil italien ou grec. Cézanne ne procède pas d'une manière très différente. Pour Goya, Vallotton et le Picasso des débuts, l'affrontement d'un noir dense et du blanc pur transcrit l'inquiétude, l'effroi ou l'horreur. Aux yeux de Matisse, dont l'absence est inexplicable, le rapport du trait d'encre et des surfaces qu'il cerne suggère des rapports de couleur. Selon Tintoret... Selon Rembrandt... Selon Delacroix... Le sujet à la substance même du dessin. Il faudrait alors une autre exposition, plus vaste et plus rigoureuse.

Philippe Dagen

Voyage en Inde et dans les ports européens

Deux week-ends de musique et de danse à la Cinémathèque française



LA DANSE indienne, terme générique qui cache des styles de beauté très différents, possède une richesse enivrante avec le bharata-natyam, le kathak, l'odissi... La productrice Nasreen Kabir a tracé une histoire saisie à travers les documentaires, les films. Aux côtés des grandes figures ondoyantes du passé, celles plus résolument modernes, comme la danse de recherche de Chandralekha (samedi 20, à partir de 18 heures, et dimanche 21 janvier, à partir de 14 h 30). A peine les belles Indiennes auront-elles disparu de l'écran qu'elles seront remplacées par un drôle de couple : N + N Corsino. N pour Nicole et Norbert. Ils vivent et créent à Marseille. Devant le scepticisme provoqué chez les professionnels par l'usage de la vidéo dans la danse, ils ont tenu bon, filmant des courses et des escapades dans leur ville natale, mais aussi à Trieste, Rotterdam, Riga, Lisbonne, Vigo, Vancouver. L'ensemble se nomme *Circumnavigation*, et ça tangue sérieusement (le 29 janvier, à 20 h 30).

★ Cinémathèque française, salle du palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris 16e . Mo Iéna ou Trocadéro. Tél. : 47-04-24-24. 28 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Concert de solidarité pour Mumia Abu Jamal
A l'initiative du collectif national « Sauvons Mumia », soutenu par divers syndicats et organisations, dont la CGT, le Comité de défense des droits de l'homme, le MRAP, le SNES et les Verts, un concert de solidarité est organisé en faveur de Mumia Abu Jamal, journaliste noir américain, condamné à mort en 1982. Les fonds collectés devraient permettre d'aider à financer ses actuels recours en justice. Seront présents des musiciens de tous styles, comme Bratsch, le trio Sclavis-Romano-Texier, Marc Ogeret ou Linton Kwesi Johnson.
Salle de la Roquette, 15, rue Merlin, Paris 11e . Mo Voltaire ou Père-Lachaise. A partir de 19 heures, le 20. De 60 F à 100 F.

Compagnie Christophe Haleb
Les danseurs veulent tous chorégraphier. Christophe Haleb, longtemps danseur (excellent) chez Angelin Preljocaj, n'échappe pas à la règle. *Stations migratoires*, *La Marche des vierges* sont des premières œuvres. Du tourisme aux évocations de *La Mort de la Vierge* de Caravaggio, sa palette d'inspiration est apparemment large. Reste à découvrir la chorégraphie.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille, Voltaire. 21 heures, les 20, 23, 24, 25, 26 et 27 ; 17 heures, le 21. Tél. : 43-57-42-14. 70 F et 100 F.

Granmoun Lélé, D'Gary & Jihe
Univers des îles de l'océan Indien : un Réunionnais adepte du *maloya* comme dans le temps, Granmoun Lélé, homme des plantations et des cérémonies nègres, et un jeune guitariste malgache, D'Gary, faussement placide, venu de l'extrême sud de l'île Rouge. Un concert en deux parties, qui retrace les univers composites de ces carrefours des peuples.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e.
Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 20 ; 17 heures, le 21. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Idir
La subtilité et l'intelligence d'Idir, chanteur kabyle vivant à Paris, ne sont plus à établir. Mélodies fines, sérénité et engagement pour le retour de la démocratie en Algérie.
Nanterre (92).
Maison de la musique,
8, rue des Anciennes-Mairies.
20 h 45, le 20.
Tél. : 41-37-94-20. 120 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

A CHACUN SA GUERRE
Film américain de John Avnet, avec Elijah Wood, Kevin Costner, Mare Winningham, Lexi Randall, Christine Baranski, Gary Basaraba (2 h 05).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE MAIS DESCENDIT UNE MONTAGNE
Film britannique de Christopher Monger, avec Hugh Grant, Tara Fitzgerald, Colm Meaney, Ian McNeice, Jan Hart, Kenneth Griffith (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

CONFIDENCES À UN INCONNU
Film franco-russe de Georges Bardawil, avec Sandrine Bonnaire, William Hurt, Jerzy Radziwilowicz, Denis Siniavski, Marie Dubois (1 h 32).
VO : L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

ERMO
Film chinois de Zhou Xiaowen, avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

FAIR GAME
Film américain d'Andrew Sipes, avec William Baldwin, Cindy Crawford, Steven Berkoff, Christopher McDonald (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

MONEY TRAIN
Film américain de Joseph Ruben, avec Wesley Snipes, Woody Harrelson, Robert Blake, Chris Cooper, Jennifer Lopez (1 h 43).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

NO SEX LAST NIGHT
Film français de Sophie Calle, Greg Shepard, avec Sophie Calle, Greg Shephard (1 h 15).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

VISIBLEMENT, JE VOUS AIME
Film français de Jean-Michel Carré, avec Denis Lavant, Dominique Frot, Jean-François Gallotte, Vanessa Guedj, Lionel Melet (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

À LA VIE, À LA MORT ! (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'AMÉRIQUE DES AUTRES (Fr.-Brit.-All., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'AMOUR MEURTRI (It., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LES APPRENTIS (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10).
AU BEAU MILIEU DE L'HIVER (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
LE BALLON BLANC (iranien, v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
BROOKLYN BOOGIE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10).
BUTTERFLY KISS (**) (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).
C'EST JAMAIS LOIN (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
LA CÉRÉMONIE (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LA CHANTEUSE DE PANSORI (coréen, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LA CROISADE D'ANNE BURIDAN (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
CROSSING GUARD (A., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
DEAD MAN (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).
DES ANGES ET DES INSECTES (Brit., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LE DIABLE EN ROBE BLEUE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
DON'T LOOK BACK (Brit., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
EN AVOIR OU PAS (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10).
L'ENFANT DES NEIGES (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
LES ENFANTS DES DIEUX DE LA FONTE (russe, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LA FILLE SEULE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA FLEUR DE MON SECRET (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LES FRÈRES MCMULLEN (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
FUNNY BONES (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
LE GARÇU (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
GOLDENEYE (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 : rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LES HABITANTS (Hol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA HAINE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
HARAMUYA (Fr.-burkinabé, v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
L'INDIEN DU PLACARD (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LAND AND FREEDOM (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10).
LISBONNE STORY (All.-Por., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
MADADAYO (Jap., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
LE MAÎTRE DES ÉLÉPHANTS (Fr.) : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
MARTHA (All., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR (**) (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).
NELLY ET M. ARNAUD (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).
LE REGARD D'ULYSSE (Gr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
SMOKE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
LES TROIS FRÈRES (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
UNDERGROUND (européen, v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
WALLENBERG (Su., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
WHITE MAN (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; George-V, 8e (36-68-43-47).

LES REPRISES

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CASINO ROYALE (Brit., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CHANTONS SOUS LA PLUIE (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LA CHIENNE (Fr.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).
DEUX DOIGTS SUR LA GÂCHETTE (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
L'ETRANGE NOËL DE M. JACK (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10).
FANTÔME À VENDRE (Brit., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).
FORTUNAT (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
L'IMPOSSIBLE M. BÉBÉ (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
METROPOLIS (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).
LE PORT DE LA DROGUE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
THE MUSIC OF CHANCE (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
TOTAL RECALL (*) (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
LA VIE CRIMINELLE D'ARCHIBALD DE LA CRUZ (Mex., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
ZARDOZ (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FESTIVALS

ANTHOLOGIE DU WESTERN (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). l'Apât, sam. 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Pale Rider, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Josey Wales hors la loi, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Impitoyable, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
CENT UN FILMS, Centre Wallonie Bruxelles, 4e (42-71-26-16). Du sel sur la peau, sam. 18 h ; Un soir un train, sam. 20 h 30, dim. 15 h ; Isabelle devant le désir, dim. 18 h ; le Départ, dim. 20 h 30, mar. 15 h ; Marie, mar. 18 h ; la Partie d'échecs, mar. 20 h 30.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (36-68-48-24). The Shop around the Corner, dim. 11 h.
CINÉ-LIBRE, Grand Action, 5e (43-29-44-40). Un condamné à mort s'est échappé, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Théorème, lun. 12 h, mar. 12 h.
EGYPTE : CENT ANS DE CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Mademoiselle Hanafi, sam. 17 h ; Mercédès, dim. 14 h 30 ; le Monstre, dim. 17 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Journal intime, dim. 12 h 05 ; Bianca, lun. 12 h 05.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Aqabat-Jaber, paix sans retour, lun. 20 h 30.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe ou comment vivre sa folie aujourd'hui, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; l'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
NAISSANCE ET RENAISSANCE DU CINÉMA ROUMAIN (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). Trahir, sam. 22 h ; Un été inoubliable, dim. 22 h ; la Forêt des pendus, lun. 22 h ; Programme de courts métrages, mar. 22 h.
PANORAMA DU CINÉMA IRANIEN (v.o.), Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). le Cycliste, dim. 13 h 40, 18 h 15 ; le Foulard bleu, mar. 19 h 20 ; Tik-Tak, sam. 19 h 15 ; les Premiers, lun. 16 h 05, 22 h 40 ; le Cycle, sam. 20 h 40, 0 h 20, lun. 19 h 30 ; les Bottes rouges, dim. 12 h 25, 17 h, 19 h 45, lun. 21 h 25 ; la Contrainte, sam. 17 h 30, dim. 22 h 45 ; Programme de courts métrages, lun. 12 h 35, 17 h 50, mar. 15 h 55, 22 h 55 ; Nar-O-Nay, sam. 22 h 30, mar. 14 h 05, 21 h 05 ; le Voyage, dim. 15 h 10, 21 h, lun. 14 h 15, mar. 12 h 20, 17 h 35.
QUATRE FILMS DE MIKE NEWELL (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). la Force du silence, dim. 14 h, 22 h, lun. 20 h, mar. 18 h ; le Cheval venu de la mer, sam. 18 h, dim. 16 h, lun. 14 h, 22 h, mar. 20 h ; Avril enchanté, sam. 22 h 15, dim. 20 h 15, lun. 18 h 15, mar. 16 h 15 ; 4 mariages et 1 enterrement, sam. 20 h, dim. 18 h, lun. 16 h, mar. 14 h, 22 h.
REVOIR JOUVET, LE COMÉDIEN EXEMPLAIRE, Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24). Knock, sam 18 h, 20 h, 22 h ; hôtel du Nord, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Topaze, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Entre onze heures et minuit, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
VIVA JAMES BOND (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). l'Homme au pistolet d'or, sam. 17 h 50, 20 h, 22 h 10 ; Goldfinger, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Moonraker, lun. 13 h 30, 15 h 40, 17 h 50, 20 h, 22 h 10 ; les Diamants sont éternels, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 17 h 40.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Paris, Texas, sam. 18 h 40 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; l'Ami américain, lun. 21 h 10.
WOODY ALLEN (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Hannah et ses soeurs, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; Prends l'oseille et tire-toi, dim. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Tombe les filles et tais-toi, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Stardust Memories, mar. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Indomania : le Monde de Ram (1978), de Claude Lamorisse, 14 h 30 ; Guide (1965, v.o. traduction simultanée), de Vijay Anand, 16 h 30 ; Court Dancer, Rajnartaki (1941, v.o. traduction simultanée), de Modhu Bose, 20 h 30.
MARDI
Conférence d'Alain Philippon : De l'Avventura à l'Etat des choses, 18 h 30.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Enfermement : les Temps modernes (1935, v.o. s. t. f.), de Charles Chaplin, 17 h ; Humain, trop humain (1972), de Louis Malle, images de Etienne Becker, montage de Suzanne Baron, Reine Wekstein, Jocelyne Rivière, 19 h 30 ; Tout va bien (1972), de Jean-Luc Godard, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma suisse : la Dernière Chance (1944-1945, v.o. s. t. f.), de Leopold Lindtberg, 14 h 30 ; Faire la fête d'Anne-Marie Mieville ; Mon cher sujet (1988), d'Anne-Marie Mieville, 17 h 30 ; Visages d'enfants (1923), de Jacques Feyder, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma suisse : les Pionniers (1895-1930), de Jean-François Amiguet ; la Mérindienne (1988), de Jean-François Amiguet, 14 h 30 ; Schilten (1979, v.o. s. t. f.), de Beat Kuert, 17 h 30 ; l'Ombre des anges (1976, v.o. s. t. f.), de Daniel Schmid, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Faits divers : le Procès de la bande à Bonnot (1988), de Henri de Turenne et Jean-Noël Delamarre ; Casque d'or (1952), de Jacques Becker, 14 h 30 ; Héros malgré lui (1992, v.o. s. t. f.), de Stephen Frears, 16 h 30 ; Avant l'orage (1987), de Bertrand Stephant-Andrews ; l'Etrangleur (1972), de Paul Vecchiali, 19 h ; Monsieur Verdoux (1947, v.o. s. t. f.), de Charles Chaplin, 21 h.
MARDI
Faits divers : l'Affaire du taxi (1987), de Jean-Pierre Froment ; l'Affaire Gilles Burgos (1991), de Jean-Pierre Froment, 14 h 30 ; le Pull-over rouge (1979), de Michel Drach, 16 h 30 ; Kika (1993, v.o. s. t. f.), de Pedro Almodovar, 19 h ; Naked (1992, v.o. s. t. f.), de Mike Leigh, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Mati Manas (v.o.), de Mani Kaul, 16 h 30.
MARDI
Mati Manas (v.o.), de Mani Kaul, 18 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

هكذا من الإصل

SAMEDI 20 JANVIER

TF 1

20.45 Divertissement : Sébastien, Une dernière.
Présenté par Philippe Bouvard.
Les meilleurs moments des émissions presentées par Patrick Sébastien depuis quinze ans. De « Farandole » à « Sébastien c'est fou ».

23.05 Téléfilm : Amour piégé.
De Brian Grant, avec Virginie Madsen, Lenny von Dohlen.
Une reporter-photo de mode, héritière d'une grosse fortune, apprend que son mari a une liaison...

0.35 Magazine : Formule foot.
24e journée du Championnat de France.

1.10 Journal.

1.25 Programmes de nuit.
Les Rendez-vous de l'Entreprise (rediff.) : 1.45, TF 1 nuit (et 2.45, 3.25, 4.05, 4.40) : 1.55, Histoires naturelles (et 3.35) ; 2.55, Passions ; 4.15, Côté cœur ; 4.25, Série : Mésaventures ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

20.45 Divertissement : Miroir, mon beau miroir.
Présenté par Nagui.

22.55 Sport : Boxe.

0.05 Magazine : Troisième mi-temps.
Tournoi des cinq nations.

1.00 Journal, Météo.

1.10 Magazine : La 25e Heure.
Les Orphelinats de la mort.
En Chine, la tradition privilégie la naissance, comme premier enfant, d'un garçon. La politique de l'enfant unique instaurée à la fin des années 70, a remis en vigueur la pratique des infanticides de bébés de sexe féminin. Ce document poignant montre la réalité des orphelinats où on laisse délibérement mourir les petites filles abandonnées.

2.45 Programmes de nuit.

FRANCE 3

20.50 Téléfilm : Bari.
D'Arnaud Sélignac, avec Jeff Fahey, Jacques Weber.
Un chien-loup sauve une jeune indienne des griffes d'un ours. C'est le début d'une grande amitié.

22.25 Les Dossiers de l'Histoire.
Les Amoureux de Minsk. L'histoire d'Ilse Stein, de Ulf von Mechow.

23.25 Météo, Journal.

23.50 Macadam Musiques.
L'Affaire Louis Trio et la ville de Lyon.

0.45 Musique Graffiti.
Polonaises op. 26 nº 1 et op. 15 nº 2, de Chopin, par Elisabeth Léonskaja, piano (20 min).

M 6

20.45 Série : Aux frontières du réel.
Avec David Duchovny, Gillian Anderson.

23.15 Série : Les Contes de la crypte.
Cœur saignant en papillotes ; Le Concours.

0.20 Dance Machine Club.
Invité : Fun Factory.

0.50 Hit Dance.

1.20 Boulevard des clips (et 5.20).

2.40 Rediffusions.
La Saga de la chanson française (Claude Nougaro) ; 3.30, Jazz Dance ; 4.20, Fréquenstar.

CANAL +

20.35 Téléfilm : Les chiens ne font pas des chats.
D'Anel Zetoun.

22.15 Magazine : Jour de foot.
Présenté par Philippe Bruet.

23.00 Zombie, le crépuscule des morts-vivants. ■
Film américain de George A. Romero (1978). Avec David Emge.

0.55 Cinéma : Etat second. ■
Film américain de Peter Weir (1993).

ARTE

20.45 Série : Du rouge à lèvres sur ton col.
[3/6] De Dennis Potter, avec Giles Thomas.

21.45 Magazine : Métropolis.
La Nostalgie, tendance culturelle de la fin des années 90 ? Cyberkill, la violence par l'ordinateur, Les Journaux intimes de Victor Klemperer ; L'Agenda culturel

22.45 Magazine : Music Planet.
Pop Galerie : Madonna, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher.

23.45 Téléfilm : Women and Men.
[2/2] Trois histoires de séduction (v.o.). Mara, de Mike Figgis ; Retour à Kansas City, de Walter Bernstein ; Un problème familial, de Kristi Zea

1.05 Cartoon Factory.
[1/10] (rediff.).

1.35 Courts métrages d'animation : 7e art bis.
[4/7] France (2e partie)

2.00 Courts métrages :
Hôtel Paradis, de Nicholas Roeg (1995, v.o., rediff.) ; 2.30 L'Insatiable Mrs. Kirsch, de Ken Russell (v.o, rediff, 15 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Y'a pas match. 19.25 Météo des cinq continents (et 22.00). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Téléfilm : Liban, le pays du miel et de l'encens. De Maroun Bagdadi (1988). 21.30 Télécinéma. 22.05 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.30 Perdu de vue. Rediff. de TF 1 du 8-01, 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la TSR. En direct (30 min).
PLANÈTE 19.00 Le Roi des ténèbres. De Frances-Mary Morrison. 19.25 Portraits d'Alain Cavalier. [6/24] La Canneuse. 19.40 Un torero l'hiver. De Jean-Pierre Vedel. 20.35 La Route de Dracula. [1/11] Dans la collection « Kilomètre 0, jusqu'au bout de la route ». De Martine Laroche-Joubert. 21.30 La Saga Spirou. De Christophe Heili. 21.55 L'Epopée de la Croix-Rouge. [1/4] Naissance d'une grande idée. De Daniel Costelle. 22.45 15 jours sur Planète. 23.10 Staline. [3/3] Généralissime. De Tony Cash. 0.10 Sambista. De Jean-Claude Guiter. 1.00 L'Allemagne, la France et l'air du temps. [2/2] Les Années parallèles 1945-1990. De Claude Fléouter, Joachim Lang et Guy Andreani (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Top-Flop (et 22.00). 19.30 Stars en stock. 20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 Patinage artistique. 22.30 Paris dernière. 23.25 Théâtre : Lapin chasseur. Mise en scène de Macha Makeieff et Jérôme Deschamps, enregistré à La Rochelle en 1991 (120 min).
CANAL J 18.00 Les P'tits Futés. 18.15 Regarde le monde. 18.30 Tarmac. 19.00 Série : Les Twist. 19.30 Prince Valiant. 20.00 Dessins animés.
CANAL JIMMY 21.00 Série : Angela, quinze ans. C'est la fête ! 21.50 Série : Le Frelon vert. Les Chasseurs et les Chassés. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Série : Liquid Television. 22.50 T'as pas une idée ? Nicoletta. 23.50 Quatre en un. 0.20 Série : Seinfeld. L'Échange. 0.50 Série : Route 66. La Mort Noire (50 min).
SÉRIE CLUB 19.00 Le Club. 19.10 Série : Fame. L'Été indien. 19.55 Série : Miami Vice. Un monde difficile. 20.45 Série : Schimanski. Traces de sang. 22.20 Série : Commando Garrison. Avaleur, valeur et demi. 23.10 Série : Au-delà du réel, l'aventure continue. Je pense, donc... 23.50 Série : Le Comte Yoster. Les Apparences sont trompeuses. 0.45 Téléfilm : La Milliardaire. De Jacques Ertaud [2/3] (105 min).
MCM 19.00 Cinémascope. 19.15 Clips non-stop (et 20.30). 19.30 L'Invité de marque. De Palmas. 20.00 Eurotrash. 22.30 MCM Dance Club (210 min).
MTV 19.00 European Top 20 Countdown. 21.00 First Look. 21.30 Greatest Hits Weekend. 23.30 The Zig & Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).
EUROSPORT 17.55 Football. En direct. 24e journée de D2 : Alès-Caen. 20.00 Basketball. En direct. Championnat de France Pro A. 19e journée : Montpellier-Limoges. 21.30 Football. Résumé. Coupe d'Afrique des Nations : Zambie-Burkina Faso. 22.00 Tennis. Résumé. Internationaux d'Australie, à Melbourne. 23.00 Saut à skis. En différé. Coupe du monde, à Sapporo. 0.00 Football. Résumé. Coupe d'Afrique des Nations : Afrique du Sud-Angola (35 min). 0.35 Tennis.
CINÉ CINÉFIL 18.15 Sailor of the King. ■ Film britannique de Roy Boulting (1953, N., v.o.). 19.35 Actualités Pathé nº 2. 20.30 Le Club. Nina Companeez. 21.45 ▶ Documentaire : Carlos Gardel à la télévision [2/2]. 23.00 La Maison du diable. ■■ Film américain de Robert Wise (1963, N., v.o.). 0.50 Qu'elle était verte ma vallée. ■■ Film américain de John Ford (1941, N., v.o., 115 min).
CINÉ CINÉMAS 19.35 Le Bazar de Ciné Cinémas. 20.30 Téléfilm : Les Amants du Pacifique. De Ray Alchin [2/2]. 22.05 Ciné Ciné-courts. 23.05 Plus ça va, moins ça va. ■ Film français de Michel Vianey (1977). 0.40 Téléfilm : Le Voyeur 2. Classé X (125 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.45 Fiction : Parole donnée. Fabrice Luchini lit Un cœur simple, de Gustave Flaubert. Enregistré en public au studio Charles Trénet le 14 décembre 1995. 22.35 Musique : Opus. Etre stagiaire au centre Acanthes à Villeneuve-lès-Avignon. 0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Bagheera Bagheria ; Tendres Tropiques ; Les Iles, de Claude Pujade-Renaud. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 19.30 Opéra. Donné en direct du Metropolitan Opera de New York, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. David Robertson : L'Affaire Makropoulos, de Janacek, Jessye Norman (Emilia Marty), Graham Clark (Albert Gregor), Håkan Hagegård (Jaroslav Prus), Donald McIntyre (Docteur Kolenaty). 23.05 Le Bel Aujourd'hui. Concert donné le 13 janvier, salle Olivier Messiaen à Radio-France, par Les Solistes de Moscou, dir. Yuri Bashmet : Œuvres de Schnittke : Monologue pour alto et cordes ; Sonate en trio ; Mozart à la Haydn. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 La Naissance de la symphonie. Concerto grosso nº 11, de Corelli, par l'Ensemble 415 ; Concerto Per l'Orchestra di Dresda, de Vivaldi, par le Taverner Players, dir. Parrott ; Symphonie en sol Majeur, de Sammartini, par l'Ensemble 415 ; Sonate op. 1 nº 6, de Stamitz, par le Musica Aeterna de Bratislava ; Sinfonia op. 18 nº 1, de JC Bach, par The Academy of Ancient Music, dir. Standage ; Symphonie concertante op. 25, de Devienne, par le Consortium Classicum, par le NDR de Hanovre, dir. Hauschild ; Symphonie nº 29, de Mozart, par le Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Nikolaus Harnoncourt. 22.30 Da Capo. Le chef d'orchestre Herbert von Karajan. La Danse des sept voiles, de R. Strauss, par l'Orchestre philharmonique de Vienne (enregistré en 1960) ; Delirien Walzer, de J. Strauss, par l'Orchestre philharmonique de Vienne (enregistré en 1960) ; Léonore III, de Beethoven, par le Concertgebouw d'Amsterdam (enregistré en 1943) ; Symphonie nº 104, de Haydn, par l'Orchestre philharmonique de Vienne (enregistré en 1959) ; Jeu de cartes, de Stravinsky, par l'Orchestre Philharmonia (enregistré en 1952). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 21 JANVIER

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Série : Walker Texas Ranger.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm Beach.
16.55 Disney Parade.
La Voltige des boîtes à chapeau (2e partie) ; Donald et la Voix de ses rêves.
18.00 Des millions de copains.
Avec la série : Seaquest, police des mers.
19.00 Magazine : 7 sur 7.
Présenté par Anne Sinclair. Invités : Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales ; Annie Minot, Francis Curtet.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Le Flic de Beverly Hills 2. □
Film américain de Tony Scott (1987). Avec Eddie Murphy.
22.40 Ciné dimanche.

22.50 Cinéma : Wayne's World. ■
Film américain de Penelope Spheeris (1992). Avec Mike Myers.
0.30 Journal, Météo.
0.40 Programmes de nuit.
Concert : Nietzsche-Liszt, enregistré à La Plaine-Saint-Denis ; 1.35, Concert : récital Isabelle Moretti, enregistré à Villepreux ; 2.40, TF 1 nuit (et 3.20, 3.55, 4.30) ; 2.50, Histoires naturelles (et 5.05) ; 3.50, Série : Intrigues ; 4.05, Série : Cœur ; 4.40, Musique.

FRANCE 2

12.00 Polémiques (et 3.25).
12.55 Météo (et 13.15).
12.55 Loto, Journal.
13.25 Dimanche Martin.
15.10 Documentaire : Cousteau.
Blizzard à Esperanza.
16.05 Dimanche Martin (suite).
17.50 Stade 2 (et 5.05).
18.45 Déjà dimanche.
Présenté par Jean-Luc Delarue et Nadège Dubospertus.
19.25 Déjà le retour.
Présenté par Jean-Luc Delarue et Nadège Dubospertus.
19.59 Journal, Météo.

20.45 Cinéma : L'Année des méduses. □
Film français de Christopher Frank (1984). Avec Bernard Giraudeau.

22.45 Variétés : Taratata.
Emission présentée par Nagui. Avec Maxime Leforestier, Didier Sustrac, Salif Keita, Véronique Sanson, Marc Lavoine.
23.55 Journal, Météo.
0.05 Musiques au cœur.
Concert à l'Hôtel de Ville. La Valse. Œuvres d'Offenbach, Messager, Berger, valses de Vienne. Avec Felicity Lott, soprano, l'Ensemble orchestral de Paris, dir. Armin Jordan. Concert donné à l'Hôtel de Ville de Paris le 19 décembre 1992.
1.20 Programmes de nuit.
L'Heure du golf (rediff.) ; 1.50, Tatort ; 4.10, Les Inconnus du Mont-Blanc ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Documentaire : Les Quatre Dromadaires.
Le Désert de la fortune, de Denis Poncet.
14.05 Série : New York District.
14.55 Magazine : Sports dimanche.
Tiercé, en direct de Vincennes ; 15.30, Gymnastique : gala France-CEI au stade Pierre-de-Coubertin.
17.05 Série : Magnum.
17.55 Magazine : Lignes de mire.
Présenté par Jacques Chancel.
18.55 Le 19-20 de l'information.
19.08, Journal régional.
20.10 Divertissement : Débat.
De et par Marc Jolivet.
20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
Fantasmes, d'Alfred Weidenmann.

21.55 Magazine : Strip-tease.
Vie de château, d'Olivier Lamour ; Tour de France, de Manu Bonmariage ; Les Aventures de la famille Debecker, d'Emmanuel Riche ; Chirac, ma femme et moi, de Pierre Carles.
22.50 Dimanche soir.
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Invité : Jean-Claude Gaudin ; suivi de : A la une sur la trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.35 Météo et Journal.
23.55 Cinéma : Un grand amour de Beethoven. ■■
Film français d'Abel Gance (1936, N.).

M 6

12.20 Série : Madame est servie.
12.55 Série : Docteur Quinn, femme médecin.
Jour de fête. L'Eau empoisonnée.
14.45 Téléfilm : Les Mamas en délire.
De Richard Michaels, avec Roseanne Barr, Tom Arnold.
16.30 Série : L'Aventurier.
17.00 Téléfilm : Libérez mon fils.
De Roberto Malenotti, avec Marthe Keller, Jean-Luc Bideau.
18.55 Série : Mission impossible, vingt ans après.
Les Sables de Seth.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.05 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 Sport 6 (et 1.20).

20.45 Magazine : Zone interdite.
Présenté par Patrick de Carolis. Reportage : la Cavale des innocents ; Crise de rire ou rire de crise ?, de Laurence Beauvillard, Marine Vogel, Raoul Theveu, Jean-Baptiste Leblanc.

22.40 Magazine : Culture pub.
Génération Z.
23.15 Cinéma : Thrilling Love. □
Film italien de Maurizio Pradeaux. Avec Tony Kendall, Sharon Cain.
0.50 Magazine : Rock express.
Napalm Death. Foo Fighters.
1.25 Boulevard des clips (et 5.00).
2.50 Rediffusions.
Fréquenstar ; 3.40, La Falaise du diable ; 4.10, Frank Sinatra.

CANAL +

— En clair jusqu'à 14.05 —
12.25 Flash d'informations.
(et 19.45, 22.15).
12.30 Magazine : Télés dimanche.
Présenté par Michel Denisot.
13.30 Magazine : La Semaine des Guignols.
14.05 ▶ Documentaire : Vies de toxicos.
De Maria Roche et Jean-Baptiste Rivoire.
15.30 Surprises (et 2.30).
15.40 Documentaire : L'Hermine, le Renard et le Blaireau.
De Jean-Philippe Macchioni.
— En clair jusqu'à 18.00 —
16.10 Décode pas Bunny.
17.10 Les Superstars du catch.
18.00 Cinéma : Kabloonak. ■
Film franco-canadien de Claude Massot (1994).
— En clair jusqu'à 20.35 —
19.55 Ça cartoon.
Présenté par Philippe Dana.
20.30 Dessin animé : Il était une fois.

20.35 Cinéma : Le Péril jeune. ■
Film français de Cédric Klapisch (1994).

22.20 Magazine : L'Equipe du dimanche.
Présenté par Thierry Gilardi. Football ; Kick boxing.
0.55 Cinéma : Tous les jours dimanche. □
Film franco-italien de Jean-Charles Tacchella (1994).

LA CINQUIÈME

12.00 Chaplin et la musique.
13.00 Détours de France.
13.30 Fête des bébés !
14.00 L'Esprit du sport. Yves Robert.
15.00 Documentaire : Teva.
Les Chasseurs du Kalahari.
16.00 Feuilleton : Sans famille [3/6].
17.00 ▶ Le Sens de l'Histoire.
Yougoslavie, suicide d'une nation européenne. Série documentaire de Brian Lapping. 1. L'irrésistible ascension de Slobodan Milosevic.
18.30 Va savoir.
Présenté par Gérard Klein. L'océan, origine de la vie ; l'habit fait le marin.
18.58 Le journal du temps.

ARTE

19.00 Cartoon Factory [2/10].
Farmer and his Cat (1922) ; Battling Bosco (1932) ; You're Too Careless With Your Kisses (1933) ; Dick Whittington's Cat (1936).
19.30 Magazine : Maestro.
Boléro, de Ravel, et Iberia, de Debussy, par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Sergiu Celibidache.
20.30 8 1/2 Journal.

20.43 Entretien (et 22.43).
Michelangelo Antonioni et Pierre-André Boutang.
20.45 ▶ Soirée thématique : Antonioni.
Proposée par Pierre-André Boutang et Jean-Marie Carzou.
20.46 Cinéma : Profession : reporter.
Film italo-franco-espagnol de Michelangelo Antonioni (1975). Avec Jack Nicholson (v.f.).

22.50 Documentaire : Caro Antonioni.
De Gianni Massironi (v.o.).
23.50 Documentaire : Fare un film e per me vivere
Faire un film pour moi, c'est vivre. D'Enrica Antonioni (v.o.).
0.45 Bibliographie.
0.50 Magazine : Métropolis (rediff.).
1.50 Courts métrages :
Le Contorsionniste de Juan José Campanella (1988, v.o.) ; 2.10, Merlin ou le Cours de l'or, d'Arthur Joffé (1982, rediff.) ; 2.30 Elegia, de Huszarik Zoltan (1965, muet, 20 min, rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. 19.25 Météo des cinq continents (et 22.00). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 7 sur 7. 21.00 Temps présent. 22.05 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.30 Les Prisonnières. □ Film français de Charlotte Silvera (1988). 0.20 La Dame dans le tram. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la TSR. En direct (30 min).
PLANÈTE 19.40 Sambista. De Jean-Claude Guiter. 20.35 L'Allemagne, la France et l'air du temps. [2/2] Les Années parallèles 1945-1990. De Claude Fléouter, Joachim Lang et Guy Andreani. 21.30 Les Nouveaux Explorateurs. [1/12] Un nouvel espoir pour les grands brûlés. De Bill Kurtis. 21.55 Tourments d'amours en Guadeloupe. De Régine Dalnoky et Paule Musteller. 22.45 Histoire de la marine. [2/7] A la découverte du monde. De Daniel Costelle et Jean-Marc Leblon. 23.40 Des gorilles et des hommes. D'Allison Argo. 0.30 Pancho Villa. De Michel Honorin (60 min).
PARIS PREMIÈRE 20.00 Totalement cinéma. 20.30 Top-Flop. 21.00 La Tentation de Vénus. ■■ Film britannique d'Istvan Szabo (1991). 23.00 Concert : John Lurie. 0.00 Eco, écu et quoi ? 0.30 Musiques en scènes. 1.00 Le Canal du savoir. Pompéi, le rêve romain (60 min)
CANAL J 17.30 Série : Lola et les Sardines. 18.00 Série : Les Monroes. 19.00 Survival. 19.30 Prince Valiant.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. L'Echange. 20.25 Série : Dream On. Sexe, drogue et rock'n'roll. 20.55 Top bab. 21.40 Série : Bottom. Finger. 22.10 Chronique de la combine. 22.15 La Semaine sur Jimmy. 22.25 Série : New York Police Blues. 23.15 Le Meilleur du pire. 23.50 Série : Les Envahisseurs. La Tornade. 0.40 Cambouis (55 min).
SÉRIE CLUB 19.00 Série : Fame. Tchèque et mat. 19.45 Série : Miami Vice. La Grande Croisade. 20.35 Le Club. 20.45 Téléfilm : La Milliardaire. De Jacques Ertaud [3/3]. 22.20 Série : Commando Garrison. Dans le feu de l'enfer. 23.10 Série : Au-delà du réel, l'Aventure continue. Si les murs pouvaient parler. 23.50 Série : Le Comte Yoster. Baptême du feu. 0.45 Série : Schimanski. Traces de sang (105 min).
MCM 20.00 NBA Action. 20.30 Clips non-stop (et 22.00, 0.00). 21.30 Médiamag. 22.30 Eurotrash. 23.00 MCM Mag. 23.25 Mangazone (et 0.55). 23.30 Blah-Blah Métal (30 min).
MTV 19.00 News : Weekend Edition. 19.30 Concert : Paul McCartney Up Close. 20.30 The Soul of MTV. 21.30 The State. 22.00 Oddities Featuring the Maxx. 22.30 Alternative Nation. 0.00 Headbangers' Ball (90 min).
EUROSPORT 19.00 Football. En direct. Coupe d'Afrique des Nations : Nigeria-Liberia. 21.00 Football. En direct. Coupe d'Afrique des Nations : Côte d'Ivoire-Mozambique. 22.00 Tennis. Résumé. Internationaux d'Australie, à Melbourne. 23.00 Saut à skis. En différé. Coupe du monde (35 min) ; 0.35, Tennis.
CINÉ CINÉFIL 15.20 ▶ Documentaire : Carlos Gardel à la télévision [2/2]. 19.10 Le Club. Nina Companeez. 20.30 Qu'elle était verte ma vallée. ■■ Film américain de John Ford (1941, N., v.o.). 22.25 La Fille aux yeux gris. ■ Film français de Jean Faurez (1945, N.). 0.05 Sailor of the King. ■ Film britannique de Roy Boulting (1953, N., v.o., 80 min).
CINÉ CINÉMAS 18.00 La Maison de bambou. ■■ Film américain de Samuel Fuller (1955). 19.40 Les Cent Premières Années du cinéma [2/2]. 20.30 Lune de miel. □ Film français de Patrick Jamain (1985). 22.05 La Terreur des morts-vivants. □ Film britannique de Norman J. Warren (1978, v.o.). 23.30 Fréquence meurtre. ■ Film français d'Elisabeth Rappeneau (1988, 100 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.30 Atelier de création radiophonique. Full of Life in Death Valley : le désert de Mojave. Par Jacqueline Caux. 22.25 *Poésie sur parole.* Cesare Pavese (6). 22.35 Musique : Le Concert. Musica 95. Hommage à Jean Barraqué. Enregistré le 4 octobre 1995 au Palais des Fêtes, à Strasbourg, par les Percussions de Strasbourg. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Culture et sport équestre, par Jérôme Warnies ; Rub a dub dub ; Rémanences : Ulcères volcaniques ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : Middle of The Moment : un voyage de Fred Fritsh. Avec les chanteurs touaregs du Sud Saharien. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.05 Voix souvenirs. Georgette Camart, soprano. Œuvres de Gounod : Cinq-Mars : Nuit resplendissante et silencieuse ; La Reine de Saba : Plus grand dans son obscurité, par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Robert Benedetti (enregistrés en 1948) ; Sigurd : Salut splendeur du jour, de Reyer ; Cavalleria rusticana : Vous le savez ma mère, de Mascagni ; Aïda : Radamès va venir, de Verdi, par l'Orchestre de Radio-Alger, dir. Roger Ellis (enregistrés en 1949) ; Hérodiade : Il est doux, de Massenet ; Louise : Depuis le jour, de Charpentier, par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Jules Gressier (enregistré en 1950). 21.00 Capitale Prague. Ou la mémoire des pierres. 22.30 Transversales. 1. Variations transversales : Autour du 94e anniversaire de Benny Waters, des orchestres de Charlie Johnson, King Oliver et Clarence Williams à nos jours ; 2. Les Magiciens de la Terre : Chants épiques et diphoniques d'Asie centrale ; Syrie ; Ravi Prasad ; 3. Chansons : Chansons ou mélodies françaises ? Lys Gauty et Michel Legrand ; 4. Le jazz, probablement : Souvenirs d'Albion, à partir du disque Songs, de John Greaves. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.00 Soirée lyrique. Iphigénie en Aulide, de Gluck, par le Chœur Monteverdi et l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. John-Eliot Gardiner, Van Dam (Agamemnon), Von Otter (Clytemnestre), Dawson (Iphigénie), Deletré (Patrocle), Cachemaille (Calchas). 22.15 Soirée lyrique (Suite). Extraits de : Iphigénie en Aulide (ouverture) ; Iphigénie en Tauride (dir. Kubelik) ; Airs d'Alceste, d'Orphée et Eurydice dans diverses interprétations, de Gluck. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde
DIMANCHE 21 - LUNDI 22 JANVIER 1996

Le vrai grand secret

par Alain Rollat

IL EXISTE une vie après la télévision. PPDA ne le sait pas encore, mais son cas n'est pas désespéré car sommeille en lui un Patrick Poivre d'Arvor qui aime trop les livres pour ne pas découvrir un jour la bonne page. Celle qui indique le chemin à suivre pour sortir du trou noir de l'écran et déboucher sur les champs prodigieux de l'au-delà cathodique. C'est cela, la vraie résurrection.

Pour accéder à cet état de grâce, qui libère de la tyrannie des images et de l'impérialisme des émotions, il suffit de dire « zut » à sa télécommande.

On réalise alors que la télévision est désormais le centre d'une société de communication électronique qui rabougrit l'univers en créant, comme l'a analysé le chercheur américain Neil Postman, un environnement fondamentalement hostile aux modes d'expression conceptuels. L'image tuant le mot, il n'y a plus rien sur quoi l'on puisse discuter. Il ne reste plus que des programmes à avaler, des sentiments à éprouver.

Bernard Pivot prophétisait peut-être quand il a eu l'idée de ce téléfilm très amusant qui montrait, vendredi, sur France 2, les coulisses d'une télévision devenue monstrueuse sous l'empire de l'audimat. On a déjà vu, dans le grand public, des fous de télé commettre des assassinats pour le seul plaisir d'apparaître en gros plan dans les JT de 20 heures ; il y aura bien, un jour, dans le microcosme médiatique, quelques frustrés de l'Audimat pour assassiner les panélisés préférant « Le bêtisier du samedi » à « La marche du siècle ».

La question utilitaire est de savoir qui osera encore murmurer, à l'écran, qu'il existe une vie après la télévision quand les derniers résistants de l'esprit auront, eux aussi, tourné la page. Nous emporterons dans nos catacombes, pour la projeter en cachette aux derniers enfants capables de penser en abstrait, la cassette du dernier « Bouillon de culture ».

On y voyait, comme au bon vieux temps des conversations au coin du feu, un Prix Nobel de chimie et un astrophysicien faire assaut d'intelligence en compagnie de deux écrivains. Ils n'étaient pas d'accord entre eux sur le poids de l'homme dans le cosmos. On ne comprenait pas toujours ce qu'ils disaient sur la place du temps dans la chronologie de l'Univers.

Mais ils délivraient un fabuleux message d'espoir. Regardez autour de vous, disaient-ils. Grâce à nos nouveaux instruments d'exploration de l'infiniment grand et de l'infiniment petit nous venons en même temps de découvrir deux nouvelles planètes et de former neuf particules d'antimatière.

En une décennie, la science a plus appris qu'en deux mille ans ; elle est en train de réenchanter le monde. L'aventure humaine ne fait que commencer : plus nous savons, plus nous découvrons notre ignorance, plus nous apprenons la tolérance.

Et plus nous observons l'homme petit, plus nous voyons que le secret de sa force réside dans sa faiblesse : l'homme naît dans la difficulté. Ce n'est donc qu'un début. Continuons le combat !

Tirage du *Monde* daté samedi 20 janvier 1996 : 478 879 exemplaires

Un proche de Florence Rey et Audry Maupin recherché par la justice s'est rendu

Le 4 octobre 1994, l'équipée du couple avait fait cinq morts dans l'est de la capitale

PRÈS DE SEIZE MOIS APRÈS les fusillades du 4 octobre 1994, au cours desquelles cinq personnes avaient été tuées place de la Nation et dans le bois de Vincennes, l'enquête sur l'affaire dite « Rey-Maupin » connaît de nouveaux développements avec l'incarcération d'un homme soupçonné d'avoir été le complice du couple formé par Florence Rey et Audry Maupin (*Le Monde* du 2 juin 1995). Recherché depuis le jour du drame et sous le coup d'un mandat d'arrêt international, Stéphane Violet s'est présenté spontanément au juge d'instruction chargé du dossier, Hervé Stephan, vendredi soir 19 janvier, sur les conseils de son avocat. Le jeune homme a été mis en examen pour association de malfaiteurs et complicité de vol à main armée, et aussitôt placé sous mandat de dépôt.

S'il est établi que Stéphane Violet n'a pas pris part aux fusillades de la Nation et du bois de Vincennes, il devra en revanche s'expliquer sur l'attaque de la pré-fourrière de la porte de Pantin, quelques minutes plus tôt.

VOL D'ARMES

C'est là, en effet, le long du périphérique extérieur, que débute la folle équipée du couple Rey-Maupin, le 4 octobre à 21 h 45. Armés de fusils à pompe, ils agressent les deux policiers du local de garde. En sortant, ils retrouvent un complice, auquel ils donnent, semble-t-il, l'un des deux revolvers dérobés aux gardiens. Ce « guetteur », qui sera par la suite surnommé le *« troisième homme »*, s'enfuit de son côté. S'agit-il de Stéphane Violet ? Ce proche d'Audry Maupin et Florence Rey, avec lesquels il avait habité, et qui avait précipitamment quitté son domicile au lendemain des fusillades meurtrières, était activement recherché depuis par la police.

Après l'épisode de la pré-fourrière, le couple de jeunes gens monte dans un taxi. Ils ordonnent au chauffeur de les conduire à la Nation. Le client qui se tient à l'arrière, un médecin parisien, note qu'Audry Maupin dirige les opérations. Parvenu à la hauteur de la rue de Charonne, le chauffeur, Amadou Diallo, provoque volontairement un accident avec une voiture de police. *« Ils vont nous tuer ! »*, crie-t-il aux trois policiers. La fusillade éclate. Deux gardiens de la paix sont tués, ainsi que le conducteur du taxi. Reprenant sa cavale, le couple s'engouffre dans une Renault 5, obligeant le conducteur à rouler en direction du bois de Vincennes. Là, une autre fusillade fera deux morts : un motard et Audry Maupin lui-même, âgé de vingt-trois ans.

Diverses expertises et plusieurs reconstitutions – en présence de Florence Rey – ont permis depuis de préciser les circonstances de cet enchaînement de violences. Sans doute consciente du fait qu'elle se retrouverait seule sur le banc des accusés, la jeune femme (elle avait dix-neuf ans au moment des faits) est sortie de son mutisme initial. Elle s'est s'exprimée sur son rôle et sur ses relations avec Audry Maupin, un étudiant en philosophie qu'elle avait connu en 1993.

« SOCIABLES » ET « INTELLIGENTS »

L'arrestation de Stéphane Violet pourrait néanmoins permettre d'en savoir davantage sur les motivations du groupe au moment d'attaquer la pré-fourrière.

La vie de ces jeunes banlieusards considérés par leurs proches comme *« sociables »* et *« intelligents »* aurait en fait basculé à partir du moment où ils ont commencé à fréquenter ce que les policiers appellent la « mouvance autonome ». Florence Rey et Audry Maupin vivaient alors dans un squat, au premier étage d'une demeure abandonnée, à Nanterre (Hauts-de-Seine). Parallèlement à ce militantisme balbutiant, le couple suivait des études et s'adonnait à une passion commune, l'escalade. Aujourd'hui, Florence Rey, fille d'un plombier et d'une institutrice, est détenue à la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis. Quant à la demeure de Nanterre, elle a été rasée.

Philippe Broussard

Paris, ville entrouverte à la bicyclette

LES CYCLISTES pourront, à la fin de l'année, traverser la capitale de part en part. Jean Tiberi, le maire de Paris, a présenté, vendredi 19 janvier, un « plan vélo » qui prévoit principalement la création de deux axes. L'un, nord-sud, relierait La Villette à l'Hôtel de Ville et, au-delà, à Montparnasse ; l'autre, est-ouest, permettrait d'aller du bois de Vincennes au bois de Boulogne. Ces itinéraires passeront tantôt par les couloirs de bus, tantôt par des pistes cyclables et par des rues réservées aux piétons et aux vélos.

Evoquant les sondages réalisés à la demande de la ville et de la région Ile-de-France sur l'utilisation du vélo à la suite des grèves de décembre (*Le Monde* du 16 janvier) et affirmant sa *« volonté de lutter contre la pollution atmosphérique »*, M. Tiberi a annoncé que les premières dessertes seront réalisées dans les douzième, treizième et quatorzième arrondissements, dans lesquels 15 kilomètres de voies pourraient être aménagés. Le maire a avancé d'autres mesures : ouverture des couloirs d'autobus aux cyclistes ; élaboration d'une « charte du vélo » sur les droits et les devoirs des cyclistes ; mise en place d'une signalisation adaptée ; réflexion sur le stationnement et le gardiennage des vélos : 80 millions de francs seront consacrés, dans les cinq ans, à la réalisation de ce plan.

Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe socialiste du Conseil de Paris, estime que *« la lutte contre la pollution exige (...) notamment une réduction de l'espace accordé à la voiture »*. Les Verts admettent que M. Tiberi a fait *« un tout petit pas en avant »*, mais ils s'attacheront *« à vérifier que les aménagements cyclistes ne rogneront pas sur l'espace consacré aux piétons ou aux bus, mais sur celui de l'automobile »*.

Françoise Chirot



Les quotas de diffusion de chansons françaises à la radio pourraient être assouplis

LE MIDEM (Marché international du disque, de l'édition musicale et de la vidéomusique), qui a lieu du dimanche 21 au jeudi 25 janvier, à Cannes, offrira aux responsables des radios françaises l'occasion de dénoncer le *« protectionnisme »* de l'amendement Pelchat. Promu par des producteurs de disques pour défendre la chanson française, entré en vigueur le 1er janvier, il oblige les radios à diffuser 40 % de chansons d'expression française, dont 20 % de nouveaux talents (*Le Monde* du 10 janvier).

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a pourtant proposé trois mesures d'assouplissement, vendredi 19 janvier : quotas modulés selon les catégories de radio et les tranches horaires ; élargissement de la notion de nouvelles productions à six mois pour les albums et trois mois pour les disques simples ; calcul du respect des quotas sur trois mois consécutifs. Mais en dépit de ces propositions, les critiques demeurent.

Guère de souci pour les généralistes – RTL, Europe 1 et RMC – en conformité avec la loi. Peu d'inquiétude chez Nostalgie, Europe 2, Chérie FM, RFM, Radio Montmartre, radios « adultes » diffusant déjà les 40 % exigés, mais qui doivent faire un effort vers les nouveaux talents. En revanche, les radios *« jeunes »* (Fun, Skyrock, Radio Nova, ou NRJ), qui programment beaucoup de musique anglo-saxonne, sont très touchées.

Pour Benoît Sillard, PDG de Fun Radio, les quotas *« flattent la fierté nationale, au plus. Les auditeurs n'appartiennent pas aux radios : s'ils n'ont plus sur Fun ce qu'ils aiment, ils n'iront pas ailleurs, ils feront autre chose. La loi va à l'encontre du paysage radiophonique diversifié, but de ces quinzes dernières années »*. Pour tous, les quotas vont surtout uniformiser les réseaux musicaux, jusqu'à *« être en contradiction avec le cahier des charges définissant leur spécificité »*, selon Michael Gentile (Radio Nova). *« Des radios thématiques comme Oui FM vont devoir remanier profondément leur format, au risque de perdre leur identité et un style musical ignoré des grands secteurs »*, affirme Bruno Delport, PDG de Oui FM. L'amendement, affirment ces professionnels, ne profitera pas aux artistes qui ont milité en sa faveur : diffusés plusieurs fois par jour, et sur toutes les ondes, ne risquent-ils pas de lasser le public ?

ASTUCES ET RÉFLEXIONS

En outre, les évolutions technologiques (nouveaux procédés de numérisation du son radio, « bouquets » satellite) vont étendre la concurrence à l'Europe et transformer le paysage radiophonique mondial. *« Des segments entiers de musique que les réseaux musicaux vont négliger – rock ou dance music – seront diffusés par des radios de Londres, de Madrid ou de Berlin. Les auditeurs français se tourneront vers elles »*, assure Benoît Sillard.

Comment se plier aux quotas sans perdre son identité, et selon quels aménagements ? Les radios adoptent trois attitudes : continuer peu ou prou « comme avant » ; modifier progressivement la grille pour atteindre les 40 % ; recourir à des astuces.

Certaines stations qui s'approchent des quotas imposés disent ne pas pouvoir faire plus. NRJ affiche 34 % de chansons françaises : *« Il y a un manque de talent et de créativité en France. Nous ferons ce que nous pouvons, avec ce que nous avons »*, note Max Guazzini, vice-président. *« C'est un véritable casse-tête pour nous »*, note Michael Gentile (Radio Nova).

Pour limiter les dégâts, des programmateurs recourent à des astuces, afin de ne pas faire fuir le public. Oui FM (30 % depuis octobre 1995) diffuse de la chanson française en boucle, de 6 h 30 à 20 heures le dimanche : *« Autant massacrer l'antenne le week-end, où on nous écoute moins... »* Chez Fun, *« on encadre un disque français pas très bon par deux disques forts et appréciés de nos auditeurs, que l'on annonce »*.

A contrecœur, Skyrock a réaménagé sa grille en favorisant les nouveaux courants de la chanson française pour atteindre, dès janvier, les 40 %, mais s'inquiète. *« Nous avons toujours été opposés aux quotas, toute contrainte étant une gêne*, souligne Pierre Bellanger, son président. *Mais nous appliquons la loi. Celles qui ne le font pas vont être favorisées et vont faire s'effondrer le système. »* Les stations qui respectaient déjà les quotas n'en mènent pas moins une réflexion sur leur grille. Des plaintes ont néanmoins été adressées à la Commission européenne, au nom de la liberté de la circulation des personnes, des biens et des marchandises.

Véronique Cauhapé

■ **POLITIQUE : Jack Lang sur France-Culture, Jean-Marc Ayrault sur RTL.** Jack Lang, ancien ministre socialiste, participe, dimanche 21 janvier à 11 heures, sur France-Culture, au « Rendez-vous des politiques », émission organisée en association avec *Le Monde*. Le même jour, à 18 h 30, Jean-Marc Ayrault, maire socialiste de Nantes, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* ».

■ **EUROFIGHTER.** La Grande-Bretagne et l'Allemagne ont mis fin le 18 janvier à une querelle qui les opposait depuis 1992 sur la répartition du travail industriel relatif au programme d'avion de combat Eurofighter. En portant leur commande respective à 180 appareils (au lieu des 140 prévus) et à 230 (au lieu de 250), l'Allemagne aura 30 % de la charge de production et la Grande-Bretagne, 38 %. L'Italie et l'Espagne, associées au programme, envisagent d'acheter respectivement 187 et 87 Eurofighter. Les Parlements des quatre pays devront avaliser le projet avant l'été. L'avion, rival du Rafale français et du F-22 américain, doit entrer en service après 2002. Non compris le développement, qui ne se terminera pas avant 1999, le coût global de la production est évalué à 230 milliards de francs.